

CRIC n° 7 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Mardi 15 septembre 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Stéphanie Thoron.	
Communications.....	1
Examen de l'arriéré.....	1
Le groupe Comet à Obourg – Visite.....	2
AUDITIONS	2
La santé mentale.....	2
Audition de Mme Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM).....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Marie Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM).	
Audition de Mme Chebieb et M. Holsbeek, Adjointe à la coordination fédérale « Cellule des réformes des soins en santé mentale » et Attaché « Soins de santé mentale et assuétudes » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.....	7
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Chebieb, Adjointe à la coordination fédérale « Cellule des réformes des soins en santé mentale » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement – M. Jo Holsbeek, Attaché « Soins de santé mentale et assuétudes » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.	
Audition de M. Thirion et Mme Ringlet, Administrateur délégué et Psychologue et Codirectrice thérapeutique de SOS Suicide.....	10
Intervenants : M. le Président – M. Thomas Thirion, Administrateur délégué de SOS Suicide – Mme Florence Ringlet, Psychologue et Codirectrice thérapeutique de SOS Suicide.	
Audition de M. Martin et Mme Fontaine, Directeur de Télé-Accueil Luxembourg et Directrice de Télé-Accueil Liège.....	13
Intervenants : M. le Président – M. Olivier Martin, Directeur de Télé-Accueil Luxembourg – Mme Laetitia Fontaine, Directrice de Télé-Accueil Liège.	
Échange de vues.....	16
Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vandorpe – Mme Marie Jacqmin – Mme Valérie Dejardin – Mme Diana Nikolic – Mme Bénédicte Linard – Mme Rachida Aït Alouha.	
REPRISE DE LA SÉANCE	23
AUDITIONS (SUITE)	23
La santé mentale.....	23
Échange de vues (Suite).....	23
Intervenants : M. le Président – M. Pascal Minotte, Codirecteur du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM) – Mme Marie Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM) – M. Jo Holsbeek, Attaché « Soins de santé mentale et assuétudes » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé	

publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement – Mme Mélissa Chebieb, Adjointe à la coordination fédérale « Cellule des réformes des soins en santé mentale » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement – Mme Florence Ringlet, Psychologue et Codirectrice thérapeutique de SOS Suicide – M. Thomas Thirion, Administrateur délégué de SOS Suicide – M. Olivier Martin, Directeur de Télé-Accueil Luxembourg – Mme Laetitia Fontaine, Directrice de Télé-Accueil Liège – Mme Mathilde Vanderpe – Mme Marie Jacqmin – Mme Valérie Dejardin – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sabine Roberty.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 35

Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vanderpe.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 36

DÉBATS..... 36

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes..... 36

Exposé de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale... 36

Intervenants : M. le Président – M. Yves Coppieters, Ministre.

Échange de vues..... 42

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Marie Jacqmin – Mme Christine Mauel – M. Freddy Mockel – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS..... 54

Quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1)..... 54

Désignation d'un rapporteur..... 54

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon.

Exposé de M. Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne..... 54

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.

Échange de vues..... 58

Intervenants : M. le Président – Mme Stéphanie Thoron – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sabine Roberty – Mme Marie Jacqmin – M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne – M. Yves Coppieters, Ministre.

Confiance au président et au rapporteur..... 62

DÉBATS (SUITE)..... 62

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes..... 62

Échange de vues (Suite)..... 62

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Marie Jacqmin – Mme Christine Mauel – M. Freddy Mockel – Mme Rachida Aït Alouha.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES..... 65

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation préoccupante en matière de précarité hydrique »..... 65

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les torchères de l'établissement TotalEnergies de Feluy et leurs impacts sur les riverains »..... 66

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation de remise en service de la station d'épuration de Wegnez »67

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la crise des entreprises du secteur de l'économie sociale dans le domaine textile » ;

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences du recours contre l'accord de coopération du 9 février 2026 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages ».....69

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque d'augmentation de la facture concernant les déchets ».....72

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'inauguration de la quatrième centrale photovoltaïque de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQuE) sur le site de la Vieille Montagne à Grâce-Hollogne »...73

Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie De Bue à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réforme des permis d'environnement ».....75

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi des nuisances olfactives liées à la station d'épuration de Wasmuël ».....76

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les rejets d'eaux usées dans la Meuse à Jupille » ;

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rapport de l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la province de Liège (AIDE) sur le rejet direct dans la Meuse d'eaux usées à Jupille et alentour ».....78

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Sophie Fafchamps – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'alimentation durable face aux inégalités sociales ».....80

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la transposition de la directive IED 2.0 et les nouvelles obligations pour les élevages ».....81

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la révision à la baisse par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de la dose journalière admissible de TFA et le suivi des zones de distribution wallonnes en dépassement »82

Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Grégory Chintinne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nouveau permis accordé à Carmeuse pour la carrière d'Hemptinne »84

Intervenants : M. le Président – M. Grégory Chintinne – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Bruno Lefèbre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réhabilitation de la décharge du Radar à Flobecq »84

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbre – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Bruno Lefèbre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la situation environnementale du site Flaurea Chemicals à Ath »85

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbre – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les violences homophobes ou transphobes et leurs conséquences »87

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rôle de la Région wallonne dans la mise en relation entre entreprises locales et personnes engagées dans un parcours d'intégration »88

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mise en œuvre du chèque en économie sociale »89

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin du financement des territoires de réparation par l'économie sociale (TRES) »90

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque de disparition des projets d'agriculture sociale »91

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du service d'accueil « À mi-chemin » » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du service « À mi-chemin » de l'ASBL Mat'et Eau » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la continuité et le financement du service « À mi-chemin » et l'annonce d'un futur plan Autisme » ;

Question orale de M. Grégory Chintinne à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de M. le Ministre sur les risques de fermeture de services d'accueil pour personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme »93

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon – Mme Bénédicte Linard – Mme Éliane Tillieux – M. Grégory Chintinne – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nombre de comas éthyliques plus important chez les jeunes filles que chez les garçons »..... 97

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les canicules et les besoins urgents en rénovation des maisons de repos » ;

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la surmortalité en Wallonie à la suite des vagues de chaleur » ;

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la désignation de référents canicule dans les maisons de repos » ;

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le constat des derniers chiffres de la canicule » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation des conséquences des vagues de chaleur et les actions prises pour anticiper les suivantes » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'appel d'Embuild pour une rénovation profonde des maisons de repos afin de prévenir les conséquences des événements climatiques extrêmes »..... 99

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nombre de dépressions et de burn-out et l'explosion des incapacités de longue durée »..... 106

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la santé mentale des agriculteurs »..... 108

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la position définitive de la Wallonie sur la réforme du paysage hospitalier »..... 109

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 110

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 111

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conclusions du groupe d'experts sur l'optimisation des allocations familiales »..... 111

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le manque de soutien de la Région pour les travailleurs du domicile face aux prix élevés des carburants » ;

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la hausse des prix du carburant »..... 112

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du financement des acteurs de lutte contre le sans-abrisme » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les engagements de la Déclaration de politique régionale (DPR) pour renforcer les programmes Housing First » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre le sans-abrisme et le risque d'aggravation de la précarité à la suite des exclusions du chômage »..... 114

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le financement des activités du Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL) »..... 118

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les craintes des acteurs de l'aide alimentaire d'un effet retard dans la croissance des demandes en 2026 »..... 119

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les travaux du groupe d'experts sur la taxe autonomie »..... 120

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réunion relative à l'accueil des Gens du voyage dans l'arrondissement de Liège »..... 121

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Yves Coppieters, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 122

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 122

Interpellations et questions orales retirées..... 122

LISTE DES INTERVENANTS..... 123

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 124

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 8 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). – En vertu de l'article 48.2 du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons repartir avec le même Bureau, c'est-à-dire M. Lepine à la présidence, ainsi que Mme Jacqmin et M. Palermo à la vice-présidence.

M. le Président (doyen d'âge). – La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Nous proposons Mme Jacqmin et M. Palermo à la vice-présidence.

Nous nous réjouissons, Monsieur Lepine, que vous soyez à nouveau notre président.

M. le Président (doyen d'âge). – Je vous remercie pour votre confiance.

Je déclare M. Lepine élu président et Mme Jacqmin et M. Palermo élus vice-présidents.

(M. Lepine, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Communications

M. le Président. – Avant de procéder à l'examen de l'arriéré, je souhaiterais vous communiquer deux informations.

La première concerne l'audition de Mme Roswall, Commissaire européenne à l'environnement, sur le thème de l'économie circulaire, qui avait dû être reportée en raison d'un souci d'agenda. Cette rencontre est désormais fixée à la date du lundi 16 novembre 2026 à 13 heures 30, toujours en réunion conjointe avec la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

La deuxième communication concerne l'avis du Réseau belge de lutte contre la pauvreté, que nous avons sollicité dans le cadre de nos travaux sur les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri et, plus largement, sur le sans-abrisme. Le BAPN ayant demandé un délai plus long pour la rédaction de l'avis, celui-ci est désormais attendu pour le mercredi 23 septembre 2026.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Comme mentionné lors de notre réunion du 13 juillet dernier, l'arriéré de notre Commission commence à devenir conséquent. Mme la Secrétaire a pris contact avec l'ensemble des groupes afin de connaître les différentes demandes. Sur la base de ces consultations, je vous propose de retirer de notre arriéré les rapports et avis suivants :

- le rapport d'évaluation 2020-2024 du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPW IAS) concernant le Plan d'action relatif aux droits de l'enfant en Wallonie (PADE) ;
- le rapport d'évaluation du Conseil wallon de l'économie sociale (CWES) sur l'exécution du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale pour l'année 2023 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2023 ;

- le rapport annuel 2023 des activités en matière de protection des eaux potabilisables et de mesures générales de protection des ressources en eau de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) ;
- le rapport final relatif au plan Genre 2020-2024 ;
- le rapport annuel 2021 du Fonds social de l'eau ;
- le rapport annuel 2022 du Fonds social de l'eau ;
- le rapport d'activités de la Caisse wallonne d'allocations familiales (FamiWal) pour l'année 2024 ;
- le rapport d'activité du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2024 ;
- le rapport d'activité du Comité consultatif de bioéthique de Belgique pour l'année 2024 ;
- le rapport d'évaluation du contrat de gestion 2022-2025 de la Caisse publique wallonne d'allocations familiales (FamiWal) ;
- le rapport de gestion du Centre régional psychiatrique « Les Marronniers » pour l'année 2024 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2024 ;
- le cinquième rapport d'exécution du décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols ;
- l'avis A.1605 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le rapport 2022-2023 du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, intitulé « La dimension financière de la pauvreté » ;
- l'avis A.1611 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant les projets d'arrêtés du Gouvernement wallon modifiant les normes d'agrément applicables aux fonctions de « soins urgents spécialisés » et de « service mobile d'urgence » (SMUR) dans les hôpitaux ;
- l'avis 2025/10 de la Plateforme interfédérale des conseils d'avis Handicap relatif à la réduction des moyens consacrés à Unia par l'accord fédéral de coalition gouvernementale 2025-2029 ;
- l'avis A.1625 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant financement de la mesure de création d'emplois 2021-2024 dans le secteur public des MR-MRS ;
- l'avis A.1633 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet de modification du CWASS relatif à la validation des compétences dans le secteur des services d'aide aux familles et aux aînés.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

Le groupe Comet à Obourg – Visite

M. le Président. – Il me revient de vous informer que nous avons reçu une proposition de programme pour la visite, prévue le vendredi 2 octobre 2026, des installations du groupe Comet à Obourg.

La proposition de programme vous a été communiquée via la plateforme sécurisée d'envoi de documents.

Je vous en rappelle le détail :

- à 10 heures, arrivée sur le site de Comet Obourg – le déplacement est individuel – et accueil ;
- à 10 heures 15, présentation du groupe Comet et de son activité par M. Bareel, CEO du groupe ;
- à 10 heures 45, visite du site en compagnie de M. Bareel ;
- à 12 heures, échange de vues ;
- à 12 heures 30, lunch ;
- à 13 heures, fin de la visite.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

En conclusion, la Commission arrête un projet de visite du groupe Comet le vendredi 2 octobre 2026 à Obourg.

AUDITIONS

La santé mentale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur la santé mentale.

Mmes Jacqmin et Dejardin ont déjà été désignées en qualité de rapporteuses.

Nous accueillons aujourd'hui :

- Mme Lambert et M. Minotte, Codirectrice et Codirecteur du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM) ;
- M. Holsbeek et Mme Chebieb, Attaché « Soins de santé mentale et assuétudes » et Adjointe à la coordination fédérale « Cellule des réformes des soins en santé mentale » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ;

- Mme Ringlet et M. Thirion, Psychologue et Codirectrice thérapeutique et Administrateur délégué de SOS Suicide ;
- Mme Fontaine et M. Martin, Directrice de Télé-Accueil Liège et Directeur de Télé-Accueil Luxembourg.

Audition de Mme Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM)

M. le Président. – La parole est à Mme Lambert.

Mme Marie Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, nous vous remercions, mon collègue, Pascal Minotte, et moi-même, pour cette occasion qui nous est donnée de nous exprimer sur les enjeux de santé mentale en Wallonie.

Nous avons pris connaissance des précédentes auditions. Un certain nombre de constats ont déjà été largement posés par les intervenantes et intervenants qui nous ont précédés. Nous les partageons pour l'essentiel. Aujourd'hui, notre intervention consistera à apporter quelques compléments à cet état des lieux qui a déjà été réalisé et à proposer une réflexion plus globale sur les enjeux de santé mentale à partir de la place et du rôle du CRéSaM.

Pour commencer, je voudrais rappeler depuis quelle place nous intervenons. L'ASBL CRéSaM est reconnue, depuis 2012, comme centre de référence en santé mentale dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé. Notre mission est de soutenir l'ensemble du secteur de la santé mentale. Cela passe notamment par différentes actions : un observatoire des pratiques, la recherche, la concertation, la collecte et la diffusion de bonnes pratiques et de données socioépidémiologiques, l'appui aux professionnels, la formation, la sensibilisation et notre capacité à mettre en dialogue les différents acteurs à travers les concertations que l'on peut mener.

Un point important : notre assemblée générale réunit l'ensemble des acteurs incontournables en matière de santé mentale et d'assuétudes en Wallonie, à savoir les fédérations et associations du secteur, la représentation des usagers et usagères et des proches, ainsi que l'ensemble des plateformes de concertation en santé mentale. Cette position nous donne une place un peu particulière, celle d'un tiers de confiance, structurellement neutre, qui peut documenter l'ensemble du secteur.

Nos travaux s'appuient à la fois sur les données scientifiques et sur les savoirs professionnels et expérientiels. Concernant les savoirs expérientiels, j'aimerais insister sur la nécessité de faire en sorte que la participation des usagers soit réellement intégrée dans

la réflexion sur les politiques de santé mentale. La participation des usagers n'est pas un supplément démocratique, elle améliore la pertinence des réponses que nous pouvons construire. Je vous renvoie à un dossier que l'on a réalisé à ce sujet en 2026.

Le CRéSaM a engagé un travail sur cette question de la participation des usagers, de manière à reconstruire des modalités pour une représentation de leur voix. De nombreux acteurs concernés ont rejoint cette démarche. On espère qu'elle pourra aboutir à une formalisation et à la structuration d'un dispositif de représentation des usagers. Toutefois, cela nécessite des moyens ; vous le savez autant que moi.

Notre proximité avec les services et les professionnels – puisque l'on a une mission d'appui envers ceux-ci – nous permet également d'entendre très concrètement les difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien. Nous voudrions dès lors insister sur un point : les professionnels et les services doivent être reconnus à la hauteur de leur mission de santé publique, au risque de mettre en péril l'engagement de ces professionnels et des futurs professionnels. Il y a une pénurie dans le secteur et il est important de soutenir la reconnaissance de ces professionnels et de ces futurs professionnels. Cette pénurie ayant déjà été évoquée préalablement, je ne vais pas y revenir en détail. Néanmoins, j'aimerais parler des conditions dans lesquelles ces professionnels exercent leur métier.

La souffrance au travail est réelle chez ces professionnels, même si elle reste probablement encore insuffisamment documentée. Elle a des conséquences sur les équipes, sur leur engagement et, à terme, sur la continuité des soins. Il y a d'ailleurs là un paradoxe qu'il nous paraît important de souligner, celui de demander à des professionnels qui sont déjà fragilisés, notamment par leurs conditions de travail, qui sont confrontés à la précarité et qui ont, en face d'eux, des bénéficiaires dont ils doivent assurer l'accompagnement, lesquels traversent des difficultés similaires à celles qu'ils peuvent rencontrer.

Au-delà du nombre de postes réels par rapport aux professionnels et aux services, il faut regarder la qualité des conditions de travail. Je voudrais notamment insister sur la nécessité de prévoir des espaces de supervision, d'intervision, et des temps d'échanges entre pairs. Ces dispositifs contribuent directement au bien-être des professionnels et, surtout, au maintien de leur expertise. La recherche d'efficacité, particulièrement soutenue en ces temps de difficultés budgétaires, ne doit pas nous faire perdre de vue que le travail clinique ne se réduit pas aux simples consultations et à la transcription des actes. Il tient également à tous ces espaces qui soutiennent la créativité des professionnels.

Il me semble essentiel de pérenniser et de consolider les dispositifs existants. Cela a été largement évoqué

lors des précédentes auditions. Les financements précaires ne permettent pas de maintenir durablement des professionnels expérimentés. Lorsque ces professionnels quittent une équipe, l'expertise s'y trouve exposée à une érosion progressive. Cette question dépasse largement celle des ressources humaines. La continuité des équipes conditionne la continuité des soins pour les usagers et les bénéficiaires.

Cette question de la continuité m'amène à un autre point qui nous paraît essentiel : la possibilité de proposer des soins dans la durée. En santé mentale et en psychiatrie, il n'existe pas de solution magique. Certaines problématiques nécessitent des soins longs, parfois très longs. Elles nécessitent une temporalité qui n'est pas toujours prévisible. On ne peut pas toujours savoir, au début d'un accompagnement, combien de temps le processus prendra.

Cela implique de pouvoir maintenir des soins dans la durée, aussi bien en ambulatoire que dans l'offre résidentielle spécialisée, que ce soit à travers les initiatives d'habitations protégées, par exemple, ou dans les maisons de soins psychiatriques, avec des normes adaptées à un public qui évolue et qui se révèle moins stabilisé qu'auparavant. Cela implique également de maintenir des possibilités d'*outreaching* pour les personnes qui ne viennent pas spontanément vers ces services. Nous insistons donc sur ce point : la politique de santé mentale ne peut pas être pensée uniquement en termes de rapidité et de nombre de consultations. Certaines situations nécessitent du temps.

Pour réellement améliorer la santé mentale de la population, nous devons aussi, nous semble-t-il, élargir notre regard. L'offre de soins est certes insuffisante et il faut la renforcer et pérenniser les dispositifs existants, mais il ne s'agit pas non plus de mettre un psychologue derrière chaque citoyen. La santé mentale dépend aussi des conditions de vie de dans lesquelles chacun peut se déployer.

Vous avez déjà parlé, lors des dernières auditions, de l'emploi, de la qualité de l'emploi, et du logement. On va d'ailleurs y travailler lors de la Semaine de la santé mentale, qui se tiendra du 5 au 11 octobre 2026 et portera sur la question du logement et de la santé mentale. Ce sera une occasion, pour celles et ceux qui le souhaitent, de se rendre sur le terrain. Plus de 150 activités seront déployées sur l'ensemble des territoires.

D'autres déterminants de la santé, ce sont les conditions de vie, la précarité, mais aussi le lien social. Au CRéSaM, on défend une approche transversale des politiques publiques. Tant que les questions de santé mentale ne seront pas prises en compte dans l'ensemble de ces politiques, il sera difficile d'améliorer durablement la santé mentale de la population. Aujourd'hui, on voudrait insister sur deux déterminants en particulier : le lien social et l'école.

Concernant le lien social, la récente étude de l'IWEPS sur la santé mentale en Wallonie établit notamment un lien entre le sentiment d'isolement et le risque de troubles anxieux à l'âge adulte, particulièrement chez les 18-24 ans. Le sentiment de solitude touche près d'un quart des jeunes et augmente tout au long de la scolarité. Les filles francophones belges comptent d'ailleurs parmi les plus concernées en Europe par rapport à cet indicateur. Il nous semble donc important de soutenir davantage, à tous les niveaux, des lieux de proximité qui permettent de créer ou de maintenir du lien. Il s'agit aussi, pour les personnes plus fragiles, de soutenir certains espaces accessibles à bas seuil, sans condition ou diagnostic préalable. Ces espaces sont à la fois des lieux de prévention et, pour certaines personnes, une première porte d'entrée vers les services spécialisés. Le CRéSaM est occupé à réaliser un état des lieux de ces lieux de lien en Wallonie.

Un autre déterminant que je voulais évoquer avec vous est l'école, qui est un acteur majeur de santé mentale pour les jeunes. On sait que l'enseignement ne relève pas des compétences de la Wallonie, mais cela ne doit pas nous empêcher de considérer l'école comme un acteur majeur de la santé mentale des enfants et des adolescents. L'école peut être un facteur de risque, elle peut générer du stress, de l'anxiété, du mal-être chez les jeunes, mais elle peut aussi être un facteur de protection. Elle est un lieu d'apprentissage, mais aussi un lieu de relations sociales avec les autres. Les jeunes peuvent y trouver du soutien, de la reconnaissance, des adultes de confiance. Il faut donc penser l'école dans son contexte plus large. C'est vrai que les jeunes évoluent dans une société davantage stressée et stressante, notamment marquée par une pression croissante en termes de performance. Cette pression touche également leurs parents et complexifie probablement l'exercice de la parentalité.

La question est donc aussi de savoir comment l'école peut évoluer et répondre aux transformations de la société et aux besoins des jeunes. Nous pensons qu'elle doit être un véritable partenaire des acteurs de la santé mentale et que les équipes éducatives doivent être sensibilisées et soutenues face à ces enjeux.

En matière de santé mentale des jeunes, les données dont nous disposons aujourd'hui montrent un certain paradoxe, c'est-à-dire que nous disposons d'indicateurs de plus en plus précis sur le bien-être et le mal-être des jeunes, le stress scolaire, le harcèlement, les troubles émotionnels, le sentiment de solitude, et cetera, mais on connaît beaucoup moins leur accès effectif aux soins.

Début 2026, on a diffusé un rapport sur les chiffres relatifs à la santé mentale des enfants et des adolescents en Wallonie et à Bruxelles. Dans ce rapport, on évoque différentes études, notamment celle de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Ces études montrent notamment que 15 % des élèves du primaire ne connaissent aucun service d'aide, tandis que

43 % des élèves du primaire et 58 % de ceux du secondaire estiment qu'ils ne pourraient pas contacter l'un de ces services, même s'ils en avaient besoin. Cette proportion grimpe à 60 % chez les jeunes dont le profil suggère pourtant un besoin clinique.

Dans le même temps, les consultations pédopsychiatriques ont augmenté de plus de 226 % en une décennie, sans augmentation comparable du nombre de pédopsychiatres. Je me réfère au baromètre de Solidaris. Cela nous rappelle une chose essentielle : détecter davantage et plus tôt est nécessaire, mais cela doit nécessairement s'accompagner d'une capacité suffisante de prise en charge.

Dans ce contexte, quand on évoque les jeunes, il nous semble important de parler aussi de l'usage des écrans et des réseaux sociaux, sans tomber dans une explication simpliste qui ferait de ces derniers la cause de tous les maux des jeunes. Les grandes revues de littérature et les études à large échelle convergent vers un même constat : il existe une association statistique négative entre l'usage des médias sociaux et la santé mentale des jeunes, mais sa taille d'effet reste, en moyenne, limitée. Les données disponibles sont pour l'essentiel corrélationnelles, sans établir de lien de cause à effet.

Ce constat n'exclut ni des situations individuelles très problématiques ni le fait que certains sous-groupes soient plus exposés, notamment au niveau des usages intensifs et des adolescents déjà vulnérables. Il nous paraît cependant plus juste de regarder plus spécifiquement les types d'usages et de contenus, au-delà de la seule durée d'exposition aux écrans. Ainsi, certains usages, comme les jeux vidéo, par exemple, peuvent s'avérer bénéfiques dans certaines situations. Il nous paraît nécessaire de ne pas stigmatiser ces pratiques et de les replacer dans le contexte plus large des déterminants de la santé mentale des jeunes.

Cela étant, refuser de stigmatiser les usages n'exonère pas les plateformes, dont certains choix de conception pensés pour capter l'attention relèvent d'une responsabilité propre et appellent une régulation. Les médias sociaux jouent un rôle central de socialisation pour les enfants et les adolescents. Ils ont, dans une certaine mesure, remplacé d'autres espaces de socialisation qui sont devenus moins accessibles pour les jeunes dans un contexte généralisé de réduction des risques, de peur et de contrôle : l'espace public, la rue, certains lieux de rencontre. Or, l'adolescence est une période où la prise de risque et l'expérimentation font partie du processus de développement. Dans ce contexte, interdire ne suffit pas. La question est plutôt de savoir comment nous pouvons recréer et soutenir des espaces de socialisation accessibles aux adolescents.

En effet, les expériences étrangères et les études disponibles montrent les limites des interdictions. L'Australie a interdit les réseaux sociaux aux moins de

16 ans en décembre 2025, mais les premiers bilans montrent une interdiction largement contournée ; une large majorité d'adolescents conservent un compte sur les plateformes. L'interdiction déplace ainsi le problème sans le résoudre et produit un effet pervers : présents sur ces réseaux dans un cadre qui le leur interdit, les jeunes hésitent davantage à demander de l'aide en cas de difficulté. Se jouent aussi des questions relatives à l'égalité, parce que toutes les familles ne disposent pas des mêmes ressources pour offrir des alternatives de socialisation pour les jeunes.

En parlant de la santé mentale des enfants et des adolescents, je fais un petit focus sur la santé mentale des tout-petits, en lien avec le rôle des premières lignes de soins. Cela nous semble très important aussi. On se réfère notamment à l'avis du Conseil supérieur de la santé sur la santé mentale des jeunes enfants de zéro à cinq ans, qui date de 2025 et auquel on a contribué. Il rappelle qu'une part significative de la souffrance psychique se joue avant l'entrée à l'école, à un âge où les dispositifs sont encore relativement peu structurés. Mieux outiller les professionnels de la petite enfance dans les crèches, à l'ONE et dans les consultations auprès des médecins généralistes et des pédiatres pour permettre un repérage précoce constitue donc un investissement important.

Dans la continuité de ce que j'évoque à l'instant, un autre enjeu essentiel est la réforme de la première ligne de soins, au sein de laquelle la santé mentale doit trouver sa place. Les initiatives qui soutiennent les médecins généralistes, qui favorisent les collaborations entre la première et la deuxième ligne et qui permettent aux acteurs de première ligne de mieux repérer les problèmes de santé mentale nous paraissent essentielles.

Je voudrais soulever un autre point d'attention : la prévention va modifier le moment ou, parfois, la nature de la demande d'aide, certes, mais elle ne va pas la supprimer. Ainsi, renforcer la prévention et améliorer l'accès aux premières lignes ne réduira pas mécaniquement les besoins en soins spécialisés. Au contraire, plus on va sensibiliser, plus on va détecter tôt, plus les demandes d'aide peuvent potentiellement augmenter. La psychiatrie et les soins spécialisés en santé mentale ne peuvent pas devenir la variable d'ajustement d'une politique centrée sur la prévention et l'accès. L'accessibilité des soins, un point qui a déjà été largement abordé lors des précédentes auditions, va dépendre de la disponibilité des services et de leurs moyens. C'est un élément multidimensionnel : il faut parler de l'accessibilité géographique et financière, mais aussi de la lisibilité de l'offre.

Or, l'organisation de l'offre de soins en santé mentale est pour le moins complexe, aussi bien pour les citoyens et les citoyennes que pour les acteurs de première ligne. C'est difficile de s'y retrouver. Il y a de nombreux répertoires et de nombreuses cartographies qui existent, et l'on essaie de rassembler tout cela sur le

site du CRéSaM, mais c'est vrai qu'il reste encore un effort à faire en termes de lisibilité. On réfère aussi le site de l'AViQ, trouverdusoutien.be.

En termes d'accessibilité, il est important de s'intéresser à la façon dont celle-ci est perçue par les bénéficiaires et par la population. Il faut tenir compte des spécificités de certains publics, peut-être en pointant l'un ou l'autre public en particulier. On a parlé notamment des situations de précarité. On peut aussi parler de la situation des personnes âgées en termes d'accessibilité des soins de santé mentale. Je voudrais aussi pointer un public qui nous semble important à relever : les mineurs étrangers non accompagnés. Ils et elles présentent un risque élevé de détresse psychique en lien avec le parcours migratoire, la procédure d'asile, l'incertitude du séjour, les conditions d'accueil, l'isolement et la discrimination.

En somme, l'accès aux soins ne se limite pas à une seule barrière. C'est la combinaison de tous ces éléments – la méconnaissance, la distance géographique, les délais d'attente et la saturation – qui peut conduire au renoncement aux soins.

Tout cela m'amène à la question des données et du monitoring, qui a été largement évoquée aussi. La Wallonie ne manque pas de constats sur la question de l'accessibilité ou sur les besoins en santé mentale. Par contre, ce qui manque peut-être davantage, c'est un dispositif pérenne qui permette de rassembler l'ensemble des informations, de les croiser et de suivre leur évolution dans le temps. Chaque acteur produit ses propres indicateurs, à son rythme, selon sa méthode, mais nous avons besoin d'une capacité collective d'organisation de ces données pour pouvoir réellement piloter les politiques publiques. Le CRéSaM est disponible pour contribuer à ce travail. Cela fait partie de nos missions et nous disposons des compétences nécessaires en interne, en collaboration avec les autres acteurs concernés.

Par rapport au monitoring, il faut être très attentif à la façon dont on le construit. En effet, des données épidémiologiques, ce n'est pas pareil que des données d'évaluation de projets, par exemple. Il faut s'interroger aussi sur les conditions de production des données : comment garantir la qualité de l'encodage ? Comment obtenir l'adhésion des professionnels ? Comment s'assurer que les données produites soient réellement valides et utiles ? Le monitoring et l'évaluation sont nécessaires et légitimes, mais il convient de trouver un équilibre entre le contrôle et l'évaluation, d'une part, et la confiance accordée aux professionnels et aux services de terrain d'autre part. Par ailleurs, une charge administrative trop importante peut devenir une source supplémentaire de souffrance professionnelle, surtout lorsqu'elle ne fait pas sens pour les personnes qui doivent l'assumer.

Le CRéSaM souhaite contribuer activement à la collecte et à l'analyse des données, mais aussi à leur interprétation. Cet aspect nous semble aussi important, car notre connaissance du terrain nous permet de mettre les chiffres en perspective, de les nuancer, de les clarifier et de contribuer à les restituer aux différents services en leur donnant des clés de lecture et en travaillant avec eux pour faire évoluer les pratiques sur la base de toutes ces données disponibles.

Notre position relativement indépendante nous permet aussi d'être une force de proposition pour définir de nouvelles analyses à partir des besoins identifiés sur le terrain. Cette même expertise pourra également être mobilisée dans le cadre de la réforme des soins de première ligne, notamment auprès des futurs OLS, pour objectiver les besoins, tenir compte des spécificités territoriales et apporter une lecture nuancée des cartographies.

Pour conclure, nous voudrions rappeler que le CRéSaM est un outil à la disposition de l'ensemble du secteur de la santé mentale et de l'autorité régionale. Notre rôle est de faire le lien entre les données, les savoirs scientifiques, l'expertise des professionnels et l'expérience des personnes concernées.

Nous rappelons aussi quelques messages clés avec, en premier lieu, la pérennité des dispositifs. Seuls des moyens stables à la hauteur de la mission de santé publique des services leur permettent de conserver leur expertise et de garantir la continuité des soins, y compris les soins longs que certaines situations exigent.

Le deuxième message concerne la transversalité. En effet, la santé mentale se joue aussi dans l'emploi, le logement, la famille, le lien social, l'école... Aucune politique sectorielle ne suffira si ces déterminants ne sont pas pris en compte.

Troisièmement, il est nécessaire de disposer de données permettant un véritable pilotage dans le temps.

Enfin, je rappelle un point de vigilance : renforcer la prévention et l'accès aux soins ne va pas réduire mécaniquement les besoins en soins spécialisés, qui ne doivent pas en devenir la variable d'ajustement.

Je vous remercie pour votre attention.

Audition de Mme Chebieb et M. Holsbeek, Adjointe à la coordination fédérale « Cellule des réformes des soins en santé mentale » et Attaché « Soins de santé mentale et assuétudes » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

M. le Président. – La parole est à Mme Chebieb.

Mme Mélissa Chebieb, Adjointe à la coordination fédérale « Cellule des réformes des soins en santé mentale » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, au nom du SPF, mon collègue et moi-même vous remercions pour votre invitation.

L'objectif de cette présentation est de vous donner un aperçu du fonctionnement des réseaux de soins en santé mentale, d'où ils viennent, ce qu'ils sont concrètement, comment ils fonctionnent et comment leur rôle a évolué au cours des 15 dernières années. Je parlerai principalement des réseaux adultes, ainsi que des réseaux enfants et adolescents, mais nous avons également la coordination centrée sur des publics en situation d'internement, qui est organisée par cour d'appel, ainsi que d'autres projets en lien avec la participation à la formation. Je serai amenée à simplifier certaines dimensions, car la complexité organisationnelle nécessite bien plus que 20 minutes pour être exposée dans son ensemble.

Avant toute chose, je précise que je ne reviendrai pas sur les constats largement partagés par vos interlocuteurs précédents, car, de notre place de SPF, nous constatons également la saturation des services, le manque de ressources, l'aggravation des situations, la pénurie de certaines fonctions de soins, la pénibilité du travail et l'impact sur la santé mentale des populations de la situation de crise sociétale, internationale, climatique et j'en passe. Ces constats nous poussent chaque jour à penser l'organisation des soins autrement afin d'adopter une vision systémique qui prenne en compte la complexité et nous oblige à sortir des raisonnements linéaires afin d'amener des changements dans un système complexe, mouvant et en crise perpétuelle. Ceci est à considérer comme le préalable à mon propos.

Avant de parler des réseaux, il faut rappeler le contexte dans lequel ils s'inscrivent, à savoir celui des réformes des soins en santé mentale. Dès 2001, l'OMS a publié différentes recommandations aux États qui ont constitué le fondement de ces réformes : partir des besoins de la population, sortir de la construction institutionnelle de l'offre, développer les soins dans la communauté, soutenir la participation des personnes et de leur entourage, prendre en compte les déterminants sociaux de la santé, travailler en promotion de la santé et en prévention afin d'agir en amont sur les publics

cumulant des facteurs de fragilité – c'est ce que l'on appelle la notion d'équité en santé –, développer une approche territoriale et une répartition des budgets en lien avec les caractéristiques des populations ciblées.

En 2009 se posait déjà le constat de l'augmentation des besoins de la population, de la complexité des situations et de l'incapacité de l'offre existante à s'adapter aux besoins exprimés par les personnes. Bien avant 2009, différentes initiatives et projets avaient déjà signifié et officialisé cette inadéquation entre l'offre et le besoin – par exemple, la création de services de santé mentale, tels que les IHP, MSP et j'en passe.

L'un des enjeux des réformes consiste donc à déplacer progressivement le centre de gravité du système de soins, organisé autour des besoins des institutions, vers une offre construite autour des besoins des personnes et de la population. Ceci nécessite un dispositif coordonné et intégré, ce qui est la logique des réseaux. Dans la perspective de la santé publique, il faut comprendre cette logique comme un modèle organisationnel permettant de concrétiser plusieurs des recommandations de l'OMS au niveau du territoire national.

À l'époque, le contexte belge correspondait donc à l'inverse de la pyramide de l'OMS, c'est-à-dire que beaucoup de moyens étaient investis dans une offre de soins de haute intensité pour des situations complexes. Je ne dois évidemment pas vous rappeler les chiffres de prévalence des troubles en santé mentale ni ceux de la psychiatrie en population générale – je pense que c'était l'exposé de Mme Bouton. Cette répartition de l'offre de soins met bien en avant l'inadéquation de l'investissement par rapport à la situation de la population : beaucoup de personnes rencontrent des difficultés en lien avec la santé mentale, tandis qu'un petit pourcentage de la population souffre de troubles psychiatriques sévères. Dès lors, l'OMS nous recommande de concentrer les efforts dans le bas de la pyramide : le *self care*, les soins informels dans la communauté, le lien social, renforcer les compétences de base de la population générale et, surtout, augmenter les compétences des acteurs de première ligne.

Je vais faire un petit détour historique pour vous expliquer la réforme des soins en santé mentale. Je voudrais vous expliquer que la réforme 107, comme dans l'intitulé de l'invitation, n'existe pas en tant que telle. Il s'agit vraiment de la réforme des soins en santé mentale. Or, il existe encore actuellement une confusion entre cette réforme et l'article 107 de la loi sur les hôpitaux. Il est donc utile de distinguer les deux.

En 2009, la conférence interministérielle Santé publique a décidé de mettre en application l'article 107, qui constitue avant tout un instrument financier. Il a permis de geler des lits hospitaliers et de réaffecter certains moyens vers des modalités expérimentales de soins, notamment des soins organisés au plus près du

milieu de vie de la population. L'article 107 a donc été un levier et un point de départ, mais il ne constitue pas à lui seul la réforme. Mon collègue vous présentera rapidement les budgets investis hors lits gelés, donc hors activation de l'article 107. Vous allez vite comprendre que l'intitulé « réforme 107 » amène une fausse représentation selon laquelle les investissements financiers viennent uniquement des lits gelés, ce qui n'est pas tout à fait juste.

Ce n'est qu'en décembre 2009 que la conférence interministérielle a préparé le déploiement de la réforme, organisé l'information, mobilisé les acteurs et fixé le cadre et les calendriers. En avril 2010, le Fédéral, les Communautés et les Régions ont adopté conjointement le guide intitulé « Vers de meilleurs soins en santé mentale par la réalisation de circuits et de réseaux de soins ». Ce guide fournit le cadre stratégique et organisationnel de la réforme ; il définit donc une orientation commune destinée à être concrétisée et adaptée au niveau des territoires de l'ensemble du pays.

C'est dans ce contexte que naissent, en 2010, les réseaux adultes. Si je devais résumer le principe du guide en une phrase, je dirais que le réseau est un outil organisationnel permettant de construire collectivement, sur un territoire donné, une offre intégrée et continue autour des besoins de la personne. Cette définition est importante, parce que le réseau n'est ni une institution supplémentaire ni un nouveau prestataire de soins. Sa fonction est d'organiser les relations entre les ressources existantes et les nouvelles réponses qui se développent.

Une deuxième étape fondamentale est évidemment la création des réseaux enfants-ados qui, eux, ne reposent pas sur l'article 107, mais s'inscrivent dans une nouvelle politique de santé mentale fondée sur un modèle comparable : organiser, structurer et articuler les relations entre les acteurs d'un même territoire au travers des besoins de la population.

Cette politique se veut globale et intégrée. Elle prend en considération l'ensemble des dimensions qui influencent la santé mentale et ne se limite donc pas aux acteurs spécialisés. Elle suppose une approche intersectorielle, ainsi qu'une articulation entre les différents niveaux de pouvoir.

Voici une carte du pays représentant l'ensemble des réseaux de soins en santé mentale pour adultes, et une autre où figurent les réseaux pour enfants et adolescents. Un réseau est avant tout un partenariat territorial. Il ne se structure pas à partir des pouvoirs subsidiaires ou des compétences, mais bien à partir d'une population donnée, d'un territoire et des besoins correspondants. Sa mise en œuvre est nécessairement locale, car tous les territoires ne connaissent pas les mêmes réalités ; ils diffèrent par leur population, leur vulnérabilité, leur histoire et leur paysage de soins.

Pour qu'un partenariat de cette ampleur puisse fonctionner, il doit néanmoins s'appuyer sur une mécanique organisationnelle et interactionnelle assez complexe, comprenant notamment l'organisation d'un comité de réseau, une coordination, des espaces de concertation liés aux différentes fonctions et programmes de soins, un plan stratégique développé par chacun des réseaux et des mécanismes de gouvernance propres et internes au réseau. Les autorités définissent un cadre général, notamment dans le guide, mais également au travers d'un contrat de financement entre le SPF Santé publique et les réseaux.

Toutefois, une part importante de l'opérationnalisation se construit au niveau territorial. L'objectif n'est pas d'organiser de la concertation pour elle-même, mais de parvenir à construire des trajectoires de soins cohérentes pour la population. Concrètement, le réseau rassemble des partenaires présents sur son territoire et organise leur collaboration. Dans les réseaux adultes, ce travail s'articule principalement autour de fonctions. Dans les réseaux pour enfants et adolescents, il s'articule autour de programmes de soins.

Cette évolution fait progressivement apparaître une logique de *population health management*. La question n'est alors plus uniquement de savoir quelle offre ou quelle institution nous avons, mais devient multiple : quelle est notre population ? Quels en sont les caractéristiques ou les facteurs de vulnérabilité ? Quels sont les besoins ? Quels sont les besoins déjà rencontrés ? Quelles offres existent déjà sur le territoire ? Où se trouvent les ruptures dans les parcours de soin ? Quelles ressources pouvons-nous mobiliser ? Comment devons-nous mieux les articuler et les adapter ?

Cette approche suppose de combiner deux mouvements : un mouvement descendant – *top-down* – qui traduit les grandes orientations de la politique publique et les objectifs généraux de santé publique, et un mouvement ascendant – *bottom-up* – qui part vraiment des besoins, des ressources et des réalités propres à chaque territoire. Cette dimension est particulièrement importante, notamment en Wallonie, compte tenu de l'étendue du territoire, de son hétérogénéité et du cumul de vulnérabilités observé dans certaines communes. Le réseau constitue précisément un espace de dialogue entre ces deux mouvements.

Par ailleurs, une approche *mental health in all policies* invite à penser la santé mentale en dehors de l'offre spécialisée du système de soins. Dans les réseaux, nous retrouvons des acteurs très différents relevant de secteurs et de pouvoirs subsidiaires distincts et organisés par fonction ou par programme. On retrouve des acteurs de première ligne, comme les maisons médicales, les médecins généralistes, les AMO, les écoles, les services de la jeunesse ; des acteurs communaux, comme les PCS et les CPAS ; des services

de santé mentale agréés par l'AViQ, des provinces, des hôpitaux, les réseaux assuétudes, les services assuétudes des bureaux régionaux de l'AViQ, des acteurs de l'aide à la jeunesse, des AMO, des centres PMS et PSE, des maisons de devoirs ou encore des services liés à l'insertion socioprofessionnelle. C'est l'étendue des différents partenaires que l'on retrouve dans les réseaux.

Le réseau offre un espace dans lequel ces partenaires peuvent construire des réponses à partir d'un même territoire. L'objectif est de dépasser les fragmentations institutionnelles, sectorielles et financières. Soyons honnêtes : tout n'est évidemment pas acquis. Certains territoires ou réseaux ont développé des projets particulièrement aboutis, tandis que d'autres collaborations restent plus fragiles. D'ailleurs, la collaboration est d'autant plus fragile dans un contexte insécurisant pour les acteurs. Dans ce cas, les logiques de concurrence prennent le dessus. Le travail en réseau nécessite un effort constant de maillage, de tissage, d'articulation, d'accordage, de tuilage, et ce, à différents niveaux, c'est-à-dire tant au niveau institutionnel qu'au niveau clinique et micro pour le trajet des personnes concernées.

L'une des missions du réseau consiste à soutenir la responsabilité collective des acteurs afin qu'ils puissent élaborer des réponses adaptées aux enjeux locaux, tout en s'inscrivant dans les grandes orientations définies au niveau des politiques publiques et en sortant d'une logique institutionnelle. Je vous garantis que ce n'est vraiment pas évident. L'objectif est de remettre les besoins de la population au centre des discussions afin de décider, de trancher, d'orienter les actions et de prioriser les investissements.

Le réseau ne se limitant pas à la gouvernance, il y a différents projets. Au fil des années, de nombreux programmes et dispositifs ont été développés, notamment les soins psychologiques de première ligne – la réforme des PPL, comme on l'appelle –, les équipes mobiles, les dispositifs de crise et d'urgence, les projets de double diagnostic, les projets de *high intensive care units*, les unités d'intervention intensive ou encore les dispositifs visant à renforcer la participation des usagers et des proches. Toutefois, l'enjeu n'est pas d'additionner ces dispositifs les uns aux autres, mais de les articuler afin de construire des trajectoires cohérentes, de réduire les ruptures et de garantir, autant que possible, une continuité autour de la personne, d'éviter l'aggravation des situations et de favoriser l'adéquation entre les soins et les besoins des personnes. C'est la notion de *match care*.

La troisième phase des réformes a été l'intégration de la santé mentale dans la première ligne via les psychologues de première ligne. Ce projet ne vise pas uniquement le transfert d'une offre libérale dans un remboursement par l'INAMI ; il s'agit de viser un public cible et de développer de nouvelles pratiques pour les psychologues et les soins psychologiques,

notamment des fonctions communautaires et de la co-intervention : le domicile, le groupe, et cetera. Il s'agit de développer une offre dans des endroits non étiquetés « santé mentale », en amont de tout dispositif spécialisé, et de travailler au renforcement des compétences des acteurs de première ligne.

Les réseaux ont pour mission d'affiner et de mettre en œuvre des actions permettant d'aller au plus près des citoyens et de leur milieu de vie, tout en gérant un budget dans une enveloppe fermée. Cette démarche s'inscrit donc pleinement dans une vision des soins intégrés.

Étant donné qu'il ne me reste que cinq minutes, je vais rapidement céder la parole à mon collègue, Jo Holsbeek. Je pensais vous expliquer d'autres projets que nous développons, mais le PowerPoint est assez fourni. Je vous laisse donc le soin de le lire.

M. le Président. – La parole est à M. Holsbeek.

M. Jo Holsbeek, Attaché « Soins de santé mentale et assuétudes » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. – Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour l'invitation. Je vais ajouter un dernier chapitre à la présentation de Mme Chebieb, un intermezzo budgétaire. Voici une représentation de l'évolution du budget fédéral alloué aux soins de santé mentale pour les adultes au cours des 10 dernières années. Il s'agit d'un budget supplémentaire, c'est-à-dire qu'il n'inclut pas les investissements réguliers dans les hôpitaux généraux et les hôpitaux psychiatriques. Un second graphique montre l'évolution des investissements dans la politique pour les enfants.

Ces graphiques reflètent l'importance croissante accordée aux investissements dans les soins de santé mentale pendant la période de pandémie, dès 2020. Cumulés, ces budgets supplémentaires s'élèvent à près de 600 millions d'euros, dont 370 millions d'euros pour les adultes. Les investissements les plus importants sont réalisés dans les réseaux – environ 100 millions d'euros – et la psychiatrie de première ligne, mais aussi dans tous nos projets concernant les drogues, le double diagnostic, le réseau d'internement et les centres de psychiatrie médico-légale.

Il en va de même pour le budget spécifiquement destiné aux enfants, qui représente un peu plus de 230 millions d'euros. Là aussi, l'investissement le plus important concerne les réseaux, avec un peu plus de 86 millions d'euros, ce qui inclut le renforcement des services K en hôpitaux généraux et psychiatriques, des projets concernant des équipes de liaison, les unités de psychiatrie médico-légale et tous nos projets pour jeunes liés aux drogues et à l'alcool.

Je pourrais vous offrir encore beaucoup de détails et de chiffres, mais je n'en ai simplement pas le temps. Si

vous êtes intéressés d'obtenir des informations spécifiques concernant les missions, l'organisation et l'évaluation de nos projets, n'hésitez pas à nous contacter.

***Audition de M. Thirion et Mme Ringlet,
Administrateur délégué et Psychologue et Codirectrice
thérapeutique de SOS Suicide***

M. le Président. – La parole est à M. Thirion.

M. Thomas Thirion, Administrateur délégué de SOS Suicide. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour cette invitation. Avec ma collègue, Florence Ringlet, je vais vous faire un petit exposé du dispositif SOS Suicide de l'association « Un pass dans l'impasse ».

Vous avez déjà eu pas mal de données chiffrées dans une précédente intervention de Sciensano, mais il me paraissait important de rappeler aujourd'hui quelques chiffres très parlants : le suicide est aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique, car il s'agit de la première cause de décès chez les jeunes âgés de 10 à 54 ans. Il y a cinq suicides par jour. La Belgique est malheureusement un des plus mauvais élèves, avec le taux le plus élevé au niveau européen. Concernant la Région wallonne, il y a deux suicides par jour. Derrière ces chiffres, il y a des personnes, des humains, des petites filles et des petits garçons qui ne pourront jamais grandir aux côtés de leur papa ou de leur maman. C'est quelque chose qu'il faut avoir bien en tête.

Au niveau de SOS Suicide, dans un premier temps, on propose une action à tous les niveaux de prévention. Nous proposons toute une série de sensibilisations, d'informations, mais on inclut aussi les citoyens pour essayer de les mobiliser en faveur de cette cause. En termes de repérage et d'orientation – je parlais justement de mobilisation des citoyens –, nous avons créé un dispositif unique en Belgique avec le réseau de sentinelles, c'est-à-dire une communauté de citoyens qui sont là pour repérer et alerter. J'y reviendrai plus tard dans cette présentation. On inclut aussi les professionnels, qui jouent également un rôle extrêmement important en matière de repérage et d'orientation, ainsi que l'entourage.

En matière d'accompagnement et de prise en charge psychologique, nous prenons en charge les personnes qui ont des idées suicidaires ou qui ont fait une tentative de suicide. On est là également pour accompagner les proches, qui se posent souvent des questions : que dire ? Que faire ? Comment réagir face à un proche qui ne va pas bien et qui a des idées suicidaires ? Nous accompagnons aussi les familles malheureusement endeuillées par un suicide et nous avons une initiative spécifique – mais ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui – concernant les entrepreneurs en difficulté.

Enfin, nous intervenons lorsqu'un événement traumatique ou un suicide a malheureusement eu lieu. Comme je l'ai dit, on accompagne les familles endeuillées par suicide ; nous pouvons aussi intervenir sur les lieux quand il y a eu un événement traumatique pour en discuter, soit dans une entreprise, soit dans une école. C'est aussi une action que nous menons régulièrement.

Quand on parle de prévention du suicide, il est important de rappeler que, quand on prend en charge une personne, on ne prend pas uniquement en charge la personne qui ne va pas bien. On est là pour accompagner la personne et être en contact avec son entourage, c'est-à-dire la famille ou les proches. Quand il s'agit d'un jeune, nous sommes aussi en contact avec les écoles. Nous sommes en contact avec tout le réseau de la personne, qu'il s'agisse des personnes qui sont proches d'elle ou du réseau de soins.

En prévention du suicide, il est hyper important de voir les choses de manière transversale et pas juste en silos ou service par service, parce que tout le monde joue un rôle extrêmement important dans toute la chaîne de soins et de prévention. C'est la raison pour laquelle on a bien listé les écoles, les hôpitaux, la police, les services de santé mentale, la communauté de sentinelles et l'entourage. Nous travaillons avec toutes ces personnes. Quand nos collègues sont en consultation, le travail qu'ils mènent au quotidien ne se limite pas à une heure de consultation en face-à-face avec une personne. Cela inclut de nombreuses démarches – ma collègue pourra mieux le présenter que moi – qui sont effectuées en dehors des consultations.

Voici quelques données concrètes de notre activité en 2025 : même si nous ne sommes pas une ligne d'écoute – Télé-Accueil pourra bien le préciser par la suite –, nous avons quand même assuré plus de 9 000 appels téléphoniques et plus de 6 500 consultations. Nous avons également pris en charge plus de 600 patients. Nous avons une double approche, tant sur le plan psychologique que social, parce que l'on se rend compte qu'il y a aussi de nombreuses personnes qui sont complètement perdues d'un point de vue social. Cette double approche peut être combinée par notre assistant social et par le psychologue. Nous avons comptabilisé plus de 400 nouveaux patients et 60 séances d'*outreaching* – cela veut dire que l'on se déplace quand les personnes ne sont pas en mesure de venir dans notre centre de consultation. Par exemple, on peut se déplacer dans une maison de repos pour prendre en charge une personne en détresse. Enfin, nous avons effectué huit postventions, c'est-à-dire des interventions quand il y a eu un événement traumatique, un suicide. Là, on peut intervenir dans les entreprises.

En ce qui concerne le nombre de consultations et de demandes, depuis 2020 – depuis la crise sanitaire –, le nombre de consultations fixées a augmenté de 68 %.

C'est bien la preuve que la détresse est là, que les gens ne vont pas bien, mais surtout, que nous sommes là où les gens ont besoin. On innove d'ailleurs de plus en plus sur la manière de communiquer – j'y reviendrai – pour atteindre les publics qui en ont besoin.

Un tiers de nos consultations concernent des patients de 7 à 24 ans. Imaginez un enfant de sept ans qui vient en consultation pour idées suicidaires ; vous comprenez bien qu'il y a un changement qui est en train de s'opérer. Nos équipes ont dû faire face à cette situation, car, il y a 10 ou 15 ans, on n'avait pas de patients aussi jeunes qui venaient en consultation. C'est un véritable danger auquel on doit faire vraiment attention ; on doit mettre en place de nouvelles actions pour être là où ces publics sont, les toucher et être accessible, surtout pour ce public.

Le réseau de sentinelles est vraiment un dispositif unique en Belgique. Comme il est impossible de mettre un psychologue auprès de chaque citoyen, on s'est demandé comment nous pourrions être partout, sur l'ensemble du territoire de la Wallonie et de Bruxelles, sans devoir mettre pour autant à chaque fois un psychologue pour chaque personne. On a décidé de constituer un dispositif, un réseau qui permet aux personnes non pas de jouer un rôle de psychologue ou d'assistant social, mais de pouvoir repérer une personne qui ne va pas bien. En effet, très souvent, les gens nous disent : « Il ne nous a rien dit, on n'était au courant de rien, on n'a pas vu venir les choses ». Ensuite, en consultation, quand les psychologues parlent avec les proches, leur témoignage évolue : « Ah oui, c'est vrai, il nous avait dit ceci... Ah oui, c'est vrai, il y a eu un changement d'attitude, de comportement ». À ce titre, le repérage des situations à risque est hyper important. Il faut pouvoir écouter la personne.

Or, bien souvent, on nie ou l'on banalise ses gestes ou ses propos. C'est un rôle essentiel que les sentinelles jouent : elles peuvent alerter, relayer et oser poser la question. Bien souvent, les citoyens pensent que, si l'on ose poser la question à la personne sur d'éventuelles idées suicidaires, cela va lui donner envie. Au contraire, à travers les sensibilisations, on explique que cela va aider la personne et l'apaiser.

Ainsi, la sentinelle joue un rôle essentiel rien qu'à travers cette question de l'écoute et du repérage, ainsi qu'en posant des questions pour ensuite orienter la personne concernée vers notre structure. On s'engage, dès qu'une alerte est arrivée, à recontacter la personne dans les 24 heures durant les jours ouvrables. C'est quelque chose d'important que l'on met bien en évidence : en prévention du suicide, chaque minute compte. Si l'on décide de traiter une alerte 15 jours après l'avoir reçue, il sera peut-être beaucoup trop tard pour appeler la personne.

J'en arrive à quelques chiffres pour vous montrer que ce dispositif fonctionne. Aujourd'hui, on a une

communauté de plus de 2 700 personnes, dont près de 1 500 sont spécialisées sur la thématique du suicide. L'année dernière, on a sensibilisé 450 personnes à travers 24 modules. Avoir une communauté aussi importante, ce n'est pas juste se dire « On vous a formés, on vous a sensibilisés, maintenant vous êtes sur le terrain, vous êtes outillés, débrouillez-vous ». Cela demande beaucoup plus de travail. Ainsi, on est en perpétuelle réflexion et l'on a mis en place un dispositif, notamment à travers une communauté sur WhatsApp, où l'on transmet des informations régulières, des newsletters... On rappelle régulièrement des contenus pratico-pratiques, on revient sur les signes d'alerte, on appelle à l'engagement de ces sentinelles... Ainsi, 113 alertes ont été déclenchées en 2025. Cela veut dire que, tous les deux à trois jours, rien qu'à travers ce canal, nous avons des citoyens qui repèrent des personnes en souffrance et qui nous contactent pour que l'on puisse prendre en charge des personnes suicidaires.

Communiquer, c'est informer et sensibiliser. Il est important de faire savoir à la population que des dispositifs existent, que de l'aide est là. « Un pass dans l'impasse » est une ressource, avec SOS Suicide, Télé-Accueil et les services de santé mentale. À travers nos communications, on le rappelle à notre communauté, aux plus de 12 000 abonnés à nos réseaux sociaux, aux abonnés à notre newsletter. Selon les informations générées par un outil, on aurait touché approximativement 9 millions de personnes, en termes d'audience médiatique, à travers nos différentes communications. C'est important de rappeler à quel point les ressources sont là et que SOS Suicide est présent pour soutenir les personnes en détresse.

Je voulais également vous faire part d'une initiative que l'on a mise en place l'année passée : « Échos de vie ». C'est un dispositif qui a été pensé par les jeunes et pour les jeunes. Bien souvent, c'est nous, en tant qu'adultes, qui pensons à mettre des initiatives en place pour les jeunes en se disant que cela devrait leur parler. Quand on en a parlé aux jeunes après la crise sanitaire, ils nous ont dit : « Écoutez, tout ce que vous avez mis en place, les mesures prises à l'époque, cela a été pensé par des adultes pour nous ». Les jeunes se sont exprimés et ont dit : « Ce que vous avez mis en place ne nous a pas du tout parlé. Vous pensez avoir bien fait, mais pas du tout, ce n'était que le contraire ». On s'est dit : « OK, c'est hyper intéressant », et l'on a créé cette initiative pour les jeunes et par les jeunes. On a créé des ateliers, on était là pour soutenir les jeunes, pour leur proposer des locaux, pour leur apporter de l'expertise, et cetera.

Ils ont fait plusieurs supports ; j'ai reproduit ici une affiche qu'ils ont dessinée eux-mêmes et dont ils ont également créé le slogan. Nous, la seule chose que l'on s'est engagés à faire, c'est de la communiquer le plus largement possible. Cent vingt établissements scolaires ont dit : « Très bien, on va faire vivre cette affiche et l'on va la diffuser dans les écoles ». Ainsi, près de 1 850 supports ont été diffusés dans les écoles. Ils ont

également réalisé un slam avec des paroles extrêmement touchantes, tellement justes. On n'a pas l'occasion aujourd'hui de vous la faire écouter, mais cela vaudrait la peine.

Enfin, les professionnels jouent un rôle extrêmement important. Plus il y aura de professionnels formés et sensibilisés à cette thématique, plus tôt on pourra repérer les personnes en détresse et les orienter. L'année dernière, nous avons formé plus de 900 professionnels sur la thématique du suicide.

M. le Président. – La parole est à Mme Ringlet.

Mme Florence Ringlet, Psychologue et Codirectrice thérapeutique de SOS Suicide. – Je vais vous parler de quelques réalités de terrain, puisque je suis psychologue et que je reçois des personnes dans le cadre de SOS Suicide.

Depuis la pandémie, on a vu une grosse loupe sur tout ce qui dysfonctionnait déjà, mais cela ne s'est pas amélioré. Il y a une hausse des troubles anxiodépressifs, une hausse des idéations suicidaires, une hausse des scarifications et divers passages à l'acte, mais aussi, comme le disait mon collègue, un rajeunissement dans l'âge des passages à l'acte et une intensification, surtout chez les jeunes, du sentiment d'être incompris. C'est très interpellant aujourd'hui.

Quand les personnes arrivent chez nous, on constate que les crises sont davantage aiguës. Le travail dure souvent un peu plus longtemps et nous mobilise beaucoup plus, puisque les gens sont en état de crise aiguë. Les suivis, vous le comprendrez, sont beaucoup plus complexes dans ces situations graves.

Notre expérience de terrain nous apprend trois choses. Je vais essayer d'être synthétique. Premièrement, le repérage doit intervenir au plus tôt. À cet égard, les citoyens, les professionnels et les proches, notamment les professionnels de première ligne, sont des acteurs essentiels. Le repérage doit avant tout être relié – on l'a beaucoup entendu ce matin – à une réponse accessible et coordonnée.

Ensuite, la prévention se construit avant tout dans les lieux où les personnes vivent. Pour les jeunes, ce sont les écoles : il faut sensibiliser, donner des repères, favoriser la parole, développer en quelque sorte leurs stratégies de *coping* pour trouver des solutions. Dans les entreprises, il est essentiel de repérer la souffrance, de former des personnes relais pour identifier et venir en aide le plus facilement possible. Dans les associations et les communautés, il convient de mobiliser les citoyens à travers les institutions et les professionnels, en les formant, en coordonnant et en orientant.

Dans notre expérience, on constate que SOS Suicide peut être un partenaire de choix dans la réflexion et la construction d'une politique publique de lutte contre le suicide, et ce, pour cinq raisons. La première est que

nous sommes un acteur spécialisé dans l'écoute et l'accompagnement des personnes suicidaires ou suicidantes, de leurs proches, et des personnes en deuil après un suicide. Ensuite, nous sommes un acteur de liaison entre la personne, les ressources qui sont autour d'elle et nos communautés de sentinelles. Nous sommes un acteur de transmission, puisque nous donnons des formations, des sensibilisations et transmettons de l'information. Nous sommes aussi un acteur de postvention auprès des personnes qui ont été exposées au suicide : les proches, l'entourage, les personnes endeuillées. Nous sommes donc un partenaire.

On a beaucoup parlé de la prévention, mais nous sommes encore beaucoup trop dans une logique de réaction et nous devons passer à une logique de prévention. Nous devons :

- développer la capacité citoyenne à repérer à travers des dispositifs comme les sentinelles ;
- renforcer la prévention dans les milieux de vie, comme l'école, les entreprises, les associations et les institutions ;
- rendre encore plus accessible – cela se fait déjà – la formation des acteurs de première ligne ;
- affiner les mécanismes de relais, c'est-à-dire qu'il faut savoir où orienter pour obtenir rapidement une réponse, car savoir ce qui se fait, c'est bien, mais connaître la manière dont on le fait et le temps nécessaire pour le faire, c'est encore plus important ;
- reconnaître l'importance de la postvention, dont on ne parle pas encore assez. Il s'agit d'intervenir systématiquement auprès des personnes touchées de plein fouet par un suicide.

J'aimerais à présent rappeler quatre recommandations en lien avec un audit déposé ici par Mme Alibrandi, ici présente, le 1^{er} septembre dernier. Quand j'ai lu cet audit, j'ai retrouvé des choses que je vis au quotidien dans ma pratique. J'avais donc envie de rappeler certains éléments qui me paraissent essentiels.

Tout d'abord, il est nécessaire d'orienter systématiquement. Je pense que toutes les familles qui sont confrontées à un décès par suicide d'un proche devraient recevoir des informations dès le moment de l'annonce, ou bien dès le moment où elles sont confrontées à la dure réalité du constat. Il faut réorienter ces personnes vers des ressources spécialisées.

Ensuite, on devrait reconnaître davantage les proches comme acteurs de prévention, parce que l'on oublie souvent que les proches ont été mobilisés et ont été aussi pris dans la spirale compliquée de quelqu'un qui va très mal, ou alors ont été simplement confrontés et touchés par un choc auquel ils ne s'attendaient pas du tout, et peuvent développer des états de stress post-traumatique susceptibles d'empêcher totalement le travail de deuil. Il faut reconnaître ce que vivent ces personnes, les accompagner et soutenir cette fonction qu'ils occupent au quotidien.

La recommandation suivante porte sur le fait d'organiser la continuité des soins – on en a parlé tout au long de la matinée –, notamment après une crise. Il faudrait un référent identifiable et un véritable parcours qui éviteraient la rupture entre – je parle ici de prévention du suicide – le passage aux urgences et la continuité des soins, car le suicide n'est pas uniquement un moment de crise ou un passage à l'acte. C'est un phénomène qui nécessite un accompagnement avant, pendant et après cet événement.

Enfin, il convient de donner des moyens aux structures existantes. Mme Alibrandi le disait très clairement dans l'audit : il ne s'agit pas de créer un nouveau système, mais de compléter l'existant par des mécanismes de coordination, d'orientation et de financement.

J'en termine avec ma présentation ; je suis très brève, mais je serai là pour répondre ensuite à vos questions. Aujourd'hui, après le suicide d'un être cher, il y a un décès, il y a une famille en état de choc, il y a souvent un parcours antérieur, mais il n'y a pas d'orientation systématique. La famille doit chercher par elle-même. Elle doit se débrouiller avec toutes les démarches administratives, avec tout ce qui entoure ce choc qui les place dans l'incapacité de réfléchir et de penser. Il y a des choses à mettre en place à ce niveau. Le risque est de rester seul, de s'isoler, d'être soi-même confronté à des idéations suicidaires et, potentiellement, de passer un jour à l'acte.

Dès lors, nous pourrions mettre en place une diffusion systématisée d'informations auprès des proches, une orientation vers des ressources spécialisées et des contacts entre les intervenants et les proches, de façon à ce qu'un accompagnement puisse émerger de tout cela. Nous souhaitons penser la prévention dans la durée, au travers de veilles.

Par ailleurs, quand une personne récupère, on remarque que cela peut s'étaler sur quelques mois. Plusieurs études démontrent qu'une personne qui est passée par un acte suicidaire, même si elle présente des signes d'amélioration en sortant des urgences – par exemple, en étant guérie sur le plan somatique –, est assez susceptible de récidiver. Le taux de récidive dans les trois mois est assez important.

On a donc beaucoup de choses à mettre en place. On en a déjà mis beaucoup et il y a des choses qui fonctionnent ; il faut reconnaître le travail réalisé au quotidien par tous les services de soins et de santé mentale. Néanmoins, il y a encore du boulot à faire et à reconnaître.

***Audition de M. Martin et Mme Fontaine,
Directeur de Télé-Accueil Luxembourg et Directrice
de Télé-Accueil Liège***

M. le Président. – La parole est à M. Martin.

M. Olivier Martin, Directeur de Télé-Accueil Luxembourg. – Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, je voudrais tout d'abord vous remercier pour cette invitation et pour l'occasion qui nous est donnée de venir témoigner, au nom de Télé-Accueil, de ce que nous observons quotidiennement à travers les appels qui nous sont adressés.

Nous sommes ici pour parler de santé mentale et nous partageons pleinement l'inquiétude et l'engagement qui consistent à faire de cette problématique un enjeu prioritaire de santé publique pour les années à venir. Toutefois, avant d'entrer dans le sujet, il nous paraît important de préciser le cadre de Télé-Accueil.

La Fédération des centres de Télé-Accueil, que nous représentons aujourd'hui, est constituée de six ASBL dont les missions principales sont l'accueil, l'écoute et, au besoin, l'orientation des personnes vers des structures plus spécifiques. À cela s'ajoutent des missions complémentaires de sensibilisation et de formation à l'accueil et à l'écoute des professionnels ou des bénévoles de différentes institutions. Enfin, il est également important de souligner la nécessité pour les centres de promouvoir leurs actions et leur projet de volontariat, ainsi que leur rôle d'observatoire social de la société au travers des appels reçus.

Ce qui caractérise peut-être le plus Télé-Accueil, c'est son accessibilité 24 heures sur 24 via un numéro gratuit et unique, le 107. L'accueil et l'écoute proposés se différencient des numéros d'appel qui existent sur notre territoire par l'aspect généraliste de Télé-Accueil. Cette large offre d'écoute répond au besoin de parole que peut ressentir toute personne à un moment ou à un autre de son existence.

L'anonymat et la confidentialité des échanges sont deux éléments importants de notre dispositif, car ils sont de nature à faciliter la démarche de chacun. L'appel au 107 se veut donc le plus simple possible pour être au plus proche des personnes. Les obstacles habituels liés aux demandes d'aide sont évacués : pas de prise de rendez-vous, pas de barrières financières ou temporelles. Cette large accessibilité répond à un réel besoin de la population, comme en témoignent les presque 70 % d'appels reçus en soirée, la nuit et les week-ends.

Ce pourcentage dit aussi quelque chose de notre complémentarité avec les autres secteurs et acteurs du réseau d'aide en santé mentale. Télé-Accueil est un maillon du tissu de soins en santé mentale et, plus largement, des structures actives dans la relation d'aide. Nombre de professionnels reconnaissent la pertinence

du service et l'utilisent comme un relais en dehors de leurs heures d'ouverture : les services de santé mentale, les centres de planning, la ligue Alzheimer, la ligne « Écoute violences conjugales » ou encore le service SOS Suicide de « Un pass dans l'impasse » – dont M. Thirion et Mme Ringlet viennent de parler – font appel à Télé-Accueil quand ils n'ont pas la possibilité ou les moyens d'être accessibles 24 heures sur 24.

Que nous disent les appels au sujet de la santé mentale ? Les écoutants qui se relaient sur la ligne de Télé-Accueil sont quotidiennement témoins de vécus de souffrance psychique. Les appels sont très différents les uns des autres. Certains sont ponctuels, tandis que d'autres s'installent dans une certaine régularité et laissent entrevoir une souffrance plus chronique. Certaines personnes appellent dans une situation de crise ; d'autres vivent un mal-être qui s'installe dans le temps et cherchent parfois inlassablement un lieu où elles peuvent être entendues.

Les chiffres donnent une première idée de l'ampleur de cette réalité. En 2025, les 350 écoutants bénévoles de Télé-Accueil ont décroché plus de 90 000 appels, soit une moyenne quotidienne de 250 appels. Par ailleurs, le profil des personnes qui composent le numéro 107 est très diversifié : on remarque une majorité d'appels féminins – 63 % – et un plus petit pourcentage d'appels masculins – 36 %. On constate aussi que les personnes qui nous contactent sont souvent âgées de plus de 40 ans – 66 % – et que les appels téléphoniques des moins de 18 ans sont extrêmement rares. Toutefois, les données recueillies au niveau de l'accueil par tchat laissent entrevoir une préférence des jeunes pour le langage écrit, puisqu'ils représentent alors 35 % des échanges.

Derrière ces chiffres, il y a évidemment des milliers de situations individuelles, de personnes confrontées à une souffrance psychique, à la solitude, à des conduites addictives, à des questionnements existentiels, à des situations de crise ou encore à des problèmes relationnels et des idées suicidaires. Ces appels nous donnent également à voir certaines difficultés rencontrées par les personnes dans leur parcours. Nous constatons notamment des difficultés d'accès aux soins en santé mentale, comme les listes d'attente ou, parfois, le coût des consultations. Nous remarquons plus particulièrement les obstacles rencontrés par les personnes les plus vulnérables. Nous constatons aussi la difficulté de certaines périodes, comme l'été, lorsque les professionnels sont moins disponibles.

Nous constatons, enfin, la nécessité d'une prévention qui puisse intervenir en amont des troubles psychiques, mais également tout au long du parcours de soins psychiatriques. Une personne qui est déjà engagée dans un parcours de soins peut, elle aussi, avoir besoin, à un moment donné, d'un autre espace, c'est-à-dire d'un espace qui ne soit pas médicalisé, un espace où elle puisse simplement déposer ce qu'elle vit. Toute cette réalité mérite d'être entendue et accueillie.

Il y a dans notre pratique une réalité qui est particulièrement forte : les situations de solitude. C'est une réalité particulièrement préoccupante, car la solitude et l'isolement sont transversaux à de nombreuses situations. À ce sujet, je voudrais faire référence au rapport publié en 2025 par l'Organisation mondiale de la santé, qui a rappelé l'ampleur, au niveau mondial, de ce phénomène et de ses conséquences. La solitude et l'isolement peuvent renforcer une vulnérabilité déjà présente chez les personnes. Ils peuvent aggraver une souffrance psychique, rendre plus difficile la demande d'aide, mais aussi avoir des répercussions importantes sur la santé physique et contribuer à une mortalité prématurée.

Les données recueillies dans nos appels sont particulièrement parlantes. On constate que 60,27 % des situations concernent des personnes qui vivent seules. Bien entendu, vivre seul ne signifie pas nécessairement souffrir de solitude, mais ce chiffre nous invite à regarder au-delà de la seule santé mentale et à nous interroger également sur ce que l'on pourrait appeler la santé sociale ; autrement dit, la possibilité, pour une personne, de disposer de relations de qualité, de se sentir entourée et de compter sur quelqu'un lorsqu'elle traverse une difficulté.

En effet, derrière une difficulté psychique, il y a aussi très souvent une question de lien : qui est là lorsque cela ne va pas et à qui peut-on parler ? Où peut-on être accueilli sans avoir à justifier immédiatement sa souffrance ? Nous avons, à Télé-Accueil, une phrase qui résume assez bien cette réalité : « Souvent, ce n'est pas la difficulté elle-même qui pose problème, mais c'est le fait de se sentir seul pour la traverser ». Cette phrase nous paraît importante, parce qu'elle rappelle une réalité très simple : le lien humain constitue, en lui-même, une ressource, une présence, une écoute. La possibilité de mettre des mots sur ce que l'on vit peut déjà contribuer à rompre, au moins momentanément, le sentiment d'isolement. C'est précisément cette ressource que Télé-Accueil cherche à rendre accessible à tous, gratuitement, anonymement et à tout moment, grâce au 107.

Je cède la parole à ma collègue, Laetitia Fontaine, qui va vous parler un peu plus en détail de l'enjeu de l'écoute à Télé-Accueil.

M. le Président. – La parole est à Mme Fontaine.

Mme Laetitia Fontaine, Directrice de Télé-Accueil Liège. – Cette accessibilité, la plus large possible, fait de Télé-Accueil un maillon clé dans le dispositif de soins, notamment en matière de prévention. Dans une politique qui vise à soutenir les soins extrahospitaliers, l'offre d'écoute peut contribuer à maintenir une veille, à désengorger les urgences et à atténuer certains états de crise. Elle peut également participer à prévenir l'aggravation de certaines vulnérabilités et certains passages à l'acte, comme on en parlait tout à l'heure :

une tentative de suicide, des conduites à risque ou un passage à un acte violent.

Télé-Accueil permet ainsi d'inclure des personnes dont les profils sont très diversifiés, notamment celles et ceux qui sont parfois éloignés des circuits de soins. Il ne faut pas non plus oublier les proches ; nous recevons également les paroles d'aidants, de familiers de personnes malades qui peuvent, eux aussi, avoir besoin d'un espace pour parler, être soutenus et soigner leurs propres ressources pour continuer à tenir leur rôle d'aidant.

L'un des intérêts de cette offre réside précisément dans son caractère humain. Il s'agit d'un projet fondé sur une rencontre – celle d'un être humain envers un autre être humain – dans un espace où la parole peut être accueillie sans pression et sans jugement.

J'en viens ainsi à une caractéristique fondamentale du projet de Télé-Accueil : le volontariat. En effet, ce dispositif repose sur l'engagement citoyen de près de 350 hommes et femmes qui ont choisi de s'inscrire dans ce projet et de venir mettre au travail leurs qualités de présence au service des autres. Cet engagement dans le volontariat est, aujourd'hui plus que jamais, un marqueur précieux d'une société qui continue de nourrir des valeurs citoyennes solidaires et de les répandre. Cette dimension humaine prend tout son sens lorsqu'elle permet de rejoindre des personnes là où elles se trouvent pour leur permettre de faire un premier pas, pour que leur parole soit accueillie.

Nous souhaitons insister sur ce qui constitue le cœur de notre expérience : l'écoute. Être présent rend possible ce premier pas vers les soins en santé mentale. Cette affirmation peut vous sembler simple. Pourtant, elle est loin d'être anodine. Dans les centres de Télé-Accueil, nous constatons à quel point l'écoute peut soulager, apaiser et permettre à une personne de se sentir rejointe dans sa souffrance.

D'ailleurs, dans nos appels, la demande principale est une demande d'écoute dans 95 % des situations. Cela nous paraît essentiel à rappeler, parce que l'écoute est parfois considérée comme quelque chose de spontané que chacun aurait naturellement l'occasion de faire. Écouter demande véritablement un effort. Cela demande des compétences, de la disponibilité psychique et un apprentissage. Nos volontaires sont recrutés, formés et accompagnés précisément pour cela. Chacune des équipes de professionnels des centres s'investit dans ces temps de formation et d'accompagnement indispensables pour que cet engagement volontaire reste viable.

Écouter réellement, ce n'est pas simplement entendre des mots ni même tenter de comprendre une situation. La démarche va plus loin que cela ; il s'agit de rencontrer une personne dans la façon dont elle perçoit et traverse émotionnellement ce qu'elle vit. C'est porter

une attention réelle à l'autre. Cette qualité d'attention peut permettre à la personne de prendre du recul, de faire de la place à son intériorité et de retrouver une certaine conscience de ce qu'elle vit.

Écouter implique aussi une temporalité particulière. Écouter, c'est accepter de s'arrêter. Cela peut être difficile dans une société où nous sommes constamment poussés à agir, à répondre, à informer, à trouver rapidement une solution. L'écoute demande parfois précisément de ne pas aller trop vite vers cette solution. Elle demande également d'accueillir avec humanité et sans jugement les préoccupations telles qu'elles sont formulées, y compris lorsqu'il s'agit de situations émotionnellement très difficiles à entendre. Ne pas fuir, ne pas minimiser, ne pas dédramatiser ou réorienter trop rapidement, c'est cela, faire acte de présence. Il faut faire en sorte que la personne sente que l'écouter prend réellement la mesure de ce qui la préoccupe et qu'elle n'est pas simplement une situation à résoudre.

Enfin, écouter, c'est respecter la personne et la considérer elle-même sans se substituer à elle, ne pas penser que nous comprenons mieux qu'elle ce qu'elle traverse, mais lui offrir un refuge où elle peut sortir de la rumination, tenter de diminuer la tension émotionnelle dans laquelle elle se trouve et, ainsi, trouver des ressources pour penser sa situation. Cela passe par la relation humaine. Celle-ci demande à être soutenue, parce que cette qualité d'écoute repose sur une conviction forte, celle que la relation humaine constitue réellement une ressource. Nous croyons au pouvoir d'un espace humain et bienveillant.

Cette écoute ne repose cependant pas sur la seule bonne volonté des personnes qui s'investissent et répondent au téléphone. Elle nécessite un cadre d'intervention. Ainsi, le cadre d'écoute de Télé-Accueil existe et progresse depuis plus de 65 ans. Chaque volontaire écoutant s'engage dans un parcours de formation et d'expérimentation avant et pendant toute la durée de son volontariat. Il bénéficie également d'une supervision de groupe mensuelle. Cet accompagnement permet de prendre du recul, de faire évoluer sa pratique et de prendre soin de ceux et celles qui écoutent. Prendre soin des autres suppose aussi de prendre soin de ceux qui s'engagent dans cette mission.

Nous souhaitons souligner une autre dimension du volontariat : l'engagement volontaire peut lui-même participer à la santé psychique. Il permet de créer des liens autour de valeurs communes ; il favorise le développement personnel et les qualités relationnelles ; il renforce le sentiment d'appartenance à un projet porteur de sens ; il donne la possibilité de se sentir utile dans une société où les formes de lien social sont en pleine transformation.

Pour conclure, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, à travers cette audition, nous souhaitons faire passer un message

très simple. Lorsque nous parlons de santé mentale, nous devons évidemment parler de soins, mais nous devons aussi parler de tout ce qui permet à une personne de tenir avant, pendant et parfois entre les moments de soins. Nous devons parler de prévention, de lien, de présence et de la possibilité pour une personne qui souffre de trouver quelqu'un lorsqu'elle en a besoin.

Les appels que nous recevons nous montrent une réalité faite de souffrance psychique, de solitude et de difficultés d'accès aux soins, mais aussi une demande très forte et très simple : être écouté. Télé-Accueil propose cette présence, accessible 24 heures sur 24, anonyme, confidentielle et gratuite. Cette présence ne se substitue pas aux soins, mais peut en être un complément et un point d'appui. Elle permet parfois de prévenir une aggravation, de soutenir une personne dans un moment de crise, de l'aider à retrouver un pas de recul ou simplement à ne pas rester seule avec ce qu'elle traverse.

C'est pourquoi nous pensons que l'écoute et les moyens tels qu'ils sont alloués aux six centres Télé-Accueil pour recruter et encadrer les volontaires écoutants doivent avoir toute leur place dans une politique ambitieuse de santé mentale. Avant de pouvoir soigner, orienter, accompagner, il faut parfois simplement commencer par être là. Peut-être est-ce finalement cela que nous souhaitons recommander aujourd'hui : préserver et faire grandir les capacités d'accueil et d'écoute. Mme Chebieb nommait justement, tout à l'heure, cette idée de renforcer les compétences de base de la population générale en termes d'accueil et d'écoute afin de maintenir la possibilité pour chacun de trouver une présence humaine quand cela ne va pas.

Je vous remercie pour votre écoute et je profite de l'occasion pour vous dire que notre fédération dispose d'un film associatif qui présente le projet Télé-Accueil. Si certains d'entre vous souhaitent poursuivre l'échange autour de ce projet, nous serions très heureux de vous inviter à une projection de ce film.

M. le Président. – Je remercie l'ensemble des intervenants d'avoir respecté, presque scrupuleusement, le temps de parole qui leur était imposé. C'est rarement le cas et cela mérite donc d'être souligné.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je trouve que, au fil des auditions, on cerne de plus en plus les éléments. Nous avons déjà procédé à des auditions sous la législature passée, après la pandémie de covid-19, à la suite du texte commun, signé par l'ensemble des députés, que nous avons déposé précisément au sujet de la prévention du suicide.

Je remercie le CRéSaM d'avoir résumé ce que nous vivons depuis plusieurs semaines lors de ces auditions. On connaît votre newsletter, que l'on suit régulièrement et qui est très riche. Elle nous permet d'avoir une vue globale. Je pense aussi que votre semaine spécifique de cette année, qui ciblera notamment le logement, est essentielle. Nous en avons beaucoup parlé, notamment lors de nos premières auditions.

J'avoue que je n'ai pas de questions spécifiques pour le CRéSaM, mais un point dont on n'a pas parlé beaucoup et que vous avez souligné, c'est le travail sur la petite enfance. On parle beaucoup des jeunes, on commence à parler des élèves du primaire, et cetera, mais je trouve que l'on n'a vraiment pas ciblé la petite enfance. On en a parlé précédemment, lors des auditions que l'on a faites en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais, là aussi, on a plutôt ciblé les adolescents après la pandémie de covid-19. Tout le monde a parlé de ce travail de prévention dès le début. Nous devons vraiment porter une attention particulière à ce public également.

Concernant la présentation de Mme Chebieb, nous qui nous intéressons au sujet, nous connaissons votre travail sur le terrain, mais j'ai l'impression que les réseaux ne sont pas assez connus du grand public, même des enseignants. Je viens du Hainaut, de Mouscron, et je n'ai découvert le réseau que quand on a fait les auditions il y a quelques années et quand j'ai commencé à m'intéresser au dossier, alors que j'étais enseignante avant. Ce n'est pas normal que le public qui est en contact direct avec les jeunes ne connaisse pas ce qui existe sur le terrain. Je crois qu'il y a vraiment un travail à faire là-dessus. S'agit-il de moyens supplémentaires ? S'agit-il de relayer ? C'est un peu la question : vous faut-il encore des moyens supplémentaires ou est-ce plutôt l'aspect relationnel qui doit encore se développer avec les médecins généralistes, les centres PMS, les PSE et les enseignants pour que vous puissiez être plus connus ?

Votre collègue a présenté l'évolution du budget fédéral, qui est énorme. Il a évolué après le covid et il évolue encore. Ainsi, il y a de plus en plus de moyens, il y a un travail qui est fait – on a notamment parlé du dispositif des sentinelles avec SOS Suicide, pour lequel on sait qu'un gros développement a été fait sous la législature passée. Cela a été un élément important. Il y a donc des moyens supplémentaires et la conjoncture évolue, mais – je m'adresse ici à l'ensemble des intervenants – cela ne suffit pas. Selon vous, où est le problème ? Est-ce encore un manque de moyens ou cela se situe-t-il ailleurs pour que les moyens soient peut-être mieux utilisés ? Où est le problème ? On augmente les moyens, on sait que la société évolue, que c'est de plus en plus compliqué, mais dans l'absolu, même si cela fonctionne pour certaines personnes, cela ne règle pas le problème. Que peut-on faire par rapport à cela ? Selon vous, qui êtes sur le terrain, quelle est la piste pour

mieux utiliser ou mieux fonctionner avec les moyens qui sont aujourd'hui à votre disposition ?

J'ai trouvé l'exposé de Mme Fontaine très touchant. Il était complémentaire à celui de M. Martin, mais il y avait cette complémentarité par rapport au volontariat. J'ai notamment beaucoup aimé la phrase qui figurait dans le PowerPoint : « Les centres d'écoute, c'est le cœur émotionnel d'une société qui change ». Je trouve que cela résume bien la situation actuelle. Là aussi, que vous faut-il pour évoluer encore mieux ? Il y a, selon moi, des endroits où vous n'êtes pas assez connus. Je pense notamment à la Wallonie picarde. Si l'on n'est pas dans le métier ou si l'on ne s'intéresse pas à la chose, le grand public ne connaît peut-être pas suffisamment les leviers à leur disposition, alors que vous faites un gros travail.

Je souligne un autre public sur lequel, de manière générale, on ne travaille peut-être pas assez. Durant mes deux heures et demie de route ce matin, sur La Première, on parlait de l'émission *Les Clés* d'Arnaud Ruysen sur la santé mentale des jeunes, spécifiquement les jeunes porteurs de handicap. Je n'ai pas entendu l'entièreté de l'émission parce que c'était le point d'accroche et parce que l'émission passe sur le temps de midi, mais c'est un public que l'on ne touche peut-être pas suffisamment ou auquel on ne pense pas suffisamment, et sur lequel il faut aussi s'attarder. Il y avait notamment l'exemple d'une jeune fille malvoyante qui disait : « Au-delà de tous les problèmes que l'on peut avoir, le simple fait de devoir aller prendre le métro, c'est déjà une source de stress, et cetera. Cela s'ajoute au stress que n'importe quel jeune peut avoir, c'est le stress qui est lié à nos difficultés, à notre handicap ». Je trouvais cela intéressant, puisque c'est un public dont on n'a pas parlé.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je voulais commencer par remercier tous les acteurs de terrain du jour. C'était vraiment très intéressant, comme à chaque fois. Dans nos mouvements, on a l'habitude de dire que la santé mentale est la nouvelle crise sanitaire. Vous venez encore une fois de le démontrer : il y a urgence.

Au niveau du CRéSaM, vous avez parlé de la souffrance du personnel de première ligne. Avez-vous des recommandations précises à nous faire ? En effet, le but de nos auditions est de pouvoir formuler ensuite des conclusions et des recommandations à M. le Ministre et, pourquoi pas, de faire passer certains messages à nos collègues du Fédéral. C'est toujours très intéressant.

Vous avez parlé des lieux de prévention, notamment l'école. C'est une chose sur laquelle on se rejoint tous. Mes deux parents sont enseignants et ils reviennent parfois avec des choses très lourdes que certains élèves leur ont déposées, des situations pas faciles à gérer. Cela m'a vraiment accroché quand vous avez dit qu'il fallait

un personnel formé et soutenu face à ces enjeux. Aujourd'hui, lorsque l'on forme les futurs enseignants, y a-t-il un volet, un module sur la santé mentale ? On sait que la santé mentale à l'école passe aussi par les centres PMS. Avez-vous des recommandations à ce sujet ? Je rejoins aussi tout ce qui a été dit par Mme Vandenborgh sur la petite enfance, ainsi que tout son propos.

Vous avez parlé de transversalité. C'est un élément sur lequel il faut insister. Cela s'applique dans notre Gouvernement, où M. le Ministre travaille sans cesse avec ses homologues qui ont d'autres compétences. C'est vraiment très important, que ce soit en politique ou sur le terrain, que l'on puisse travailler de façon transversale sur le sujet.

Je vous remercie pour votre présentation et vos futures réponses.

Quant au SPF, vous avez rappelé l'importance du lien social, ce qui était important. Vous avez fait un excellent état des lieux ; je ne connaissais pas tout. Par contre, je rejoins votre constat et celui de ma collègue. Ce qui m'inquiète, c'est que l'on n'a jamais mis autant de budget – les moyens ont été alloués, ils augmentent, et c'est très bien –, on n'a jamais mis autant de choses en place, mais finalement, la santé mentale de nos concitoyens va mal, spécialement celle des jeunes. Cela me fait très peur, parce que je n'ai pas la solution. C'est pour cela que l'on travaille. Tous ensemble, je crois que l'on a le même objectif, peu importe les partis politiques autour de la table : on veut améliorer la santé mentale. Je n'ai pas de solution à offrir en la matière. Il faut prendre en compte que des choses sont faites et qu'elles vont super bien – c'est important de le dire, parce que vous faites un travail exceptionnel sur le terrain –, mais d'autres éléments pourraient encore être améliorés. Ce constat m'inquiète beaucoup.

Concernant SOS Suicide, je vous remercie pour votre intervention. Vous l'avez rappelé, le suicide est la première cause de décès chez les 10-54 ans. Je ne sais pas si l'on s'en rend compte, je n'ai même pas les mots. Savoir que, à 10 ans – vous avez même dit que vous avez en consultation des enfants qui ont 7 ans –, vouloir mourir est une idée qui les traverse nous est insupportable à tous. Il est impensable qu'un enfant puisse avoir de telles pensées. Il y a urgence. Vous l'avez dit, chaque minute compte. En politique, on est obligés de parler souvent de budget, de lignes budgétaires, et l'on ne peut pas tout faire, mais là, il faut y aller. C'est important d'agir. La situation n'est plus tenable. Il faut faire tout ce que l'on peut pour éviter ces suicides.

Comment expliquez-vous que ces pensées suicidaires interviennent de plus en plus tôt ? C'est un constat pour lequel on peut mettre de nouveaux points d'attention dans la prévention, mais aussi dans l'accompagnement.

Vous avez aussi parlé, Monsieur Thirion, d'entretenir l'engagement. C'est important, et je voulais vous féliciter et vous remercier pour votre travail sur le terrain par rapport aux sentinelles et autres. Mme Ringlet et vous-même l'avez bien rappelé : les ressources existent, mais il faut savoir les utiliser. Cela a également été rappelé par Mme Vadorpe. C'est très important de le dire.

Je vous félicite aussi pour l'initiative « Échos de Vie ». On s'est tous pris une claque en voyant l'affiche. Je l'avais déjà vue et j'avais bugué dessus pendant pas mal de temps en rentrant dans vos locaux, parce qu'elle prend aux tripes. Cela dit bien ce que cela veut dire. En plus, elle a été dessinée par des jeunes ; donc, ils sont pleinement conscients de cette réalité.

Depuis la pandémie, on voit qu'il y a eu une grosse dégradation de la santé mentale. La situation préexistait, mais cela a mis le point dessus. Pensez-vous que l'on paie encore aujourd'hui certaines décisions qui ont été prises pendant la pandémie ? Sans jeter la pierre à personne, évidemment, car c'était une situation inédite qui a été très difficile et tout le monde a travaillé ensemble pour trouver les meilleures mesures possibles. Pensez-vous que, si un nouveau virus arrivait – ce que je n'espère pas –, il y aurait des choses à éviter du point de vue de la santé mentale ?

Je le rappelle à chaque fois, mais la première des choses à faire est de briser le tabou. C'est ce que l'on essaie de faire au quotidien. Vous l'avez toutefois dit : on est encore trop dans une logique de réaction et pas de prévention. Il faut s'y atteler.

Vos recommandations étaient très claires – vous avez exposé différents *slides* – et je voulais vraiment vous remercier pour cela, parce que cela va vraiment nous aider dans nos travaux. L'audit de Mme Alibrandi est également excellent en ce qu'il apporte de vraies pistes de solution. Il met en lumière certaines choses que l'on n'avait pas encore décelées. En tout cas, c'est difficile d'imaginer que l'on est si seul, quand cela nous arrive, dans le parcours de soins. Pour rappel, il s'agit de l'audit que l'on a rajouté à nos auditions et que notre groupe a proposé en rapport écrit. Je vous invite vraiment, chers collègues, à en prendre connaissance et à rencontrer Mme Alibrandi, ainsi que tout le collectif, ici présent, qui représente les parents endeuillés. Je les salue et les remercie pour leur travail exceptionnel.

Enfin, je remercie les représentants de Télé-Accueil pour leur présentation et leur travail. Vous l'avez rappelé, le volontariat aide aussi à améliorer ce qui relève de la santé mentale de façon positive. C'est toujours bien de le rappeler. Vous avez évoqué 350 bénévoles, ce qui est énorme. Une de mes premières questions visait à savoir comment cela se passe, et cetera, mais vous y avez déjà répondu pendant votre présentation. Est-il facile de trouver – j' imagine que non – des bénévoles ? C'est un peu un constat que

l'on fait dans beaucoup de secteurs. Ici, c'est vraiment un investissement conséquent pour sa propre santé mentale, mais aussi en termes de temps que l'on peut allouer pour répondre au téléphone. Vous avez aussi mis un système de tchat en place. C'est vraiment bien, parce que les générations plus jeunes utilisent davantage le tchat par rapport au téléphone. C'est aussi quelque chose à souligner.

Enfin, les jeunes utilisent de plus en plus l'intelligence artificielle pour faire face à tout et n'importe quoi, y compris leurs problèmes de santé mentale. C'est quelque chose qui m'inquiète personnellement, parce que, quand on voit ce que l'IA peut répondre, c'est parfois assez interpellant. On en a encore parlé avec une collègue hier, même si ce n'était pas en rapport avec la santé mentale. Si l'on pose une question par rapport à une préparation physique, par exemple, l'IA peut dire à la fin de la discussion : « N'oublie pas, demain, de venir me raconter comment cela s'est passé ». Voilà ce que l'IA répond. Cela crée une sorte de dépendance et un nouveau lien relationnel avec une intelligence artificielle. C'est quelque chose d'assez inquiétant de notre point de vue. Certaines personnes qui passent des coups de fil vous ont-elles déjà parlé de cette utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre de la santé mentale ? On a déjà parlé de SOS Suicide, mais je pense que vous avez aussi une réponse à cela.

Concernant la projection du film, on est intéressés et l'on voudrait bien le voir. Un grand merci à vous, mais aussi à tous les volontaires qui répondent au téléphone.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Tout d'abord, je voudrais excuser ma collègue, Sabine Roberty, qui est partie défendre un texte dans une autre commission, mais qui s'intéresse fortement à cette matière depuis la législature précédente.

Quand nous arrivons à chaque audition, nous nous disons que notre politique est un échec. Nous devons travailler au bien-être des citoyens et, aujourd'hui, nous nous rendons compte, avec tous les chiffres qui nous parviennent, que nous n'y arrivons pas. Comme l'ont dit mes collègues, nous mettons de plus en plus de moyens, mais de plus en plus de personnes se déclarent en souffrance. Peut-être qu'avant, il était plus difficile de l'exprimer. Quoi qu'il en soit, je voudrais vraiment saluer votre travail.

Vous l'avez dit, Madame Lambert, vous travaillez dans un contexte difficile, avec des moyens qui ne sont pas assez importants, et toutes ces personnes qui travaillent avec des gens qui sont dans la douleur doivent encaisser des choses extrêmement difficiles. Sachez que, personnellement, cela me touche. Je pensais que les enfants n'étaient pas spécialement touchés. Dans ma commune, nous avons été appelés dans une école

parce qu'un enfant de première primaire menaçait de se suicider, mais j'ai naïvement pensé que c'était un malheureux cas isolé. Ce n'est plus le cas. Effectivement, il est important d'agir rapidement.

Madame Lambert, je vous remercie pour votre riche présentation. Vous avez tous et toutes parlé d'une réponse accessible et coordonnée. Dans les précédentes auditions, les personnes auditionnées mettaient aussi en avant la diversité des acteurs, la difficulté pour le citoyen de s'y retrouver dans une cartographie parfois compliquée de liens entre pairs ou professionnels. La question est à la fois très simple et compliquée, et va peut-être vous donner un peu de pression. Vu votre expérience et le rôle que vous jouez déjà aujourd'hui, si l'on doit avoir un pilote pour coordonner tous ces acteurs qui existent et qui se donnent du mal sur le terrain, pourriez-vous jouer ce rôle ? Avez-vous les moyens nécessaires ? Avez-vous déjà des pistes concrètes pour renforcer la coordination des différents acteurs sans alourdir leur charge administrative ? En effet, le but est que les acteurs puissent continuer à être en contact avec le terrain. C'est la seule question concrète que j'avais pour vous.

Madame Chebieb, je vais relire avec attention votre PowerPoint, parce qu'il est excessivement riche. Comme Mme Vandorpe, j'ai appris beaucoup de choses aujourd'hui. J'ai un peu la même question qu'elle. Comment pourrait-on faire pour que tout votre travail puisse être connu et reconnu des citoyens et citoyennes, mais aussi des acteurs de terrain ? Un travail extraordinaire est fait et il est très difficile de le résumer en 20 minutes. Comment pourrions-nous, à notre niveau, faire passer l'information par rapport à tout ce que vous faites ?

J'en arrive à vous, Monsieur Holsbeek. L'investissement augmente sans cesse, mais la problématique augmente également sur le terrain. Malheureusement, les finances publiques ne nous permettront pas de continuer à investir autant que nous aimerions. De votre côté, pensez-vous que le Fédéral a les capacités de continuer à investir dans toutes les problématiques de santé mentale ? Sinon, quelles solutions pourrait-on proposer pour retrouver des ressources financières ? Je pense que nous pouvons tous nous accorder, au sein de cette assemblée, pour dire qu'un appel chez vous, c'est pour nous un échec. Cela veut dire que nous n'avons pas réussi à trouver des solutions aux problèmes des personnes avant qu'elles décident de vous appeler.

Je félicite aussi les intervenants de SOS Suicide pour leur travail. Sur le terrain, les gens vous connaissent, vous reconnaissent et vont vers vous de façon importante.

J'ai d'abord une question d'ordre géographique. Nous avons vu la carte. Pour ma part, je viens de la province de Liège, tout à l'est. Voyez-vous une

différence entre, d'une part, les villes qui sont desservies et qui ont vraiment un point d'accroche et, d'autre part, les communes et villes un peu plus éloignées ? Étant moi-même bourgmestre dans une petite commune, comment pouvons-nous, à notre échelle communale, vraiment exploiter vos ressources et faire de la prévention grâce à celles-ci ?

Toujours plus localement, vous avez travaillé, si je ne me trompe pas, sur les lieux qui constituent des *hotspots* de suicide. Voyez-vous une amélioration à ce niveau ? Le travail est-il bien suivi sur le terrain ? Y a-t-il une amélioration, c'est-à-dire une diminution de ce type de lieux ?

De manière plus macro, Sciensano a invité le Gouvernement à adopter un plan spécifique au suicide, ce qui existe déjà en Flandre et est en train de se mettre en place à Bruxelles. Plaidez-vous dans ce sens et, si oui, comment le coordonneriez-vous avec la stratégie wallonne de santé mentale ?

Un autre point important concerne la prise en charge et l'accompagnement des personnes en contact avec des personnes qui ont des idées suicidaires. À ce niveau, vous avez vraiment insisté sur votre rôle dans vos présentations. Pensez-vous que c'est suffisant ? Y aurait-il des choses à mettre en place ? Comme vous l'avez dit, le proche ou la personne qui travaille aux côtés de quelqu'un qui n'est pas bien est la première personne qui peut agir, mais souvent, on ne sait pas comment agir. Il n'y a pas beaucoup d'associations qui travaillent vraiment avec l'entourage. Je trouve que c'est intéressant dans votre présentation. Avez-vous des pistes d'actions complémentaires à proposer ?

Par ailleurs, Solidaris a publié des chiffres sur les intervenants et sur les ruptures de soins après une tentative de suicide, notamment parmi les jeunes. Cela a également été mentionné dans différentes présentations. Comment peut-on renforcer ce trajet de soins ?

On a parlé des jeunes, voire des très jeunes, mais il y a aussi les personnes âgées, qui sont parfois seules chez elles, en maison de repos ou dans les hôpitaux. Plaidez-vous aussi pour des plans de prévention au sein de ces institutions ? De nouveau, comment peut-on travailler ? Ce serait la même chose pour Télé-Accueil. Comment peut-on travailler avec des personnes qui sont parfois dans des maisons de repos où il n'y a pas de téléphone, par exemple ? C'est une question que je me suis posée en vous écoutant parce que, hier, je suis allée dans une maison de repos où il n'y a pas de téléphone dans les chambres. Je me demande donc, pour ces personnes qui sont souvent seules, voire très seules, comment on peut, à un moment donné, travailler au niveau de la prévention.

Je remercie aussi les représentants de Télé-Accueil pour leur présentation. J'ai d'abord une question pour vous, Monsieur Martin. Vous avez dit que 63 % des

appels sont féminins. Si vous avez la réponse, pourriez-vous nous dire si cela résulte d'une tendance plus prononcée à demander de l'aide ou plutôt d'un mal-être plus important parmi les femmes ? C'est une question que je me posais pendant votre intervention.

Madame Fontaine, vous avez parlé de l'importance du volontariat et des écoutants. Vous avez également expliqué qu'il y avait un soutien. Concrètement, comment les écoutants sont-ils formés ? On a tous l'image des appels téléphoniques dans le film *Le Père Noël est une ordure* – pour un peu sourire dans ce cadre compliqué. Même si l'on est volontaire, c'est un véritable métier de savoir écouter. Comment ces personnes sont-elles formées et encadrées ?

Vous avez déjà indiqué que l'entourage pouvait également appeler, ce qui répond à ma question suivante. Vous avez également dit que vous étiez un maillon clé du dispositif de soins, et j'en suis convaincue. Par contre, je voudrais savoir – parce que l'on a vu des schémas, et cetera – comment ce travail s'intègre dans la chaîne de prise en charge des bénéficiaires. À quel moment avez-vous des contacts avec les acteurs ? Comment basculez-vous d'un appel téléphonique à une aide concrète, à un suivi concret sur le terrain ? Je pense que ce n'est pas simple, mais je voulais voir s'il y avait une réponse concrète à cela.

Ma dernière question concerne le budget. Il y a toujours du budget derrière chaque décision. À ce sujet, avez-vous une crainte par rapport aux coupes budgétaires, notamment à l'AViQ ? Si oui, que peut signifier concrètement la perte d'un équivalent temps plein en moins chez vous pour le travail de terrain ? On peut tous s'accorder ici : on doit effectivement investir dans cette problématique de santé mentale pour éviter de continuer à avoir cette courbe ascendante. Cela passe évidemment par le travail de prévention et d'encadrement, mais il y a peut-être aussi, à notre niveau, des politiques un peu plus positives que nous devrions mener.

Sachez que vos témoignages m'ont touchée et que je vous souhaite beaucoup de courage dans votre travail extrêmement important.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je vais essayer de ne pas faire 20 minutes de questions. Je me joins à tous les remerciements au nom de mon groupe. Je vous remercie pour vos interventions et le travail que vous accomplissez chaque jour auprès des personnes confrontées à une détresse parfois très profonde.

On a déjà mené des auditions au sein de ce Parlement en 2021 ; on retrouve d'ailleurs pas mal de têtes connues autour de la table, de même que plusieurs constats qui ont été posés alors. Je ne vais pas y revenir, mais je rappellerai que, depuis lors, un décret-cadre structurant a été adopté en janvier 2024 par le précédent

Gouvernement. J'ai entendu Mme Dejardin dire que la politique menée jusqu'à présent est un échec. Or, vous avez posé des constats beaucoup plus nuancés ; cela mettra du baume au cœur à Mme Morreale, qui a la maternité de ce décret de 2024. Une formule de Mme Ringlet – sauf erreur de ma part – a bien résumé les choses : il y a encore du boulot.

Ma question transversale est assez simple, tout au moins à formuler : que manque-t-il concrètement au décret de 2024 ? Cela relève-t-il plutôt d'un manque au niveau de sa mise en œuvre ?

Je rappelle directement que le premier plan stratégique wallon en santé mentale, qui découle de ce décret, doit être adopté au plus tard à la fin de cette année. Je vois d'ailleurs M. le Ministre qui opine. Il le sera vraisemblablement.

Il a aussi beaucoup été question de moyens. On ne va pas se mentir : dans le contexte actuel, on sait bien que les moyens, c'est compliqué, c'est le nerf de la guerre. Nous, politiques, avons aussi la responsabilité de vérifier si les moyens disponibles interviennent déjà au bon moment, au bon endroit, et s'ils produisent tous les effets attendus.

Dans la plupart des différentes interventions, il a aussi beaucoup été question de la récolte de données, de l'analyse, de la coordination de cette analyse, du partage des données, des indicateurs. Mon autre question transversale consiste à savoir ce qui existe déjà et, surtout, ce qui manque éventuellement. Qu'identifiez-vous comme mesures à mettre en œuvre, que ce soit prévu ou non par le décret de 2024 ?

La coordination générale du secteur a également beaucoup été évoquée ; c'était déjà un constat en 2021 et c'est lié non seulement à la complexité institutionnelle propre à la Belgique, mais aussi à une certaine complexité organisationnelle au niveau des différents intervenants du secteur. En effet, en vous écoutant, je suis à nouveau frappée par le nombre d'acteurs et le nombre de portes d'entrée. Chacun répond de manière spécifique et a une mission utile. Cependant, en me mettant un peu à la place d'une personne en détresse ou de son entourage, je me demande comment on pourrait rendre cet écosystème plus lisible.

Ne faudrait-il pas une porte d'entrée unique et clairement identifiable ? Cela ne nécessite pas nécessairement de créer une nouvelle structure, mais j'aurais voulu avoir votre avis sur cette idée. Le décret de 2024 empêche-t-il la création d'une telle porte d'entrée unique et commune, ou bien est-ce de nouveau juste un problème d'outils partagés, de coordination et d'identification du responsable de cette coordination ? En résumé, qui devrait assurer le pilotage ? L'objectif serait que la détection, l'accompagnement et

l'orientation aboutissent réellement auprès des personnes qui en ont besoin.

En ce qui concerne le CRéSaM, avez-vous une idée du timing pour l'état des lieux concernant les lieux de lien ? Le décret de 2024 vous donne-t-il les instruments nécessaires pour remplir vos missions d'appui, d'observation et de coordination ? Quelles sont les dispositions qui manquent, qui pourraient être simplifiées ou qui constituent un frein ou un obstacle ? En effet, les décrets que nous votons peuvent créer une surcharge administrative qui, au final, constitue un frein. Or, le temps que l'on passe à faire de l'administratif, on ne le passe pas à assurer sa mission première.

S'agissant spécifiquement du pilotage et de la coordination, vous avez beaucoup parlé des données. Le décret de 2024 prévoit une collecte de données socioépidémiologiques, ainsi que leur analyse par l'AViQ et leur transmission au comité de pilotage du plan stratégique. Le cadre prévu n'est-il pas suffisamment clair, est-il tout simplement insuffisant ou sa mise en œuvre n'est-elle pas encore opérationnelle ? Qu'est-ce qui vous amène à poser vos constats ? Le cas échéant, qui doit faire quoi dans le chef du politique, du Gouvernement, du ministre, de l'AViQ ? Pourriez-vous endosser ce rôle ?

Quelles données seraient réellement utiles pour savoir si une intervention précoce a permis d'éviter une aggravation de la situation, une rupture de parcours, un passage aux urgences ou une hospitalisation ? Je ne sais pas si c'est possible, mais je pose tout de même la question. À l'inverse, certaines informations sont aujourd'hui déjà collectées, mais ne sont pas suffisamment exploitées ; est-ce une question de charge administrative, de choix ou plutôt d'outils et d'indicateurs inexistantes ?

Venons-en au réseau Psy107. En 2021, on nous a dit que les réseaux avaient amélioré les contacts entre professionnels, mais que la circulation des patients n'était pas encore suffisamment structurée. En effet, la sortie de l'hôpital reste un moment particulièrement fragile. Aujourd'hui, qui est concrètement en charge lorsqu'une personne quitte l'hôpital ? Qui est responsable de la suite du parcours, plus spécifiquement concernant la réinsertion à l'emploi ? Les données de prévention montrent qu'un arrêt de travail sur trois est lié à des troubles psychiques et que la longueur de l'absence hypothèque lourdement le retour à l'emploi. Non seulement cela a des coûts directs et indirects sur l'économie, mais il est également important – cela ressort très souvent – de maintenir la personne dans son milieu de vie. La réintégration fait également partie de son parcours d'accompagnement et de sortie des soins et des difficultés. Au sein de vos équipes, la préservation de la situation d'emploi ou la réinsertion professionnelle fait-elle partie intégrante des objectifs de l'accompagnement, des plans de soins ? Qui s'en charge ? Avez-vous des personnes, des coordinateurs de

réseaux qui travaillent avec les acteurs régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle ? Comment cela fonctionne-t-il ? Que pouvons-nous améliorer, le cas échéant ?

Concernant SOS Suicide, déjà en 2021, vous avez présenté le projet des sentinelles, qui avait retenu toute mon attention. Je ne dispose plus des chiffres de 2021, mais j'ai l'impression que l'on est sur une évolution exponentielle du nombre de sentinelles. La base grandit-elle, ou bien faites-vous face à un important turnover, parce que les personnes concernées se rendent compte – on peut l'imaginer, en tout cas – que c'est quelque chose de très lourd à gérer au quotidien ?

En 2021, il a été question de la formation de ces sentinelles citoyennes et non médicales. Je voulais savoir comment la formation a évolué. Quelqu'un a évoqué le fait que les formations étaient accessibles, mais pourraient l'être davantage. Plus spécifiquement pour les sentinelles, comment faites-vous au niveau de la formation ? Des besoins sont-ils identifiés à cet égard ?

J'ai noté votre super travail auprès des jeunes, dont vous tenez effectivement compte. C'est un point d'attention, et cela rejoint une question qui peut s'adresser à Télé-Accueil. Les jeunes de 18 à 24 ans n'utilisent pas les mêmes canaux et ne communiquent pas de la même façon que leurs aînés. Comment intégrez-vous cela dans vos approches et dans vos canaux d'intervention pour capter cette jeunesse hors de portée des dispositifs classiques ? Vous avez évoqué certains éléments de réponse ; je ne sais pas s'il y a des éléments complémentaires que vous pouvez nous partager.

Au niveau de la continuité des soins, concernant le suivi post-tentative, avez-vous une idée de la proportion de situations pour lesquelles vous parvenez à organiser un accompagnement durable ? On est de nouveau sur la question de la donnée ; existe-t-il un moyen d'objectiver les crises, les récurrences ou les recours aux urgences que vos interventions permettent d'éviter ? Je m'arrête là pour les questions adressées à Psy 107.

À Télé-Accueil plus spécifiquement, l'anonymat est vraiment au cœur de votre mission et de votre écoute. Il doit être préservé. Se pose néanmoins la question de la collecte et de la communication de données anonymisées, qui peuvent aider au pilotage politique. Je m'interroge également sur l'articulation entre les données anonymisées et le fait d'entrer dans un parcours d'accompagnement et de soins. Existe-t-il un protocole commun entre vous et les différents services d'accompagnement ? Des plages sont-elles réservées ou un canal professionnel est-il en place chez Télé-Accueil ? La vraie question porte sur la manière dont on évite que la personne qui souhaite entrer dans un parcours d'accompagnement et de soins doive recommencer toutes les démarches selon une méthode

qui n'est plus anonymisée. Vous l'avez déjà un peu évoqué, mais peut-être que des personnes ne vous parlent pas de cette volonté au téléphone. Un protocole existe-t-il pour accompagner ces personnes vers un parcours qui s'inscrit au-delà du partage, de l'écoute et de la parole ?

Je terminerai, Monsieur le Président, en répondant à la proposition formulée concernant la projection d'un film. Je pense que nous allons tous nous montrer ouverts. Il y a peut-être une réflexion à avoir pour que cet événement soit organisé dans le cadre de notre Commission ou du Parlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je remercie les intervenantes et intervenants d'avoir amené un éclairage sur cette question fondamentale de la santé mentale, qui est au cœur de nos travaux. Je ne vais pas être très longue, parce que des questions très précises ont déjà été posées. Je vais plutôt vous adresser deux questions transversales.

La première de mes questions porte sur les jeunes de manière générale. On a évoqué la place qu'occupent les écrans, les GSM, et cetera. N'a-t-on pas l'impression qu'aujourd'hui, que l'on soit jeune, parent ou adulte, le GSM joue potentiellement un rôle dans la dégradation de la santé mentale de manière générale ? Les effets ne proviendraient pas seulement de ce que l'on regarde, mais aussi de l'usage intempestif et extrêmement présent dans la vie des uns et des autres. Si vous avez un avis sur la question, j'aimerais vous entendre là-dessus. Par exemple, dans la relation familiale entre des parents et des enfants, quand un enfant voit sans cesse ses parents sur un téléphone, cela lui donne fatalement envie de faire la même chose, au détriment d'autres activités plus saines. C'est une question que je pose de manière très ouverte. Sentez-vous à l'aise d'y répondre ou pas.

Ma deuxième question transversale concerne les exposés sur les budgets. Confirmez-vous que l'explosion des budgets – qui me semble fondamentale en ce qu'elle suit une réalité – intervient particulièrement à partir de 2020 et, donc, du covid ? Au niveau du SPF, ces budgets sont-ils structurels et décidés pour un certain nombre d'années parce qu'il y a eu le covid, ou y a-t-il une volonté de les maintenir ? Je m'adresse en particulier à M. Holsbeek, qui a présenté les tableaux, tant pour les adultes que pour les enfants et les jeunes.

Vous avez beaucoup expliqué comment vous travaillez, les objets et les situations. Si vous aviez un message à adresser aux politiques, d'où vous êtes, quel serait-il pour être encore plus efficace en matière d'amélioration de la santé mentale, que ce soit chez les jeunes ou les adultes ? Vous êtes face à des députés de différents partis qui sont là aussi pour vous entendre là-

dessus. Intuitivement, je pense que l'on doit travailler encore plus sur la prévention, mais c'est mon avis et je ne suis pas experte du terrain. Si vous avez un avis là-dessus, cela m'intéresse de le connaître.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je vous remercie pour vos présentations riches et fournies. Je vais bien lire tous les documents, parce qu'il y avait beaucoup d'informations, et je suis certaine que l'on n'a pas tout entendu.

J'ai une réflexion transversale. J'ai le sentiment que certains jeunes n'ont plus tout à fait les mêmes ressources pour faire face aux difficultés sur la durée. Les résultats des études internationales, comme PISA, interrogent sur la concentration et la capacité à maintenir un effort dans le temps au profit d'autres formes de consommation plus immédiates. Il me semble que ces jeunes sont beaucoup plus vulnérables et sensibles. J'entends qu'il ne faut pas stigmatiser, mais le temps que ces jeunes passent devant des écrans favorise l'isolement, ce qui est un danger.

Madame Lambert, vous avez souligné l'importance du lien social. Je vous partage le désarroi de certains parents à faire sortir leurs enfants et à les pousser à avoir ce lien social, parce qu'ils sont à bout d'idées. Si vous avez des idées et des pistes pour les aider, ce serait bien de les écouter.

On parle beaucoup de réforme des soins en santé mentale depuis plusieurs années. Cependant, sur le terrain, les professionnels nous font part du manque de personnel, de temps et de moyens. Je pense notamment aux hôpitaux psychiatriques en attente d'un psychiatre depuis des mois. C'est inquiétant pour les années à venir. J'ai eu pas mal de témoignages des hôpitaux liégeois pendant cette semaine ; c'est une inquiétude pour le personnel, qui a le sentiment d'être dépassé et qui subit un mal-être au travail. Personnellement, j'ai commencé ma carrière en psychiatrie dans les années 1990. Déjà à l'époque, certains de mes collègues avaient des traitements pour faire face à leur mal-être. J'imagine que la problématique doit être beaucoup plus importante aujourd'hui.

Je partage la recommandation d'avoir des lieux de rencontre et de parole pour les travailleurs, parce que c'est important. Ce n'est pas dans ces moments que l'on va gagner du temps ou être dans une relation de rentabilité, mais c'est un investissement. Les travailleurs ont besoin de ces temps de rencontre et de parole.

Vous nous avez d'ailleurs dit qu'« Un pass dans l'impasse » peut intervenir au niveau des entreprises. Qui en fait la demande ? D'autres dispositifs peuvent-ils prendre cet aspect en charge ? Qui peut alerter sur le risque de suicide en entreprise ? Je pense aussi au secteur des soins, parce qu'il y a eu plusieurs cas de suicide en Wallonie et il n'y avait aucune prise en

charge, ni des travailleurs, ni de la direction. C'est une question importante.

Vous avez proposé un référent pour le suivi des tentatives de suicide. C'est important d'avoir un référent, mais il y a aussi d'autres pistes au niveau local, au niveau des communes ou au niveau des assistants sociaux que l'on pourrait aussi intégrer. Il y a un vide au niveau de ce suivi.

Pour Télé-Accueil, bravo pour tout votre travail. Vous avez mentionné les aidants proches. Il est effectivement important qu'ils aient un lieu où ils peuvent parler sans être jugés et que l'on prenne en considération leur charge mentale. Je ne sais pas si vous donnez aussi des pistes pour qu'ils trouvent un moyen d'évacuer, de se soulager, ou d'autres ressources. C'est important pour ne pas accentuer la charge mentale des proches.

Je vous remercie pour toutes vos interventions.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 35 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 45 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

AUDITIONS

(Suite)

La santé mentale

Échange de vues

(Suite)

M. le Président. – La parole est à M. Minotte.

M. Pascal Minotte, Codirecteur du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM). – Je vous remercie pour toutes ces questions. Nous espérons pouvoir répondre, ne fût-ce que partiellement, à certaines d'entre elles.

La première question, qui est très générale, portait sur l'augmentation insuffisante des moyens. Où est le problème ? À travers les interventions de ce matin, c'est ce à quoi chacun et chacune a essayé de répondre. Si nous avions une solution qui tient en une réponse de deux minutes, nous n'aurions pas hésité à la donner.

Pour réfléchir à ces questions, il est intéressant de replacer le contexte. L'augmentation assez importante de la demande en santé mentale ne tient pas uniquement à l'augmentation du mal-être de la population. Elle tient

aussi à des indicateurs de santé mentale qui ne sont pas bons. Soyons bien clairs : je ne veux pas lénifier la situation. Par contre, cette augmentation de la demande tient aussi – ce qui est plutôt une bonne nouvelle – à ce que l'on a observé depuis le covid, à savoir une forme de déstigmatisation du recours aux soins dans la population, ce qui est peut-être l'un de ses seuls effets positifs. On ne peut que s'en réjouir, mais cela a créé une forme d'appel d'air.

Un autre élément à pointer – tout cela fait système –, c'est la médicalisation croissante du traitement de certaines thématiques et problématiques. Ce n'est ni bien ni mal ; c'est un constat. La société est ainsi. Ce que l'on traitait avant, notamment les troubles comportementaux et les challenges éducatifs auxquels les parents sont confrontés, on a plutôt tendance, à l'heure actuelle, à le traiter avec le soutien d'un ou d'une psychologue. C'est ainsi, mais cela participe à cette augmentation de la demande.

Parmi les réponses à apporter, la plupart des acteurs auditionnés précédemment et l'ensemble des acteurs présents aujourd'hui ont insisté sur l'approche transversale et l'implémentation dans les différentes politiques, parce que c'est la seule vraie solution de long terme. À partir du moment où l'on construit un bâtiment, où l'on construit un projet pédagogique dans une école, où l'on pense telle ou telle chose, comme l'urbanisme – j'y pense parce que l'on parlait du logement –, il faut prendre en compte l'intégration de la question du bien-être et, donc, de la santé mentale.

Les perspectives d'avenir, notamment pour la jeunesse, sont un peu bouchées. Tout le monde a un peu de mal à se projeter dans le futur, ne fût-ce qu'à cause du processus d'accélération. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas de futur, mais on a du mal à se le représenter, parce que tout va tellement vite.

Un autre élément que l'on avait envie de pointer et qui a été cité à de nombreuses reprises, ce sont les files d'attente assez longues dans les services de santé mentale au sens large, c'est-à-dire les services qui proposent de la santé mentale. Certaines professions et certains corps de métiers sont particulièrement saturés et en manque. Nous ne sommes pas les premiers à le dire. À l'heure actuelle, si vous cherchez un pédopsychiatre ou un psychiatre, c'est très compliqué. D'ailleurs, certains services ont du mal à en engager parce qu'ils sont moins attractifs que d'autres. Bref, il y a des situations concrètes et précises où la disponibilité de professionnels pose problème. Quelles qu'en soient les raisons – augmentation du mal-être, médicalisation et déstigmatisation –, ce sont des réalités tangibles qu'il faudrait probablement traiter.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambert.

Mme Marie Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM). – La question des moyens octroyés a été soulevée. Le décret de 2024 a permis la mise en évidence des différents dispositifs, mais on n’a pas d’éléments de réponse par rapport à l’évaluation de ce décret et des moyens qui y ont été consacrés.

On peut parler de notre mission en tant que centre de référence puisque, dans le cadre du décret, notre mission a été élargie à l’ensemble des acteurs en santé mentale agréés. Auparavant, on était uniquement en appui des services de santé mentale. Désormais, on a élargi le *scope*. Pour nous, c’est une bonne chose, car on a eu des moyens complémentaires, mais il reste à voir s’ils sont suffisants. En effet, l’ensemble du public cible du centre de référence inclut tous les acteurs agréés en santé mentale, mais aussi tous les professionnels de l’aide et des soins. C’est ce qui est repris dans nos missions. Cela fait potentiellement beaucoup de monde, de services et de professionnels à appuyer.

Depuis deux ans, on prend aussi connaissance des nouveaux acteurs, notamment les IHP et les MSP. C’est ce qui nous permet d’être au plus près de leurs réalités et des difficultés qu’ils rencontrent. Cela nous permet aussi de développer des outils et des ressources afin de les aider à mettre en œuvre ce décret.

C’est ce que je souhaitais dire en complément sur la question des moyens.

M. le Président. – La parole est à M. Minotte.

M. Pascal Minotte, Codirecteur du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM). – J’ajouterai quelques éléments de réflexion sur la question de la souffrance des professionnels. Il faudrait stabiliser et pérenniser certains emplois plus précaires, quel que soit le secteur ; en l’occurrence, cela concerne notamment le nôtre.

J’ai aussi envie de parler de reconnaissance symbolique. L’associatif joue un rôle fondamental dans la prise en charge des questions de santé mentale et doit être reconnu, ne fût-ce que symboliquement, dans les discours ou en dépeignant ces professionnels comme assumant une mission de service public majeur. La symbolique, ce n’est pas rien.

On a évoqué aussi, dans les différentes interventions, la question de la temporalité. C’est vrai que l’on est à une époque où, étant donné la diminution de la voilure des dépenses publiques, la question de l’efficacité est centrale. Il faudrait cependant pouvoir intégrer le fait que le soin psychologique ou psychique ne se laisse pas contraindre à cette notion d’efficacité aussi bien qu’on le voudrait. Cela nécessite du temps, que ce soit pour de l’intervention, pour de la créativité clinique ou pour souffler entre deux patients quand on vient d’entendre une histoire abominable. Il faut prendre en compte le temps dont les patients ont besoin, mais aussi le temps

dont les soignants et les intervenants ont besoin. Ce n’est pas un luxe, ce n’est pas du confort professionnel, c’est une nécessité pour faire correctement son travail. Il faut bien l’intégrer.

Indépendamment du burn-out, on peut aussi devenir relativement inefficace et inapproprié si l’on tombe dans des spirales dans lesquelles on n’a plus la possibilité, les moyens ou le temps d’échanger avec ses collègues, de partager avec eux son vécu, ce que l’on a pu rencontrer en situation, et cetera.

Enfin, la question de la temporalité et la façon dont l’efficacité est venue se mettre au centre des préoccupations contemporaines créent une tension dans le travail clinique au sein des équipes, avec des logiques gestionnaires – ce n’est pas un gros mot – qui prennent parfois le dessus et qui mettent les acteurs des soins et de la santé en porte-à-faux. La gestion est évidemment importante et légitime, mais elle peut parfois vraiment mettre les professionnels du soin en difficulté.

Ce que je dis peut paraître très théorique, mais concrètement, dans les logiques de construction d’indicateurs, d’évaluation ou d’audit des différentes initiatives, que ce soient de petites associations ou de plus grosses structures, comment intègre-t-on cette respiration au niveau du timing et de la temporalité ? Comment en tient-on compte, sachant que le politique donne aussi le tempo et la tonalité des évaluations qui sont faites, notamment par l’administration ? Cela me semble être quelque chose d’essentiel pour le bien-être des professionnels.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambert.

Mme Marie Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM). – Pour compléter rapidement, on évoque la question des temps de concertation entre professionnels et celle des lieux où l’on peut respirer. Il est important que ces temps fassent partie, d’entrée de jeu, des descriptions de fonction au sein des organisations et des associations. Cela ne doit pas être du temps en plus où il faut courir – comme dégager une demi-heure sur le temps de midi pour se concerter –, mais cela doit faire partie intégrante des horaires de travail. Cela doit être pris en considération au sein des équipes ; c’est important.

Pour rebondir sur la question des évaluations, il y a évidemment les indicateurs et tout ce que l’on peut mettre en place pour monitorer à la fois les dispositifs, les projets, et cetera, mais il est également important de s’appuyer sur tout l’informel, sur tout ce qui se passe aussi au sein des services, dans les interstices, sur tout ce qui ne peut pas être mesuré ni quantifié, mais dont il faut pouvoir se saisir. Il faut donner la possibilité aux professionnels de relayer ce qui se joue dans les interstices.

M. le Président. – La parole est à M. Minotte.

M. Pascal Minotte, Codirecteur du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM). – J'en viens à la question de l'école et de la formation du personnel. À titre personnel, je ne sais pas précisément dans quelle mesure la formation des futurs enseignants à ces thématiques est prise en compte dans leur parcours en études supérieures. Par contre, je peux déjà mentionner le fait que le CRéSaM propose des formations de sensibilisation aux questions de la santé mentale aux acteurs de première ligne, notamment les enseignants, les PMS, PSE et autres acteurs du milieu scolaire.

Je veux souligner la grosse difficulté de mobiliser les enseignants pour ce type de formation. Quand vous voyez leur catalogue de formations – c'est un peu à leur défense –, si vous êtes prof de mathématiques, vous pouvez avoir une mise à jour en géométrie sur les techniques pédagogiques, sur le harcèlement, sur les drogues, et cetera. Enfin, vous voyez ce que je veux dire ; leur spectre d'intervention est extrêmement large. Cela nous fait dire aussi – c'est peut-être le point le plus important – que la solution par rapport à l'école n'est pas uniquement dans la formation individuelle de chaque enseignant, mais aussi dans la façon de penser et d'intégrer dans les projets pédagogiques cette question de la santé mentale, à la fois dans les programmes et dans la façon d'organiser l'enseignement. Encore une fois, c'est un peu à l'image de ce que l'on évoquait par rapport à une approche transversale au niveau sociétal.

À l'école aussi, cette approche d'intégration de la santé mentale doit être transversale. Donner une heure de devoirs tous les soirs aux enfants en deuxième primaire, par exemple, peut les stresser et être contre-productif en matière d'apprentissage – c'est à étudier –, mais cela peut surtout aussi être contre-productif en matière de santé mentale, de système familial, et cetera. Bref, vous voyez ce que je veux dire. C'est un exemple pour dire que cela se joue à tous les étages, que des petites choses concrètes sont parfois extrêmement aidantes, et qu'il ne faut pas nécessairement une formation de haute volée adressée aux enseignants.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambert.

Mme Marie Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM). – On a évoqué la santé mentale des tout jeunes enfants. Quand on regarde les recommandations du Conseil supérieur de la santé, qui a donné un avis sur la question, il est question de former des professionnels, mais il s'agit aussi de sensibiliser la population sur l'importance de la santé mentale chez les tout petits. On a parfois tendance à ne pas considérer qu'un tout petit, comme un nourrisson, peut potentiellement être en souffrance psychique. Ce sont quand même des points d'attention importants. Il faut aussi pouvoir soutenir les familles et les difficultés liées à la parentalité dans un contexte qui est aujourd'hui assez complexe. C'est important aussi de pouvoir soutenir les familles par rapport à cela.

En termes de soins de santé mentale pour les tout petits, il y a également des choses à développer, y compris former des professionnels de santé mentale. La santé mentale des bébés, des nourrissons, ce n'est pas une mince affaire. Cela ne s'improvise pas. Cela remet aussi en lumière la nécessité d'une approche transversale parce que, forcément, les acteurs qui gravitent autour de la petite enfance sont notamment issus de différents niveaux de pouvoir. Cela nécessite aussi des coordinations de ce côté.

Je vais poursuivre sur une question très précise qui a été évoquée sur les lieux de liens. Le répertoire que l'on est en train de réaliser sera fait d'ici la fin de l'année. On a déjà récolté 20 à 25 réponses par rapport à notre petite enquête. Ce sera donc disponible dans les semaines ou les mois qui viennent. Il s'agit d'un guide qui s'inspire de ce qui a été fait aussi à Bruxelles, qui a déjà édité son guide des lieux de liens.

Je poursuis sur la question de la complexité de l'organisation des soins de santé mentale et des difficultés à s'y retrouver dans l'offre. Vous avez également évoqué la question des portes d'entrée unique, par exemple.

Les questions de santé mentale sont transversales et se posent à différents endroits. Vous avez notamment des services sociaux qui vont vous dire qu'ils viennent d'être interpellés sur des questions de santé mentale et pas sur des questions sociales, et inversement. C'est important de maintenir un certain nombre de portes ouvertes et qu'il n'y ait pas une seule porte d'accès, une voie d'accès unique par rapport aux difficultés de santé mentale, ce qui renvoie à nouveau à la nécessité aussi de sensibiliser les acteurs de première ligne, quels qu'ils soient.

Sur la visibilité de l'offre, on reprend sur notre site tous les répertoires et les cartographies qui sont réalisés à la fois par les plateformes de concertation en santé mentale et par les réseaux de santé mentale. On s'est dit que l'on allait rassembler, au minimum sur notre site, l'ensemble des éléments. On a contribué en partie – je ne sais pas trop où cela en est pour l'instant – à la refonte du site trouverdusoutien.be, mis en place par l'AViQ. On est tout à fait preneurs de continuer à contribuer à cette visibilité de l'offre, qui est effectivement un point essentiel en termes d'accessibilité aux soins pour la population.

Un petit mot sur la question des données. Cela a été largement évoqué. Le décret de 2024 – le décret précédent le faisait déjà aussi – mentionne dans les missions du centre de référence une contribution à la collecte et l'analyse des données. On est tout à fait disposé à le faire, en articulation avec l'administration, avec l'AViQ. La question des données est une question sans doute un peu sensible, mais on est à disposition, et on l'a déjà manifesté très clairement. L'administration est tout à fait au clair par rapport à cela.

On parle des données et des indicateurs de santé mentale. C'est vrai que la santé mentale se mesure et s'appréhende difficilement. Les difficultés de santé mentale ne s'appréhendent jamais de façon simpliste. Cela plaide donc aussi pour la nécessité d'avoir plusieurs indicateurs, et pas uniquement le taux de suicide, par exemple, qui est un indicateur incontournable par rapport aux questions de santé mentale, mais cela ne suffit pas. Il y a également tout ce qui touche à l'accessibilité, la consommation des psychotropes, et cetera. Par conséquent, cela nécessite de pouvoir rassembler ces indicateurs et d'avoir un organisme et des acteurs qui, de manière conjointe, peuvent analyser l'ensemble des indicateurs utilisés.

Les services sur le terrain récoltent déjà beaucoup de données. Cela pose la question de l'analyse de ces données, des moyens dédiés à l'analyse des données, et, à nouveau, de la nécessité de renvoyer aux services les résultats de ces analyses. C'est cela qui va leur donner du sens et qui va les motiver à faire des encodages les plus précis possibles.

M. le Président. – La parole est à M. Minotte.

M. Pascal Minotte, Codirecteur du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM). – La question de la place des écrans dans la dégradation potentielle du mal-être des adolescents a été posée à plusieurs reprises. Il faut savoir que l'on commence à trouver des traces de questionnement autour d'une dégradation de la santé mentale des adolescents dans la littérature scientifique en Angleterre dans les années 1980. Ce n'est donc pas apparu avec la naissance des médias sociaux. Cela ne répond pas entièrement à la question, mais il existe de nombreuses études sur les corrélations entre la santé mentale et l'intensité des usages, notamment des médias sociaux, des jeux vidéo ou des écrans.

Il y a en effet un lien statistique négatif entre les deux, mais avec ce que l'on appelle une taille d'effet en statistique, qui est plus faible que ce que l'on peut imaginer. Cette espèce de donnée un peu générale peut éventuellement cacher le fait que certaines populations plus à risque sont plus impactées, notamment les jeunes filles qui sont impactées un peu plus négativement. C'est un lien statistique, une corrélation, ce n'est pas un lien de causalité totalement établi, mais un lien plus fort chez les jeunes filles. Les inégalités de genre sont également présentes.

Cependant, de façon générale – c'est une autre question qui a été adressée –, toutes les études internationales montrent, que ce soit en Belgique ou ailleurs, que la santé mentale des jeunes filles est globalement moins bonne que la santé mentale des jeunes hommes. On peut débattre sur la façon d'exprimer sa santé ou les difficultés que l'on va rencontrer, qui est différente chez les hommes et les femmes, les filles et les garçons, mais peu importe.

La place des médias sociaux a fait l'objet d'un petit paragraphe lors de l'intervention que Mme Lambert. Il s'agit de pointer le fait que la détérioration du lien social et l'individualisme ne sont pas apparus avec les médias sociaux. Les médias sociaux, notamment chez les adolescents, se sont trouvés comme une forme d'ersatz à des lieux de socialisation qui ont malheureusement disparu, en tous les cas dans les villes. C'est ce que l'on appelle la culture de la chambre à coucher : le fait que l'adolescent se retrouve après l'école non pas en train de socialiser, comme moi qui ne suis plus si jeune, devant chez lui avec des connaissances et des voisins. Cela dépend des quartiers, mais à l'heure actuelle, ce sont des comportements qui sont plutôt mal vus. Les bons parents ont plutôt tendance à faire rentrer leurs enfants chez eux. Les enjeux de l'adolescence, ce n'est pas cela, a priori. Les adolescents internalisent les angoisses et les injonctions parentales et ils se sentent eux-mêmes plus en sécurité dans leur chambre maintenant. Il y a plein de raisons à cela, notamment l'affaire Dutroux, qui a fait énormément de mal à la société.

Il serait trop simple de penser que les écrans et les réseaux sociaux sont l'alpha et l'oméga, la raison de la déliquescence du lien social et des problèmes de santé mentale des adolescents. Pour certains d'entre eux, c'est même, dans une certaine mesure, le seul espace d'exploration et de socialisation qui leur est laissé en dehors de l'école. Là encore, tout dépend des inégalités sociales, socioéconomiques et socioculturelles qui se retrouvent dans toutes les facettes de la vie et de la vie en société. Certains enfants et adolescents ont plus de ressources et plus de possibilités que d'autres.

Nous voulions sortir d'une lecture simpliste et mentionner les données scientifiques, qui sont nombreuses sur la question. Il y a notamment des études parapluies, c'est-à-dire des études qui font des synthèses très sérieuses des données internationales. Elles relativisent l'idée que les réseaux sociaux ou les écrans seraient l'alpha et l'oméga de la santé mentale des jeunes. Si l'on veut trouver les bonnes solutions, il faut prendre la question de façon plus large.

Je rebondirai sur un dernier point, qui a déjà été évoqué. Il y a du travail à faire, notamment en matière de recherche, d'observatoire et de prospection concernant l'usage de l'IA par les adolescents. On a des données assez récentes en Flandre et en France, pour prendre des réalités assez proches – aux États-Unis, et cetera –, qui montrent un taux d'utilisation massif chez les jeunes adolescents de l'intelligence artificielle, notamment comme source d'information et de soutien en situation de souffrance psychologique ou de conflits avec l'entourage, et cetera. Est-ce bien ou est-ce mal ? C'est le pharmakon, le remède et le poison. Il est certain qu'il faut garder cela à l'œil.

M. le Président. – La parole est à M. Holsbeek.

M. Jo Holsbeek, Attaché « Soins de santé mentale et assuétudes » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. – Il était très facile pour moi de vous montrer deux graphiques et de mettre l'accent sur les 600 millions d'euros de moyens investis de manière supplémentaire, mais il faut voir les choses en perspective. Est-ce un gros montant ? Est-ce beaucoup ? Cela suffit-il ? Il faut vous rendre compte que ces 600 millions d'euros font partie du budget des hôpitaux. Je n'ai pas les données avec moi, mais cette année, le budget correspond à plus de 12 milliards d'euros. Cela veut dire que les investissements supplémentaires ne représentent que 5 %.

Les problèmes de santé mentale, psychiques et psychiatriques ne sont jamais des problèmes simples. Je pense qu'il n'y a pas de solution simple. Pour essayer de résoudre ces problèmes, il faut implémenter une multitude de solutions. Il ne faut pas seulement augmenter les moyens, il faut aussi diversifier les investissements, et pas seulement dans le secteur des hôpitaux, mais aussi dans le secteur ambulatoire, l'*outreaching*, les réseaux et la prévention.

Il est très important d'améliorer les investissements, ce qui nécessite de les évaluer. Il faut évaluer chaque euro investi, mais pas seulement sur le plan quantitatif. Il ne faut pas uniquement regarder les données scientifiques accessibles et les chiffres. Derrière chaque euro, il y a des histoires de désespoir, de tristesse, mais aussi d'espoir et de joie. Il faut analyser ces histoires pour disposer d'une image la plus complète possible des investissements, de façon à les analyser, les évaluer, les adapter et les améliorer. Il ne faut pas simplement investir, mais aussi coacher et accompagner les investissements.

Il faut chercher le plus d'inspirations possible pour investir, c'est-à-dire échanger avec les voisins sur le plan local, régional, national et international pour voir ce qui fonctionne ailleurs, ce qui ne fonctionne pas chez nous, comparer et en tirer des conclusions.

Comme mon voisin l'a expliqué, cela prendra du temps. Des solutions à des problèmes complexes ne se réalisent pas en cinq minutes, une semaine, un mois ou une année, mais en beaucoup plus de temps, à savoir 5, 10 et 15 ans. Je réalise bien que cela peut être très frustrant parce que la plupart des gens veulent – et c'est justifié – des solutions maintenant. C'est l'un des grands défis.

S'agit-il de budgets structurels ? Oui et non. Les 600 millions d'euros font partie du BMF – le budget des moyens financiers – des hôpitaux. C'est un budget structurel, mais l'usage de ces 600 millions d'euros ne l'est pas. On finance des projets via des contrats, ce qui signifie que, après trois ans, il y a toujours un moment d'évaluation afin de savoir s'ils sont prolongés ou pas.

M. le Président. – La parole est à Mme Chebieb.

Mme Mélissa Chebieb, Adjointe à la coordination fédérale « Cellule des réformes des soins en santé mentale » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. – Nous ne nous sommes pas concertés avec nos collègues, mais la réponse va aller dans le même sens que celle du CRéSaM. Peut-on mieux faire ? Oui. Y a-t-il moyen de résoudre la santé mentale en une solution ? Non.

Comme on l'a assez répété, la question des déterminants sociaux de la santé et la question de l'intersectorialité ne sont pas uniquement des concepts théoriques. Ils sont très pratico-pratiques. On a bien entendu, via la réponse de M. Minotte, que, quand on a une population avec des facteurs de fragilité, le contexte va certainement rajouter à cette fragilité et amener des conséquences plus importantes ; d'où la nécessité d'avoir une approche ciblée et fondée sur les données. Comme l'a rappelé le CRéSaM, ce n'est pas suffisant. Il est nécessaire d'avoir une lecture assez fine.

Par exemple, mes collègues du RésME, situé dans la partie ouest de la province de Luxembourg, m'ont expliqué avoir croisé les données de l'IWEPS avec celles du professeur Bruffaerts pour répartir le budget des soins psychologiques de la première ligne. Ils ont identifié une commune qui ressortait de leur analyse comme étant très vulnérable. Parmi tous ces indicateurs, ils m'ont expliqué qu'il y a celui de la consommation d'antidépresseurs. Cette commune cumule un nombre important de maisons de repos. Il faut donc affiner la compréhension et la lecture des données.

J'insiste sur l'intersectorialité parce que, même si l'on peut percevoir une amélioration de la santé mentale, il suffit qu'un élément conjoncturel ou des décisions prises dans un autre domaine de la vie des personnes interviennent, cela va avoir des répercussions sur la santé mentale.

Comme le disaient les collègues du CRéSaM, l'avantage du covid, c'est que l'on a tous pris conscience que l'on avait une santé mentale et que l'on avait tous, à certains moments, des facteurs de vulnérabilité. Seulement, on n'est pas tous outillés de la même manière, on n'a pas tous les ressources à disposition pour pouvoir y faire face.

Comment peut-on faire mieux ? Si je n'ai évidemment pas la réponse, un des éléments – j'ai oublié de l'expliquer dans mon propos – est la concertation au niveau macro. Beaucoup de choses existent, il y a des investissements quand même non négligeables, mais il est nécessaire de pouvoir envisager de manière articulée les cadres réglementaires, que ce soit les décrets, que ce soit les plans stratégiques, qu'ils soient en santé mentale, qu'ils soient en promotion de la santé, qu'ils soient autour du suicide, il est nécessaire de

pouvoir avoir une concertation pour s'assurer qu'il n'y ait pas des effets délétères et que l'on peut développer une force de frappe beaucoup plus importante avec les moyens existants.

Actuellement, au niveau des cabinets et des administrations des ministres compétents, on travaille notamment à la réflexion sur un plan interfédéral sur la santé mentale. En effet, il nous paraît nécessaire que l'ensemble des réalités des Communautés et des Régions puissent être articulées aux politiques nationales. Par exemple, concernant la récolte des données, nous en récoltons auprès des équipes mobiles et d'autres dispositifs qui sont financés au niveau national. Il serait intéressant de pouvoir avoir une lecture sur ces données et, le cas échéant, de collecter des indicateurs communs entre les différentes structures.

Dans le même esprit, je discutais avec la personne qui a fait l'audit et l'on travaille sur un projet de prise en charge de l'urgence psychiatrique. Cela concerne des équipes mobiles de crise qui interviennent plus rapidement à la demande de la police, des médecins généralistes et des services d'urgence. En collaborant, on s'est rendu compte d'une chose sur les dispositifs des équipes mobiles. S'ils font face à une situation dans laquelle une personne nécessite un lit en hospitalisation de crise, une étude du professeur Bruffaerts nous a révélé que l'équipe mobile de crise devrait réaccompagner la personne vers la porte d'entrée de la salle d'urgence pour pouvoir refaire le parcours en interne de la structure hospitalière. Ce n'est qu'un exemple, mais il met le focus sur la nécessité de travailler aux articulations et au maillage entre les différentes institutions, entre les différents dispositifs, mais aussi entre les différentes lignes de soins. Cela n'est rendu possible que grâce à un cadre global, parce que l'on se rend compte que dans des contextes de fragilisation des professionnels de santé mentale, ce sont des logiques de concurrence qui prennent le pas.

En conséquence, il est important de sécuriser les professionnels dans leur emploi et leur mission, mais il est nécessaire d'avoir des accords au niveau macro pour s'assurer que les cadres, les décrets, les plans, les sources de financement ainsi que les modalités de financement et d'évaluation ne soient pas contre-productifs parce que, parfois, cela peut avoir des effets délétères sur le terrain.

Vous nous interpelliez sur la visibilité du travail des réseaux. Ceux-ci sont constitués par l'ensemble des partenaires. Ce sont aussi les acteurs des Régions et des Communautés. Il est vrai que le travail de concertation, le travail de collaboration institutionnelle au niveau méso, n'est pas particulièrement visible, ce n'est pas ça que l'on va voir sur le terrain. Vous allez plus facilement voir les dispositifs qui vont accueillir directement la demande, les équipes mobiles et les psychologues de première ligne. Certes, cette partie du travail n'est pas encore assez visible, mais il y a déjà tout un travail de

communication qui est réalisé. On peut toujours faire mieux pour informer la population. Encore une fois, si l'on a des dispositifs de communication qui sont concertés et qui sont conjoints, on gagne en force de frappe.

Venons-en à la trajectoire après la sortie de l'hôpital, à la remise ou la réinsertion à l'emploi. Dans le réseau adulte, une attention particulière est portée à la réinsertion et à la réhabilitation psychosociale, que ce soit par l'emploi, la formation ou une autre activité dans la société qui permet aux personnes de retrouver un rôle social. Cet élément est important pour la santé mentale des personnes. Les trajets ne sont absolument pas structurés et ne sont pas identiques partout. Des initiatives de collaboration existent, que ce soit avec des représentants du FOREm, des job coaches ou d'autres structures qui donnent un rôle social aux personnes. Pour les personnes souffrant de troubles psychiatriques plutôt sévères et chroniques, les lieux de liens ont une fonction pour qu'elles retrouvent un rôle dans la société.

La porte d'entrée unique constitue vraiment une grande question, mais je vais aller dans le sens de mes collègues. Il est important de maintenir différents accès pour que les personnes puissent déposer leurs demandes. Après, il est nécessaire de pouvoir articuler, penser et organiser les trajets de manière beaucoup plus structurée. Il y a encore beaucoup de travail à faire.

À ce titre, comme le disait mon collègue, il est intéressant d'aller voir ce qui se fait, par exemple, en Flandre. En effet, il existe des *kruispunten*, des dispositifs au sein des réseaux de soins en santé mentale qui sont le fruit d'investissements conjoints entre différents secteurs. Il ne s'agit donc pas que de la santé mentale aux niveaux fédéral et flamand, il y a aussi toute l'action sociale et le bien-être. Cela vaudrait donc la peine d'évaluer ce dispositif qui, je pense, existe déjà depuis quelques années.

En ce qui concerne les bébés, les nourrissons et la trajectoire périnatale, le temps n'est pas suffisamment long pour exposer les initiatives existantes et qui articulent la logique des soins intégrés avec le trajet périnatal ainsi que les projets qui existent notamment dans les réseaux pour enfants et adolescents, qui ont aussi une responsabilité sur la périnatalité.

Comment considérer les enseignants comme un public cible ? Il est évident que, dans la convention des soins psychologiques, on a effectivement des financements pour des soins, mais pas uniquement. Il y a tout le travail de support et du partage d'expertise qui est possible dans ce cadre. Force est de constater que le public du secteur scolaire est un public pour lequel il est compliqué d'avoir accès. Nous travaillons actuellement de manière étroite avec la ministre compétente pour essayer d'articuler au mieux les trajectoires avec les centres PMS et les écoles.

M. le Président. – La parole est à Mme Ringlet.

Mme Florence Ringlet, Psychologue et Codirectrice thérapeutique de SOS Suicide. – Je vais répondre aux questions qui me concernent et, ensuite, je laisserai la parole à mon collègue pour les questions qui le concernent.

Il y a plusieurs réponses à la question : « Comment expliquer que les pensées suicidaires arrivent plus tôt ? » La première, c'est que les enfants et les adolescents ont accès à énormément d'informations pour lesquelles ils ne sont pas toujours outillés au niveau cognitif. Dans le développement de l'enfant, on sait qu'ils vont construire leurs défenses contre l'angoisse au fil du temps. Ils ont accès à toute une série de choses. C'est même parfois difficile pour nous, parents, de savoir tout ce à quoi ils ont accès, puisqu'il y a beaucoup de canaux et des choses que l'on ne maîtrise pas nous-mêmes. Il faut y être attentif, mais cela a un impact réel sur leur santé mentale et sur comment ils vont appréhender les informations, les emmagasiner et y faire face.

On parlait de la petite enfance. Je peux rejoindre les collègues qui en ont parlé. Il y a malheureusement beaucoup de choses qui se passent avant l'entrée en première primaire. Il y a des séquelles qui ne sont pas toujours visibles, puisqu'on ne sait pas facilement évaluer des troubles de santé mentale chez les tout petits, des violences intrafamiliales notamment, même si l'enfant n'est pas victime de coups lui-même.

On a vu avec des expériences et dans certaines études qu'il y avait même des séquelles au niveau cérébral. On observait des trous au niveau du cerveau lors de scanners. On va les découvrir un peu plus tard dans le développement de l'enfant et dans sa santé mentale, et cetera. Il y a des répercussions.

Il y a aussi une explication qui est l'exemplarité. Les adultes ne vont pas très bien non plus. Pourquoi les enfants ont-ils de plus en plus de pensées suicidaires ou passent à l'acte ? Beaucoup d'adultes dysfonctionnent également. Il y a des violences dans les différents milieux de vie. Je ne parle pas que dans le milieu familial, je parle dans tous les milieux, même dans les écoles.

Il y a parfois le fait d'être victime – on parle du harcèlement – de violences, de comportements agressifs, et cetera. C'est parfois compliqué. Les différences sont de plus en plus marquées. Les enfants les constatent et les nomment.

Certains enfants ont des petits troubles d'apprentissage, et cetera. Il y a des choses qui pourraient être faites. De nouveau, on parle encore du milieu scolaire, mais il y a des choses de l'éducation, de la psychoéducation, même sur l'usage et les dangers de ce à quoi ils peuvent être confrontés.

M. Minotte a parlé de la socialisation et de l'utilisation des réseaux. Forcément, c'est un facteur de risque, mais c'est aussi un facteur de développement pour certains enfants qui sont parfois trop isolés ou enfant unique, et parfois seul dans leur chambre. C'est bien de côtoyer les copains via les réseaux. Comme d'habitude, il y a à boire et à manger.

En tant qu'adulte ou parent, on doit soi-même être outillé et savoir quels sont les dangers, à quoi on peut être attentif et comment on peut contrer tout cela pour outiller nos enfants davantage et peut-être éviter les passages à l'acte.

On parlait des passages à l'acte chez les enfants, car il y a également des jeunes et des enfants qui viennent en consultation. C'est inquiétant et alarmant. Ils vont parler d'accident : « J'ai eu un accident », comme s'ils s'étaient dissociés. Il n'y avait pas de pensées suicidaires, un processus qui s'était inscrit comme tel, avec des ruminations ou autres. C'est parfois une impulsion. Pour faire simple, c'est un passage à l'acte qui va survenir parce qu'il y a une tension trop forte chez lui et qu'il n'arrive pas à la gérer et à la contenir. On est de plus en plus, dans notre pratique, confrontés à des jeunes qui nous parlent comme cela.

Il y a à explorer et surtout à leur donner de petits outils en amont aussi. C'est préventif. Un enfant qui dit qu'il ne peut pas contrôler ses accès de colère, il faut l'aider à trouver de petits outils pour lui, parce qu'il pourrait ne pas en arriver là.

Les lignes téléphoniques peuvent aussi aider ces enfants qui ont parfois du mal à expliquer ou protègent leurs parents ou leur entourage. Il y a des choses à faire à ce niveau. Pour expliquer les pensées suicidaires ou des passages à l'acte, j'ai plusieurs hypothèses explicatives.

Paie-t-on encore les décisions prises pendant la pandémie ? En effet, il y a eu des dommages, notamment au niveau des jeunes filles. On parlait de la santé mentale des jeunes filles. Il y a eu le fait que l'on pouvait choisir une personne. Certes, les familles choisissaient souvent les adultes qui sont bien installés dans la famille – et c'était tout à fait légitime – ou les personnes plus âgées. Or, il faut savoir que les jeunes et les adolescents se construisent dans le rapport aux autres et dans le rapport avec leurs pairs, et que les relations sont donc très fragiles à ces âges. Elles sont importantes puisque, pour eux, c'est leur vie. Les ruptures amoureuses à ces âges sont très très mal vécues ; enfin, à tous les âges. Ils n'ont pas non plus les outils pour faire face aux ruptures dans les relations. Dès lors, on doit faire attention à ce qu'ils soient bien en lien.

Ils ont développé toutes sortes de stratégies – et fort heureusement – pour rester en lien et en contact, mais ils ont parfois confondu le lien virtuel avec le lien réel, dans la vraie vie. Ils se disaient parfois des choses plus

faciles à dire à distance qu'en réel. Quelque chose s'est donc joué à ce niveau dans leur construction. Cela a été compliqué et il faut être attentif à cela.

Quand j'ai parlé des jeunes filles, il y avait aussi le fait qu'elles s'isolaient parfois dans leur chambre et que, souvent, les cours se faisant à distance, elles se voyaient sur l'écran. En ont résulté beaucoup de troubles alimentaires, beaucoup de difficultés au niveau de l'image de soi. Cela n'a pas aidé non plus. Les jeunes ont aussi éprouvé des difficultés à comprendre ce qui se jouait parce qu'il y a eu dans les discours des adultes à ce moment-là, beaucoup d'injonctions paradoxales, beaucoup de doubles langages. Ils se disaient : « En plus, on s'en fout de nous, et quand on parle de nous, c'est pour nous critiquer ». Je crois que si l'on devait être de nouveau confrontés à des choses comme cela – j'espère que non –, il faudrait éviter de refaire ces erreurs.

Je reviens sur les questions qui me concernent. Je parlais un peu dans l'exposé des pistes d'action pour les proches, pour l'entourage des personnes suicidaires. Il est primordial de tenir compte du fait que les premières personnes concernées, et les premières personnes qui peuvent identifier ou être touchées, ce sont les proches ; c'est l'entourage très proche de la personne qui a des pensées suicidaires. Cependant, il faut savoir que la personne qui veut se suicider les met à l'écart, en général, et essaie de protéger par toutes sortes de stratégies. Ils ne sont donc pas toujours les mieux placés pour intervenir.

Par contre, nous pouvons les aider et les soutenir dans leur réflexion, et les aider eux-mêmes à ne pas sombrer : quand on est pris dans la détresse de son propre enfant, que l'on est dans l'impuissance la plus totale et qu'en plus, il y a une majorité de choses que l'on ne sait pas, il est complexe de savoir quoi faire pour bien agir. Il faut donc pouvoir poser des questions et ne pas se sentir honteux d'aller demander. On n'a jamais été formés au rôle de parents, c'est donc essentiel que l'on en parle.

On a d'ailleurs mis en place une permanence « psy » tous les jours ouvrables de la semaine. Les personnes, que ce soit des professionnels ou non, peuvent appeler notre service. Tous les jours, un psychologue va répondre aux questions. C'est rare d'avoir un psychologue dans la journée. Ce ne sera pas une consultation ni quoi que ce soit, mais on va tenter de répondre aux questions.

Comment renforcer les trajets de soins – urgences, et cetera ? Au niveau des trajets de soins, on fonctionne encore trop souvent dans des stratégies avec des gens que l'on connaît. On connaît le réseau, on a l'habitude de fonctionner ensemble. Nous, on intervient sur toute la Wallonie. C'est vrai que l'on a de bonnes connaissances et chaque opérateur, chaque psy qui va dans son antenne connaît son réseau, mais il faudrait

systématiser davantage de choses. On parlait tout à l'heure, de nouveau, de parents ou de proches endeuillés. Certes, à tout problème complexe, réponse complexe. Toutefois, il y a des choses que l'on pourrait systématiser : au moins, cela permet aux personnes de prendre – ou pas – ce qui est proposé. Si l'on systématise, cela va être moins énergivore pour tout le monde : pour ceux qui cherchent, mais aussi pour ceux qui proposent. Cela permettrait d'éviter pas mal de conséquences dommageables ou d'aggravation de certains états qui nécessitent que quelque chose soit mis en place rapidement.

Sur la question de savoir comment travailler avec les personnes âgées en maison de repos, quelle prévention avoir et la question de l'accès aux soins, actuellement, on travaille beaucoup avec les maisons de repos – les MR-MRS – à travers les soignants. Souvent, à la demande d'une équipe soins, on va proposer des séances d'*outreaching*, puisque tout le monde n'est pas outillé à parler des pensées suicidaires, des passages à l'acte ou des syndromes de glissement. Ce sont des choses bien différentes et il faut les distinguer : qu'une personne dise qu'elle en a assez de vivre, ce n'est pas la même chose qu'une personne qui dit qu'elle va mettre fin à ses jours. Il y a non seulement le fait d'outiller les professionnels en maison de soins et en maison de repos, mais il y a aussi le fait de penser des plans beaucoup plus systématisés ou stratégiques avec tout le secteur des maisons de repos. On travaille aussi avec le secteur qui intervient au domicile des personnes âgées. Il faut plus de sensibilisations, de formations, il n'y en a pas encore assez et il faut faire des relais beaucoup plus systématisés.

Au niveau du projet de sentinelles, on me demandait si c'est une base qui grandit ou du turnover, ce qu'il en était des formations et des besoins, et cetera. Ce qui est clair, c'est qu'il n'y a pas de turnover. On tente de maintenir les sentinelles qui se sont inscrites par des communautés, des groupes WhatsApp, des endroits où ils peuvent se rejoindre. Le sentiment de « faire partie de » et de se sentir utile remplit une mission à part entière et une fonction pour les sentinelles. On remarque qu'il y a de plus en plus de sentinelles à différents endroits qui souhaitent se sensibiliser et avoir un rôle actif. Il y en a donc de nouveaux, mais l'on constate aussi qu'il y a des sentinelles qui sont beaucoup plus actives que d'autres, c'est important, parce que, parfois, on revient vers elles quand il y a des alertes déclenchées.

Sur la discussion, on est aussi à leur disposition pour réfléchir si une personne refuse toute aide, puisqu'ils peuvent déclencher des alertes avec l'accord de la personne concernée, mais quand la personne refuse, on doit les accompagner, les outiller et réfléchir avec eux à ce que l'on peut mettre en place autour de la personne pour la protéger. Les sentinelles sont aussi sensibilisées à savoir écouter – on parlait de cela avec Télé-Accueil tout à l'heure. Le fait de se sentir écouté permet à pas

mal de personnes en grand mal-être de ne pas devoir consulter, parce qu'elles ont déjà trouvé une oreille attentive et ont pu trouver leurs ressources. Cela évite d'aller dans les réseaux de soins de santé mentale.

Au niveau de la continuité des soins et des moyens d'objectiver les trajets de nos patients, ce n'est pas encore facile à ce jour. Depuis 2024, on a une reconnaissance par l'AViQ qui a cadré nos interventions. On a un nombre de séances déterminé pour des personnes suicidaires ou en deuil après un suicide et pour l'entourage. On remarque que, dans la majeure partie des cas, les personnes ne consomment pas le pot auquel elles ont droit. C'est quelque chose que l'on sait objectiver. C'est intéressant de voir que l'on peut faire des choses en utilisant le nombre de séances imparti. Il y a des personnes qui souhaiteraient revenir et qui ont parfois des problématiques de santé mentale plus importantes ou qui nécessitent un accompagnement au long cours, avec toujours un soutien et un contenant, raison pour laquelle on travaille avec les réseaux de soins. On ne sait pas objectiver à leur niveau puisqu'on permet aussi certaines séances pour accompagner la personne jusqu'au bout. C'est le cadre AViQ qui nous permet d'objectiver un peu plus, mais on pourrait travailler les trajets de soins de manière plus transversale.

M. le Président. – La parole est à M. Thirion.

M. Thomas Thirion, Administrateur délégué de SOS Suicide. – Par rapport à la question des moyens et à ce qu'il faudrait absolument mettre en place pour régler le problème, je vais simplement parler de moyens. J'entends, très heureusement, que des moyens supplémentaires ont été mis dans la santé mentale et cela a permis de belles initiatives.

Sur notre dispositif, ce que l'on constate, c'est que l'on a eu plus de moyens financiers et que, vous l'avez vu à travers notre graphique, cela a permis de prendre en charge beaucoup plus de personnes. C'est une réalité. L'autre réalité dont je souhaitais vous faire part, c'est qu'aujourd'hui, le budget de notre association n'est financé qu'à hauteur de 50 % venant du secteur public. Cela veut dire que l'on doit aller chercher 50 % du budget auprès de privés, auprès de sponsors ou par la vente de prestations. C'est une réalité. Cela prend beaucoup de temps, beaucoup d'énergie et cela répond aussi à la question de ce que l'on pourrait faire pour être plus efficaces. Évidemment, le temps que l'on consacre à devoir aller chercher des sponsors à l'extérieur, c'est du temps que l'on ne met pas sur le terrain pour sauver des vies. C'est une première chose.

Par exemple, sur la formation des professionnels, vous l'avez vu, on forme 900 professionnels chaque année, mais l'on n'a pas de soutien financier pour le faire – et donc c'est par de la vente de prestations. Cela veut dire que ce sont des professionnels qui n'ont pas accès à cette formation parce que, du coup, c'est une

prestation qui est payante. Toutes les associations, toutes les structures n'ont pas les moyens financiers pour pouvoir la suivre.

Ma collègue parlait de systématiser certaines prises en charge. Par rapport aux familles endeuillées par suicide – les familles qui sont là pourront en témoigner bien mieux que nous –, quand on est face à un drame, on ne doit pas avoir à se dire : « Je vais devoir appeler mon employeur, mon médecin parce que je ne vais pas pouvoir aller travailler dans les jours qui viennent, ou je vais avoir un problème avec la banque parce que les comptes vont être bloqués ». Ce sont des choses auxquelles vous n'avez pas envie de penser quand vous venez de perdre un enfant, votre mari ou votre femme. Votre esprit ne pense pas à cela. C'est une réalité.

On a un peu discuté justement avec le Collectif des familles et un projet qui pourrait être très intéressant, c'est de pouvoir avoir des équipes dédiées directement à cela. Dès qu'il y a un suicide, des équipes pourraient intervenir et aller au côté des familles qui sont endeuillées pour les soutenir parce que c'est un véritable drame, c'est un choc. Ce sont des choses – je fais remonter l'information – dont elles ont vraiment besoin. C'est un premier élément.

En termes de moyens financiers, je pense que, dans l'audit qui a été transmis, que vous avez reçu et dont nous avons pris connaissance, il y a toute une série de pistes qui sont extrêmement intéressantes. J'espère que, quand viendra le moment du conclave budgétaire, vous allez utiliser ces informations pour pouvoir allouer des moyens supplémentaires à la prévention du suicide. Les moyens, je pense qu'ils sont là. C'est juste une question d'affectation, qui n'est pas simple, j'en ai bien conscience, mais j'espère, Monsieur le Ministre, que l'on vous donnera les moyens pour le faire.

Par rapport à la question de l'engagement de la communauté de sentinelles, c'est clairement du temps, de l'énergie. Quand on a une communauté de 2 700 personnes, ce ne sont pas des gens qui travaillent dans le même environnement. Ce sont des personnes qui sont sur l'ensemble du territoire de la Wallonie ou de Bruxelles. Cela prend bien sûr du temps et, concrètement, on en revient sur les moyens : humainement, on n'a pas de soutien pour le faire. C'est de nouveau une organisation interne pour y arriver. La chance que l'on a, c'est que ce sont des équipes extrêmement engagées qui font les choses pour atteindre des objectifs qui sont particulièrement importants.

Par rapport à la question géographique, c'est au tout départ la question que l'on s'est posée quand on a déployé le modèle « Un pass dans l'impasse » avec le dispositif SOS Suicide. Au départ, on avait un centre de consultation à Namur, et puis l'on s'est rendu compte que la demande émanait des quatre coins de la Wallonie. On s'est demandé comment on allait faire pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes. C'est ainsi que

l'on a ouvert des antennes de consultation. Pour ouvrir ces antennes de consultation, il nous a fallu évidemment des moyens, des ressources humaines supplémentaires, parce qu'il faut des psychologues qui soient disponibles, il faut des locaux pour accueillir les personnes dans de bonnes conditions. Plus on aura d'antennes de consultation, plus on aura de psychologues et plus on pourra sauver de vies. Vous verrez aussi le nombre de consultations augmenter encore de manière considérable.

La question des *hotspots* est une très bonne question. Aujourd'hui, je pense qu'aucune mesure n'a été prise depuis la mise en place des recommandations. Cela veut dire que 15 lieux ont été identifiés en Wallonie, mais qu'aucun n'a été sécurisé depuis qu'on les a identifiés. C'était l'une de nos missions, à l'époque, quand on a été reconnu comme initiative spécifique – centre de référence en santé mentale. C'était un de nos points d'attention, on avait à cœur de mettre en avant ces lieux à risque. Aujourd'hui, on a basculé dans un mode de prise en charge plutôt que de cadastrer ces lieux. On n'a donc plus monitoré, mais on sait que, sauf erreur de notre part, les mesures n'ont pas été prises pour sécuriser ces lieux. Cela vaudrait peut-être la peine de s'y pencher à nouveau.

Concernant la recommandation de Sciensano par rapport à un plan, on sait qu'il y a un plan en Flandre. On a entendu, la semaine dernière, la volonté d'un plan sur la Région bruxelloise. À notre niveau, on ne peut qu'être d'accord avec cette volonté de Sciensano de réaliser un plan spécifique à la Wallonie. On avait mis toute une série de choses en place quand on était un centre de référence santé mentale spécifique pour le suicide. On a dans la structure toutes les ressources pour proposer un plan. On a été pendant 10 ans le centre de référence. On avait un comité scientifique, on a eu des échanges à l'époque avec M. le Ministre – dans ce cadre, on a eu la chance d'échanger avec lui. « Un pass dans l'impasse » est donc prêt, s'il y a une volonté, à mettre en place un plan de prévention du suicide pour la Wallonie.

La question transversale qui a été posée, c'est : que manque-t-il ? Aujourd'hui, on parle beaucoup de prise en charge, d'accessibilité ou de ressources, mais à aucun moment on n'a parlé de campagne de communication. Je pense que la campagne de communication passe aussi par de l'information aux citoyens. Quand on regarde les JT, il y a beaucoup de campagnes de publicité plutôt commerciales. Il serait vraiment hyper important de sensibiliser à la prévention du suicide, rappeler les ressources pour la population, rappeler que des centres de consultation spécialisés existent. Faire une grande campagne de communication serait très utile. On voit, au bord de la route, des campagnes de l'IBSR sur la sécurité routière, mais quand on analyse les nombres de décès, il y a beaucoup plus de suicides que d'accidents de transport. Et encore, on sait que, derrière certains

accidents de transport, ce sont en fait des suicides « masqués » ou « déguisés ».

Quel message adresser pour être plus efficace ? Je l'ai dit : c'est la question des budgets. Toute structure a besoin de budgets. Je sais que le Gouvernement est en difficulté et doit essayer de faire ce qu'il peut pour maintenir l'existant. Mais vous l'avez compris, pour travailler moi-même dans la prévention du suicide, je peux vous dire que seuls 50 % du budget viennent de moyens publics. On est en contact avec le cabinet de M. le Ministre, qui est très à l'écoute. J'espère que l'on pourra aller plus loin dans les initiatives que l'on souhaite mettre en place.

M. le Président. – La parole est à M. Martin.

M. Olivier Martin, Directeur de Télé-Accueil Luxembourg. – L'une des premières questions qui nous ont été posées est celle du lien que nous entretenons avec le réseau en santé mentale et comment on se fait connaître dans ce réseau. Ce que l'on peut dire, c'est que dans chaque province, il y a un centre de Télé-Accueil. Chacun de ces centres fait un travail et est en relation avec le réseau, avec les plateformes en santé mentale ou assuétudes, dans le but de se faire connaître, d'établir un maillage entre nos structures, que ces réseaux puissent orienter au besoin leurs bénéficiaires vers Télé-Accueil ou nous-mêmes, mais également que l'on puisse connaître correctement ces différents acteurs de terrain pour pouvoir orienter le plus justement possible et au préalable informer correctement nos bénévoles. À ce titre, on organise des rencontres entre des institutions et nos bénévoles pour qu'ils aient connaissance des différentes approches et initiatives qui existent. Ce travail et cette connaissance mutuelle sont fort importants pour nous. On a tendance aussi à diffuser de la documentation et nos rapports d'activités, de manière à toujours informer de notre existence, de notre présence et de ce que nous faisons.

Cela demande de travailler notre communication. Cette question de communication est en lien avec la question suivante qui nous était adressée : comment recrute-t-on nos volontaires ? Nous les recrutons de différentes manières. Ce n'est pas simple à notre époque de trouver des bénévoles. Cela nous semblait plus facile avant. Il faut actuellement redoubler d'efforts. Il faut innover dans nos moyens de communication. Il faut pouvoir utiliser les nouveaux médias, tels que les réseaux sociaux, de manière à justement diffuser les informations, continuer à se faire connaître, mettre en valeur le bénévolat à Télé-Accueil, montrer ce qu'il peut apporter aux personnes qui s'y engagent.

C'est aussi montrer que, si ce bénévolat comporte des difficultés, il est aussi d'une grande richesse, comme cela a pu être expliqué tout à l'heure par Mme Fontaine. Être bénévole, c'est aussi s'engager dans une activité porteuse de sens, porteuse d'un engagement, que l'on est convaincu du lien, de

l'importance du lien entre les personnes. Cela a été souligné à plusieurs reprises ce matin, c'est quelque chose que nous soutenons beaucoup aussi. Ce lien à travers l'écoute, à travers l'accueil des personnes, est primordial.

Dès lors, la formation des bénévoles s'appuie sur cette notion que l'écoute passe par le fait de créer du lien, qu'il faut apprendre à se connaître soi-même, à connaître la manière d'entrer à l'écoute. On l'a dit tantôt, c'est un apprentissage. C'est tout un module de formation qui est proposé à nos bénévoles. Ces formations sont organisées par des psychologues formateurs. Ils vont mettre en place des séances plus théoriques, agrémentées de différents types d'exercices, dont des mises en situation, qui sont la pierre angulaire de cette formation, parce que l'apprentissage se fait par l'expérimentation, dans un endroit *secure*, dans un endroit où les personnes peuvent se tromper. On peut y réfléchir, on peut travailler les différents aspects de la manière d'être à l'écoute de nos bénévoles.

Vient ensuite, dans ce parcours formatif, une période de stage où les bénévoles sont accompagnés de différentes manières. Il y a notamment le principe du parrainage, où des bénévoles expérimentés soutiennent les premiers temps d'écoute des nouveaux bénévoles. Il y a aussi une attention particulière de nos équipes face à ces nouveaux écoutants, où le rythme des supervisions est plus soutenu, de manière à les accompagner au mieux. Il y a une présence à leurs côtés pour faire en sorte que, pour ces personnes qui s'engagent dans un bénévolat riche, mais aussi difficile, cela se passe au mieux et que, quand ils viennent donner de leur énergie, de leur temps à Télé-Accueil, ils ne repartent pas avec un poids supplémentaire sur leurs épaules. Pour nous, c'est quelque chose de primordial de prendre soin des personnes qui viennent à notre contact pour s'engager à nos côtés.

L'évolution du recrutement est plus complexe qu'avant et l'engagement des bénévoles est différent. Auparavant, des personnes pouvaient s'engager sur de nombreuses années. Désormais, on remarque que les engagements sont de plus courte durée. Auparavant, on pouvait être face à des personnes qui s'engageaient pour 15 ou 20 ans. Depuis, les engagements sont plus réduits – de quelques années ou parfois même de quelques mois seulement – parce que les situations de vie bougent rapidement et que les gens sont confrontés à de multiples changements familiaux, personnels ou professionnels. Ainsi, le temps qui peut être consacré change très fortement d'un moment à l'autre de la vie ou d'une année.

Afin de continuer à nous faire connaître, nous avons entamé une réflexion, il y a déjà deux bonnes années d'ici, autour de notre communication. On est en train de développer un spot publicitaire que l'on espère voir diffusé dans les prochains mois, probablement courant 2027. Ce spot vise à faire de la prévention ainsi

qu'à montrer l'importance de l'écoute et de la place de la parole de chacun. On espère que cela aura un effet sur la connaissance du 107 parce que c'est un numéro qui est encore trop souvent méconnu au sein de la société, mais aussi sur la promotion du volontariat au sein de Télé-Accueil. C'est déjà une première piste de réponse à la question des budgets. Ceux-ci sont tendus pour tout le monde et le sont aussi pour Télé-Accueil. Afin de mener à bien cette campagne autour de la communication de Télé-Accueil, il nous faut aller chercher des moyens complémentaires auprès d'organismes autres que publics.

M. le Président. – La parole est à Mme Fontaine.

Mme Laetitia Fontaine, Directrice de Télé-Accueil Liège. – Je vais revenir sur la question de Mme Jacqmin sur l'intelligence artificielle. Il est vrai que celle-ci s'introduit dans la réalité de tout un chacun avec une rapidité exponentielle. Cette réalité s'impose et fait partie des préoccupations des centres de Télé-Accueil. Cet été, à Budapest, on a participé à un congrès international des centres d'écoute sur ce sujet, durant lequel différents chercheurs ont partagé leurs observations. Il n'est pas question de dire que c'est bien ou que ce n'est pas bien. Il faut s'articuler et penser les choses avec plus de perspective.

Néanmoins, aujourd'hui, j'ai envie de citer l'un des points d'attention à l'issue de ce congrès et de revenir sur cette notion de créer du lien. L'intelligence artificielle peut parfois représenter une limite par rapport à sa création de lien parce qu'elle est accessible 24 heures sur 24 et qu'elle a une réponse à toute question. Certaines personnes ont parfois tendance à s'appuyer sur cet outil artificiel et technique qui a une grande valeur en termes d'information. Cependant, au niveau relationnel, il y a quelque chose à penser et une perspective à prendre par rapport à cette réalité parce que cela ne remplace pas le lien humain.

Quelque part, le fait de répondre à toutes les questions et de créer parfois une dépendance comporte des risques à mesurer pour que chaque personne qui utilise cet outil puisse garder en tête la possibilité de parler à quelqu'un d'autre et d'être soutenue par des êtres humains.

On peut parfois avoir des appelants qui téléphonent à Télé-Accueil et qui introduisent leur sujet en disant que c'est ChatGPT qui vient de leur donner notre numéro. Ils ont l'information sur le service par ce biais. Il peut y avoir un intérêt en termes de complémentarité à ce moment-là.

Je vais revenir sur la question budgétaire posée par Mme Dejardin. Comme pour tout service, cette année a été une année où nous avons été inquiets par rapport aux restrictions budgétaires et à l'équilibre qu'il est nécessaire de trouver. Nous avons travaillé avec notre administration à l'évaluation le budget de nos centres et

nous souhaitons mettre en avant les besoins des centres de Télé-Accueil. Nous vous avons nommé le potentiel en termes de nombre d'appels et de thématiques accueillies, mais c'est important pour nous de nommer aussi tout le travail qui se fait derrière, à savoir les professionnels qui sont engagés dans les centres de Télé-Accueil.

Il y a six services et donc six équipes. Tout leur temps est consacré à l'accompagnement des volontaires. Pour que cette écoute ait lieu 24 heures sur 24, cela implique un travail colossal derrière. M. Martin a nommé la question de la formation et de l'accompagnement des volontaires. C'est un travail quotidien. Pour que ces 350 écoutants puissent être au bout du fil, de jour comme de nuit, cela implique que des psychologues soient à leur écoute et que nous travaillions sur leurs ressources. Il y a une pénurie de volontaires, mais elle serait encore plus grande si nos équipes étaient amoindries, et le risque serait encore plus grand pour la santé psychique de ces personnes qui s'engagent, qui sont présentes au bout du fil, de jour comme de nuit. Il est important que nos équipes puissent être disponibles régionalement pour leur parler de ce projet et de cet intérêt à participer au projet de Télé-Accueil. Chaque jour, nos équipes réalisent un travail de relecture de leurs fiches d'appel et de supervision pour leur permettre de mettre des mots sur ce travail dans une institution. J'ai aussi envie d'insister sur l'importance du tiers institutionnel autour du volontariat, qui est professionnalisé et qui permet à ces personnes de s'inscrire dans un projet tout en ayant l'appui d'une équipe, d'une institution et d'un lieu, pour ne pas que ce projet d'écoute devienne un projet individuel, avec tous les risques que cela peut comporter pour ces personnes.

Je reviens également sur une question qui nous a été posée, celle du protocole au niveau des soins et des appuis que l'on peut trouver au-delà des appels. Cela dépend de comment se passe chaque appel. L'accueil et l'écoute sont les actions principales et prennent la majorité du temps de chaque appel. Dans la formation et l'accompagnement des volontaires, on travaille aussi avec eux sur l'importance de réfléchir aux ressources avec les personnes. En fin d'appel, il y a toujours un temps qui est consacré à échanger avec la personne qui appelle sur les appuis dont elle dispose, les appuis personnels qu'elle a déjà recherchés, mais aussi à pouvoir sentir les portes possibles autour d'elle. Parfois, cela ne se passe pas dans un appel, mais dans le suivant. En tout cas, une attention est toujours portée sur les suites de l'appel.

Quand on raccroche, quelles sont les autres possibilités ? Comme l'a dit M. Martin tout à l'heure, notre travail de réseau est important pour disposer d'un potentiel de connaissance au niveau de l'information par rapport à ces services de réseau, mais aussi d'un potentiel en termes d'informations à donner aux appelants. Tout en étant au niveau de Télé-Accueil, on

estime qu'il est important de s'appuyer sur les ressources de la personne et parfois de lui donner du temps. Diminuer la tension dans laquelle elle se situe, c'est aussi lui redonner accès à ses ressources, à ses pensées et cela laisse parfois entrevoir une énergie qu'elle n'avait pas au début de l'appel.

J'aimerais humblement nommer une recommandation aujourd'hui. On se rend compte que la situation est extrêmement complexe. Tous les intervenants aujourd'hui en sont tout à fait conscients. Au nom d'un service d'écoute, j'aimerais souligner l'importance de cette qualité de relation humaine. Tricoter des liens sera toujours quelque chose d'utile et de préventif par rapport à la population. Télé-Accueil est une ressource, mais je suis convaincue qu'il y en a d'innombrables autres. En tout cas, soigner la qualité d'écoute, la qualité relationnelle des uns et des autres et semer cela autour de nous, c'est précieux.

Je termine avec la question de la projection du film. Je me tiens à votre disposition pour l'organiser et c'est un plaisir d'avoir entendu votre intérêt à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour les éléments complémentaires.

Comment, en tant que politiques, pouvons-nous créer ce maillage qui n'est pas existant aujourd'hui ? Nous l'avons déjà entendu de la part des acteurs précédents : « Nous avons notre réseau dans notre coin. Là où nous exerçons, nous avons créé du réseau, mais il faut du temps. On l'active et on l'utilise. Tout le monde a très envie de travailler ensemble ».

Nous devons travailler, en tant que politiques, pour pouvoir faciliter ce maillage sans que vous ayez des freins, administratifs ou autres, parce que vous recevez des subsides dans la case X et pas dans la case Y. Notre point d'accroche devrait être celui-là. Nous devrions avoir une vision plus large, au-delà du budget, en nous demandant comment créer ce maillage par rapport au concret que vous vivez au quotidien. Vous créez votre réseau, mais que pouvons-nous faire pour faciliter cet élément ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je remercie les différents intervenants pour leurs réponses. Je rejoins ce qui vient d'être dit par ma collègue. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est vous dire merci. Je sais que, tous ensemble, on peut réussir à faire bouger les lignes et à briser ce tabou. C'est ce qui revient autour de la prévention du suicide et plus généralement de la santé mentale. Il faut que nous fassions bouger les lignes ensemble.

J'ai envie de retenir aussi le mot « transversalité ». C'est comme cela qu'il faut avancer, chacun dans notre

domaine et chacun à notre échelle. Je posais la question tout à l'heure de savoir quel est le manquement et comment, en tant que politiques, nous pouvons aider à établir ces chaînons manquants. Les campagnes de communication sont déjà quelque chose dont on avait discuté. C'est essentiel.

Dans d'autres pays, on sait que c'est fait. Que ce soit même au niveau de la mobilité, par exemple, dans les réseaux de bus, de train ou au bord des autoroutes, il y a vraiment la possibilité de faire passer ce message et de pousser les gens à en parler. Ce n'est pas cela qui va les faire passer à l'acte, par contre, ils vont pouvoir trouver une oreille attentive, une écoute, et c'est ce qui est important ici. Je vous remercie encore chacune et chacun grandement.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, vos présentations et votre travail. Bon courage pour la suite et continuez dans cette direction. On voit qu'il y a du travail, mais aussi que cela fonctionne. Notre travail à nous va se poursuivre et notre premier objectif sera de pouvoir créer les bonnes conditions pour mettre en place ce maillage, ce tissu qui couvrira l'ensemble de la Wallonie. On parle de transversalité : nous sommes tous d'accord sur ce terme, mais on pense, au niveau du groupe socialiste, que c'est un sujet qui mérite aussi d'être transpartisan, donc de passer au-dessus des intérêts de chaque parti.

M. le Président. – Mme Nikolic ne souhaite pas répliquer et Mme Linard n'est pas présente.

La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je vous remercie pour vos interventions et vos réponses.

M. le Président. – Il me reste à remercier les intervenants de ce jour.

Nos auditions sur la santé mentale se terminent ici, les avis écrits demandés nous ayant tous été transmis.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, c'est le moment où nous devons voter la confiance aux rapporteuses, ce qui clôturera le travail. Le groupe socialiste voudrait se laisser au moins 15 jours pour revoir, réécouter et relire toutes les interventions. J'ai entièrement confiance en ma collègue, que je remercie pour son travail et d'avoir très bien mené le débat aujourd'hui, mais je voudrais demander à mes collègues de postposer le vote de confiance. On leur fait confiance, mais on voudrait encore un peu relire et retravailler.

M. le Président. – Tout le monde est-il d'accord de reporter ce vote à quinzaine ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

Je reviens sur la proposition de Mme Nikolic concernant la projection du film évoqué dans le cadre de l'échange. Puis-je considérer que notre Commission exprime la volonté de voir une telle projection organisée par le Parlement ?

(Assentiment)

Nous devons nous tourner vers nos instances compétentes qui seront saisies de cette demande, que ce soit la Conférence des présidents ou le Bureau. À nous d'organiser cela au mieux.

Il me reste à vous remercier encore une fois pour la qualité des exposés de ce matin, car vous avez répondu à toutes les interrogations et questions des collègues. Je vous souhaite un bon après-midi.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Président, nous sommes la dernière commission dans laquelle le médiateur passera. Si j'ai bien compris, il est toujours dans la première commission.

(Réactions dans l'assemblée)

Est-il passé dans la deuxième ?

M. le Président. – Il a terminé dans la deuxième et il commencera dans la troisième à 14 heures.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Nous devons rester dans un timing correct. Nous pourrions nous donner une heure en nous disant que, si c'est après celle-ci, nous reportons à une prochaine fois.

M. le Président. – Il commence dans la troisième à 14 heures.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Si c'est trop tardif, aussi bien pour lui qui y aura passé sa journée que pour nous...

M. le Président. – J'ai reçu une proposition en ce sens du groupe socialiste, mais il vient de terminer dans la deuxième.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 15 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 9 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

DÉBATS

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.

La tenue de ce débat a été décidée par le Bureau élargi lors de sa réunion du 10 septembre 2026, sur la base des interpellations et questions orales qui ont été déposées.

Je me permets de vous préciser qu'un débat portant sur le même thème a été organisé dans deux autres commissions ce lundi 14 septembre 2026.

Je vais céder la parole à M. le Ministre pour un exposé d'une durée maximale de 25 minutes. Ce temps de parole a été déterminé par le Bureau élargi.

Celui-ci a également déterminé les temps de parole durant l'échange de vues :

- 15 minutes par groupe pour les interventions et 3 minutes pour les députés indépendants ;
- 15 minutes pour les réponses du Gouvernement ;
- 5 minutes par groupe pour les répliques et 1 minute pour les députés indépendants.

Exposé de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, avant toute chose, je suis très heureux de participer à ce débat sur les incendies dans les Hautes-Fagnes. Avant d'entrer dans les détails techniques, je souhaite d'abord exprimer ma plus grande gratitude à l'ensemble des femmes et des hommes qui, pendant plusieurs jours et encore aujourd'hui – puisque vous savez que plus de 80 pompiers sont encore mobilisés actuellement –, ont lutté sans relâche contre cet incendie inédit. Beaucoup sont toujours à pied d'œuvre. Je voudrais vraiment leur rendre hommage ici et je sais que vous vous associez à ces remerciements. Face à cette situation, je tiens d'abord à rappeler que le plan d'urgence provincial est

toujours en cours. Nous sommes toujours en gestion de crise, et ces équipes opérationnelles restent bien mobilisées. Notre priorité et la leur reste la gestion de la situation, sa stabilisation et la gestion directe des conséquences. Une évaluation aura lieu plus tard. C'est bien une obligation légale – heureusement – et elle aura lieu une fois que la situation sera rétablie.

Vous avez déposé de nombreuses questions, ce qui est légitime. Avant d'en débattre, il m'a été demandé de vous présenter les éléments que j'ai pu coordonner. J'aborderai différents aspects de cette situation exceptionnelle de l'incendie des Hautes-Fagnes, couvrant la qualité de l'air, ses conséquences sanitaires, l'information à la population, la gestion de la crise et les mesures de protection mises en œuvre, mais aussi la qualité de l'eau et des sols, le tout se rapportant à un contexte de canicule que nous avons subi durant l'été, et ce, depuis mai 2026.

Cet incendie a constitué un événement majeur, tant par son ampleur que par ses conséquences environnementales et sanitaires potentielles. Les concentrations de particules fines observées localement dans certaines zones exposées aux panaches de fumée ont légitimement suscité des inquiétudes au sein de la population et des autorités locales.

Concernant la chronologie des événements, les acteurs et la gestion de la crise, dès le vendredi 14 août, une cellule de crise provinciale a été mise en place. Celle-ci rassemble les différentes disciplines prévues par les dispositifs de gestion de crise. La discipline D2 – coordonnée par le SPF Santé publique et regroupant les acteurs de l'aide médicale, sanitaire et psychosociale – est chargée d'évaluer les conséquences sanitaires de la situation, de proposer des mesures de protection et d'apporter aux autorités l'expertise nécessaire à la prise de décision. Elle constitue ainsi un appui essentiel aux autorités de gestion de crise.

Au niveau de la répartition des rôles, plusieurs organismes techniques et scientifiques sont intervenus sur la qualité de l'air, afin de produire et d'analyser les informations nécessaires à l'évaluation des risques. D'abord, la cellule CELINE a assuré la surveillance et l'interprétation des épisodes de pollution atmosphérique. L'ISSeP a réalisé les mesures de la qualité de l'air et les analyses environnementales. L'AWAC a contribué à la surveillance environnementale et à la valorisation des données. L'AViQ a apporté une expertise sanitaire et a élaboré des recommandations de santé publique destinées à protéger les citoyens et les citoyennes, en particulier les publics les plus vulnérables.

Enfin, l'Autorité de gestion de crise compétente, en concertation avec les disciplines représentées au sein de la cellule de crise provinciale, se chargeait des décisions opérationnelles relatives à l'information de la population, à la mobilisation éventuelle de dispositifs

tels que BE-Alert, aux consignes adressées aux communes ou encore à l'engagement de moyens spécifiques.

Les premiers niveaux élevés de pollution attribués aux fumées ont été observés le dimanche 16 août 2026 dans plusieurs stations du sud de la Wallonie. Des hausses soudaines sont intervenues principalement en fin de matinée et au début de l'après-midi. À Vielsalm, les concentrations horaires ont atteint jusqu'à 652 microgrammes par mètre cube pour les particules fines PM_{2,5} et de 746 microgrammes par mètre cube pour le PM₁₀. C'est arrivé aux alentours de 11 heures du matin.

Dès 12 heures, la Cellule interrégionale de l'environnement – CELINE – a publié sur son site internet et ses réseaux sociaux un message signalant des concentrations élevées de particules fines et de *black carbon* dans plusieurs stations wallonnes, en les reliant aux fumées provenant des incendies des Hautes-Fagnes. Cette information a ensuite été actualisée les 17, 19, 20 et 21 août derniers afin de rendre compte de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne la chronologie de l'information des autorités, les premiers contacts entre l'AWAC et les agents du CORTEX sont intervenus le dimanche 16 août en milieu de matinée. Les coordonnées des points de contact de CELINE ont immédiatement été transmises au CORTEX. À 12 heures 30, le même dimanche 16 août, le CORTEX a demandé à l'AWAC de participer à la réunion Celex organisée à 13 heures. À partir de ce moment, l'AWAC ou CELINE ont participé aux réunions de gestion et d'expertise consacrées à la problématique.

La coordination entre les acteurs environnementaux et sanitaires a été renforcée le même jour. Une réunion réunissant le CORTEX, l'AWAC et l'AViQ s'est tenue en mon cabinet à 14 heures 45, afin de finaliser le message destiné à la population. Ce message a ensuite été transmis aux différents acteurs, dont la cellule de crise provinciale. Tout cela a été publié sur wallonie.be directement à la suite de la réunion.

Les premières sollicitations adressées à l'ISSeP sont intervenues le 16 août à 14 heures 45, pour un point consacré à la qualité de l'air avec le SPW, l'AViQ, l'AWAC et le CORTEX. À 20 heures 45, la protection civile a aussi été informée. À 21 heures 11, le point a été fait avec le CORTEX, notamment dans le cadre de la demande de microcapteurs permettant de mesurer la qualité de l'air.

Concernant la surveillance de la qualité de l'air et les moyens de mesure, l'ISSeP, en collaboration avec l'AWaP, a fait intervenir plusieurs moyens de mesure combinés : d'abord, des microcapteurs ; ensuite des stations fixes du Réseau wallon de surveillance de la

qualité de l'air ; et enfin, des stations mobiles ainsi que des dispositifs de prélèvement.

Plus spécifiquement, sept microcapteurs ont été déployés par l'ISSeP dès le 17 août à des emplacements stratégiques situés autour de la zone d'incendie, à la suite de la demande de la protection civile formulée la veille. Ces appareils mesurent en continu les concentrations en particules fines – les PM₁₀ et les PM_{2,5} –, pertinentes dans un contexte de fumée générée par des incendies. Ils complétaient ainsi quatre autres microcapteurs déjà déployés à Limbourg, Eupen, Amel et Verviers. Les données de ces capteurs ont été transmises à partir du 18 août au CORTEX et à la protection civile, afin de soutenir le suivi opérationnel de la situation.

Cette mobilisation a permis de compléter le dispositif de surveillance existant par des moyens de mesure déployables à proximité immédiate de la zone sinistrée. Les stations permanentes du Réseau wallon de surveillance de la qualité de l'air, notamment celle de Vielsalm, ont permis de suivre l'évolution générale de la situation. Les microcapteurs déployés par l'ISSeP ont, quant à eux, apporté une information plus locale, utile pour détecter les variations spatiales des concentrations de particules fines, et suivre l'évolution des panaches de fumée à proximité des incendies.

Le dispositif de crise a encore été renforcé le 20 août, avec l'installation de deux remorques équipées d'instruments de mesure de la qualité de l'air – des stations mobiles – dans deux écoles de Jalhay et d'Eupen. Ces équipements ont permis de disposer de mesures supplémentaires dans des lieux accueillant des publics particulièrement sensibles. Je vous rappelle que nous étions à la veille de la rentrée scolaire. Ces deux remorques mesuraient en continu les particules fines – les PM₁₀ et les PM_{2,5} – ainsi que le monoxyde de carbone. Leur localisation a été déterminée, en concertation avec l'AWAC et l'ISSeP, à la suite de la demande formulée le 18 août d'accroître les moyens de mesure de la qualité de l'air au niveau des établissements scolaires. Deux stations télémétriques permanentes, situées à Vielsalm et Membach, se trouvaient dans le périmètre de surveillance. Pendant toute la crise, leurs données étaient rendues accessibles au public via le site www.wallonair.be.

Enfin, les stations situées à Vielsalm et au mont Rigi ont permis d'analyser les hydrocarbures aromatiques polycycliques – dont la liste peut être communiquée – et les retombées humides en ions acidifiants – via les pluies. Pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques, de fortes concentrations ont été constatées le 16 août et sont revenues à la normale dès le lendemain. Ces résultats ont été transmis à l'AWAC et à l'AViQ le 24 août. Les prélèvements des eaux de pluie sont toujours en cours d'analyse. À Vielsalm, les hydrocarbures polycycliques, les composés organiques volatils ainsi que le calcul du rapport entre le carbone

élémentaire et le carbone organique sont des paramètres de surveillance utilisés pour analyser la qualité de l'air, mais également pour évaluer le risque encouru par rapport aux autres matrices. Les analyses sont, à cet égard, toujours en cours de traitement.

Je vais à présent évoquer les recommandations sanitaires, les informations transmises à la population et les publics vulnérables.

En ce qui concerne la communication sur la qualité de l'air, il faut distinguer trois actions différentes pour comprendre cette problématique : la mesure d'une pollution, l'évaluation de son risque sanitaire et la décision d'une communication ou d'une mesure de protection de la population. Vous l'avez compris, ce ne sont ni les mêmes acteurs ni les mêmes responsabilités sur ces trois points. Du côté régional, l'ISSeP apporte d'abord la capacité scientifique de mesure et d'analyse. L'AWAC valorise ensuite ces données en matière de qualité de l'air et travaille dans le dispositif interrégional CELINE. Enfin, l'AViQ apporte l'expertise sanitaire. Lorsque nous sommes en phase provinciale, les recommandations sont ensuite intégrées à la gestion multidisciplinaire via l'autorité chargée de l'information territoriale de la population. Cela reste le gouverneur ou le bourgmestre responsable à son niveau.

Au niveau des aspects sanitaires et de santé publique, dans un premier temps, des recommandations validées au niveau du centre de coordination provincial ont été communiquées à la population via différents moyens de communication, comme les réseaux sociaux ou les médias. Le message central est d'abord d'éviter l'exposition aux fumées. Pour les zones les plus affectées, les recommandations étaient de rester à l'intérieur, de fermer les portes et fenêtres, et d'éviter les efforts physiques extérieurs. Le port du masque était recommandé aux personnes travaillant à proximité de l'incendie, aux personnes vulnérables ou en cas d'inconfort liée aux fumées. Rapidement, un travail conjoint de l'AViQ, de l'ISSeP et de l'AWAC a permis d'affiner les recommandations vers les différents publics.

Concrètement, lors des réunions Celex, l'ISSeP et la cellule permanente Environnement-Santé du SPW ARNE ont partagé des recommandations pour les risques d'exposition au monoxyde de carbone pour les intervenants ; en l'occurrence, les personnes à risque de la sécurité civile et les agents du DNF.

Concernant l'AViQ, l'agence a pris contact avec l'inspecteur d'hygiène fédéral dès le dimanche 16 août afin d'assurer la diffusion la plus large possible des recommandations établies et de renforcer la protection des personnes âgées, des personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, des jeunes enfants ainsi que des personnes fragilisées. Une attention particulière a également été portée aux

maisons de repos et aux structures accueillant des personnes en situation de handicap.

Les recommandations sanitaires à destination de la population ont été finalisées lors de la réunion du 16 août à 14 heures 45, réunissant le CORTEX, l'AWAC et l'AViQ, avant d'être publiées sur wallonie.be. Pour les autres recommandations, un groupe de travail associant l'AWAC, l'AViQ, l'ISSeP et la cellule permanente Environnement-Santé du SPW ARNE a été constitué afin d'élaborer des messages spécifiques.

Cet épisode confirme l'intérêt de poursuivre la diffusion et la valorisation des outils publics d'information sur la qualité de l'air, comme Wallonair ou l'application BelAir, afin de permettre aux citoyens de consulter plus facilement les données disponibles lors de tels événements. Lors de la crise, la fréquentation de Wallonair a connu des pics dépassant les 10 000 visites par jour, contre environ une centaine de visites quotidiennes habituellement comptabilisées, selon le rapport de l'ISSeP. Des améliorations techniques ont été apportées à la plateforme dès le 18 août afin d'augmenter sa capacité et d'en accélérer le fonctionnement.

À l'initiative du CORTEX, un groupe de travail « Qualité de l'air » a été activé dès le 16 août. Il regroupait l'AViQ, l'AWAC, le SPW ARNE – le DEMNA et la CPES –, mais aussi l'ISSeP. Il visait à partager les informations sur l'évolution de la qualité de l'air, affiner les recommandations à destination des personnes exposées aux fumées et assurer la bonne diffusion de ces recommandations par les organes des différentes entités impliquées. Ces premières recommandations ont ainsi été complétées pour accompagner la réouverture des écoles et le retour à la maison des habitants. Une revue des retours d'expérience et des publications scientifiques pour mieux évaluer le risque associé à l'exposition aux particules fines et aux hydrocarbures polycycliques lors des feux d'espaces naturels est toujours en cours.

L'AViQ a activé, concernant les masques FFP2, son stock régional afin de répondre aux demandes émanant à la fois des acteurs de terrain engagés dans la lutte contre l'incendie et des communes également confrontées aux impacts des fumées liées à ces incendies. S'agissant de la mobilisation des masques FFP2, le Gouvernement wallon a appliqué le principe de précaution en mobilisant le stock stratégique géré par l'AViQ.

La stratégie retenue n'était pas une distribution directe à l'ensemble de la population, mais une mise à disposition prioritaire aux acteurs chargés de la gestion opérationnelle de la crise et aux publics les plus exposés ou les plus vulnérables. Une partie du stock a ainsi été réservée aux services de secours, aux intervenants présents sur le terrain et aux agents engagés dans la lutte

contre l'incendie. La répartition vers les communes concernées a été organisée par les services de planification d'urgence et les autorités de terrain, sur base des besoins identifiés par les différentes disciplines de la cellule de crise.

L'inspection d'hygiène fédérale a assuré les relais vers les communes. Les collectivités relevant des secteurs de la santé et de l'action sociale ont également été contactées directement afin d'identifier leurs besoins spécifiques, et ont été livrées selon leurs besoins.

Tout au long de l'événement, un stock a été maintenu au poste de commande des opérations – le PC-Ops – afin de garantir l'équipement continu des intervenants. Un bilan exhaustif des quantités effectivement distribuées, des critères de priorisation, de la reconstitution du stock et des modalités logistiques sera établi lorsque l'ensemble des opérations seront clôturées.

Enfin, l'impact psychosocial de cet événement ne doit pas être sous-estimé. Le plan d'intervention psychosociale – le PIPS – de la discipline D2 demeure activé sous la coordination du SPF Santé publique. Un accompagnement est assuré, tant pour les intervenants de terrain que pour les bénévoles et les populations affectées. La cellule de crise de l'AViQ participe d'ores et déjà aux travaux afin d'assurer, lorsque le plan d'accompagnement psychosocial fédéral prendra fin, la continuité et la cohérence du soutien psychosocial au niveau wallon. Les publics concernés, les besoins ainsi que les dispositifs existants ont déjà tous été très bien identifiés. Concernant spécifiquement les agents régionaux mobilisés dans cette crise, un support a déjà été mis en place par le SPW en sa qualité d'employeur.

Sur la question de BE-Alert, il importe de distinguer le protocole interrégional d'information relatif aux épisodes de pollution atmosphérique et la décision d'activer un dispositif d'alerte de population dans le cas d'une gestion de crise. Le 16 août, malgré des pics horaires localement très élevés, les moyennes calculées sur 24 heures à l'échelle de la Wallonie, sont restées sous le seuil de déclenchement du protocole interrégional. Elles ont atteint 19 microgrammes par mètre cube pour les PM_{2,5} pour un seuil de 35 microgrammes par mètre cube et 32 microgrammes par mètre cube pour les PM₁₀ pour un seuil de 50 microgrammes par mètre cube. L'absence d'activation de la phase d'information prévue par ce protocole était donc conforme aux critères alors en vigueur.

Les avis techniques nécessaires ont néanmoins été transmis aux autorités chargées de la gestion de la crise. L'ISSeP et l'AWAC ont notamment répondu aux demandes du CORTEX concernant la nécessité d'activer BE-Alert. Des échanges sont intervenus le 23 août, à la suite de valeurs élevées relevées par certains microcapteurs. Après analyse, il a été décidé de

ne pas activer BE-Alert et de transmettre les recommandations ciblées aux riverains concernés. Un dispositif d'alerte technique temporaire spécifique a par ailleurs été mis en place pendant la crise sur la station de Membach, Vielsalm, Sinsin, Dourbes, Saint-Ode, Offagne et Habay. En cas de dépassement de 150 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 30 minutes pour les PM₁₀ et les PM_{2,5} dans l'une de ces stations, un courriel d'alerte a été envoyé à CELINE. Après examen de la situation, CELINE pouvait répercuter cette alerte vers le CORTEX si cela s'avérait nécessaire.

Concernant le retour d'expérience sur la qualité de l'air, l'évolution du protocole et les mesures futures, cet épisode a cependant mis en évidence une limite du protocole interrégional actuel. Celui-ci repose sur des moyennes calculées sur 24 heures à l'échelle régionale et il n'est pas conçu pour détecter des épisodes intenses, aigus, mais géographiquement et temporellement circonscrits, comme un feu de forêt ou un incendie industriel. Il ne contient actuellement aucun volet propre à ce type d'événement exceptionnel. Le protocole interrégional est en cours de révision à la suite du renforcement des recommandations de l'OMS et de la législation européenne.

Cette révision doit intégrer des modalités relatives aux polluants, aux seuils et aux procédures permettant de répondre à des événements exceptionnels ou accidentels. Cette adaptation doit prioritairement être menée dans le cadre d'une concertation interrégionale au sein de CELINE. Si cette concertation ne permet pas d'aboutir à un accord sur ce type d'événement, une procédure propre à la Wallonie devra être développée. Le rapport ne précise toutefois pas, à ce stade, le calendrier d'aboutissement de cette révision.

Ces éléments rejoignent les alertes scientifiques concernant les conséquences de la multiplication des événements climatiques extrêmes sur la qualité de l'air et sur la santé publique.

Les feux de tourbe présentent une difficulté particulière, car ils peuvent se développer sous la surface du sol sous la forme d'une combustion lente, durer plusieurs semaines ou plusieurs mois et produire d'importantes quantités de fumée. Dans ce contexte, les principaux polluants à surveiller à court terme sont les particules fines, les PM_{2,5} et les monoxydes de carbone. Il est dès lors nécessaire de renforcer les dispositifs permettant de gérer les événements exceptionnels ayant un impact local ou temporaire sur la qualité de l'air, qu'il s'agisse de feux de forêts ou d'incendies industriels.

Cela implique également de disposer de moyens de mesures rapidement mobilisables, complémentaires du réseau permanent et d'associer plus précocement l'AWAC et l'ISSeP à la coordination de crise afin d'anticiper les conséquences sur la qualité de l'air. Cette

crise met aussi en évidence la nécessité de renforcer encore l'approche intégrée « environnement-santé », le lien entre les deux disciplines, face à des événements climatiques extrêmes appelés à se multiplier.

Le retour d'expérience en cours devra notamment analyser le fonctionnement de la chaîne d'information et de coordination entre le niveau fédéral, régional, provincial et local, ainsi que les modalités de transformation des données scientifiques en recommandations opérationnelles rapidement accessibles aux citoyens et aux communes. Ce retour d'expérience devra également examiner les délais d'implication des différents organismes, le fonctionnement du dispositif temporaire d'alerte, l'articulation entre les données des stations permanentes et celles des moyens mobiles, mais aussi la diffusion de l'information vers les communes, vers le grand public, ainsi que les moyens nécessaires pour pérenniser une capacité de réponse rapide face à ces futurs événements localisés.

Concernant l'approvisionnement, le suivi de la qualité de l'eau et l'impact en général, l'incendie des Hautes-Fagnes est survenu dans un contexte de sécheresse marquée qui exerçait une pression accrue sur certaines ressources en eau. Les services de secours ont néanmoins disposé de l'eau nécessaire grâce à la mobilisation coordonnée des zones de secours, de la protection civile, des agriculteurs, des gestionnaires de barrages et de la SWDE. Celle-ci a apporté un soutien logistique pour alimenter en eau les véhicules d'intervention et identifier les points de prélèvements les plus adaptés afin de préserver la continuité de la distribution d'eau potable. Seules quelques difficultés ponctuelles ont été observées sur le réseau de distribution d'eau de Botrange au début des interventions. Aucune difficulté majeure d'approvisionnement n'a compromis les opérations de secours et les retenues stratégiques, dont celles de la Gileppe, ont contribué à l'effort sans impact significatif identifié sur la sécurité de l'alimentation en eau potable.

Le possible impact de l'incendie sur la qualité des eaux a été pris en compte dès les premiers jours de l'incendie. Les services régionaux ont mis en place, avec la commune, la SWDE et les opérateurs scientifiques, une surveillance renforcée des captages de l'eau distribuée, des cours d'eau et des zones de baignade proches.

Pour l'eau destinée à la consommation humaine, le dispositif repose sur l'échantillonnage de huit captages d'eau brute alimentant des installations de production de sept points d'eau de surface potabilisable et de neuf points de distribution de la Société wallonne des eaux et de la Commune de Butgenbach. Les premiers résultats disponibles ne mettent en évidence ni dégradation de la qualité de l'eau ni dépassement des valeurs sanitaires applicables. Les analyses réalisées sur les infrastructures de production concernées sont conformes aux exigences

réglementaires de l'eau distribuée, et donc l'eau peut être distribuée en toute sécurité.

Compte tenu du délai possible entre l'infiltration de l'eau et son arrivée dans les ressources exploitées, le suivi renforcé sera maintenu jusqu'en fin 2026 et pourra être adapté en fonction de l'évolution de la situation et des résultats analytiques. Une vigilance spécifique est exercée sur le barrage-réservoir de la Gileppe et d'Eupen et sur les installations qui leur sont associées, afin d'identifier rapidement toute modification éventuelle de la qualité des eaux alimentant ces retenues, même si aucun impact significatif n'a été observé à ce stade.

En parallèle à la mobilisation de ces différents services, l'administration a analysé la chronologie de l'incendie de 1911 à travers la presse régionale ; chronique réalisée notamment par l'ASBL Haute-Ardenne.

Je vais passer aux produits d'extinction pour ne pas trop dépasser le temps, parce que ce sont des éléments importants. Je voudrais revenir sur le débat tenu encore il y a quelques jours sur l'utilisation de certains produits et leur impact sur les eaux de surface.

Des contrôles ciblés des eaux de baignade et des activités récréatives ont été réalisés depuis fin août à Robertville, à Butgenbach et aux étangs de Recht. Ces sites ne sont pas directement reliés hydrauliquement à la zone incendiée. Les analyses visaient principalement à évaluer les effets potentiels des retombées atmosphériques – les conséquences des fumées des précipitations – et les résultats d'analyses obtenus le 9 septembre sont rassurants et ne mettent en évidence aucun élément susceptible de compromettre la sécurité sanitaire des baigneurs. En effet, ils ne relèvent aucune anomalie en ce qui concerne les hydrocarbures, les métaux, les PFAS ainsi que les paramètres microbiologiques réglementaires. Il peut donc être conclu qu'aucune contre-indication à la pratique de la baignade n'est actuellement mise en évidence. Les bourgmestres et les gestionnaires des trois zones de baignade ont été directement informés de cette nouvelle rassurante, et les interdictions de baignade, prises temporairement à titre préventif, ont dès lors été levées.

Au vu des résultats disponibles, aucune restriction générale ne s'impose aussi pour l'eau distribuée. Les éventuelles décisions temporaires concernant l'accès au site, les baignades, les activités récréatives doivent toutefois être respectées et, pour les captages privés non surveillés, toute modification inhabituelle de couleur, d'odeur ou de turbidité doit conduire à éviter la consommation sans analyse.

Il est encore trop tôt pour quantifier les effets de l'incendie sur la capacité des tourbières à retenir l'eau et à réguler les débits. Ils dépendront notamment de la profondeur atteinte par le feu, de l'état initial des

milieux, de la topographie, des précipitations et de la régénération de la végétation. L'évaluation des dégâts et la définition des mesures de restauration nécessiteront une analyse des incidences sur l'eau, des sols, des habitats, mais aussi de la biodiversité et des fonctions hydrologiques avec les acteurs concernés. Les coûts et les interventions ne pourront être précisés qu'après un diagnostic écologique et hydrologique consolidé, en privilégiant la régénération naturelle et la préservation des sols tourbeux.

Concernant l'approvisionnement en eau et sa qualité, la Wallonie dispose d'un approvisionnement en eau potable globalement sûr et de qualité. Nous avons maintenu ce discours tout au long de l'été. Les épisodes de sécheresse plus fréquents et la pression croissante sur certaines ressources imposent toutefois de renforcer la résilience du système. La recharge des nappes phréatiques intervient principalement durant la période hivernale, lorsque l'activité et la végétation sont réduites et que les conditions favorisent l'infiltration vers les aquifères. Les précipitations estivales n'y contribuent généralement que peu et de manière très limitée. Les nappes aquifères wallonnes poursuivent actuellement leur phase de vidange estivale et présentent globalement des niveaux inférieurs aux normales saisonnières. La situation varie cependant selon les régions. Certaines nappes s'inscrivent dans la continuité des années sèches observées entre 2019 et 2023, tandis que d'autres atteignent des niveaux plus faibles – c'est la réalité actuellement –, en particulier dans les zones calcaires, les Grès du Condroz, la Calestienne et la Famenne.

Globalement, les ressources restent suffisantes pour répondre aux besoins habituels de nos populations. Néanmoins, une vingtaine de communes ont rencontré des difficultés temporaires d'approvisionnement durant l'été ; c'est encore le cas actuellement pour certaines communes. Pour 16 d'entre elles, la situation n'est pas encore revenue à la normale.

Ces situations ne traduisent pas un manque global d'eau en Wallonie, mais résultent souvent de contraintes locales, telles qu'une baisse de productivité des ressources, des capacités d'infrastructure trop limitées ou une hausse temporaire de la demande – due essentiellement à des phénomènes de type touristique, et cetera. Lorsque cela était nécessaire, les distributeurs ont mobilisé d'autres moyens renforcés par les interconnexions ou assuré un ravitaillement par des camions-citernes. C'était un déploiement logistique assez considérable. Il n'existe pas d'estimation unique des volumes de recherche nécessaires pour rétablir partout dans le temps les niveaux satisfaisants, car ces volumes dépendent de chaque couche aquifère, de son état initial, de sa capacité de stockage et du volume nécessaire à l'approvisionnement des populations concernées, dont la densité fluctue en fonction des saisons.

Tout ce travail considérable a été fait pour préserver la ressource en eau. Je voudrais vraiment féliciter les distributeurs qui ont fait ce travail considérable. La population ne s'est rendu compte de rien, et tant mieux, parce qu'il n'y a eu aucun souci, excepté dans quelques communes. Il est vrai que ce travail considérable provient du Schéma régional de l'eau que nous avons depuis 2010. C'est une réalité opérationnelle et politique.

La dynamique du Schéma régional des ressources en eau, dont nous sommes à la troisième version, a été renforcée en 2024. Ce vaste programme d'actions pluriannuel vise à sécuriser durablement l'approvisionnement par la diversification des ressources, le développement et le renforcement des interconnexions, l'amélioration de la connaissance des nappes, la protection des captages, l'adaptation des infrastructures et l'exploitation de solutions alternatives, telles que les réseaux hybrides et des projets de réutilisation. Cela a été le cas tout au long de l'été, avec une série de solutions techniques qui ont été trouvées, et l'interconnexion entre la SWDE et la CILE qui a très bien fonctionné.

L'innovation, quant à elle, occupe une place centrale dans les politiques wallonnes de l'eau. La valorisation des eaux d'exhaure de carrière est déjà mise en œuvre avec succès en Wallonie et va encore se renforcer. La recherche de nouvelles ressources, la récupération des eaux pluviales, le stockage saisonnier, la réutilisation de certaines eaux usées traitées seront également étudiées lorsque les conditions techniques, économiques, sanitaires et environnementales sont réunies, avec l'appui du Plan de relance de la Wallonie. Ces démarches, saluées par la Banque européenne d'investissement, ont d'ailleurs conduit l'agence de développement socioéconomique du Brabant flamand à solliciter la SWDE et la SPGE pour un partage d'expériences dans le cadre d'un projet commun.

Je voudrais vous rassurer quant au fait que, dans tous ces dispositifs de réflexion sur le maintien de la ressource en eau dans tous les événements à venir, les besoins du secteur agricole sont pleinement intégrés. En 2023, les usages agricoles représentaient à l'échelle régionale moins de 2 % du volume total prélevé dans les eaux de consommation. Je ne parle pas des nappes sur lesquelles certains agriculteurs sont branchés. C'est vrai que les demandes d'autorisation de forage de puits pour prélèvement d'eau souterraine sont instruites au cas par cas, en tenant compte bien sûr des disponibilités locales. Vous comprenez bien que, vu les événements que l'on a vécus, cette vigilance sera encore plus forte dans les années à venir, en trouvant un bon compromis entre le respect de la ressource en eau et la nécessité d'utilisation par les agriculteurs.

Concernant les sols et les cultures, je veux encore aborder quelques éléments pour terminer. Comme déjà exposé dans le cadre de la gestion de crise, un

monitoring environnemental a été mis en place avec le concours de l'ISSeP. Il concerne essentiellement les matrices air et eau. La première a principalement été suivie en condition de crise ; j'en ai déjà parlé. La seconde s'inscrit en postcrise. C'est ce que nous allons mettre en place maintenant dans le suivi à court et moyen termes, notamment l'évaluation des impacts, tant sur les masses d'eau de surface que profondes. La pertinence de recourir à des analyses de sol, que ce soit au niveau des forêts, des terrains agricoles ou des potagers privés, a également été examinée par le SPW ARNE et par l'ISSeP, mais cette option n'est pas encore retenue à ce stade-ci.

Tout d'abord, les quantités de cendres et de poussières qui ont été déposées au sol sont jugées très faibles ou trop faibles pour entraîner une contamination significative de nos sols. Rapportées à l'épaisseur de la couche superficielle biologique active, ces retombées devraient en effet être diluées dans le sol sans en altérer sensiblement sa qualité.

S'agissant des légumes et des productions agricoles, une éventuelle contamination aurait uniquement pu résulter de dépôts atmosphériques directs et non d'un transfert du sol vers les plantes. Les recommandations formulées par l'AViQ et le SPW ARNE restent dès lors d'application : laver à l'eau les fruits et les légumes du jardin avant leur consommation, éplucher les racines et les tubercules, jeter les aliments non emballés directement exposés aux cendres ou aux suies.

Enfin, les éventuels effets de l'incendie sur les sols devraient principalement se manifester à travers leurs conséquences sur la faune et la flore. Le suivi de ces milieux, assuré par mes services, constitue dès lors l'approche la plus pertinente pour détecter et évaluer une éventuelle dégradation des sols. Dans le contexte des informations recueillies jusqu'ici dans le suivi des conséquences de la crise, pour ce qui concerne la consommation des fruits et des légumes, les recommandations par l'AViQ et le SPW ARNE sont toujours jugées suffisantes. Elles ont été relayées sur les sites de ces institutions régionales impliquées et sont également disponibles en langue allemande.

Monsieur le Président, j'ai un peu débordé et j'en suis désolé, mais je vous remercie pour cette possibilité.

M. le Président. – Vu l'importance du débat, il était essentiel pour tous les collègues d'avoir tous les éléments en leur possession afin de commencer l'échange de vues. J'ai fait amende honorable, mais vous n'avez pas dépassé tant que cela votre temps de parole.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, les Hautes-Fagnes, c'est d'abord un paysage qui nous est familier, auquel nous sommes profondément attachés, mais dont nous mesurons la fragilité. Ce patrimoine est à la fois un patrimoine naturel exceptionnel, un espace de biodiversité, un lieu de promenade, mais aussi un territoire soumis à de nombreux risques et évolutions que nous devons aujourd'hui repenser et faire évoluer. Ce n'est plus seulement un espace à préserver, mais un espace qui doit devenir plus résilient face aux risques climatiques.

La Conférence des présidents a décidé d'organiser aujourd'hui un débat consacré aux conséquences de l'incendie des Hautes-Fagnes dans notre Commission. À la suite de cet incendie, le groupe socialiste a déposé plusieurs questions portant sur des aspects différents, mais complémentaires. Vous en avez déjà parlé : la qualité de l'air et la protection de la population face aux fumées, les conséquences de l'incendie sur la qualité de nos ressources en eau, mais également la disponibilité de l'eau en période de sécheresse, lorsqu'un incendie majeur vient solliciter forcément et fortement cette ressource.

Je prends aujourd'hui la parole au nom du groupe PS et je reprendrai la substance des questions que mes collègues souhaitaient poser sur ces différents enjeux. Derrière ces questions différentes, il y a finalement une seule et même préoccupation : sommes-nous aujourd'hui suffisamment préparés pour faire face à des événements extrêmes ? Surtout, sommes-nous capables de protéger à la fois notre environnement, nos ressources en eau et notre population ? L'incendie qui s'est déclaré le 14 août dans les Hautes-Fagnes constitue un désastre environnemental d'une ampleur exceptionnelle. Plus de 3 300 hectares ont été touchés. On compare cela à 2 500 terrains de foot, pour pouvoir mieux imaginer. Les paysages sont aujourd'hui catastrophiques.

Je voudrais d'abord revenir sur un aspect particulier de cet événement, à savoir la qualité de l'air et la protection de la population face aux fumées. Bien entendu, des prémices de réponses ont été données par le ministre-président en commission le 26 août. Vous venez de nous donner d'autres réponses. Dès lors, je souhaite aujourd'hui que nous puissions aller au-delà du constat et comprendre que nous pourrions concrètement changer. Cet incendie a donné lieu à des niveaux de pollution de l'air particulièrement importants. Vous les avez cités, mais j'avais prévu d'en mentionner quelques-uns, donc je vais me permettre de les énoncer en essayant de ne pas dépasser le temps.

Le 16 août à Vielsalm, un pic de 700 microgrammes de PM_{2,5} par mètre cube, c'est-à-dire les particules fines dont le diamètre est inférieur ou égal à 2,5 micromètres, a été enregistré. Des concentrations comprises entre 100 et 230 microgrammes par mètre cube ont également été

relevées à Sinsin, Dourbes, Saint-Ode, Offagne et Habay. Le carbone suie, indicateur des émissions liées à la combustion, a également augmenté. À titre indicatif, les lignes directrices de l'OMS recommandent de ne pas dépasser 15 microgrammes par mètre cube de PM_{2,5} et 40 microgrammes par mètre cube de PM₁₀ en moyenne sur 24 heures. Nous parlons donc de pics ponctuels particulièrement élevés, même si ces valeurs ponctuelles ne peuvent pas être comparées directement à des valeurs exprimées en moyenne journalière.

Or, malgré ces concentrations localement très importantes, le seuil d'information n'a pas été déclenché. La cellule CELINE a expliqué que les pics n'étaient pas simultanés entre les différentes stations, et que l'épisode restait trop limité dans le temps et dans l'espace pour atteindre les critères du seuil d'information, qui reposent notamment sur une moyenne de 24 heures. Le ministre-président nous l'a d'ailleurs dit en commission, le dispositif existant n'avait pas été conçu pour répondre à un événement de cette nature. Je ne souhaite donc pas revenir aujourd'hui sur ce constat, comme s'il restait à établir.

Monsieur le Ministre, la vraie question est : qu'en faisons-nous ? Cet incendie nous a montré quelque chose d'important, la Wallonie dispose des capacités de mesure et d'expertise, les mesures ont été réalisées, le réseau permanent disposait des stations à Vielsalm et à Membach. À partir du 17 août, l'ISSeP a renforcé le dispositif avec sept microcapteurs supplémentaires. Le 18 août, les données de ces capteurs étaient transmises au CORTEX et à la protection civile, deux stations mobiles de référence ont ensuite été installées à Eupen et à Jalhay. Je pense ainsi bien résumer votre propos.

Nous disposions donc progressivement d'un nombre important de données permettant de suivre l'évolution de la qualité de l'air. La question, à laquelle vous avez répondu, est : que savait-on et quand ? À quel moment les premiers niveaux élevés de pollution ont-ils été détectés ? Qui en a été informé ? À quel moment le risque sanitaire lié à l'exposition aux fumées a-t-il été identifié comme nécessitant une information spécifique de la population ? Mesurer une pollution est une chose, mais, entre la mesure et la protection du citoyen, il faut franchir plusieurs étapes :

- comprendre ce que signifie la mesure pour la santé ;
- déterminer qui est exposé ;
- décider des mesures à prendre ;
- transmettre rapidement une information compréhensible. Ce terme est extrêmement important.

Lorsqu'une commune se trouve sous un panache de fumée, elle doit pouvoir prendre des décisions rapidement : faut-il maintenir les activités extérieures organisées sur le territoire ? Faut-il recommander de les suspendre ? Quel public faut-il protéger ? Pendant l'incendie des Hautes-Fagnes, les communes

directement exposées ont-elles reçu suffisamment rapidement une information claire sur la qualité de l'air et les consignes leur permettant de prendre ce type de décision ? Si oui, par qui et sous quelle forme ? Vous avez répondu en partie, mais pas totalement. Si cette information n'a pas été suffisamment rapide ou suffisamment claire, où cette chaîne d'informations a-t-elle rencontré sa difficulté ? Les données étaient accessibles via Wallonair et BelAir, mais la mise à disposition d'une donnée ne signifie pas nécessairement qu'elle soit comprise par toutes et tous, que la population est informée de son niveau d'exposition ou de la conduite à tenir. C'est extrêmement important.

Une personne ne devrait pas avoir à consulter une plateforme, interpréter elle-même une concentration de PM_{2,5} et déterminer si elle peut envoyer son enfant pratiquer une activité sportive en situation de crise. L'information doit être traduite en consignes. C'est là que se pose la question de la coordination entre les différents acteurs. CELINE assure la surveillance et l'interprétation des données de qualité de l'air, l'ISSeP réalise des mesures et analyses complémentaires, l'AWAC intervient dans le suivi et la valorisation des données, tandis que l'AViQ intervient sur l'expertise et les recommandations sanitaires. À cela, vous l'avez expliqué, s'ajoutent les autorités de crise, la province et les communes.

Dès lors, concrètement, comment cette chaîne a-t-elle fonctionné pendant l'incendie ? Vous avez déjà donné une partie de la réponse. Une réunion de coordination spécifiquement consacrée à la qualité de l'air et au risque sanitaire a-t-elle été organisée ? Par contre, avec quels acteurs exactement et à quel moment ? Surtout, qui était chargé de transformer les données scientifiques en une consigne commune et opérationnelle à destination des communes et de la population ? Y a-t-il eu une information spécifique à destination des établissements accueillant des publics fragiles ?

La deuxième question est celle des moyens de protection, vous en avez parlé également et mon intervention suit presque l'ordre de votre intervention. Vous avez mobilisé le stock de masques FFP2 le 16 août. Les premiers masques ont été livrés le 17 août en fin de journée et, selon les informations, ils ont été accessibles aux communes concernées le 18 août. Cette mesure répondait à un besoin réel puisque des dégagements de fumée pouvaient survenir après les premiers pics.

La question n'est pas de savoir pourquoi des masques n'ont pas été distribués à toute la population dès le premier jour. La question est celle de l'anticipation du risque. Vous nous avez expliqué à quel moment la nécessité de disposer des masques a été identifiée et à quel moment la décision de mobiliser le stock stratégique a été prise. Pouvez-vous nous préciser le nombre de masques distribués ? Comment ont-ils été

acheminés vers les publics cibles ? Quel a été le coût de cette mobilisation pour l'AViQ ? Les stocks sont-ils aujourd'hui reconstitués ? Surtout, dans un événement comparable à l'avenir, existe-t-il un mécanisme permettant de déclencher rapidement leur mise à disposition lorsque l'exposition aux fumées se justifie ?

Concernant plus largement le rôle de l'AViQ, pouvez-vous détailler comment l'agence a été mobilisée pendant l'incendie, notamment pour l'élaboration et la diffusion des recommandations sanitaires ?

Monsieur le Ministre, les autres polluants doivent également être pris en considération. Des mesures de monoxyde de carbone ont été réalisées et n'ont pas mis en évidence de concentration préoccupante. Des prélèvements ont été réalisés au mont Rigi afin de rechercher des hydrocarbures aromatiques polycycliques et des prélèvements d'eau de pluie devaient être réalisés afin d'évaluer les éventuelles retombées de polluants. Nous souhaiterions connaître les résultats désormais disponibles. Quels hydrocarbures aromatiques polycycliques ont été recherchés ? Lesquels ont été détectés ? Quelles concentrations des analyses des eaux de pluie ou des retombées au sol ont été réalisées ?

Cet incendie nous oblige aussi à regarder au-delà de la qualité de l'air. Il pose une seconde question fondamentale, que vous avez évoquée sur votre PowerPoint, à savoir celle de l'eau. L'incendie est intervenu dans un contexte de sécheresse marquée. Les faibles précipitations avaient réduit la recharge des ressources en eau, tandis que la consommation augmentait et que plusieurs communes prenaient des mesures de restriction.

Dans le même temps, la lutte contre un incendie de cette ampleur nécessite d'importants volumes d'eau. Les agriculteurs et la protection civile sont venus ravitailler en eau les opérations. Je vais être très claire sur ce point, Monsieur le Ministre : la priorité, dans pareille circonstance, c'est de donner aux services de secours les moyens nécessaires pour protéger les personnes et lutter contre l'incendie.

Cependant, la concomitance entre sécheresse et incendie majeur pose une question à laquelle nous nous devons de répondre et surtout de nous préparer : que se passe-t-il lorsque plusieurs usages de l'eau sont simultanément sous tension ? Dispose-t-on dès lors d'une estimation des volumes d'eau mobilisés depuis le début de l'incendie ? La sécheresse a-t-elle entraîné des difficultés particulières dans l'approvisionnement en eau nécessaire aux opérations de secours ? Quels ont été les impacts de ces prélèvements sur les ressources mobilisées, notamment sur le barrage de la Gileppe ? Surtout, nos plans de gestion de la sécheresse intègrent-ils l'hypothèse d'un incendie majeur nécessitant un volume d'eau important ?

Il ne suffit pas de disposer d'un plan pour la sécheresse et d'un dispositif de lutte contre les incendies. Il faut aussi regarder ce qu'il se passe lorsque les deux crises se produisent en même temps. C'est là que la question de la priorisation des usages de l'eau prend tout son sens. Où en est l'élaboration du cadre de priorisation des usages de l'eau ? Ce cadre intégrera-t-il explicitement les besoins des services de secours en cas d'incendie majeur ?

Au-delà de la hiérarchie des usages, il faut aussi travailler sur la capacité à mobiliser rapidement des ressources alternatives. Les enseignements de cet incendie conduiront-ils à renforcer l'anticipation et la mobilisation de ces ressources, en concertation avec les distributeurs d'eau, les zones de secours, les communes et le secteur agricole ?

J'en viens à la question de la qualité des ressources en eau après l'incendie. Je vous avoue que cela a tracassé longuement ma collègue, Nathalie Theunissen, de Baelen. Le rapport de la cellule d'expertise relatif au risque d'incendie recommande une vigilance particulière sur la qualité de l'eau. Des prélèvements ont été réalisés au niveau des captages ainsi que sur les eaux brutes afin d'identifier d'éventuelles sources de contamination. Cette vigilance est importante dans une zone proche d'infrastructures de production d'eau potable, comme le barrage de la Gileppe. La Région indique par ailleurs qu'une surveillance renforcée est maintenue depuis plusieurs semaines, l'eau infiltrée pouvant mettre du temps à rejoindre les ressources utilisées pour produire l'eau potable.

Nous souhaitons savoir où nous en sommes aujourd'hui. Quels sont les résultats des analyses réalisées sur les captages de Botrange, Robertville et Waimes ainsi que sur les eaux brutes ? Quelle durée et quel périmètre sont prévus pour cette surveillance renforcée ? Vous nous avez dit, si je ne me trompe pas, que les barrages d'Eupen et de la Gileppe font bien l'objet d'un suivi spécifique.

Une question particulière qui mérite d'être posée est celle des produits retardants. Selon l'information que nous avons eue, il a été envisagé de les utiliser, mais ils ne l'ont pas été. Pouvez-vous me le confirmer ? En cas d'utilisation de produits retardants, des substances, telles que des PFAS, sont-elles susceptibles d'être présentes ? Envisage-t-on des recommandations spécifiques concernant l'utilisation de tels produits près des captages ou des milieux naturels particulièrement sensibles ? Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause les moyens dont disposent les services de secours, mais de faire en sorte que les choix opérés dans l'urgence tiennent compte autant que possible de leurs conséquences environnementales et sanitaires à moyen terme. Il est important de pouvoir anticiper avec des procédures claires pour éviter que les cellules de sécurité et les cellules de crise débattent pendant des heures de cette problématique.

Monsieur le Ministre, chers collègues, au fond, cet incendie nous montre que la Wallonie dispose de capacités, de mesures et d'expertises, mais qu'il faut encore renforcer le passage de la donnée à la décision et de la décision à la protection. Cela vaut pour la qualité de l'air, mais aussi pour l'eau. Comment anticiper les besoins lorsque sécheresse et incendies majeurs surviennent simultanément ? Comment garantir la disponibilité de la ressource tout en protégeant sa qualité ?

Je terminerai en saluant le travail psychosocial qui a été mené auprès des personnes qui ont travaillé dans le cadre de cet incendie.

Vous nous avez dit que vous n'aviez pas opté pour le BE-Alert pour transmettre les informations aux riverains, que vous les aviez alertés d'une façon différente. Pouvez-vous nous dire comment vous les avez alertés ?

Pouvez-vous nous préciser comment nous allons gérer l'eau normalement absorbée par les Fagnes, celle qui ne le sera pas et celle qui risque de redescendre dans la vallée via la Helle ou la Soor ?

Ce sont des questions qui me reviennent de mes collègues bourgmestres. Si vous pouviez y répondre, ce serait positif, que ce soit aujourd'hui ou plus tard.

Pour conclure, nous avons aujourd'hui l'occasion de tirer les enseignements de cet événement. Je souhaite donc surtout savoir ce que le Gouvernement compte concrètement changer en matière d'alerte sanitaire, de coordination, de gestion de l'eau et d'anticipation des prochains événements extrêmes. En effet, nous ne pouvons pas nous contenter de gérer chaque crise lorsqu'elle survient. Notre responsabilité est de tirer les enseignements de celle-ci pour être mieux préparés à la prochaine. Vous trouverez toujours à vos côtés le groupe socialiste pour construire des procédures qui permettent de garder nos citoyens et nos citoyennes ainsi que notre environnement en sécurité.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on l'a malheureusement encore constaté cet été, la tendance structurelle des dérèglements climatiques et environnementaux s'accroît malheureusement chez nous aussi. Nous irons de manière toujours plus intense d'un extrême à l'autre. En ont témoigné les différentes vagues de chaleur que nous avons connues cet été, avec une surmortalité importante – on en a déjà parlé ici et même en séance plénière –, mais aussi le contexte de sécheresse et le terrible incendie dans les Hautes-Fagnes qui a ravagé près de 3 400 hectares. Cet incendie a touché une zone qui nous est très chère en tant que Wallons et Wallonnes, en tant que Liégeois aussi, et en tant que Belges.

Je voulais aussi me joindre aux remerciements qui ont été faits par M. le Ministre aux femmes et aux hommes qui se sont mobilisés durant cet incendie, qui sont encore aujourd'hui sur le terrain. Je pense aussi évidemment aux pompiers, aux agriculteurs, aux bénévoles qui ont amené de l'aide comme ils pouvaient, mais aussi à nos pouvoirs locaux qui ont fait un très bon travail. Je voulais aussi remercier M. le Ministre pour sa présentation du jour et l'ensemble des éléments de clarification qu'il a pu apporter. Cela a pu nous permettre d'éclaircir certains points relatifs à la chronologie des événements et des décisions, ainsi qu'au respect des procédures qui ont été mises en place.

Comme mes collègues Engagés lors de la réunion de la Commission du 26 août, je tiens aussi à saluer votre travail, Monsieur Coppieters, celui de vos équipes et des administrations pendant et après cette crise, parce que vous restez mobilisés. C'est un travail qui a scrupuleusement suivi les procédures en vigueur et les normes à appliquer, notamment sur la qualité de l'air, dont il est largement question ici. Des pics d'émission de particules fines extrêmement impressionnants ont bien été observés.

Outre le ministre-président, le ministre Coppieters s'en est très bien expliqué. Le protocole en vigueur, basé sur des temps d'exposition d'une journée, a clairement montré ses limites dans le cadre de telles crises, qui impliquent une plus grande réactivité pour informer le citoyen et prendre des mesures de protection adéquates. Vous en parliez encore lundi à la radio. Il s'agit d'apprendre et d'agir durablement dans l'ensemble de nos politiques, en adaptant notamment nos procédures pour répondre à des aléas climatiques ou d'autres crises, dont la récurrence et l'impact augmenteront avec le temps. Les progrès effectués au cours de cette crise doivent être consolidés pour optimiser la coordination, les liens et la réactivité entre les intervenants à tous niveaux de pouvoir.

Comme s'il constituait une réponse à ce terrible incendie, le récent rapport annuel de l'Organisation météorologique mondiale sur la qualité de l'air – l'OMM – a alerté sur la forte toxicité des fumées d'incendies dégradant la qualité de l'air, au même titre que les vagues de chaleur. Nous avons mentionné les particules fines, mais ajoutons aussi l'ozone troposphérique – favorisé en contexte de vague de chaleur – ou encore certains aérosols. L'OMM souligne qu'il deviendra de plus en plus difficile de respecter les lignes directrices de l'OMS en matière de qualité de l'air, car les conditions météorologiques propices aux incendies extrêmes devraient s'intensifier à l'avenir. Cette dégradation de la qualité de l'air pourrait ainsi entraîner un plus grand nombre de décès supplémentaires – malheureusement. Vous avez plaidé, Monsieur le Ministre, pour mieux protéger les publics vulnérables en croisant mieux les données sanitaires avec les données environnementales et de précarité. Là encore, l'interconnexion entre les acteurs sera cruciale.

J'en viens à mes questions concernant la qualité de l'air et la réponse sanitaire donnée. Quel est votre avis, Monsieur le Ministre, sur ce rapport ? Quelle est votre vision politique sur les mesures à prendre et à renforcer dans le futur ? Vous avez logiquement plaidé pour un monitoring plus réactif de la qualité de l'air, notamment en renforçant l'usage de la télésurveillance, la cartographie et les données satellitaires. Comment cela sera-t-il implémenté au niveau de votre administration et des UAP concernées ? Un délai est-il avancé pour optimiser le monitoring ?

Vous avez évoqué le portail wallonair.be. J'avais une question à ce sujet, mais vous y avez déjà répondu. Vous avez plaidé pour faire évoluer le système BE-Alert vers un dispositif plus réactif et plus ciblé, capable d'informer rapidement les personnes concernées. Des discussions ont-elles été initiées en ce sens ? Ma collègue Mathilde Vandorpe avait déposé une question orale absorbée dans ce débat. Je me fais son porte-voix concernant la mobilisation du stock stratégique des masques FFP2 de l'AViQ. Vous avez déjà répondu, dans votre exposé, à plusieurs des questions, mais il en reste encore deux. Quel suivi et quelles conclusions l'AViQ pourra-t-elle tirer de la gestion de cette crise ? De quelle manière et dans quels délais sera réapprovisionné le stock stratégique de masques consommé pendant cette crise ?

J'aimerais aussi vous entendre sur la manière dont le Gouvernement wallon renforcera la chaîne ISSeP-AWAC-AViQ, dans l'optique d'optimiser la coordination des alertes et des recommandations sanitaires à formuler.

L'une de mes questions orales, portant sur la thématique de l'eau, a également été absorbée dans ce débat. Bien qu'elle ne concerne pas directement les incendies dans les Hautes-Fagnes, elle est cependant intimement liée à la nécessité impérieuse d'adapter durablement la Wallonie. Le Gouvernement wallon l'a bien compris au travers de sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Nous plaçons pour que les objectifs repris soient financés à la hauteur de l'ambition inscrite. En ce sens, nous nous inscrivons dans les propos que vous avez tenus : il faut accélérer la transition climatique et passer à des solutions structurelles pensées sur le long terme et accompagnées de budgets dédiés. Vous avez déjà répondu à l'ensemble des points relatifs au programme Interreg auquel je m'intéressais, ainsi qu'aux enjeux liés à la ressource en eau.

Comme vous l'avez souligné, nous pouvons saluer la sécurisation de l'approvisionnement au travers du Schéma régional des ressources en eau, qui aura permis de garder une situation globalement normale, malgré une tension importante.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, l'incendie des Hautes-Fagnes restera une blessure profonde pour un territoire exceptionnel, ses habitants, ses visiteurs et toutes celles et ceux qui y travaillent. Les images des fumées s'élevant au-dessus du plateau des Hautes-Fagnes ont rappelé à chacun d'entre nous la fragilité extrême de ce joyau de notre patrimoine naturel. Il faut le dire clairement : c'est un désastre écologique et environnemental. Les Hautes-Fagnes constituent un écosystème unique, dont les tourbières mettent des décennies à se reconstituer.

Avant toute chose, nous souhaitons redire, nous aussi, notre reconnaissance aux pompiers, aux agents du DNF, à la protection civile, aux forces de police, aux services communaux et provinciaux, aux volontaires, aux agriculteurs mobilisés et aux renforts étrangers venus prêter main forte. Face à un feu d'une telle ampleur dans un environnement de tourbières, de landes et de zones forestières difficilement accessibles, chacun assumait sa mission dans des conditions éprouvantes. La mobilisation exceptionnelle des services et la coopération entre les différents niveaux de pouvoir doivent être reconnues avec justesse.

Nous devons en tirer tous les enseignements, mais notre responsabilité de parlementaires est de le faire avec méthode, sans instrumentaliser une crise dont tous les effets ne sont pas encore connus, et sans désigner de responsables avant les enquêtes.

Je souhaite intervenir dans ce débat, en continuité avec les questions que je vous avais adressées en séance plénière, à la suite des reprises de feux et des dégagements de fumée observés dans les Hautes-Fagnes.

À cette occasion, je vous avais relayé une préoccupation très simple des habitants : lorsqu'ils perçoivent des fumées ou des odeurs persistantes, comment peuvent-ils savoir si leur exposition présente ou non un risque pour leur santé ? Comment un parent sait-il s'il doit adapter une activité extérieure pour son enfant ? Comment une personne âgée, une personne souffrant d'une affection respiratoire ou cardiovasculaire, ou encore un responsable d'école, de crèche ou de maison de repos sait-il quelles précautions prendre et pendant combien de temps ?

Ce sont des questions simples. Elles ne doivent pas conduire les citoyens à devoir interpréter eux-mêmes les données techniques, à consulter plusieurs plateformes ou à chercher seuls quelle conduite adopter.

Je me suis réjouie hier d'entendre l'utilisation de BE-Alert aux risques environnementaux et sanitaires, et de renforcer la surveillance et la qualité d'air, notamment au moyen de drones. Ce sont les lacunes que j'avais soulevées lors du débat consacré à l'incendie, puis à nouveau dans ma question d'actualité de

septembre. Vous savez mieux que moi qu'il faut maintenant transformer ces annonces en un protocole opérationnel clair.

Monsieur le Ministre, vous nous aviez indiqué, en réponse à ma question, que le dispositif de mesure avait été renforcé avec l'installation d'une ministration autour de l'incendie, de stations mobiles à Jalhay et à Eupen, avec un suivi assuré avec la cellule CELINE et des recommandations impliquant l'AViQ.

Vous aviez également rappelé les possibilités offertes par Wallonair et BelAir. Il est important de reconnaître ce qui a été fait face à une crise exceptionnelle sur un terrain difficile, avec des fumées mouvantes localisées susceptibles de se prolonger. Les services ont dû adapter leurs dispositifs en temps réel.

Le ministre-président et vous-même avez précisé que l'AWAC avait participé aux réunions de crise dès le 16 août, que 11 mini-stations avaient été déployées par l'ISSeP, que deux remorques mobiles avaient été installées à Jalhay et à Eupen, qu'un suivi spécifique du monoxyde de carbone et des particules fines avait été organisé et qu'un système temporaire d'alerte avait été mis en place en cas de dépassement. Cette mobilisation mérite d'être reconnue.

Notre rôle de parlementaires est de veiller à ce que cette expérience débouche sur des améliorations concrètes et durables. Dans votre champ de compétences, la Wallonie doit disposer d'un système environnemental capable de transformer une mesure de qualité de l'air en une information simple, utile et surtout rapide pour les citoyens.

Il ne faut pas demander à chaque habitant d'interpréter lui-même une concentration de $PM_{2.5}$ sur 24 heures, alors que le seuil est à 35. Il faut faire en sorte que, lorsque les services identifient une situation exigeant de la prudence, les personnes concernées reçoivent une recommandation immédiatement compréhensible : faut-il aérer ou non, limiter ou non les efforts physiques à l'extérieur, reporter une activité, adopter les précautions renforcées pour les enfants et les personnes fragiles ou les riverains les plus exposés ?

Monsieur le Ministre, le réseau réglementaire de surveillance de la qualité de l'air est principalement conçu pour suivre une pollution atmosphérique structurelle sur des périodes dépassant 24 heures. Lorsqu'un incendie génère un pic brutal et localisé de particules, ce réseau n'est pas conçu selon une logique d'alerte de crise. Cette précision est alors essentielle. Elle signifie que notre débat ne peut pas se réduire à savoir si les critères ordinaires de déclenchement étaient ou non respectés. Un dispositif peut appliquer correctement les paramètres pour lesquels il a été conçu et, dans le même temps, ne pas apporter une réponse suffisamment adaptée à un événement exceptionnel, accidentel et localisé.

C'est ce point qui doit maintenant être corrigé. Je ne dis pas qu'il n'y a eu ni mesure ni réaction, au contraire. Néanmoins, un feu majeur peut produire en quelques heures sur un territoire limité des pics de pollution qui échappent aux mécanismes normalement pensés pour des épisodes régionaux et plus durables. Or, pour les personnes qui résident sous un panache de fumée, cette distinction réglementaire ne répond pas à la question la plus concrète – sujet exposé, que faire maintenant ? C'est pourquoi il serait sage de réfléchir à transformer les adaptations mises en œuvre dans l'urgence en une capacité permanente.

Vous aviez précisé que des mécanismes d'alerte avaient été mis en place dès le 18 août, lors de nouveaux pics aigus, avec une transmission directe entre CELINE et le CORTEX. C'est une avancée, mais la question se pose aujourd'hui de manière très directe. Comment le retour d'expérience des Hautes-Fagnes permettra-t-il de faire de ce mécanisme renforcé un réflexe clair, préparé et reproductible lors de futurs incendies de végétation, de tourbières ou lors d'autres accidents générant des fumées ?

Monsieur le Ministre, les recommandations générales diffusées pendant la crise – telles qu'éviter l'exposition aux fumées, rester à l'intérieur dans les secteurs affectés, fermer portes et fenêtres, éviter les efforts physiques extérieurs – étaient nécessaires. Le Ministre-Président a aussi indiqué que le travail conjoint de l'AViQ, de l'ISSeP et de l'AWAC avait permis d'affiner les recommandations selon les publics. Il faut désormais faire en sorte que ces recommandations soient prérédigées, graduées, directement actionnables et adaptées territorialement. Une école, une crèche, une maison de repos, une institution accueillant des personnes malades, ou un organisateur d'activités sportives, ne doivent pas être obligés d'improviser leurs réponses à partir d'une odeur de fumée ou d'une donnée brute disponible sur internet. Ils doivent recevoir une consigne claire, adaptée à leur territoire et cohérente avec le niveau d'exposition constaté ou, idéalement, anticipé.

Wallonair et BelAir sont des outils utiles, mais ne constituent pas la seule réponse en temps de crise. Ces plateformes sont précieuses pour suivre l'évolution de la qualité de l'air, mais une application n'est pas à elle seule une stratégie d'alerte de la population. Le citoyen n'a pas à devenir expert en particules fines pour savoir s'il doit protéger son enfant ou un proche vulnérable. Il faut donc réfléchir à une communication plus proactive, plus lisible et territorialisée, sans multiplier les canaux. Cette approche doit être fondée sur l'expertise et proportionnée à la situation. L'objectif doit être de délivrer la bonne consigne au bon endroit et au bon moment.

Je souhaite aussi aborder la question des masques FFP2. Vous nous disiez que l'AViQ avait activé le stock régional et que près de 60 000 FFP2

avaient rapidement été mis à disposition, avec une priorité donnée aux intervenants présents sur le front de l'incendie et aux publics les plus vulnérables. Un stock complémentaire a ensuite été mobilisé pour permettre aux communes touchées d'organiser une distribution selon les besoins locaux. C'est une mesure utile et nous soutenons naturellement la protection des intervenants et des personnes réellement exposées. Mais ici, le retour d'expérience doit déboucher sur une doctrine plus claire. Un FFP2 ne peut pas devenir le symbole d'une réponse indistincte ou improvisée. Il faut déterminer à l'avance dans quelle situation il est utile, pour quel public, avec quelles instructions, par quels canaux et à quel moment. Il faut aussi rappeler qu'un masque ne remplace pas la réduction de l'exposition. La première protection reste la formation rapide et les consignes appropriées.

Enfin, Monsieur le Ministre, le ministre-président a annoncé que la question devait faire l'objet d'une réflexion structurelle avec les services régionaux et CELINE et qu'il saisisait le CODECO, puisque les mécanismes de surveillance et d'alerte dépassent le seul cadre wallon.

Cette démarche est nécessaire, mais elle ne peut pas devenir une salle d'attente. La Wallonie doit avancer dès maintenant sur les éléments qui relèvent directement de son action, comme :

- l'articulation entre l'AWAC, l'ISSeP, l'AViQ et le CORTEX ;
- la préparation de messages sanitaires gradués ;
- les modalités de renforcement du monitoring ;
- la transmission rapide d'informations opérationnelles aux communes ;
- les outils permettant d'atteindre les habitants effectivement concernés.

Monsieur le Ministre, nous ne vous demandons pas de vous substituer au gouverneur, aux bourgmestres, aux services de secours ou à la structure fédérale de gestion de crise. Nous vous demandons de :

- sécuriser votre responsabilité environnementale ;
- mesurer, interpréter et anticiper ;
- transmettre une information immédiatement exploitable lorsque la population est exposée à des fumées d'incendie.

Je voudrais vous entendre plus particulièrement sur quatre points.

Premièrement, pouvez-vous confirmer que le système ordinaire, fondé sur des périodes de 24 heures, doit être complété par un mécanisme adapté aux pics brefs, locaux et accidentels liés aux incendies majeurs ?

Deuxièmement, quand le dispositif temporaire déployé pendant l'incendie sera-t-il converti en protocole permanent avec des responsabilités de déclenchement clairement établies ?

Troisièmement, comment allez-vous formaliser la transformation des données environnementales en recommandations simples territorialisées, immédiatement exploitables par les communes, les écoles, les maisons de repos, les structures d'accueil et le public vulnérable ?

Quatrièmement, pouvez-vous nous fournir un bilan transparent des canaux d'information mobilisés, des messages diffusés, de la distribution des FFP2, des publics prioritaires, des analyses complémentaires réalisées et des enseignements effectivement intégrés dans le futur dispositif ?

Monsieur le Ministre, les Hautes-Fagnes nous rappellent que l'adaptation ne consiste pas uniquement à prévenir et à combattre un incendie. Elle consiste aussi à protéger concrètement les citoyens lorsque l'événement se produit. Le Gouvernement a démontré qu'il était capable, dans l'urgence, de mobiliser ses administrations, ses outils scientifiques et ses dispositifs de protection. Maintenant, il faut faire en sorte que ce qui a été construit devienne une capacité durable. C'est par cette approche de responsabilité, d'efficacité et d'amélioration continue que nous renforcerons la résilience de la Wallonie face aux risques environnementaux qui s'intensifient. C'est ainsi que nous renforcerons de manière concrète la protection des Wallonnes et des Wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'incendie des Hautes-Fagnes est un désastre écologique sans nom pour toute une région, ma région. Les Fagnes sont un lieu emblématique pour toute la Belgique et pour les voisins de l'Euregio Meuse-Rhin.

Hier, en Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité, on a abordé, avec votre collègue Mme Dalcq, les aspects de la biodiversité, de l'indemnisation des agriculteurs et comment aider à combattre l'incendie. La restauration est nécessaire et sera de longue haleine. Le DNF manque de moyens, encore plus à ce jour, dans les cantonnements sur et autour des Hautes-Fagnes.

J'espère que la majorité et son Gouvernement retiendront cette triste leçon de la nécessité de l'adaptation au dérèglement climatique et que les moyens à y mettre ne se résumeront plus jamais à « touchons du bois ».

Aujourd'hui, j'aimerais aborder trois aspects qui sont plutôt de votre ressort que celui de votre collègue, vous les avez également abordés, c'est logique : l'air, l'eau et la nourriture.

J'avais beaucoup de questions, pour lesquelles j'ai entendu pour la première fois des réponses. Je vais essayer de les intégrer dans mon intervention, ce qui n'est pas toujours possible. Néanmoins, j'ai constaté

que la conclusion que j'ai pu tirer des informations que j'avais jusqu'à ce jour est toujours valable, et je suis presque sûr que vous pouvez la partager.

Monsieur le Ministre de l'Environnement, je ne dois pas faire un dessin sur l'importance des Fagnes pour toute une série de services écosystémiques, pour répondre à un bassin écologique et un milieu de vie bien plus vaste que le haut plateau. Il s'agit entre autres d'un important réservoir d'eau potable qui alimente de nombreuses sources et captages. De plus, les tourbières ont une fonction cruciale de retenue et de régulation du débit d'eau de pluie. La zone sinistrée est parcourue par de nombreux ruisseaux et nourrit trois bassins-versants : ceux de la Vesdre, de l'Amblève et Ruhr, du côté allemand.

En 1911, lors du grand feu équivalent dans les Fagnes, les journaux de l'époque relataient d'importantes pollutions des cours d'eau par les cendres des tourbières et sapinières, notamment attestées par de nombreux poissons morts. Les écosystèmes de nombreuses rivières de la région sont encore en phase de réhabilitation depuis les inondations de 2021 et risquent de subir l'impact d'une deuxième catastrophe. Cela soulève de nombreuses questions, surtout avec les informations rassurantes que l'on a pu fournir aujourd'hui. Néanmoins, laissons le temps faire son œuvre. Vous avez dit que l'on maintiendra la surveillance jusque fin de l'année. Je ne sais pas si ce sera suffisant, mais il faudra avoir à l'œil l'impact sur la potabilité de l'eau pour les humains et les animaux, et aussi l'impact de l'état de cette eau sur les milieux de vie et les biotopes.

Au-delà de ce que vous avez annoncé, quel monitoring renforcé avez-vous prévu en plus de ce que l'on fait d'habitude ? Il est important de le maintenir. Quel impact cela pourrait-il avoir sur la biodiversité ? Il y a plus de 100 ans, l'incendie a eu un impact direct. Or, aujourd'hui, apparemment, tout va bien. C'est une contradiction qu'il faudra analyser.

Il faudra aussi voir quand on pourra avoir une évaluation plus précise des dégâts sur ces fonctions. Quelles mesures préventives pourrait-on proposer entre-temps ? Éventuellement avec votre collègue en charge de la Nature, il faudrait voir les coûts de la restauration des fonctions pour l'eau qui sont nécessaires et importantes.

Un autre aspect important est l'impact sur la qualité de l'air, qui a été ressentie immédiatement. Si le nord des Fagnes et la ville d'Eupen ont été relativement épargnés, au sud, à Malmedy et Vielsalm, on ne pouvait pas en dire autant. Même à dizaines de kilomètres aux alentours, à l'étranger, on a ressenti l'impact au sens propre du terme. Surtout au Luxembourg et en Allemagne, on a communiqué rapidement des valeurs mesurées, on a alerté la population et donné des recommandations plus rapidement que chez nous. Des

gens de la région ont eu des nouvelles venant de l'Allemagne et du Luxembourg, dans la presse, sur des mesures et sur les précautions avant d'avoir entendu quoi que ce soit ici, en Région wallonne.

L'explication donnée le 26 août par le ministre-président explique, mais ne satisfait pas. Les pics auraient été trop ponctuels et l'on travaille avec les moyennes journalières. Cette explication est d'autant plus insatisfaisante que, autour de nous, tout le monde semblait travailler avec d'autres critères et d'autres protocoles qui permettent de réagir plus rapidement en cas de crise. Quelques jours après le début de l'incendie, on a commencé à installer des stations de mesure temporaires mobiles. En combien de temps les valeurs mesurées étaient-elles communiquées pour qu'elles arrivent au destinataire final, c'est-à-dire la population ? Ce serait bien de retracer le temps que l'on a mis.

Vous comprenez bien que, à part pour les experts, les chiffres bruts n'expliquent rien. Il faut vulgariser et expliquer ce que cela a comme implications pour la vie quotidienne des gens et les pouvoirs locaux également. Mon impression, mais je ne suis pas expert, est que l'on a un réseau de mesures avec des personnes qui ont toutes les qualités et qui sont très compétentes ; je n'en doute pas une seconde. Le réseau mesure bien tout ce qu'il est prévu de mesurer – pollution automobile, chauffage domestique –, mais, pour les situations aiguës, il faudra probablement revoir le dispositif et le système. D'après votre exposé, j'ai l'impression que vous avez l'intention de vous y atteler. Vous avez consacré une partie de vos *slides* à cela. J'ai l'impression, comme le je disais à l'entame de mon propos, que l'on fait les mêmes constats. Peut-être qu'il faudra revoir les procédures et les protocoles pour être davantage prêts dans une situation de crise, et dans un délai raisonnable. Peut-être que vous ferez un retour au Parlement sur les changements qui ont été entrepris.

Au-delà de la pollution de l'eau et de l'air, des interrogations ont émergé au sein de la population quant aux conséquences des dépôts de fumées et cendres sur les sols, cultures et jardins. Il y a des gens qui ont pas mal de potagers et terres agricoles. Vous l'avez abordé. Dans votre exposé, vous avez évoqué toutes les mesures à prendre qui auraient été communiquées. En tout cas, sur le terrain, je ne sais pas quand elles sont arrivées et si elles sont arrivées. La Verbraucherschutzzentrale Ostbelgien, une centrale de protection des consommateurs, qui a certains moyens et des gens qui s'y attachent de manière professionnelle, avait sollicité des informations auprès des instances régionales qu'elle connaît puisqu'elle les fréquente régulièrement. À ce jour, apparemment, elle n'a reçu aucune réponse claire qu'elle aurait pu communiquer à la population. Il y a quand même un contraste. Il faut absolument revoir la manière dont la politique d'information a lieu et savoir si c'est fait de manière active ou si l'on a actualisé des sites existants. C'est important que les gens aient

rapidement toutes les informations disponibles, ce qui ne me semble pas avoir été le cas.

Par ailleurs, contrairement à d'autres *slides* au sujet d'autres mesures mentionnées, vous n'avez pas indiqué de date concernant la communication de l'information quant aux dépôts sur les potagers et autres. J'aimerais savoir quand cette information a été communiquée et quand elle est parvenue aux destinataires finaux.

Si j'ai bien compris, d'après votre exposé, les sols et les cendres n'ont pas été analysés, parce que l'on a estimé d'office que l'impact ne pouvait pas être aussi important que cela. Pourriez-vous préciser cette information ? C'était juste une phrase dans le *slide* que je ne trouvais pas très rassurante. On mesure d'abord et l'on constate par après qu'il n'y a aucun risque. Le fait de dire que cela ne pouvait pas avoir eu d'impact et donc qu'il n'était pas nécessaire de prendre des mesures me semble surprenant. Je pose la question pour lever toute ambiguïté.

Pour conclure, je constate que l'on a probablement trop dû improviser, même si, par la suite, et grâce aux professionnels, on a généralement pris les bonnes décisions, mais relativement tard – et probablement aussi avec des défaillances de communication vis-à-vis des destinataires finaux. Je crois qu'il faudrait revoir un certain nombre de protocoles et de procédures, quand on voit comment les événements se sont déroulés. Il faudra aussi prévoir plus de moyens pour certaines choses. Je pense notamment aux mesures pour la qualité de l'air. Finalement, il faudra continuer à améliorer notre culture du risque, ce qui était déjà une des conclusions principales de la Commission d'enquête sur les inondations.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, c'est la première fois que j'entends des précisions que je n'ai pas entendues dans d'autres commissions, et je vous en remercie.

Ce qu'il s'est passé dans les Hautes-Fagnes, ce n'est pas seulement un incendie ; il s'agit d'un avertissement et d'une sérieuse alerte pour notre environnement et notre biodiversité, mais aussi pour notre manière de préparer la Wallonie aux conséquences du dérèglement climatique.

Pendant plusieurs jours, nous avons vu un patrimoine naturel exceptionnel partir en fumée ainsi que des pompiers, des agents du DNF, des services de secours, des agriculteurs et de nombreux intervenants mobilisés pour éviter le pire. Nous leur en sommes reconnaissants, car, sur le terrain, ils ont fait face à une situation catastrophique.

Cet incendie ne tombe pas du ciel, mais dans un contexte où les risques climatiques sont annoncés depuis des mois et des années. Le changement

climatique est une réalité, mais reconnaître cette réalité ne suffit plus. Cet incendie démontre précisément que nous ne pouvons plus travailler avec des politiques en silos. Le dérèglement climatique ne respecte pas les frontières entre les compétences ministérielles.

Vous avez annoncé la mise en place d'un comité chargé de la restauration des Hautes-Fagnes et d'une stratégie d'adaptation climatique. C'est nécessaire, mais, aujourd'hui, nous devons aller plus loin. Restaurer après une catastrophe est indispensable, mais empêcher qu'elle se reproduise ou limiter son ampleur est encore mieux. Qui est responsable de quoi lorsqu'une crise climatique majeure éclate en Wallonie ? Vous êtes plusieurs ministres concernés, mais aucun n'assume la responsabilité.

C'est l'une des conclusions de cette crise : l'incendie des Hautes-Fagnes doit constituer un tournant. Nous ne pouvons pas attendre le prochain incendie, la prochaine sécheresse, la prochaine canicule ou la prochaine catastrophe pour découvrir, une nouvelle fois, que nos moyens ne sont pas suffisants. Anticiper, ce n'est pas publier un communiqué après une catastrophe. Anticiper, c'est investir avant, renforcer les services publics, donner des moyens aux femmes et aux hommes qui travaillent sur le terrain, protéger nos espaces naturels et préparer nos infrastructures, et coordonner les compétences, la communication et la gestion entre les différents pouvoirs.

Les Hautes-Fagnes sont un symbole de notre patrimoine naturel, mais, aujourd'hui, elles doivent aussi devenir le symbole d'un changement de méthode. Nous devons arrêter de gérer les conséquences et commencer réellement à préparer la Wallonie aux crises qui viennent. La question n'est malheureusement plus de savoir si nous connaissons d'autres épisodes climatiques extrêmes. La question est de savoir : serons-nous prêts pour les prochains épisodes ? Il est temps de tirer les leçons de cette catastrophe et de passer enfin de la constatation à l'anticipation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour toutes vos questions. C'est compliqué parce que vous avez bien compris que la préparation de ce débat a été réalisée sur la base de vos questions et que beaucoup d'éléments que vous reprenez sont déjà dans ma présentation. Quoi qu'il en soit, je ne vais pas répondre député par député, mais essayer de reprendre les éléments.

Madame Aït Alouha, vous me posez la question transversale : comment sera-t-on mieux préparés ? Je vous rappelle que mes compétences environnementales

sont les matrices eau, air, sol et écosystèmes, et qu'il y a trois composantes.

Premièrement, nous avons la surveillance et le monitoring, avec la mise en place – comme on va le proposer au niveau du Gouvernement wallon – de surveillance en continu beaucoup plus réactive, une adaptation et une mise à jour des protocoles par rapport aux épisodes aigus, que ce soient des panaches de fumée ou des incendies industriels.

Deuxièmement, il y a la volonté d'avoir une expertise beaucoup plus forte en environnement et santé, c'est-à-dire le croisement des indicateurs sanitaires et des indicateurs environnementaux, avec des cartographies qui reprendraient des informations sur l'environnement, que ce soient les îlots de chaleur ou les feux, mais aussi les indicateurs sociosanitaires en termes de précarité et de caractéristiques de population.

Troisièmement, tout cela doit nous aider à faire de la prévention environnementale et à avoir une meilleure réactivité au niveau de la protection des populations.

Ce sont ces trois composantes, à savoir le monitoring, l'expertise en environnement et santé ainsi que l'aspect préventif par rapport aux prochaines crises, que je retiendrai de cette crise et qui nous permettront d'avancer.

Je voudrais rappeler que nous avons été très réactifs, comme certains d'entre vous l'ont reconnu, via le dispositif d'alerte technique – je parle de la qualité de l'air – qui a été mis en place pendant la crise avec les 11 stations de télésurveillance et les deux stations mobiles, la réadaptation des seuils et une communication beaucoup plus rapide lorsque les seuils étaient dépassés vers la cellule CELINE et le CORTEX.

Je vous rappelle que nous étions dans une crise provinciale. Ce n'était pas une crise de l'AViQ ni une crise du Gouvernement wallon ; c'était bien une crise provinciale. Dès lors, c'est bien la province qui a la responsabilité de la communication vers les communes, vers les populations, et cetera – même si l'AViQ a aussi assuré une communication parallèle vers ces populations, ces institutions et ces structures, en l'occurrence les maisons de repos ou les institutions pour personnes en situation de handicap.

Je voudrais aussi amener certains éléments de réponse sur les retardateurs, puisque je ne les ai pas tout à fait abordés dans mon exposé. Plusieurs scénarios relatifs à l'utilisation des retardateurs de flamme, d'agents mouillants et de mousses d'extinction ont été examinés pendant la crise. Nous sommes toujours dans cette crise et, il y a encore quelques jours, la question s'est encore posée et se pose encore actuellement parce que les autorités opérationnelles, sur la base de propositions formulées par des experts qui les accompagnent, nous demandent la possibilité d'utiliser ce type de produit dans le cadre de la crise actuelle.

L'analyse des services compétents n'a pas permis de garantir l'innocuité de ces produits pour les milieux aquatiques et les ressources en eau. Dès lors, le SPW ARNE a émis un avis défavorable à leur utilisation dans les zones tourbeuses concernées. Cette position est également soutenue par la SWDE. Cet avis a été suivi de sorte que ces produits n'ont pas été utilisés pour lutter contre l'incendie. J'ai encore donné un avis il y a deux ou trois jours à ce propos et nous avons maintenu notre position de ne pas utiliser ces retardateurs. Après avoir lutté depuis deux ans sur la qualité de nos eaux et la lutte contre les PFAS, entre autres, vous comprenez bien que c'était compliqué pour nous de réutiliser des produits comportant un tel risque.

Ces décisions permettent d'écarter à ce jour l'hypothèse d'une contamination des ressources en eau. Cet événement met toutefois en évidence l'intérêt de développer, en amont des situations de crise, une évaluation scientifique des produits susceptibles d'être mobilisés lors des prochains incendies de grande ampleur. On a eu la chance de ne pas les utiliser cette fois-ci ; cependant, en fonction de l'intensité de l'incendie, on pourrait parfois y être obligé. L'objectif est de permettre aux autorités et aux services de secours de disposer, lorsqu'une situation d'urgence se présente, d'analyses préalables et de références scientifiques robustes concernant les avantages, les limites et les risques environnementaux potentiels des différentes solutions envisageables. Cette réflexion s'inscrit dans les travaux actuellement menés afin de renforcer les capacités d'expertise et d'anticipation en matière de gestion des risques environnementaux et sanitaires.

Monsieur Mockel, vous me dites que nous devons mieux anticiper la gestion des risques. Voilà un travail sur lequel nous sommes en train d'avancer.

Les 20 PFAS font néanmoins partie des paramètres inclus dans les programmes de surveillance, tant dans l'eau distribuée que dans les eaux de surface. Leur inclusion ne résulte pas d'une suspicion d'utilisation de produits nocifs, mais d'une démarche globale de vigilance scientifique visant à mieux comprendre les conséquences possibles d'un incendie affectant les sols tourbeux et la mobilisation éventuelle de polluants accumulés dans ces milieux au fil du temps. C'est pour cela que nous continuons à mesurer ces polluants dans les eaux liées à l'incendie, même si nous n'avons pas utilisé de produits à risque.

Puisque nous anticipons la gestion des risques futurs, je voudrais vous rappeler aussi qu'une analyse approfondie des opérations de lutte contre l'incendie et de leurs incidences environnementales va être menée. Ces travaux vont être menés. Ils ne sont pas encore menés, mais l'ensemble des acteurs concernés vont mener cette évaluation complète des conséquences environnementales et des incidences en général. Elle permettra d'examiner l'opportunité de renforcer les recommandations et les lignes directrices relatives à la

protection des ressources en eau, notamment à proximité des captages, des installations de production d'eau potable et des milieux naturels particulièrement sensibles. Les enseignements tirés de cet événement alimenteront également les réflexions menées avec les distributeurs, les autorités locales, les zones de secours et les autres acteurs concernés afin d'améliorer l'anticipation, la coordination et la mobilisation des ressources lors des futurs épisodes extrêmes – puisque cela va se répéter – ainsi que la résilience des écosystèmes wallons face aux changements climatiques et aux risques croissants d'incendies.

On m'a posé des questions sur les volumes des eaux. Il n'existe pas d'estimation unique des volumes de recharge nécessaires pour rétablir partout et en tout temps des niveaux satisfaisants au niveau des eaux, car ces volumes dépendent de chaque nappe aquifère, de son état initial et de sa capacité de stockage et de volume nécessaire à l'approvisionnement des populations concernées, dont la densité fluctue durant l'été en fonction du tourisme. L'administration s'appuie sur le suivi continu des niveaux piézométriques et de l'évolution des ressources afin d'évaluer, masse d'eau après masse d'eau, le retour progressif à des conditions normales.

La cellule Sécheresse se réunit encore régulièrement sous la conduite du CORTEX afin de suivre l'état des ressources en eau en Wallonie. Cette vigilance se poursuivra pendant l'automne et l'hiver, par une évaluation régulière de la recherche et de la reconstitution des nappes, de manière à anticiper d'éventuelles tensions pour la saison suivante, en l'occurrence l'état suivant. Ce travail de surveillance s'inscrit donc dans la dynamique du Schéma régional des ressources en eau, initié en 2010 et renforcé en 2024.

Je voudrais encore vous expliquer, en termes de prospective, le fait que la Wallonie dispose de plusieurs couches de connaissances comprenant les réseaux piézométriques et hydrométriques, l'état quantitatif des masses d'eau, les ressources des producteurs-distributeurs et la vulnérabilité des systèmes d'alimentation. Un élément sur lequel nous devons travailler, c'est que nous ne disposons pas d'une carte unique et figée, couvrant tous les usages et tous les horizons. Les versions successives du Schéma régional de l'eau ont identifié les zones où la sécurisation de l'eau potable doit être renforcée selon la disponibilité des ressources. La SWDE est venue me montrer hier la carte sur laquelle les travaux devaient être réalisés pour assurer la sécurisation de la ressource, mais il faut travailler aussi sur la robustesse des infrastructures, leur interconnexion et l'évolution des demandes. Les demandes en eau évoluent avec le temps. Dans le cadre du Schéma régional des ressources en eau, l'actualisation des modèles des principales masses d'eau doit localiser les zones exposées à un risque quantitatif ou disposant encore d'un potentiel, tandis qu'un

opérateur spatialisera les besoins d'irrigation. Le croisement progressif de ces résultats permettra d'objectiver les zones de tensions, d'anticiper les restrictions et d'orienter les investissements à l'horizon 2035-2040.

Je voudrais aussi vous amener quelques autres éléments de réponse concernant ce qui doit être amélioré dans la qualité de l'air. L'enseignement principal est que la mesure seule ne suffit pas, même si l'on doit renforcer le monitoring. Nous devons renforcer toute la chaîne, allant de la mesure scientifique jusqu'à la recommandation concrète adressée à la population et aux autorités locales. L'incendie a montré la nécessité d'une approche encore plus intégrée entre expertise environnementale, expertise sanitaire – ce fameux lien environnement-santé dont je vous ai parlé –, mais aussi gestion de crise et communication vers les citoyens. C'est pourquoi nous proposons notamment de renforcer les capacités d'interprétation des données de la qualité de l'air, mais aussi la modélisation des pollutions pour mieux anticiper l'évolution des panaches de fumée et donc, fatalement, les populations qui pourraient être touchées. On veut également renforcer les moyens mobiles de mesure ainsi que la coordination entre les acteurs environnementaux et sanitaires. Malgré les dépassements horaires, il n'y a pas eu systématiquement une alerte sanitaire.

Vous m'interrogez sur la manière d'améliorer les choses. Nous avons constaté que les protocoles actuels ont été conçus principalement, je vous l'ai dit en début d'intervention, pour des épisodes plus durables, plus généralisés ou plus diffus. L'incendie des Hautes-Fagnes a, au contraire, généré un pic très élevé, mais localisé et temporaire. Cette situation a mis en évidence certaines limites des dispositifs existants ; il s'agit ici précisément d'un retour d'expérience. Nous devons disposer de mécanismes pour transformer plus rapidement ces données scientifiques, que l'on recueille quasi en direct, en recommandations opérationnelles pour le CORTEX et pour les citoyens, en seconde intention. Le renforcement proposé pour l'AWAC et l'ISSeP vise notamment à améliorer les capacités d'analyse, d'anticipation et d'aide à la décision lors d'événements exceptionnels. Sur les retardants, j'en ai déjà parlé.

Concernant les masques FFP2, au 21 août, près de 64 000 masques FFP2 ont été livrés le lundi, l'incendie ayant commencé le vendredi, soit quatre jours après, 120 000 ont été acheminés dans les zones ravagées par l'incendie des Hautes-Fagnes et 64 000 masques ont été distribués rapidement, dès les premières heures, pour protéger les intervenants et les publics vulnérables, soit près de 39 000 masques qui ont été ventilés aux acteurs de la première ligne, notamment les pompiers, les policiers, les agents du DNF, les agriculteurs, les volontaires engagés dans la gestion de la crise ou encore le PC-Ops – le poste de commandement opérationnel.

Par ailleurs, 17 000 masques avaient été livrés ou en cours de livraison vers des institutions relevant de l'AViQ pour protéger les publics vulnérables ainsi que les professionnels qui les accompagnent. Les communes concernées par l'incendie avaient également été informées de la procédure de retrait. À cette date, 8 000 masques avaient déjà été retirés, donc trois ou quatre jours après la livraison par les autorités communales. Ce sont les communes qui ont distribué aux populations en fonction des risques. Le solde a été maintenu en réserve afin de garantir la continuité de l'approvisionnement. Sur base du budget disponible – vous comprenez bien qu'il faut dégager un budget de réapprovisionnement –, le stock sera reconstitué progressivement, en respectant les procédures en vigueur des marchés publics. Seuls 10 % du budget dédié ont été consommés.

Concernant BE-Alert, plusieurs d'entre vous me rappellent la nécessité de revoir les choses. Vous savez que je voudrais que BE-Alert – en tout cas, le système d'alerte – soit plus adaptatif à la situation et puisse toucher l'ensemble des personnes qui sont sur le territoire, et pas que celles et ceux qui sont enregistrés dans des systèmes. Ce point a été mis en avant par le RMG aussi. Fatalement, nous devons trouver, avec le niveau fédéral, en l'occurrence, une adaptation du système. L'un des enseignements de cette crise – plusieurs d'entre vous l'ont dit –, c'est précisément que nous devons encore améliorer la traduction des données scientifiques en recommandations concrètes, en messages et en communication opérationnelle vers les opérateurs et vers la population. C'est un travail de plusieurs institutions, et l'AViQ a un rôle majeur par rapport aux communications sanitaires. L'AWAC a aussi une responsabilité par rapport à la communication de l'air.

Concernant les volumes d'eau utilisés, le SPW MI nous renseigne une estimation de 100 000 mètres cubes de volumes prélevés dans les différentes ressources – les lacs, et cetera. Pour faire face à l'incendie, les prises d'eau par les pompiers sur le réseau de distribution sont heureusement beaucoup plus limitées, rassurez-vous – de l'ordre de 2 500 mètres cubes.

Madame Dejardin, sur l'information, le seul vrai problème de communication vers la population par rapport aux panaches de fumée a été le dimanche 16 août. C'est là, franchement, que l'information aurait dû arriver plus vite. Il est clair que, quand des panaches de fumée arrivent sur un village, une commune ou une ville, fatalement, il faut s'en méfier.

Madame Mauel, il n'y a pas de bonne fumée. La fumée n'est que mauvaise, par définition. Celles et ceux qui sont soumis à des panaches de fumée doivent se protéger. C'est le bon sens. Mais c'est clair que, même si les messages enjoignant de rester chez soi, de fermer les fenêtres, de couper les systèmes de ventilation ont été diffusés à partir du samedi soir ou du dimanche

matin, l'information concernant le risque potentiel des panaches de fumée en termes de PM_{2,5}, de PM₁₀ et de CO₂, n'est pas arrivée le dimanche, mais à partir du lundi – c'est une réalité –, avec des mesures de protection particulière. Clairement, là, il faut aller plus vite la prochaine fois.

Cela peut être la même chose, vous allez me dire, pour la distribution des masques. Les masques sont arrivés le lundi, alors que l'incendie a commencé le vendredi et que les gros panaches de fumée ont atteint les populations le dimanche. On aurait peut-être dû anticiper encore plus le système de distribution des masques. Mais vous savez qu'une chaîne logistique ne se mobilise pas non plus en un claquement de doigts. Si la décision a été prise le dimanche midi, fatalement, l'opérationnalisation sur le terrain ne s'est traduite que le lundi matin.

Je vous rappelle que nous étions bien dans une crise gérée par la Province, et c'est bien le gouverneur qui était responsable de la communication de l'information aux populations, même si nous avons une responsabilité chacun par rapport à nos compétences.

Madame Dejardin, toute une série d'analyses sont toujours en cours, comme je l'ai indiqué à la fin de mon exposé. Vous me demandez déjà des chiffres. Il faut y revenir en commission dans quelques semaines, une fois que l'on aura un regard sur ces analyses en cours, que ce soit sur l'eau de surface ou sur les volumes d'eau mobilisés.

Madame Jacqmin, le monitoring est bien la clé des perspectives à venir. Une collaboration entre l'ISSeP et l'AWAC doit être mise en place. L'AViQ n'est là qu'en complément pour un regard sanitaire. Ce sont bien ces deux administrations qui doivent être mobilisées et pour lesquelles on doit dégager des financements pour renforcer ce système de monitoring.

Sur le système BE-Alert, j'ai répondu, tout comme sur les masques FFP2.

Vous me demandez comment tirer des conclusions là-dessus. Comme je vous l'ai dit, il y a un petit retard. On a pris la bonne décision et l'on nous a un peu ri au nez quand on a débarqué avec nos masques FFP2. Ces masques FFP2 étaient très attendus par les opérateurs de terrain, les pompiers, la sécurité civile, les volontaires, et cetera. En effet, ils étaient dépourvus de protection de ce type. Les bourgmestres des communes et des villages concernés étaient très heureux de pouvoir protéger leur population.

Madame Mauel, je vous ai répondu pour les fumées. On doit maintenant mettre en place des protocoles continus d'information et de communication des populations en cas de crise. Nous y travaillons.

Monsieur Mockel, vous me parliez du temps de transmission, des mesures et de l'information aux

populations. Concernant l'alimentation, l'information a été transmise aux populations plus ou moins fin août sur les potagers, la qualité des sols, par rapport aux cendres. Le fait d'être plutôt rassurant sur la qualité des sols, et cetera, cette information a été transmise fin août avec l'AViQ.

Au niveau des sols et de leur qualité, je ne peux que vous redire ce que j'ai dit en fin d'exposé : les éventuels effets de l'incendie sur les sols devraient principalement se manifester à travers leurs conséquences sur la faune et la flore. Le suivi de ces milieux, assuré par mes services, constitue dès lors l'approche la plus pertinente pour détecter et évaluer une éventuelle dégradation. Vu la quantité de cendres qui s'est déversée sur les sols, les risques actuellement estimés sont très faibles. On va assurer ce monitoring, et l'on fera des échantillonnages au niveau des sols. Cependant, dans le contexte actuel, le SPW ARNE et les autres administrations expertes sont tout à fait rassurantes par rapport à la qualité des sols.

Concernant votre conclusion, Monsieur Mockel et Madame Aït Alouha, on doit tous évoluer à l'échelle du Gouvernement. Je vous rappelle que je ne couvre qu'une partie des compétences. C'est bien avec mes autres collègues que nous pourrions avoir une vision globale de ce qu'il faut faire. On doit renforcer notre culture du risque, sans pour autant entrer dans une dimension de crainte à tout prix de futurs événements qui arriveront, mais être mieux préparés et mieux informer la population. C'est une leçon de cette crise.

M. le Président. – Je remercie M. le Ministre pour ses nombreuses réponses à vos questions.

Chers collègues, je vous propose, étant donné que M. le Médiateur est présent, de passer à l'examen de son rapport. À la suite de celui-ci, nous en reviendrons au débat avec les répliques adressées à M. le Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1)

Air et climat pp. 144 et 145

Crédit social pp. 156 à 158

Distribution d'eau pp. 160 à 166

Environnement pp. 178 à 184

Qualité de vie pp. 204 à 212

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Je propose Mme Jacqmin comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Jacqmin est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne

M. le Président. – La parole est à M. Lagasse.

M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Ministre, je vous remercie de m'accueillir dans votre Commission pour faire part d'un éclairage et avoir un échange sur le rapport 2025, qui est le premier que je signe moi-même. Je vous avais rencontrés il y a quelques mois, je vous avais alors présenté le rapport 2024 qui avait été rédigé par mon prédécesseur, Marc Bertrand.

L'année 2025 est une année de transition, puisqu'il a été médiateur la première moitié de l'année et moi la seconde ; transition qui s'inscrit néanmoins dans une continuation, dans la mesure où je m'inscris dans la continuité de son action : être un créateur de confiance, c'est-à-dire un partenaire rigoureux de la qualité

administrative, au service du dialogue entre les administrations et les usagers, et entre les usagers et leurs administrations.

Après un an d'exercice de cette fonction, ce qui me frappe – je vous parlais de créateurs de confiance –, c'est que, lorsque le citoyen vient chez nous, très souvent, il est en interrogation par rapport aux autorités et à la confiance qui est, d'une manière ou d'une autre, très souvent interrogée. Le citoyen se dit un peu perdu par rapport à une administration qu'il ne comprend pas toujours ou à une procédure complexe. Bref, il ne sait plus très bien à qui s'adresser ou ne comprend pas la décision qui lui est adressée.

C'est vrai que l'on a, derrière ces situations individuelles, de vraies gens avec de vrais problèmes. C'est là tout le travail de mon équipe et tout leur savoir-faire que de pouvoir écouter ce qui a de la peine à être dit et voir ce que d'autres, pris par la charge du quotidien, ne voient plus toujours, en agissant là où l'équité l'exige, et ce, non pas pour avoir raison, mais par souci d'une certaine justesse. Cette justesse consiste à retrouver ce lien de la confiance, confiance qui doit nécessairement se construire entre partenaires. Le médiateur et son service sont un acteur entre plusieurs partenaires.

On est persuadés que la bonne culture administrative n'est pas une contrainte, mais un investissement qui évite des recours administratifs et juridictionnels qui coûtent cher en avocats et en personnel de l'administration. C'est aussi un investissement en termes d'adhésion aux institutions. Le médiateur n'est d'ailleurs pas l'avocat du peuple ou le juge de l'administration, il est véritablement le défenseur des droits, ce qui veut dire qu'il tient compte de la réalité de l'action administrative et de sa complexité.

Défenseur des droits et renouer la confiance, cela veut aussi dire que, dans bien des cas, l'action du médiateur ne se conclut pas par le retrait nécessairement de la décision par l'administration, mais par une meilleure compréhension et plus de pédagogie par rapport à la décision prise par l'administration. Cela rassure l'usager de savoir que son dossier a été traité comme il le fallait, selon les règles, dans le respect des principes et avec professionnalisme. Vous n'imaginez pas le nombre de dossiers où les personnes n'ont pas gain de cause et qui, en définitive, nous remercient. C'est un signe de cette confiance retrouvée, dossier après dossier.

Le fil rouge de ce rapport est le droit à l'erreur. Je ne vais pas faire très long ici, mais le droit à l'erreur n'est pas une reconnaissance de la fraude. Contrairement à ce que l'on peut entendre, le droit à l'erreur ne s'exerce pas contre le principe de l'égalité. Au contraire, faire droit au droit à l'erreur permet de rendre toute sa pleine effectivité à certains droits, lorsqu'une lecture un peu rigoureuse des textes juridiques a été faite.

En quoi consiste-t-elle ? C'est une invitation envoyée à l'administration de régulariser des erreurs accessoires commises de bonne foi, lorsque ces erreurs ne contreviennent pas à l'intérêt général. Dans ce cas, il est recommandé de privilégier la régularisation plutôt qu'une sanction automatique. Il s'agit un peu d'un challenge fait à l'administration pour aller chercher la bonne culture administrative, soit celle qui est orientée usager plutôt que centrée sur les procédures internes.

Il y a une seconde exigence derrière le droit à l'erreur que nous invitons l'administration à suivre, à savoir de mettre tout en œuvre, en amont, afin d'éviter que l'usager ne commette des erreurs. Il faut le dire aussi, dans un certain nombre de cas, c'est l'administration elle-même qui induit l'usager en erreur, soit en donnant une mauvaise information en amont, soit en produisant des formulaires très complexes, soit encore en réclamant un document superflu. Sur ce dernier point, pour ne vous donner qu'un exemple, l'administration reproche parfois à l'usager de ne pas avoir produit un document qu'elle avait déjà en sa possession, notamment en raison d'une autre procédure antérieure ; elle ne pouvait donc plus le demander en raison du principe *only once*.

Le rôle du médiateur est aussi de mettre en lumière les bonnes pratiques – vous en avez vu toute une série dans le rapport, je ne vais pas m'attarder là-dessus. Souvent, une administration ne parle pas à une autre administration. Le médiateur est ainsi un commun dénominateur entre elles et permet de mettre certaines pratiques en lumière. C'est le cas en matière de droit à l'erreur, pour lequel certaines administrations l'intègrent, dans certaines procédures. Par exemple, elles organisent, dans des appels à projets, une séquence dans l'examen des dossiers permettant un premier examen *pro forma*, pour voir si des éléments n'y sont pas manquants, afin de permettre aux porteurs de projet de les régulariser. C'est tout à fait en lien avec la simplification administrative qui est un thème cher au Gouvernement.

Je vais de suite aller aux questions qui concernent votre Commission et aborder la distribution de l'eau. Sur le sujet, 218 dossiers ont été introduits en 2025, soit 23 de plus que l'année précédente. Un cas notamment illustré dans le rapport était celui de deux voisins dont les compteurs d'eau étaient intervertis. La SWDE, en l'occurrence, a reconnu son erreur, présenté ses excuses et régularisé la situation sur la base des index réels – elle a donc interverti les index. C'est un exemple intéressant, parce que c'est une illustration de ce que doit être une administration qui assume ses erreurs plutôt que de les reporter sur l'usager.

En matière d'eau, trois recommandations – que je ne vais pas développer ici, pour gagner un peu de temps – ont été rencontrées. Pourquoi l'ont-elles été ? Parce qu'elles traduisent le fait que la société de distribution d'eau a inscrit sa démarche dans le cadre d'un dialogue

continu avec les usagers, et cherche une politique de responsabilisation du client tout en préservant la relation avec l'usager. On pourra revenir dessus, le cas échéant, dans le cadre des discussions. Toujours est-il que les trois recommandations ont été rencontrées.

En matière de qualité de vie – santé, handicap et action sociale –, 71 dossiers ont été introduits contre 65 l'année précédente.

Je souhaite, pour commencer, mettre en avant une recommandation nouvelle. Il s'agit d'une recommandation en termes d'avancées institutionnelles qui concerne le contrôle des lieux de privation de liberté. Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – l'OPCAT – impose aux États un contrôle indépendant sur les lieux où les personnes, adultes ou enfants, sont privées de liberté. On pense aux prisons, mais il y a beaucoup plus que cela, notamment les maisons de repos, les établissements psychiatriques et les centres d'hébergement. Un mécanisme fédéral existe depuis 2024 au sein de l'Institut fédéral des droits humains, mais il ne couvre que des compétences fédérales. Il y a donc des mises en œuvre parcellaires par niveau de pouvoir. Pour les maisons de repos ou les institutions, que je citais à l'instant, qui dépendent de la Région ou de la Fédération, ce contrôle indépendant n'existe pas encore de manière générale.

Je veux insister ici sur une distinction assez essentielle : l'AViQ fait du bon travail. Je connais bien la matière parce que, dans une autre vie, j'étais moi-même directeur général de l'administration à Bruxelles, en charge de l'aide aux personnes et de la santé. Je m'occupais moi-même du contrôle des maisons de repos, notamment. Enfin, mon administration travaillait très bien – la question n'était pas là –, comme l'AViQ travaille très bien. Ils font un travail sérieux qui n'est pas contesté.

Néanmoins, l'AViQ, comme mon administration en son temps, c'est la même chaîne fonctionnelle que le ministre, c'est-à-dire au sein du pouvoir exécutif, qui prépare l'agrément au sein de l'administration, qui agréé l'institution par la voix du ministre et qui contrôle ensuite le respect des conditions pendant toute la durée de validité de l'agrément. Le contrôle sur tout ce processus ne peut pas se trouver au sein même de l'administration, sinon c'est l'administration qui se contrôle elle-même.

Or, ce que requiert l'OPCAT, c'est précisément un regard extérieur, soit un contrôle externe mené par un organe indépendant de cette chaîne fonctionnelle, capable de visiter ces lieux de manière inopinée. Aussi rigoureuse soit-elle, une administration ne peut jamais se contrôler elle-même, au sens de l'OPCAT. Le médiateur réunit précisément les garanties d'indépendance exigées par le protocole. C'est pour cela que nous avons formulé cette recommandation 3.25.

Toujours dans cette même idée de l'exigence d'indépendance et de rigueur, on peut la retrouver dans le projet de Code wallon de l'action sociale et de la santé, le CWASS, qui doit progressivement simplifier l'accès aux droits. Le CWASS reste encore aujourd'hui un ensemble de textes éparpillés. La recommandation 13.24, qui est une ancienne recommandation dont on assure le suivi, recommande d'évaluer le CWASS, de faire l'état des lieux des difficultés à résoudre et des harmonisations souhaitables, ainsi que de trancher la question de l'opportunité de recodifier par blocs cohérents les matières. C'est un chantier volumineux, mais ce serait intéressant d'avoir un état des lieux sur le sujet.

Dans le même état d'esprit de rigueur et de transparence, un dernier point concerne le suivi même des plaintes traitées par l'AViQ. Il s'agit du suivi de la recommandation 14.24. Elle préconise que le médiateur soit destinataire du rapport annuel des plaintes de l'AViQ, comme l'est déjà le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé. Là, l'administratrice générale de l'AViQ reconnaît la pertinence de la demande, mais renvoie au Gouvernement ; raison pour laquelle la recommandation est maintenue.

À cet égard, je souhaite rappeler que l'article 21 des décrets conjoints qui fondent mon institution me donne le pouvoir d'investigation assez étendu. Je peux donc faire toute constatation sur place, me faire communiquer tous les documents et renseignements que j'estime nécessaires, entendre toutes les personnes intéressées et imposer des délais impératifs de réponse aux organismes publics auxquels j'adresse des questions. Être destinataire de ce rapport annuel en tant qu'organe satellite du Parlement s'inscrit pleinement dans cette logique de contrôle externe qui est la nôtre. Ce n'est pas une prérogative nouvelle que je réclame, mais simplement la mise en œuvre de cette disposition qui existe dans le cadre de ma compétence externe de contrôle. Espérons qu'il ne faille pas arriver à la mise en œuvre de cette compétence prévue par l'article 21 du décret conjoint que je viens d'évoquer ; espérons que la transmission de ce rapport se fasse plus naturellement – là, j'en appelle aussi au ministre –, dans le prolongement du dialogue assez qualitatif que nous avons avec l'AViQ, plutôt que d'intervenir par voie de contrainte.

En matière d'allocations familiales, nous avons 104 réclamations en 2025 et 94 l'année précédente. C'est un cas où la coordination entre administrations fait vraiment la différence. Dans le rapport, il y a l'exemple d'une dame qui avait vu ses allocations interrompues parce que, malgré l'envoi répété de demandes de documents, au point qu'elle avait même dû solliciter le CPAS, il manquait en réalité une attestation du FOREm sur sa situation de demandeuse d'emploi. Une fois l'information obtenue, la caisse a régularisé intégralement la situation, arriéré compris.

Un point positif à signaler par rapport à ce type de cas, c'est que le service interne de gestion des plaintes de l'AViQ semble bien fonctionner. Cela se vérifie année après année, plusieurs indices en attestent. D'abord, le nombre de recommandations qui remontent à mon service reste relativement faible, au regard du volume de dossiers traités par l'AViQ. Ensuite, et c'est peut être le plus significatif, le rapport interne de l'AViQ montre que l'agence tire elle-même profit des réclamations reçues par son service de gestion des plaintes, dans une logique d'amélioration continue. C'est précisément une bonne compréhension de ce à quoi servent la gestion des plaintes et la médiation. Il ne faut pas le voir comme un contentieux à gérer, mais vraiment comme un signal à exploiter.

Certes, l'AViQ est sur une trajectoire d'évolution, mais cette médiation est clairement un adjuvant pour le contrôle interne, pour soutenir ce développement. Cela montre une fois de plus que la première ligne de gestion des plaintes – donc interne à l'administration – et la médiation ne sont pas un aveu d'échec, mais un outil de gouvernance moderne au service de la qualité administrative et de la confiance du citoyen.

Un effort reste néanmoins nécessaire concernant l'outil de suivi des délais de traitement des plaintes, qui fait aujourd'hui défaut. Par ailleurs, notre propre expérience au sein du service du médiateur met en évidence les difficultés liées à l'application stricte des conditions d'octroi, ainsi qu'à la complexité de certaines situations familiales ou sociales. Le site internet de l'AViQ n'est pas toujours clair et n'est pas toujours rédigé selon les principes du « facile à lire et à comprendre », alors que le public concerné en aurait particulièrement besoin.

Petit rappel de recommandation générale qui figure dans le rapport : attention, nonobstant la qualité de certains sites internet et nonobstant le développement de l'intelligence artificielle, l'usager ne peut jamais être considéré comme un expert de la procédure administrative. Ce constat pèse d'autant plus lourd lorsque la réglementation elle-même est complexe. Plus les règles sont difficiles à comprendre, plus l'information et l'accompagnement doivent être soignés. L'un ne va pas sans l'autre. D'ailleurs, c'est peut-être une piste à ajouter au chantier de simplification administrative : rendre la réglementation elle-même moins complexe, moins gourmande en termes de personnel administratif, tout en améliorant en parallèle l'accompagnement de ceux pour qui elle reste malgré tout difficile à s'approprier.

Un point pour terminer sur le transport scolaire. Vous allez me dire que ce n'est pas la bonne commission ; si, puisque le transport scolaire est à la rencontre de trois matières : le transport, le handicap et l'enseignement. Ce n'est pas tellement la question spécifique de l'organisation du transport scolaire que je

veux poser ici. La matière interroge l'articulation entre handicap et enseignement.

Ce que je veux souligner devant vous, c'est la cause structurelle d'une difficulté au carrefour de ces différentes matières. Il y a un double éparpillement : un éparpillement entre compétences ministérielles – c'est normal au sein d'un gouvernement –, mais aussi entre Région wallonne et Communauté française. Je le dis sans détour : cet éparpillement des compétences, entre Région et Communauté, ne peut jamais servir à justifier un coût supplémentaire ni une perte de qualité – et donc de sens pour l'usager. Le citoyen ne peut pas pâtir de la manière dont on a choisi historiquement de répartir des compétences, en répartissant entre Région et Communauté plutôt qu'en centralisant, comme en Flandre. Or, les raisons qui ont pu justifier à l'époque cette fragmentation des compétences n'ont pas résisté à l'épreuve du temps. Elles ne tiennent tout simplement plus aujourd'hui. Non, cette organisation n'est pas moins coûteuse. Non, elle ne profite pas toujours aux citoyens.

Quand une organisation n'est pas toujours efficiente, il faut oser l'interroger. J'en reviens à ce que je disais en matière de handicap et d'enseignement : là, il y a lieu d'interroger. Dans mon rôle, je n'ai pas à dire aux législateurs ce qu'il y a lieu de faire, mais je constate ces éléments. Il y a clairement des éléments pour une meilleure efficacité. J'ai donc écrit en ce sens aux ministres concernés.

Pour conclure, le rapport que vous avez lu est destiné à vous offrir des éléments très concrets pour outiller la boussole de suivi de la bonne pratique administrative. C'est cela que l'on cherche à faire avec l'équipe au quotidien. C'est cela qui nous anime. Ceci étant, sans votre soutien, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, ces recommandations resteront lettre morte. Ce rapport n'est pas simplement un inventaire de réclamations, c'est le reflet de ce que deviennent vos décrets lorsqu'ils sortent de cet hémicycle, une fois qu'ils rencontrent le citoyen, l'agent administratif et le terrain. Que deviennent vos textes une fois votés ? C'est la question centrale à laquelle on essaie de répondre au jour le jour dans l'équipe. C'est la mission que vous m'avez donnée il y a un an. Avec ce rapport 2025, j'essaie d'apporter des réponses très concrètes à cette question. C'est pourquoi votre attention sur ce rapport est précieuse.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Lagasse, pour cet exposé que je qualifierai de général.

Échange de vues

M. le Président. – Nous allons procéder à un échange de vues sur les matières qui nous concernent.

Je vous propose de procéder chapitre par chapitre.

(Réactions dans l'assemblée)

Si c'est plus facile, je ne vois aucun inconvénient à globaliser la discussion.

Les cinq chapitres qui nous occupent sont l'air et le climat, le crédit social, la distribution d'eau, l'environnement, et la qualité de vie. Je vous invite à centrer vos questions sur les compétences relevant de notre Commission, ce chapitre comprenant plusieurs pages dédiées au Département de la nature et des forêts, à savoir le DNF, ayant déjà fait l'objet d'un échange de vues hier en Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité. Néanmoins, si des questions sont prévues, libre à vous de les poser.

La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur Lagasse, pour votre présence au sein de notre Commission et pour la qualité du rapport qui nous a été transmis. Vous parlez de l'importance de la confiance ; en effet, votre rôle est fondamental et essentiel pour les citoyens et les administrations. Les citoyens ont besoin d'avoir un service, une autorité vers qui se tourner pour essayer d'être en confiance vis-à-vis des différents dossiers qui les concernent.

Je vais essayer de faire dans le même ordre que vous et commencer par la distribution d'eau. On peut constater que le nombre de dossiers augmente fortement dans votre rapport : 23 % en plus, soit 218 dossiers. Cependant, on peut relever aussi que vous ne diagnostiquez pas de problème structurel général. On peut saluer la bonne collaboration des distributeurs ainsi que leur excellente accessibilité.

J'insiste sur la nécessité de maintenir la vigilance sur la facturation, qui constitue la première source de réclamations. Le cas de l'inversion ancienne de compteurs ayant produit une facture complémentaire de près de 2 000 euros rappelle que, lorsque l'erreur est imputable au distributeur, la correction doit être rapide, complète et ne peut être reportée sur l'utilisateur. C'est une attention particulière à avoir, en tout cas, dans ce cadre.

Concernant le tarif social de l'eau, nous prenons acte de la clôture de la recommandation du médiateur. Vous avez d'ailleurs dit que les trois recommandations étaient clôturées, ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, la conclusion que vous faites ne doit pas conduire à l'autosatisfaction. Seulement 44 % du budget du Fonds social de l'eau sont consommés et le Fonds d'amélioration technique est presque inutilisé. Quelles

actions concrètes seront prises pour mieux faire connaître ces dispositifs, améliorer leur mobilisation par les CPAS et cibler les ménages confrontés à des surconsommations souvent liées à la vétusté de leur logement ?

Concernant les coupures imprévues ou la qualité de l'eau, nous prenons acte que le traitement au cas par cas paraît plus proportionné qu'un mécanisme automatique d'indemnisation. On salue l'engagement de la Société wallonne de distribution d'eau à faire preuve de souplesse et à examiner les situations dramatiques avec attention.

J'en viens à la qualité de vie par rapport à la rigidité des aides individuelles. Dans votre rapport, vous évoquez une situation particulière avec un habitant confronté à une impossibilité technique imprévue lors de l'aménagement d'une douche. Estimez-vous utile de devoir réfléchir au-delà de la seule information aux usagers de la mise en place d'une clause de souplesse technique ou d'une procédure d'avenant rapide au sein de l'AViQ ?

En d'autres mots, comment concilier la nécessaire rigueur des critères d'octroi avec l'impératif d'équité, pour éviter que des citoyens de bonne foi voient leur dossier clôturé à la suite d'imprévus de chantier ? C'est le cas d'un monsieur qui voulait une installation de douche pour lequel cela a été un peu compliqué. C'est un dossier que vous expliquez dans votre rapport.

Concernant la codification et la transparence au niveau du CWASS, comme souligné encore l'année dernière, la recommandation de simplifier le CWASS est récurrente. Elle est portée depuis des années par notre groupe afin d'apporter cohérence et lisibilité.

Dans le cadre du contrat de gestion de l'AViQ, plusieurs projets vont être initiés, dont la refonte du CWASS, en promouvant une orientation vers l'utilisateur, la simplification et l'harmonisation des procédures d'agrément, la simplification et l'harmonisation des procédures de subsidiation. Monsieur Lagasse, vous l'avez évoqué dans votre présentation, c'est la recommandation 13.24, si j'ai bien retenu. J'ai un peu la même question que pour vous : Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous informer sur l'état d'avancement de ces projets ?

En matière d'allocations familiales, celles-ci représentent un budget annuel de plus de 3 milliards d'euros pour la Wallonie. À cet égard, il convient de saluer le travail et la capacité opérationnelle des administrations et des caisses d'allocations familiales dans l'application rigoureuse des conditions d'octroi et la gestion d'un volume considérable de dossiers.

Néanmoins, votre rapport met en lumière des limites informatiques récurrentes qui empêchent notamment de mesurer précisément les délais de traitement des plaintes ou de ventiler les dossiers fondés et non fondés,

de même que les blocages persistants dans la transmission des données de crédit d'étudiant par la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau de l'enseignement supérieur. Monsieur Lagasse, quelles actions concrètes préconisez-vous pour mieux consolider encore cette gestion financière et administrative d'envergure, en garantissant une fluidité interadministrative exemplaire pour les citoyens ?

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur Lagasse, disposez-vous de données spécifiques sur les plaintes concernant les maisons de repos et les autres collectivités où les citoyens vivent dans une situation de dépendance et de restriction de liberté ? Combien de plaintes recevez-vous par rapport à ces structures ? Quels sont les problèmes les plus fréquents ? Quelles collectivités ? Avez-vous les moyens d'aller au-delà du traitement individuel pour détecter des dysfonctionnements systématiques et alerter le Parlement et notre ministre Coppieters ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Médiateur, ainsi que votre équipe, pour le travail que vous avez porté. On a l'impression, à vous entendre, que vous êtes bien dans vos baskets au bout de ces quelques mois de travail à ce poste important pour les francophones de ce pays.

J'avais une série de questions, mais, au fur et à mesure de ce que vous avez présenté et des questions de nos collègues, vous y avez répondu. De plus, vous allez répondre aux questions déjà posées par ma collègue, donc cela ne sert pas à grand-chose que je me répète inutilement. Les services du greffe ont assez de travail.

Les dossiers sont en hausse, mais c'est peut-être parce que l'action même du médiateur est de plus en plus connue. En effet, on parle de votre travail et vous communiquez dessus. Parfois, en tant que députés, quand un citoyen ou une citoyenne ne s'en sort pas avec une administration, nous lui disons de contacter le Service du médiateur. On ne doit pas nécessairement se dire qu'il y a des problèmes qui ne sont pas traités – ou pas assez vite traités – par nos administrations ou que les dossiers de plaintes explosent, mais plutôt – j'ai envie d'être positive – que c'est vous qui savez faire connaître correctement votre travail au quotidien. Voilà pour le groupe socialiste. Je ne vais pas m'étendre et poser plus de questions puisqu'elles ont déjà été posées ou vous y avez déjà répondu.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur Lagasse, je vous remercie pour votre exposé et pour votre travail au quotidien. Votre présentation était très complète, tout comme votre rapport. Vous l'avez dit : vous êtes un créateur de confiance entre le citoyen et les

administrations ; c'est quelque chose de très précieux. On voit qu'il y a eu plus de réclamations traitées par rapport à l'année précédente. Cela confirme votre rôle de garant de l'effectivité des droits fondamentaux, notamment ici des droits sociaux ou environnementaux. Un grand merci à vous et à votre équipe pour le travail réalisé.

Plusieurs de mes questions ont déjà trouvé réponse dans votre exposé. J'en avais par contre une sur la distribution de l'eau. On constate une forte augmentation, à savoir de 23 %, par rapport à 2024. Comment peut-on expliquer une telle augmentation sur les deux dernières années ?

J'ai aussi une réflexion sur le Fond social de l'eau. Où en sont les réflexions relatives à la promotion et à l'optimisation de l'utilisation de ce fonds ? Il faudrait le faire connaître à un plus large public d'usagers.

M. Lepine a indiqué que la partie relative au DNF a été réservée à la ministre Dalcq. Certains constats sont interpellants, notamment sur l'indépendance et l'intégrité de certains agents. Vous avez pu en discuter dans l'autre commission, et nous suivrons avec attention ce dossier.

Il me semble que vous avez répondu à mes autres questions.

M. le Président. – La parole est à M. Lagasse.

M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Je vous remercie pour vos réactions, vos questions ainsi que pour l'intérêt porté au rapport. Effectivement, j'ai beaucoup de plaisir à exercer cette fonction. Je viens moi-même de l'administration et j'ai donc un certain plaisir à avoir ce contact. Tout d'abord, je fais partie d'une très chouette équipe, ce qui fait beaucoup. Ensuite, j'ai un contact régulier avec les administrations et les ministres, et l'on sent que le dialogue est possible, ce qui fait beaucoup également. Chacun est dans sa réalité, avec sa complexité, et l'on sait qu'il y a parfois des trajets d'évolution qui sont lents par la force des choses. On ne peut pas tout faire à la fois, et il faut émettre des priorités. C'est le propre de l'administration.

Le temps du management, c'est le temps long. À ce titre, on est souvent dans la nuance. À travers certains dossiers individuels, on se dit que l'on ne peut rien faire. Par contre, on peut faire des recommandations sur le long terme. On en parlait encore dans le couloir tout à l'heure, entre les deux commissions, par rapport à d'autres matières : pour certains dossiers difficiles, il est parfois difficile d'apporter une solution très concrète directement aux usagers.

Par contre, nous détenons cette compétence de recommandation intéressante pour réfléchir et, tout en tenant compte évidemment de la réalité des

administrations, pouvoir suggérer, contribuer à améliorer un petit quelque chose dans le collectif. Cependant, à chacun son métier : l'administration, ce sont eux les experts. Les ministres portent une vision politique et l'administration est experte de son métier. Nous n'allons pas leur apprendre leur métier ; par contre, via notre fonction de signal, on peut faire remonter un certain nombre de choses et, avec cet angle d'approche des principes de bonne administration, pouvoir suggérer certaines pistes d'amélioration.

Pour prendre une image médicale, les ministres sont les médecins, tandis que le médiateur est le radiologue. Les radios permettent de faire des constats, mais le médecin traitant, c'est vous, soit les ministres et l'administration. C'est avec cette complémentarité que nous essayons de naviguer au mieux.

À ce titre, le nombre de dossiers dont le médiateur est saisi et dont on se fait l'écho dans le rapport n'est pas le hit-parade des administrations. Effectivement, l'augmentation du nombre de dossiers dans certains domaines – je pense notamment à la SWDE – s'explique par une meilleure connaissance du Service du médiateur qui continue à souffrir d'un déficit de notoriété. Quand j'en parle avec des collègues belges ou étrangers, je me rends compte que ce déficit est partagé. Dès lors, on essaie de faire connaître le Service du médiateur. On veut expliquer les raisons de ne pas s'adresser au médiateur, mais directement à l'administration. En effet, il faut que les usagers aillent d'abord saisir l'administration. C'est d'ailleurs écrit dans le décret organique de notre service : le Service du médiateur est un service de deuxième ligne, satellite du Parlement. En conséquence, il est important que le service de première ligne au sein de l'administration soit saisi d'abord des réclamations parce que c'est là que se situe l'expertise. En addition, cela permet aussi à l'administration de déterminer où se situent les dysfonctionnements pour inspirer son trajet d'amélioration continue, ce que l'on appelle le contrôle interne. Cependant, nous sommes en dialogue avec les administrations et leurs différents services de gestion interne. En tout cas, on développe ce dialogue.

L'explication aux usagers des raisons de ne pas s'adresser directement au Service du médiateur comporte aussi un renvoi vers les bons services pour éviter de devoir traiter trop de dossiers irrecevables qui nous prennent du temps au détriment de dossiers de fond. Dans les différents dossiers qui nous sont confiés, on essaie d'aborder cette double dimension du dossier : l'aspect individuel et les recommandations.

Comme parlementaires, vous êtes des prescripteurs de médiation et c'est important de pouvoir renvoyer effectivement vers le médiateur quand c'est pertinent.

Au sujet de l'AViQ, vous avez posé deux questions qui ouvrent un champ de réflexion assez important : comment développer la prise en compte de l'équité dans

un certain nombre de dossiers ? Pour répondre, je renvoie à ce que je disais à l'entame de ma réponse : la bonne relation que l'on essaie d'entretenir au sein du service avec les personnes focales dans les administrations – les SPOC – est vraiment très importante parce qu'ils savent que, quand on les interpelle, c'est qu'il y a un principe de bonne administration qui, potentiellement, est méconnu. Cela nous permet de connaître leur réalité, ce qui justifie la contrainte administrative. Tenir compte de la contrainte administrative et voir quelles sont les marges de manœuvre en termes d'évolution, c'est une piste de réponse.

En termes d'amélioration plus globale sur l'AViQ, sur l'amélioration de la coopération interadministrative, cela demanderait sans doute une analyse plus approfondie, mais un élément est certain : entre un certain nombre d'administrations et plusieurs niveaux de pouvoirs différents – notamment avec le Fédéral –, il manque de protocoles de collaboration dans un certain nombre de matières. On voit qu'il y a des problèmes récurrents et des lenteurs qui se répètent de dossier en dossier, que ce soit en matière fiscale ou d'aide sociale. Parfois, on peut améliorer les choses en précisant les responsabilités des uns et des autres ; on fait la même chose avec les administrations. On se rend bien compte que l'on doit développer des protocoles de collaboration. Si l'on a des personnes de contact – des SPOC –, cela permet de clarifier les choses et de relancer un dossier qui traîne plutôt que de saisir toute une chaîne hiérarchique avec des échanges de mails, de courriers, et cetera. Voilà une piste que je livre. Votre question ouvrirait à une analyse sans doute beaucoup plus large.

On m'a posé une question concernant une ASBL subventionnée dans le secteur des maisons de repos. On n'a pas vraiment de chiffres à l'heure actuelle. On fait connaître notre Service de médiateur et, en même temps, on essaie d'avancer graduellement parce que notre équipe est déjà bien sollicitée. On sait que l'on est compétents vis-à-vis des ASBL subventionnées à 50 % par la Région et la Communauté, ou contrôlées à 50 % par la Région et la Communauté, notamment toute une série de maisons de repos, de maisons de soins psychiatriques – MSP, IHP, et cetera. On y va graduellement en termes de communication pour éviter d'avoir une explosion des réclamations que l'on ne serait pas à même de gérer, avec toute la difficulté de garder cette fonction de créateur de confiance alors que l'on serait nous-mêmes submergés par les demandes. On avance graduellement, mais, à ce stade, on a très peu de recours pour l'instant, donc assez peu de données, par rapport à cette compétence. Par contre, les données de l'AViQ sont à disposition. On a assez peu de plaintes et de réclamations dans ce secteur.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Je vous remercie, Monsieur le Médiateur. Avec vos équipes, vous êtes de bons radiologues. J'espère que nous pourrions apporter des réponses aux éléments que vous mettez en avant. Le choix du droit à l'erreur comme fil rouge du rapport s'inscrit tout à fait dans l'actualité ; c'est une chose très intéressante. Je voudrais vous remercier pour les recommandations et le suivi que l'on arrive à faire dans les dimensions de la distribution de l'eau.

Je veux revenir tout de suite sur le Fonds social de l'eau. Concernant l'environnement, ce sont des recommandations intéressantes sur lesquelles on pourra revenir. Sur la qualité de vie, les recommandations sont toujours maintenues et nous devons travailler, entre autres, sur la transmission du rapport pour vous inclure comme destinataire, avec une réflexion par rapport à toute une série de dimensions de services aux personnes.

Concernant le Fonds social de l'eau, puisque deux députés m'ont posé la question sur l'état d'avancement du tarif social, le médiateur a clôturé sa recommandation en considérant plusieurs arguments des distributeurs d'eau. Ces derniers soulignent que la précarité hydrique est davantage liée à des situations de surconsommation souvent imputables à la vétusté ou à l'inadéquation des logements, et que la mise en place d'un tarif social pourrait engendrer plusieurs effets indésirables :

- affaiblissement de l'incitation à économiser la ressource ;
- affaiblissement de l'incitation à investir dans des équipements performants ;
- report des coûts sur l'ensemble des usagers par une augmentation généralisée des tarifs ;
- risque de ciblage imparfait des bénéficiaires ;
- risque d'effet de piège social, dans la mesure où une amélioration des revenus entraînerait la perte d'avantages sectoriels ;
- coûts administratifs significatifs et mobilisation de moyens publics.

La priorité est dès lors accordée à la prévention des consommations excessives via le Fonds des améliorations techniques et le FSE. J'ajouterai que, en 2024, environ 135 000 ménages étaient considérés en défaut de paiement de leurs factures d'eau. Cela représente 8 % des usagers. Cela ne signifie pas pour autant que ces ménages se trouvent tous en situation de précarité hydrique. Pour cette même année, le taux de créances irrécouvrables s'élevait à 1,9 % des factures émises.

Ces chiffres encourageants s'expliquent par le fait que, au-delà du Fonds social de l'eau, de nombreuses mesures sont déjà mises en œuvre en Wallonie pour prévenir et limiter la précarité hydrique. Je vous cite trois exemples : les mensualisations sans frais de

factures d'eau, les plans d'apurement et les réductions accordées en cas de fuite cachée. Cela montre également que les distributeurs d'eau sont très actifs dans la prise en charge des difficultés de paiement et qu'ils veillent à apporter des réponses coordonnées.

De plus, le Gouvernement, le 6 février 2025, a proposé une note d'orientation en matière de lutte contre la précarité hydrique visant à structurer l'action publique autour de trois axes complémentaires – sensibiliser, simplifier et former.

Cette note d'orientation s'est traduite pour 2025 en une feuille de route opérationnelle comprenant 23 mesures encadrées par un groupe de travail associant la SPGE, la Fédération des CPAS, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le SPW ARNE et les principaux distributeurs d'eau.

Entre février et décembre 2025, plusieurs actions ont été menées, dont :

- le lancement d'une campagne de communication multicanal sur le Fonds social de l'eau pour sensibiliser les publics cibles et les opérateurs ;
- l'élaboration et la diffusion d'un guide à destination des distributeurs d'eau pour harmoniser les pratiques en matière de réduction pour fuites cachées ;
- l'établissement d'un vade-mecum des aides en matière d'eau à destination des intermédiaires en contact avec des personnes en situation de précarité hydrique.

À ce jour, 21 des 23 mesures prévues ont été clôturées et une nouvelle note d'orientation sera prochainement déposée au Gouvernement, qui visera à dresser le bilan de la note d'orientation et de la feuille de route 2025, en fixant une programmation pour les années 2026 à 2029.

Enfin, parlant du FSE, plusieurs actions sont à l'étude. Il faut :

- multiplier les portes d'entrée vers les dispositifs d'aide, en mobilisant davantage les acteurs de première ligne afin de mieux détecter et orienter les ménages en difficulté ;
- renforcer les actions visant à maîtriser la consommation d'eau ;
- développer des interventions techniques plus collectives ;
- simplifier l'accès aux aides et aux procédures administratives.

Concernant l'état d'avancement de la CWAS, Mesdames les Députées, le travail poursuit son cours, selon les éléments déjà mentionnés l'année dernière. Vous savez que nous sommes en phase de projet et que nous travaillons sur quatre axes spécifiques :

- la professionnalisation de la fabrique réglementaire ;

- la méthodologie axée sur la simplification, puisque vous nous interrogez souvent dans des questions écrites sur la simplification administrative ;
- le *screening* et la mise à jour du corpus codifié ;
- la codification de l'ensemble des matières transférées du Fédéral en matière de santé et d'aide aux personnes.

Enfin, je voudrais terminer, si vous le permettez, par un élément que vous n'avez pas abordé, mais qui est une bonne recommandation de l'année antérieure pour laquelle nous avons trouvé des solutions : la reformulation du courrier du fonctionnaire sanctionnateur, qui formule donc une proposition de transaction. En février 2026, une note verte a été adressée à l'administration avec pour instruction d'analyser les recommandations formulées par le médiateur, de proposer une reformulation du courrier type de proposition de transaction, intégrant ces éléments de clarification, et, le cas échéant, d'identifier toute autre adaptation utile afin d'améliorer la compréhension des procédures par les citoyens.

L'administration nous est revenue en précisant que le modèle de courrier a été rédigé avec la volonté de soumettre au contrevenant un document lisible qui permet de prendre la mesure de son contenu, que le modèle de courrier a été élaboré avec l'ASBL « Droit quotidien », spécialisée dans ce type d'exercice, et que la référence au médiateur a été incluse à la suite des recommandations du précédent médiateur. Toutefois, elle reconnaît que, tel que formulé, ce renvoi au médiateur pousse les citoyens à recourir au Service du médiateur lorsque son questionnement concerne des précisions sur l'amende infligée, alors que cela relève du service du fonctionnaire sanctionnateur.

Pour répondre à ce problème, une nouvelle formulation est aujourd'hui intégrée en précisant d'une meilleure manière les responsabilités de chaque partie, c'est-à-dire en précisant de manière non équivoque que les contestations portant sur le fond de l'infraction ou sur la procédure doivent être adressées directement au fonctionnaire sanctionnateur et non au médiateur, tout en respectant la réglementation régionale qui oblige à faire mention du médiateur.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

DÉBATS

(Suite)

Les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

***Échange de vues
(Suite)***

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Pour éclairer des propos, rien ne vaut un témoignage qui, je l'espère, pourra mettre en lumière les difficultés que nous avons rencontrées sur le terrain, mais avec humilité parce que chacun essaie de faire de son mieux quand il y a une crise.

L'incendie des Hautes-Fagnes débute le vendredi. En tant que bourgmestre, je passe la nuit à la caserne avec les cadets et les pompiers qui ne sont pas encore brevetés, puis je rentre chez moi au petit matin. J'avais mis à sécher mon linge, que je n'ai pas eu le temps de rentrer. On arrivait au 15 août et aux festivités locales. À aucun moment, ni en tant que citoyenne ni en tant que bourgmestre, je me suis dit qu'il y avait un risque pour mes citoyens parce que je lisais les rapports de la Celex et que je n'avais pas vraiment d'information. J'ai cherché à avoir des informations, mais on temporisait plutôt de façon assez positive.

La journée du 15 août se passe. J'ai des contacts avec la plus grande entreprise locale. Ils se tracassent parce qu'ils voient les fumées arriver. Jusque-là, tant comme bourgmestre que comme citoyenne, je n'ai pas d'information. Le 15 août au soir, mon fils devait jouer au foot du côté des Fagnes. Le match de foot n'étant toujours pas annulé, j'ai téléphoné moi-même aux personnes de la CC-Prov pour attirer leur attention. Les matchs de foot ont été annulés.

Ce petit témoignage pour vous dire que l'on a besoin, en cas de crise, que l'on soit mandataire communal ou citoyen, d'un signe et d'un guide de la part des autorités supérieures, en sachant que la culture du risque, pour moi, est quelque chose d'important et que chaque citoyen doit pouvoir se prendre en main et avoir les bons réflexes. Vous le voyez, ce n'est pas toujours le cas, même quand on est, je le pense, un peu formé à cette façon de fonctionner.

Tout cela pour vous dire que, maintenant, il faut vraiment que l'on travaille. Je l'ai déjà dit, un combat comme la santé mentale doit dépasser les clivages majorité-opposition pour que, dans le cas de telles crises – que ce soit un incendie, une pollution de l'eau ou des inondations –, on soit les mieux préparés possible pour sauver rapidement ce qui doit être sauvé et, surtout, pour protéger la nature et les personnes.

Je voulais partager ce témoignage parce que je trouve qu'il explique fortement la situation qui prévalait sur le terrain ces 13, 14, 15 et 16 août.

Je voudrais terminer en remerciant encore toutes les personnes qui, aujourd'hui, travaillent toujours pour essayer de diminuer au maximum le risque.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Il est un peu bizarre de se replonger de la sorte dans le débat. Je vais essayer d'être claire.

Il y a trois composantes clés dans la gestion de crise qu'il faut renforcer pour la suite. Le monitoring doit être plus réactif, il faut monter en expertise au niveau des indicateurs environnementaux et de santé, et renforcer la prévention environnementale. Vous avez rappelé la responsabilité de la province, et donc du gouverneur, dans la communication. Il était bien, de votre part, de rappeler ces éléments.

Vous avez parlé du principe de précaution concernant la non-utilisation de produits retardants. C'est à souligner, parce que cela va dans la ligne du concept One Health que le Gouvernement wallon applique. C'est peu connu, mais c'est une très bonne chose que l'on n'ait pas eu à utiliser ces produits.

Pour l'avenir, concernant le Schéma régional des ressources en eau et de ses enjeux, il s'agira d'agir sur la robustesse des infrastructures, sur les interconnexions et sur l'évolution des demandes. Nous suivrons attentivement l'évolution des travaux. Vous avez aussi parlé des limites des dispositifs existants, qui ont bien été ciblées. Il faut maintenant lever les freins pour renforcer les procédures en vigueur. Il faudra aller plus vite dans l'information à la population et dans l'anticipation de la mobilisation d'outils ou de dispositifs.

J'avais posé une question sur la collaboration entre l'ISSeP et l'AWAC. Vous avez indiqué que l'AViQ était présente en soutien et qu'il fallait maintenant dégager des financements pour renforcer le système de monitoring, comme je l'ai dit au tout début de mon intervention.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète et pour la franchise avec laquelle vous avez reconnu certaines limites du dispositif actuel. Je veux aussi évoquer une préoccupation concrète qui m'a été transmise par la Verbraucherschutzzentrale, comme indiqué par mon collègue Freddy Mockel. Pour les collègues qui la connaissent moins, il s'agit de l'organisme de défense des consommateurs en

Communauté germanophone, comparable à Test-Achats.

Après l'incendie, les habitants lui ont demandé s'ils pouvaient encore consommer les fruits et légumes de leur jardin. J'ai alors recherché les recommandations déjà publiées par la Wallonie et l'AViQ, et les ai transmises dès le 4 septembre en allemand : « Lavez soigneusement les fruits et légumes, épluchez les légumes racines et les tubercules, et jetez les aliments directement exposés aux cendres et à la suie ». J'ai pu directement trouver ces conseils intéressants et utiles, mais leur fondement scientifique et les analyses envisagées restaient encore à préciser. C'est la raison pour laquelle j'avais posé ce dossier et relayé cette préoccupation en commission.

La réponse que vous avez formulée aujourd'hui est rassurante. Les quantités de cendres sont jugées trop faibles pour provoquer une contamination significative des sols, et une éventuelle contamination des productions aurait principalement résulté de dépôts directs, et non d'un transfert de sol vers les plantes. Je prends donc acte des échantillonnages annoncés dans le cadre du monitoring. Les résultats devront parvenir clairement, y compris en allemand, à la Verbraucherschutzzentrale et à la population.

Les données concernant l'eau sont également rassurantes. Aucune dégradation de l'eau distribuée ni aucun dépassement sanitaire n'ont été constatés. Le suivi renforcé jusqu'à la fin de 2026 reste néanmoins nécessaire.

L'enseignement central de votre réponse est tout aussi clair : mesurer ne suffit pas, il faut sécuriser toute la chaîne depuis la donnée scientifique recueillie presque en temps réel jusqu'à sa transformation en une recommandation concrète pour le CORTEX, les autorités locales et la population.

Le protocole actuel, fondé sur des moyennes régionales de 24 heures, n'est pas adapté à des pics de pollution très élevés, brefs et localisés. L'absence d'activation de BE-Alert respectait les critères existants. Cependant, ces critères n'étaient pas adaptés à l'incendie des Hautes-Fagnes.

Je salue votre franchise concernant le dimanche 16 août. Les informations sanitaires précises et les masques FFP2 auraient dû parvenir plus rapidement aux populations exposées. Vous l'avez résumé simplement. Il n'y a pas de bonne fumée, car toute fumée exige de la prudence. Le bon sens individuel ne peut pas remplacer une information publique rapide, fiable et territorialisée.

Je reconnais pleinement la mobilisation des services et la capacité du Gouvernement à adapter ses outils pendant la crise. Il faut transformer ces adaptations en un dispositif permanent : une surveillance plus réactive, davantage de moyens mobiles, la modélisation des panaches et une éventuelle extension de BE-Alert. Ce

sont de bonnes orientations. J'en ai entendu parler hier à la presse. Elles ne sont toutefois pas encore décidées. Elles doivent être concrétisées, financées et assorties d'un calendrier.

Pour la Communauté germanophone, une exigence s'ajoute. L'information doit être disponible simultanément en français et en allemand, dès le début de la crise. Je prends acte de votre proposition de revenir en commission avec les résultats des analyses en cours.

Mesurer, anticiper et informer dans les deux langues et au bon endroit, c'est ce que nous devons maintenant concrétiser.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Pour ce qui est des premiers jours du feu, on se dirige un peu vers les mêmes conclusions, mais chacun avec ses nuances. On doit constater que, face à ce genre de crise, nous – quand je dis nous, je fais aussi référence à la Province –, n'avons pas eu cette réactivité qui était nécessaire. Peu importe si c'était la Province au début et la Région entre les deux : c'est toute une chaîne qui doit fonctionner de manière plus rapide. On a parlé d'une culture du risque. C'est super important et ce n'est pas seulement pour les thématiques concernées par le dérèglement climatique. La culture du risque en Belgique, pour pas mal de risques, mérite d'être revue en continu.

J'aimerais reprendre quelque chose que vous avez dit à la fin pour conclure. Vous avez dit que, si l'on s'occupe trop de la gestion des risques, c'est anxiogène. Je ne suis pas d'accord, car une bonne culture de la gestion du risque inclut la population. À ce moment-là, elle sait très bien ce qu'elle peut et doit faire. Pour les catastrophes comme celle-ci, cela permet de baisser le niveau anxiogène. Les gens peuvent rester plus calmes et se dire qu'ils ont fait en amont tout ce qu'il fallait faire, car ils savent ce qu'ils doivent faire. En cas de crise, ils savent à qui s'adresser et ce qu'ils peuvent encore faire. C'est très important et cela montre qu'il y a une bonne gestion des risques, si l'on peut procéder de telle ou telle manière.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Vous avez énuméré, Monsieur le Ministre, des dysfonctionnements. On les a entendus via les témoignages du terrain de ma collègue, Mme Dejardin. On connaît les manquements et l'on sait où l'on doit travailler à votre niveau, mais aussi au niveau des autres ministres et de la Province. Tous les maillons sont concernés. Je suis aussi assez d'accord sur la culture du risque citoyenne. Quand on est préparé, il n'y a plus de surprise, car on a des réflexes qui viennent automatiquement.

Par contre, vous avez parlé des masques FFP2 et du fait que les services de secours en manquaient. Pour moi, c'est problématique et ce n'est pas normal. Ces masques doivent d'office être accessibles pour eux. C'est aussi quelque chose qu'il faut réparer à l'avenir. Au niveau des citoyens, si l'on n'a pas ces masques FFP2, il faudrait au moins avoir les masques chirurgicaux, comme ceux que l'on a eus pendant la pandémie du covid-19. Il s'agit d'une protection de quatre heures qui n'est pas négligeable et qui coûte moins cher que les masques FFP2. Je ne dis pas qu'il faut se contenter de ces masques. Je dis que, quand il y a une urgence, il est important d'avoir ces masques au niveau des communes ou des hôpitaux. Ensuite, il est important de passer à la distribution des masques FFP2. Vous avez raison, il faut cibler et ne pas gaspiller. Je vous rejoins totalement là-dessus.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je voulais réagir afin d'être certaine d'avoir bien compris ce que vous avez dit par rapport au système BE-Alert. D'après vous, celui-ci n'était pas utilisable. Vous ne l'avez pas utilisé parce que vous auriez voulu envoyer un message sur une certaine zone géographique. Dans notre commune, il y a une possibilité d'envoyer des communications avec BE-Alert sur une zone géographique bien délimitée. En plus sont jointes les personnes qui sont inscrites sur le système et qui ont entré cette adresse. On a la possibilité, en tant que citoyen, de s'inscrire et de mettre son adresse de domicile, son adresse de travail, l'adresse de ses parents, et cetera. Quand la zone géographique est délimitée, on reçoit le message de BE-Alert. Il en va de même pour les personnes qui ont un GSM allumé dans la zone. Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris ce que vous avez expliqué et je me permets de faire la remarque. Ce système seul ne fonctionne pas, mais, s'il est bien utilisé, c'est un outil assez efficace pour donner une information à la population.

M. le Président. – Ceci clôture notre débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes.

Des motions sont déposées en conclusion du débat. La première, motivée, est déposée par Mmes Dejardin, Roberty et M. Lepine (Doc. 679 (2026-2027) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mmes Jacqmin et Mauel (Doc. 680 (2026-2027) N° 1).

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation préoccupante en matière de précarité hydrique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation préoccupante en matière de précarité hydrique ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en Belgique, un ménage sur huit a difficilement accès à une eau de qualité et en quantité suffisante. Selon le dernier baromètre sur la précarité hydrique de la fondation Roi Baudouin publié jeudi dernier, 12,8 % des ménages consacrent une part excessive de leur budget disponible – déduction faite du coût du logement – à leur facture d'eau de distribution.

La Wallonie enregistre une amélioration notable par rapport au dernier baromètre, avec 15,6 % des ménages en précarité hydrique en 2024, possiblement liée à une stabilisation des tarifs de l'eau wallons en temps d'inflation.

La précarité hydrique est l'un des révélateurs des inégalités sociales : le coût de l'eau pèse davantage sur les épaules des ménages les plus vulnérables. Les profils les plus à risque de cette précarité sont ceux à risque de pauvreté, à faible intensité de travail, de la classe moyenne dite basse, les familles monoparentales ou encore les personnes isolées ou en mauvaise santé.

Il s'agit d'un enjeu essentiel dans un contexte marqué par des épisodes de chaleur de plus en plus présents.

Quelles mesures le Gouvernement met-il en place pour limiter les conséquences de cette précarité ? Les CPAS, distributeurs et usagers sont-ils associés à l'évaluation des mesures en cours ? Quid de l'optimisation de l'utilisation du Fonds social de l'eau ? Avez-vous envisagé d'autres actions pour lutter contre la précarité hydrique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, on vient de discuter du Fonds social de l'eau et certains éléments seront peut-être répétitifs. Je souhaite rappeler que les chiffres publiés par la fondation doivent être lus avec prudence. Ils ne mesurent pas directement le nombre de ménages wallons qui n'auraient pas accès à l'eau. Ils comparent plutôt les situations entre ménages, à l'échelle de la Belgique.

Dire que 8 %, 10 % ou 12 % des ménages seraient en précarité hydrique ne signifie donc pas, en soi, que ces ménages sont tous dans une situation comparable ou qu'ils ne savent pas payer leur facture d'eau. C'est la raison pour laquelle, en Wallonie, nous privilégions depuis longtemps un repère plus stable : considérer que le poids de la facture d'eau devient élevé lorsqu'il dépasse 2 % du revenu du ménage. Ce seuil fixe permet de mieux suivre l'évolution réelle de la situation. À l'inverse, avec un seuil variable, on peut arriver à des conclusions trompeuses si le prix de l'eau doublait partout en Belgique, la proportion de ménages considérés en précarité hydrique pourrait rester identique, alors même que la charge serait beaucoup plus lourde pour les familles.

Ma priorité en matière de précarité hydrique est d'agir de manière préventive. En effet, nous savons que la surconsommation d'eau de certains ménages est le premier facteur de précarité hydrique. C'est sur ce volet qu'il est particulièrement important d'agir.

Une feuille de route a été validée par le Gouvernement l'année dernière afin d'améliorer l'accès à l'eau en Wallonie. Celle-ci comprenait 23 mesures articulées autour de trois piliers : sensibiliser, former et simplifier. À ce jour, 21 de ces 23 mesures ont été clôturées. Les travaux menés ont notamment permis de :

- lancer une campagne de communication multicanale sur le Fonds social de l'eau afin de sensibiliser les publics cibles et les opérateurs relais ;
- contribuer à harmoniser les pratiques des distributeurs d'eau en matière d'octroi de réductions pour fuites cachées ;
- réviser la circulaire relative au Fonds des améliorations techniques afin d'augmenter son taux d'utilisation ;
- établir un vade-mecum des aides en matière d'eau pour les différents intermédiaires.

Ce travail est, pour rappel, porté par un groupe de travail réunissant la SPGE, la Fédération des CPAS, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le SPW ARNE et les distributeurs d'eau. Ces acteurs se réunissent mensuellement afin de suivre l'avancement des actions, d'assurer leur mise en œuvre et d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration.

Je déposerai prochainement au Gouvernement, outre le bilan des actions 2025, notre vision de ce futur plan en matière de prévention de la précarité hydrique pour 2026-2029. C'est un travail qui a pris du temps à être élaboré avec les différentes parties prenantes citées, mais il aboutit à une vision beaucoup plus exhaustive de l'utilisation de ce fonds.

Dans ce cadre, j'envisage également d'améliorer le fonctionnement du Fonds social de l'eau et, surtout, le Fonds des améliorations techniques, notamment en développant des actions plus collectives et en ayant un meilleur ciblage. Ciblage ne veut cependant pas dire diminution de la couverture des familles qui en ont vraiment besoin.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse très claire. Je n'avais pas en tête ce dépassement de 2 % du revenu ; c'est bon à savoir. Vous l'avez dit, c'est important d'agir de manière préventive. Je vous rejoins là-dessus à 100 % et je ne manquerai pas de faire le suivi par rapport à votre futur plan de prévention sur la précarité hydrique.

**Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les torchères de l'établissement
TotalEnergies de Feluy et leurs impacts sur les
riverains »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les torchères de l'établissement TotalEnergies de Feluy et leurs impacts sur les riverains ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, fin juillet, je suis déjà venu avec cette question en commission, car les habitants d'Écaussinnes et de Seneffe s'interrogeaient sur la multiplication des phénomènes qui sortent des torchères de l'entreprise Total Petrochemicals à Feluy, générant des fumées et des nuisances sonores. Vous vous étiez renseigné pour me répondre. Il s'avérait qu'il s'agissait d'opérations de maintenance qui se terminaient et que la fréquence d'utilisation des torchères devait logiquement être plus limitée. Vous aviez pris des informations pour connaître les dispositions prises pour limiter les importants dégagements de fumée associés à ces épisodes d'entretien.

Malheureusement, l'été n'a pas été aussi serein que prévu et, en effet, plus de 10 torchages supplémentaires ont été réalisés entre fin juillet et début août. Les inspections réalisées par TotalEnergies – ils ont notamment envoyé un drone en altitude pour contrôler l'état des torchères – ont révélé des dégradations au niveau des têtes des deux torchères. Or, nous sommes en altitude et l'intervention nécessaire pour la réparation est assez complexe et dangereuse au vu de la hauteur.

L'entreprise a mis sur pied un plan d'action qui vise notamment à limiter les nuisances et les impacts sur les riverains en attendant la réparation, mais aussi à préparer cette réparation complexe de manière approfondie. Communiquant sur sa volonté de remédier à la problématique dans les meilleurs délais, l'entreprise souligne que les torchères, même si elles sont endommagées, continuent pleinement de jouer leur rôle pour faire face à tout risque pour la sécurité du personnel de l'entreprise, ce qui est heureux.

À la suite de ces évolutions, avez-vous été mis au courant de la situation ? Avez-vous pu fixer une date butoir avec l'entreprise pour la réalisation de ces travaux de réparation ? Qu'en est-il exactement de la qualité de l'air à proximité immédiate, étant donné la récurrence de ces événements ? Des contrôles seront-ils réalisés en ce sens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, le Département de la police et des contrôles suit en effet la problématique évoquée. Ainsi, en juillet et août 2026, le DPC a enjoint TotalEnergies Feluy de procéder à des investigations complémentaires sur l'origine des fumées noires et des déclenchements récurrents des torchères.

Des investigations au moyen de drones ont été menées par TotalEnergies et ont effectivement mis en évidence des dégradations au niveau des têtes des deux torchères. Les résultats de ces investigations ont été transmis au DPC le 17 août 2026.

Depuis cette date, TotalEnergies indique avoir pris comme mesure immédiate pour limiter les déclenchements de torchères et les nuisances associées, de ralentir une partie de sa production. Depuis la mise en œuvre de cette mesure, une diminution significative du nombre de déclenchements a été constatée. Les derniers signalements enregistrés datent du 20 août 2026 et du 4 septembre 2026.

Il convient de préciser qu'un procès-verbal a été dressé par le DPC à l'encontre de la société et transmis au Parquet de Charleroi.

Depuis l'identification des dégradations aux torchères, TotalEnergies a mis en place une *task force*

pour lancer les travaux préparatoires à la réparation des torchères, c'est-à-dire étudier les mises en sécurité nécessaires pour l'arrêt des unités du site afin que les phases des travaux aient lieu en toute sécurité.

En effet, en raison de la proximité des deux torchères, une intervention sur celles-ci nécessite l'arrêt complet du site de production. Une telle opération requiert cependant une analyse de risque approfondie ainsi que la mise en œuvre de mesures de sécurité adaptées. Cet arrêt doit également être coordonné avec l'approvisionnement du site, alimenté directement par la raffinerie d'Anvers.

Par ailleurs, les réparations doivent être réalisées à une hauteur d'environ 135 mètres. L'exploitant a dès lors entrepris des démarches auprès de sociétés spécialisées dans les opérations de levage et les travaux à grande hauteur. Selon les informations reçues par le DPC, une partie du matériel nécessaire aux réparations est d'ores et déjà disponible sur site, y compris les nez de torche. Le reste du matériel est en commande.

Dans la mesure où ces travaux doivent tenir compte d'impératifs de sécurité liés à l'arrêt complet du site, aucune date butoir n'est actuellement définie. L'administration suit l'état d'avancement des actions mises en place.

Concernant la qualité de l'air à proximité du site, les torchères demeurent avant tout des dispositifs de sécurité destinés à prévenir des risques industriels et le permis ne fixe aucune norme de rejets à l'atmosphère. L'AWAC m'informe toutefois que, depuis de nombreuses années, l'ISSeP effectue des campagnes de mesure de la qualité de l'air ambiant à proximité du zoning de Feluy. Durant ces campagnes, les paramètres suivants sont mesurés :

- les particules en suspension, PM₁₀ et PM_{2,5} ;
- le benzène ;
- le toluène ;
- d'autres composés organiques volatils ;
- les hydrocarbures aromatiques polycycliques ;
- les paramètres météorologiques de la zone étudiée.

Le dernier rapport de l'ISSeP a mis en évidence des apports en provenance du zoning de Feluy pour les composés suivants : le toluène, le 1-hexène, le 1-butène, le pentane, le 2-méthylpentane, le 2-méthylbutane, le m+p-xylène, l'heptane, l'éthylbenzène. Toutefois, comme le montrent les résultats de la campagne ISSeP, les concentrations mesurées de ces composants au niveau du zoning sont faibles et bien inférieures aux critères de qualité de l'air ambiant et aux critères d'intervention.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète. Concernant la partie de ma question sur

l'intervention à réaliser, je comprends bien la raison pour laquelle une date butoir est difficilement envisageable. Je n'avais pas envisagé moi-même qu'il faille arrêter tout le site de production.

Il y a là un enjeu important en matière de sécurité. On n'arrête pas comme on veut une usine pétrochimique comme celle-là. Il y a des conséquences sur le personnel. Il faut que tout cela soit fait en bonne intelligence avec les partenaires sociaux et les représentants du personnel, et ce, pour identifier la période idéale pour cela.

Le site du zoning de Feluy souffre déjà de plusieurs entreprises qui ferment. J'ai abordé la question avec le ministre Jeholet aujourd'hui. Il n'est pas envisageable d'imaginer un avenir néfaste pour l'emploi de TotalEnergies dans cette région. C'est important que tout cela soit fait en bonne intelligence avec tous les acteurs.

Par rapport à la question de la qualité de l'air, je suis rassuré par les mesures que vous me communiquez de la part de l'ISSeP. Il faut voir comment ces mesures sont évaluées. Je présume que les données de mesure sont un peu identiques à celles abordées dans le cadre du débat des Fagnes. Ce sont des moyennes.

Il serait intéressant qu'il y ait une fois une prise de mesures au moment où il y a un torchage, mais c'est difficile à prévoir. Je comprends que tout cela soit compliqué à évaluer. Si la qualité de l'air est globalement correcte, c'est rassurant pour les riverains et les habitants d'Écaussinnes et de Seneffe.

**Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la situation de remise en service de la
station d'épuration de Wegnez »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la situation de remise en service de la station d'épuration de Wegnez ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en avril, lorsque je vous ai interrogé à propos des délais et du calendrier de remise en service de la station d'épuration de Wegnez – qui est hors service depuis les inondations de juillet 2021 –, vous m'avez répondu avec un calendrier, à savoir le planning du 16 mars, suivant lequel une remise en service de la ligne d'eau aurait lieu en avril 2026 avec, a minima, un traitement des boues

primaires opérationnel simultanément. L'opérationnalisation de toutes les lignes de prétraitement des eaux se ferait pour le 30 avril avec un développement de la biologie des bassins. Une installation mobile de déshydratation des boues primaires serait prévue en complément. La mise en service des installations définitives de traitement des boues primaires et le début du traitement des boues secondaires seraient programmés pour septembre 2026. Nous y sommes.

Où en est-on dans la réalisation de ces étapes et du respect de ce calendrier ? Y a-t-il eu de nouveaux retards ? Si oui, pour quelles raisons et quelles responsabilités ? La remise en service des lignes d'eau s'est-elle bien déroulée ? Le développement de la biologie des bassins avance-t-il comme prévu ? Le traitement des boues primaires est-il encore assuré par une installation mobile ou l'installation d'origine a-t-elle repris cette opération ? Qu'en est-il du traitement des boues secondaires ? La remise en service s'est-elle faite avec le matériel technique prévu ou y a-t-il toujours des solutions temporaires et/ou mobiles qui attendent une solution définitive ? Entre-temps, existe-t-il une évaluation des dommages écologiques engendrés par l'absence prolongée d'épuration des eaux pour la région de Verviers ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la station d'épuration de Wegnez a été remise en service le 30 avril 2026, conformément au calendrier annoncé. Les lignes de traitement des eaux sont opérationnelles et les performances épuratoires se sont progressivement améliorées.

Le traitement de la pollution carbonée respecte désormais les normes de rejet. Les résultats relatifs à l'azote et au phosphore sont également très satisfaisants, même si certaines optimisations restent en cours, afin de garantir durablement le respect de l'ensemble des normes.

La mise en service fin août du système d'injection de chlorure ferrique doit compléter l'abattement constaté pour le phosphore.

Aucun nouveau retard significatif n'est actuellement signalé. La remise en service de l'installation de désodorisation est prévue pour ce 20 septembre. La déshydratation des boues primaires et secondaires demeure provisoirement assurée par des centrifugeuses mobiles. Les équipements fixes devraient être pleinement opérationnels au plus tard le 15 octobre 2026.

La remise en service de l'installation de réception des gadoues issues des fosses septiques, indépendante

du fonctionnement de la station, est programmée au cours du mois de novembre 2026.

À la suite des inondations de juillet 2021, une analyse d'impact a été menée afin d'évaluer l'opportunité de recourir temporairement à des traitements physicochimiques pour compenser l'indisponibilité de certaines infrastructures d'épuration.

Ces traitements ont fait l'objet d'essais pilotes, dont les résultats ont été évalués en 2022 afin d'apprécier leurs effets potentiels sur la qualité des eaux rejetées et sur le milieu récepteur.

Cette évaluation a mis en évidence que, malgré l'arrêt prolongé de plusieurs ouvrages d'assainissement, les masses d'eau de la Vesdre ont globalement conservé leur résilience, sans dégradation écologique significative objectivée à l'échelle du bassin. Les experts ont constaté une évolution favorable de plusieurs paramètres de qualité de l'eau, tout en soulignant que les conditions hydrologiques exceptionnelles observées durant la période étudiée ne permettaient pas d'attribuer avec certitude que ces améliorations aux seules mesures temporaires mises en œuvre.

Ces résultats suggèrent que les phénomènes naturels de dilution et d'auto-épuration ont contribué à limiter les impacts environnementaux constatés. Ils confirment également l'importance de la remise en service progressive des infrastructures d'assainissement pour consolider durablement l'amélioration de la qualité des masses d'eau et atteindre les objectifs environnementaux fixés par la réglementation.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses précises. Je constate que l'on est encore dans du provisoire, mais cela s'améliore.

Si j'ai bien compris, pour tester la qualité de l'eau, la difficulté a trait à l'été et à la sécheresse, soit des conditions hydrologiques exceptionnelles. Il faudra voir, avec les conditions que l'on aura en hiver ou au printemps, la manière dont cela évolue.

C'est important pour savoir comment l'évolution de la biodiversité dans la Vesdre peut s'améliorer. Des gens sont très intéressés de ne pas faire quelque chose pour rien, comme remettre des poissons dans la Vesdre, ce qu'il ne faut pas faire si ces poissons n'ont pas de chance de survie.

Je reviendrai peut-être une dernière fois dans un mois ou deux.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la crise des entreprises du secteur de
l'économie sociale dans le domaine textile »

Question orale
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les conséquences du recours contre
l'accord de coopération du 9 février 2026 entre
la Région flamande, la Région wallonne et la
Région de Bruxelles-Capitale concernant le
cadre de la responsabilité élargie des
producteurs (REP) pour certains flux de
déchets et pour les déchets sauvages »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Dejardin, sur « la crise des entreprises du secteur de l'économie sociale dans le domaine textile » ;
- M. Lepine, sur « les conséquences du recours contre l'accord de coopération du 9 février 2026 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, la crise de la filière textile ne se résorbe pas. Sur le terrain, les bulles débordent et les dépôts sauvages se multiplient. Face à cette situation difficilement gérable, dans certaines communes, les bulles sont retirées ou condamnées, ce qui reporte le problème sur les bulles restantes. Conformément à la directive européenne, vous avez annoncé la mise en place d'une responsabilité élargie des producteurs de textile. La transposition est attendue en juin 2027 et l'entrée en vigueur est prévue en avril 2028.

Que faisons-nous d'ici là ? Combien de bulles textiles ont été retirées ou fermées en Wallonie depuis le début de la crise ? Disposez-vous d'une cartographie de cette évolution et de son impact sur les dépôts sauvages ? Les mesures de soutien annoncées pour 2026, notamment les 151 euros par tonne triée et les 400 euros par tonne réemployée, seront-elles maintenues en 2027 ? Comment le Gouvernement

entend-il répondre à l'urgence si la situation continue de se dégrader ?

Que vise précisément l'appel à projets de 4 millions d'euros lancé via W.Alter ? Quels débouchés concrets pour les textiles aujourd'hui non valorisables espérez-vous créer en Wallonie ?

Enfin, la réussite de la REP dépendra de l'implication des producteurs. Comment comptez-vous les associer dès maintenant à son élaboration afin d'éviter les blocages et recours ultérieurs ? Comment garantir que la REP ne se limite pas à financer la fin de vie, mais favorise réellement l'écoconception, la durabilité et l'utilisation de matières recyclées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, depuis toujours, la gestion des déchets sauvages représente une charge importante pour les pouvoirs locaux. Nettoyage des voiries et des espaces publics, collecte et traitement : ces coûts sont largement assumés par les communes et, en définitive, par les citoyens.

L'accord de coopération du 9 février 2026 relatif à la responsabilité élargie des producteurs constituait dès lors une avancée importante, en prévoyant enfin une contribution des producteurs aux coûts liés aux déchets sauvages et des moyens destinés aux pouvoirs locaux, mais cet accord a fait l'objet d'un recours.

En juin, vous m'indiquiez que la demande de suspension introduite par Fost Plus était alors prise en délibéré, que les travaux de mise en œuvre ainsi que l'élaboration de l'arrêté relatif à la répartition des moyens entre les communes se poursuivaient et que la Cour constitutionnelle devrait prochainement se prononcer sur la demande de suspension. Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de la procédure ?

Les travaux de mise en œuvre se poursuivent-ils ? Selon quel calendrier ? Où en est l'arrêté de répartition ? Pourriez-vous nous donner quelques indications quant à la méthode employée en vue de répartir les moyens à disposition entre les communes ? Quand les communes pourront-elles concrètement bénéficier des moyens prévus ? Toutes ces questions attendent des réponses importantes du point de vue des communes.

Enfin, dans l'hypothèse d'une suspension ou d'une annulation du dispositif, quelles seraient les conséquences sur les contributions dues par les producteurs et sur les moyens destinés aux communes ? Sur les moyens destinés aux communes, quelles garanties peuvent être apportées pour que les pouvoirs locaux ne soient pas, une nouvelle fois, ceux qui supportent la facture des déchets sauvages ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, face aux situations évoquées, le Gouvernement wallon a choisi d'agir à la fois dans l'urgence et dans une perspective structurelle. Les mesures adoptées concernent l'ensemble de la filière et elles comprennent des soutiens spécifiques aux acteurs de l'économie sociale, mais également l'exonération de la taxe sur l'incinération des textiles usagés, qui bénéficie aussi aux opérateurs du secteur classique. Elles sont complétées par un appel à projets ouvert à l'ensemble des acteurs économiques, afin de développer les capacités wallonnes de valorisation des textiles usagés. Ces actions accompagnent la préparation de la future responsabilité élargie des producteurs ou REP textiles.

Le nombre de bulles situées sur le territoire des communes, hors recyparc, a légèrement augmenté en 2023 et 2024, passant de 3 332 bulles à 3 345. Il a ensuite diminué pour atteindre 2 427 bulles en 2025. Cette baisse concerne toutes les provinces, à l'exception de la province de Luxembourg, qui compte 55 bulles supplémentaires. Le Brabant wallon a perdu 65 bulles, la province de Liège 229, la province de Namur 130 et le Hainaut, qui est le plus touché, 536. Il n'existe pas de données cartographiques régionales détaillées concernant les emplacements de ces bulles. Celles-ci sont déterminées par des conventions entre communes et les collecteurs. Cet aspect de la gestion des déchets relève du niveau communal. La Région centralise ces conventions, mais n'intervient pas dans les décisions relatives aux emplacements. La Région ne dispose pas non plus de données consolidées permettant d'établir un lien entre le retrait des bulles et l'évolution des dépôts sauvages. Il n'est donc pas possible, à ce stade, d'en mesurer objectivement l'incidence.

S'agissant des mesures de soutien mises en place en 2026, celles-ci ont permis d'apporter une réponse rapide à une situation exceptionnelle. Le soutien de 151 euros par tonne triée sera maintenu en 2027. Le dispositif de soutien de 400 euros par tonne réemployée n'est actuellement assorti d'aucune date de fin, son octroi restant toutefois soumis aux disponibilités budgétaires. La situation de la filière et les effets des mesures adoptées font l'objet d'un suivi attentif. Si une nouvelle dégradation est objectivée, je proposerai au Gouvernement d'examiner les adaptations nécessaires dans la limite des moyens budgétaires disponibles.

L'appel à projets, doté de 4 millions d'euros et confié à W.Alter, a été officiellement lancé le 28 août. Ouvert à l'ensemble des acteurs économiques, il constitue le volet structurel des mesures adoptées. Il vise à faire émerger ou renforcer des débouchés industriels locaux pour les textiles usagés, collectés en Wallonie. Les projets devront notamment développer

des capacités de tri avancé, de préparation industrielle, de recyclage ou de transformation des matières textiles. Ils devront être matures, proches du marché et capables de traiter des volumes significatifs de textiles usagés. Les projets n'ayant pas encore été sélectionnés, les débouchés qui sont effectivement créés ne peuvent pas encore être précisés à ce stade. Ils dépendront bien sûr de la nature, de la faisabilité et des capacités industrielles des projets retenus.

Concernant l'élaboration de la REP Textiles, les producteurs, les acteurs de l'économie sociale et le secteur du traitement des textiles usagés sont associés aux travaux menés entre les administrations des trois Régions. Leurs avis sont pris en compte dans la recherche d'un dispositif équilibré. L'objectif poursuivi est, conformément à la directive qui l'introduit, d'aller au-delà du seul financement de la gestion de la fin de vie des produits. Je ne peux vous communiquer les détails d'un texte en cours d'élaboration, mais les travaux portent notamment sur l'écoconception par l'écomodulation des contributions versées par les producteurs, la prévention des déchets, le développement du réemploi et l'émergence de filières locales de recyclage.

Les dispositifs de la REP devront également être complétés par des mesures relevant de la politique des produits et non de celle des déchets. À cet égard, l'acte délégué concernant les textiles du règlement européen sur l'écoconception des produits durables sera indispensable. Comme vous le soulignez, Monsieur Lepine, l'accord de coopération du 9 février 2026 constitue une avancée importante dans la mise en œuvre du principe de responsabilité élargie des producteurs, dans le cas présent pour la prise en charge des coûts liés aux déchets sauvages supportés aujourd'hui en grande partie par les pouvoirs locaux.

Fost Plus ainsi que d'autres acteurs ont introduit des recours en annulation contre l'accord de coopération ou ses normes d'assentiment. Fost Plus a également introduit une demande de suspension et les trois Régions défendent le dispositif adopté. La Région wallonne, en collaboration avec la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, a déposé son mémoire en réponse à la demande de suspension du 24 juin 2026 ainsi que son mémoire dans le cadre du recours en annulation de Fost Plus du 22 juillet 2026.

La décision attendue le 24 septembre 2026 concerne la demande de suspension introduite par Fost Plus. Les recours en annulation suivent une procédure distincte. Dans l'attente de cette décision, les travaux de mise en œuvre de l'accord se poursuivent. Le projet d'arrêté du Gouvernement wallon organisant la répartition des montants perçus en vertu de l'accord de coopération est désormais rédigé. Il entamera prochainement son processus d'adoption.

Concernant la répartition des moyens entre les communes, la clé retenue repose sur les critères objectifs que sont le nombre de kilomètres de voirie communale et la population de chaque commune. Les communes pourront bénéficier des montants prévus après l'adoption définitive de l'arrêté fixant les modalités de répartition, à la condition d'une perception effective par la Région wallonne des montants dus au titre de l'accord de coopération – je parle bien pour l'année 2026.

En cas de suspension, les conséquences sur les perceptions des contributions dues par les producteurs et sur le versement des moyens aux communes dépendront de la portée de l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle. Les montants qui n'auraient pas été effectivement perçus par la Région ne pourraient pas être versés aux communes.

Enfin, dans l'hypothèse d'une annulation du dispositif par la Cour constitutionnelle, les moyens destinés aux communes ne pourraient pas être versés dans le cadre actuel défini. La perception des contributions dues par les producteurs devrait également être réexaminée, afin de tenir compte des motifs de l'arrêt.

Il importe toutefois de rappeler que la responsabilité élargie des producteurs en matière de déchets sauvages trouve son fondement dans la directive européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement. Les autorités régionales ont l'obligation de la transposer et de la mettre en œuvre. Une éventuelle annulation de l'accord ne remettrait donc pas en cause cette obligation européenne. Elle nécessiterait toutefois la reprise des discussions entre l'ensemble des parties concernées afin d'élaborer un dispositif conforme aux exigences juridiques et entraînerait bien sûr un retard dans sa mise en œuvre.

La garantie tient au maintien de l'obligation européenne de faire contribuer les producteurs aux coûts de gestion des déchets sauvages. Une suspension ou une annulation pourrait retarder temporairement les versements des moyens aux pouvoirs locaux. C'est une réalité, mais on ne va pas supprimer cette obligation. Les trois Régions devraient alors établir un cadre juridiquement sécurisé permettant d'organiser cette contribution. Je demeure dès lors pleinement mobilisé avec les autres Régions afin d'assurer la mise en œuvre effective de ces mécanismes, en attendant la réponse de la Cour constitutionnelle.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Si les mesures de soutien prises en 2026 sont prolongées en 2027, c'est

positif. Néanmoins, sur le terrain, vous voyez que cela ne règle pas totalement le problème.

J'insiste fortement pour que vous gardiez ce sujet, comme d'autres, dans un coin de votre tête parce que l'économie sociale et les communes, sur cette problématique des bulles textiles, ont besoin de moyens pour s'en sortir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète en deux parties, l'une sur les textiles et l'autre sur les déchets sauvages. Je retiens de celle-ci que le travail se poursuit, ce qui me rassure, malgré le recours.

Cependant, l'incertitude est importante pour les communes qui, elles, n'ont pas le luxe d'attendre. Chaque jour, elles continuent à surveiller, à faire de la prévention et à faire leur boulot : constater, nettoyer et ramasser. Ils le font, parfois, en collaboration avec les intercommunales de gestion des déchets, mais, vous l'aurez compris, avec des coûts qui pèsent directement sur leur budget.

L'enjeu est donc très clair : le recours ne peut pas avoir pour conséquence de faire à nouveau payer les communes et, derrière elles, les citoyens à la place des producteurs. Le principe de responsabilité élargie des producteurs doit être pleinement respecté et mis en œuvre. Celui qui met sur le marché des produits générant ces déchets doit contribuer au coût de leur gestion.

Nous serons donc particulièrement attentifs au calendrier, à la répartition équitable des moyens entre les communes et surtout aux garanties qui seront apportées. Si la procédure judiciaire devait retarder ou fragiliser le dispositif, il n'en resterait pas moins que les pouvoirs locaux ont besoin de moyens concrets et non pas d'une énième nouvelle facture à absorber.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le risque d'augmentation de la facture
concernant les déchets »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque d'augmentation de la facture concernant les déchets ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, les intercommunales de gestion des déchets font face à une situation financière de plus en plus préoccupante. À des contraintes structurelles s'ajoute une forte hausse de leurs coûts d'exploitation. La hausse des prix des carburants pèse directement sur les activités de collecte et le fonctionnement de leur flotte de véhicules. À cette pression conjoncturelle s'ajoute la diminution des subsides APE décidée par le Gouvernement, qui affecte également leur capacité à maintenir leurs emplois et leurs missions de service public.

Un peu partout en Wallonie, les intercommunales cherchent des solutions pour préserver leur équilibre budgétaire, mais les marges de manœuvre sont extrêmement réduites. Certaines pourraient être contraintes de réduire leur offre de service, par exemple en diminuant la fréquence des collectes ou le nombre de recyparcs, ou d'augmenter leurs tarifs. Parfois, ce sont ces deux mesures qui risquent de se cumuler.

Cette situation pose également la question de la répercussion de ces surcoûts sur les ménages. Via le mécanisme du coût-vérité, une hausse des coûts de gestion des déchets se traduira inévitablement par une augmentation de la contribution demandée aux citoyens.

Êtes-vous informé de cette difficulté ? Toutes les intercommunales wallonnes de gestion des déchets sont-elles confrontées à ces difficultés ? Concernant l'enveloppe APE, que peuvent espérer les intercommunales de gestion des déchets pour les années à venir ? In fine, quelles mesures comptez-vous prendre afin que ces contraintes budgétaires ne se traduisent ni par une dégradation du service public ni par une hausse excessive de la taxe poubelle des citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, depuis plusieurs années, les intercommunales font face à une augmentation soutenue de leurs coûts d'exploitation et sont amenées à rechercher des solutions leur permettant de maîtriser leurs dépenses tout en limitant autant que possible l'impact financier pour les citoyens, notamment au travers de la taxe poubelle et du mécanisme du coût-vérité.

Dans ce contexte, l'évolution des marchés de l'énergie et des carburants constitue effectivement un sujet de vigilance particulier. Toutefois, la situation varie sensiblement d'une intercommunale à l'autre, voire d'une commune à l'autre, en fonction des spécificités locales, des modes d'organisation retenus et des marges de manœuvre dont disposent les différents opérateurs.

Ces adaptations nécessaires ne remettent cependant pas en cause les obligations de service public qui incombent aux acteurs du secteur. L'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 fixe en effet un niveau minimal de service permettant aux citoyens d'évacuer leurs déchets ménagers résiduels, ainsi que les déchets faisant l'objet d'une collecte sélective. Lorsque des manquements sont constatés, l'administration intervient auprès des communes ou des intercommunales concernées dans le cadre des responsabilités qui leur sont respectivement attribuées.

Par ailleurs, les communes disposent depuis plusieurs années d'un mécanisme mis en place par le Gouvernement visant à atténuer les effets des hausses conjoncturelles sur le calcul du coût-vérité. Ainsi, l'article 65 du décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2026 permettait aux communes qui le souhaitaient d'intégrer une recette fictive dans leur calcul du coût-vérité intitulée « Budget 2026 ». Cette recette fictive est déterminée par l'administration sur la base des dépenses déclarées par la commune.

Concrètement, un taux d'inflation de 5 % est appliqué afin d'estimer le niveau de dépenses qui aurait prévalu en l'absence de hausse conjoncturelle. L'écart entre les dépenses effectivement déclarées et les dépenses ainsi corrigées constitue le montant fictif pouvant être intégré aux recettes dans le cadre du calcul du coût-vérité. Cette mesure permet ainsi d'atténuer la répercussion immédiate sur les citoyens d'augmentations de coûts purement conjoncturelles.

En juillet, j'ai porté en première lecture au Gouvernement wallon un avant-projet de décret reconduisant cette mesure afin que les communes puissent continuer à en bénéficier lors de l'exercice 2027.

S'agissant plus particulièrement de la réforme des aides à la promotion de l'emploi, actuellement portée par le Gouvernement wallon sous l'impulsion du ministre Jeholet, une attention particulière doit être accordée aux conséquences qu'elle pourrait avoir sur le financement des recyparcs. Ces infrastructures reposent en effet historiquement sur un nombre important de travailleurs bénéficiant de dispositifs d'aide à l'emploi. Toute évolution du régime des APE est donc susceptible d'engendrer des impacts budgétaires et organisationnels pour les intercommunales gestionnaires.

Il convient dès lors d'intégrer pleinement cette réalité dans les travaux en cours relatifs à la mise en œuvre de la réforme APE et au transfert des moyens vers les politiques sectorielles, afin de préserver la qualité et la continuité du service rendu aux citoyens, tout en veillant à maintenir un équilibre soutenable entre les contraintes financières des communes et la contribution demandée aux ménages.

À ce stade, les modalités précises du transfert des moyens vers les politiques sectorielles sont encore en cours de définition ; je veille, dans ce cadre, à ce que les besoins spécifiques du secteur des déchets soient pleinement pris en compte.

M. le Président. – La parole est Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, sur le terrain, le prix des carburants augmente et les APE diminuent. Dès lors, des intercommunales de gestion de déchets se posent actuellement la question de savoir comment équilibrer leur budget. Comme je l'ai dit, soit on diminue le service, soit on augmente les tarifs, soit on fait les deux.

À travers vos réponses, je ne vois pas de solution qui permettrait de maintenir le service et de maintenir les tarifs actuels. Je vous avoue être un peu déçue de la réponse. Étant donné que vous travaillez sur le sujet, je reviendrai sur cette question dans les semaines à venir.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'inauguration de la quatrième centrale
photovoltaïque de la Société publique d'aide à
la qualité de l'environnement (SPAQuE) sur le
site de la Vieille Montagne à Grâce-Hollogne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'inauguration de la quatrième centrale photovoltaïque de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQuE) sur le site de la Vieille Montagne à Grâce-Hollogne ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous avez récemment été invité à l'inauguration de la quatrième centrale photovoltaïque de la SPAQuE sur le site dit de la Vieille Montagne à Grâce-Hollogne. Outre un travail important d'assainissement du site, la SPAQuE a valorisé une surface non constructible de 2 hectares en installant plus de 2 000 panneaux photovoltaïques, ce qui représente la consommation annuelle moyenne de 360 ménages avec 1 500 mégawattheures. Ce projet s'inscrit dans la participation aux objectifs climatiques de la Région wallonne. J'ai récemment interpellé M. le Ministre Jeholet quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de la FN Herstal.

Un point a toutefois retenu mon attention : l'origine chinoise des équipements. Nous le savons, le dumping chinois étouffe les producteurs européens et wallons dans bien des secteurs. Or, les nouveaux instruments européens – par exemple, le Net-Zero Industry Act, les critères *made in Europe*, d'empreinte carbone ou de réparabilité locale – permettent de valoriser une fourniture plus locale dans les marchés publics, notamment par le biais d'un critère de plafonnement à 50 % de la source dominante d'approvisionnement – comme c'est le cas de la Chine, dans ce contexte. Cela impliquerait une diversification de celui-ci, ce qui ne semble pas avoir été le cas dans ce marché-ci. Il s'agit d'assurer une cohérence dans la valorisation de friches industrielles, qu'elle soit énergétique, économique ou écologique. De plus, et pour des raisons de sécurité, les onduleurs chinois sont exclus des financements européens depuis mai 2026. Ainsi, si l'investissement public soutient une politique, il doit aussi soutenir nos filières dans le respect des marchés publics, avec leurs nouveautés, quitte à consentir un léger surcoût en faveur de nos entreprises et de l'emploi.

Quelle est l'origine des panneaux photovoltaïques de cette installation ? Quand le marché public a-t-il été validé ? D'autres installations sont-elles déjà précisément envisagées par la SPAQuE ? Quelle est votre vision, dans le cadre de vos compétences et des UAP afférentes – SPAQuE, ISSeP, AViQ –, relative à la stratégie de réindustrialisation qui devrait logiquement passer par le choix plus affirmé de fournisseurs européens et locaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, ce n'est pas vous que je dois convaincre puisque vous connaissez déjà la pertinence de cette centrale photovoltaïque réalisée par la SPAQuE. En effet, j'ai eu la chance d'être présent à son inauguration. Elle constitue un exemple concret de valorisation d'une zone confinée pour produire de l'énergie renouvelable. Ce projet s'inscrit dans le réaménagement plus large d'une ancienne friche, avec une vocation multifonctionnelle – du logement, des espaces destinés aux PME et aux bureaux – ainsi qu'une zone verte favorable à la biodiversité. Pour répondre plus précisément à votre question, les panneaux photovoltaïques installés sont d'origine chinoise.

Le marché public relatif à la construction et à la maintenance de cette centrale photovoltaïque a été publié le 31 mai 2024 et attribué le 10 septembre 2024. Depuis l'attribution de ce marché, le cadre européen a évolué. La Commission européenne a notamment présenté de nouvelles orientations visant à mieux intégrer des critères de durabilité, de résilience et de qualité dans les marchés publics. Il convient toutefois de distinguer les règles déjà applicables de la réforme générale des marchés publics, qui constitue encore une proposition appelée à suivre le processus législatif européen.

La dynamique européenne vise notamment à réduire la prépondérance du seul critère du prix au profit du meilleur rapport qualité-prix. La proposition présentée par la Commission prévoit ainsi de donner davantage de poids à des critères qualitatifs, notamment environnementaux, sociaux, d'innovation, de sécurité et de résilience. Cette orientation rejoint la volonté de mobiliser la commande publique comme levier de transition et d'autonomie stratégique, tout en veillant à la maîtrise des coûts pour les pouvoirs publics.

Dans la perspective d'autres installations, la SPAQuE travaille sur l'insertion de clauses spécifiques dans ses marchés publics, notamment des exigences minimales obligatoires de durabilité environnementale, de conditions sociales, de cybersécurité et d'obligations de livraison. La réglementation européenne ne permettra toutefois pas de prévoir des clauses d'origine explicites ni de privilégier les équipements belges par rapport à

ceux d'autres États membres. Il conviendra enfin de veiller à préserver la rentabilité de ces investissements.

Je souhaite donc que la SPAQuE, comme les autres unités d'administration publique concernées, reste attentive à ces évolutions et les anticipe dans le respect du cadre juridique applicable. L'objectif est double : soutenir les filières industrielles européennes et locales, mais aussi mieux intégrer la durabilité des équipements, leur empreinte environnementale et l'utilisation parcimonieuse des ressources.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse circonstanciée et très complète. Vous vous doutez bien de ma réponse sur l'origine des panneaux photovoltaïques : ils sont malheureusement chinois.

Quant à la question de savoir quand le marché public a été validé, cela a été fait le 31 mai 2024, soit par le précédent Gouvernement. Je regrette que la ministre qui avait la SPAQuE dans ses responsabilités n'ait pas tenu compte de l'impact de l'empreinte carbone dans les critères qu'elle pouvait déjà indiquer à ce moment-là. C'est peut-être un peu paradoxal par rapport au programme du parti d'où elle vient ; soit, c'est ainsi.

Au-delà du fait que c'était un super projet que de changer cette friche et d'en faire quelque chose de vraiment utile, vous parlez des règles qui sont déjà appliquées ou qui peuvent être appliquées dans les marchés publics, notamment la notion du rapport qualité-prix. Au-delà de ce critère, on peut, par exemple, indiquer que l'on doit être certifié « B Corp », ce qui élimine déjà tous les équipements chinois. C'est une labellisation extrêmement importante, notamment en termes d'ESG.

La nouvelle règle qui existe depuis le mois de juillet impose un maximum de 50 % d'origine d'un pays, soit en direct, soit en composants de produits fournis par d'autres pays. La faiblesse actuelle de l'Europe, c'est de dire que les autres 50 % ne doivent pas venir d'un pays européen. C'est à mon avis l'étape suivante. Actuellement, cela pourrait venir d'un Chinois pour 50 % et d'un Vietnamien pour 50 %.

Sur l'aspect local, c'est l'un des défauts. On l'a vu dans des tas de marchés publics récents, tels que les trains de la SNCB. Tous les critères ne peuvent pas être en train de privilégier les critères locaux ; c'est seulement permis dans ce que l'on appelle les marchés publics de faible montant. Au-delà, on ne peut pas le faire de manière générale, mais on peut, dans certains cas – et je vous invite à y réfléchir –, indiquer des critères qui favorisent l'aspect local sans exclure les autres. Je pense notamment au critère de réparabilité et de délai dans lequel il peut intervenir. Donc, ce sont des éléments importants.

Je suis ravi d'entendre de votre réponse la volonté de la SPAQuE d'intégrer un certain nombre de critères et d'être prête à contribuer à la réindustrialisation de notre économie.

**Question orale
de Mme Valérie De Bue
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la réforme des permis d'environnement »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réforme des permis d'environnement ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre, en juillet 2025, le Gouvernement lançait le programme de redéploiement territorial de l'économie et de l'industrie, dit TEI. Il identifie explicitement la simplification et la digitalisation des permis parmi les leviers nécessaires à la réindustrialisation de la Wallonie. L'objectif annoncé était clair : transformer le foncier disponible en sites réellement prêts à accueillir des projets, en réduisant notamment les obstacles liés aux permis d'environnement.

Cette ambition est essentielle. Un projet économique, industriel, agricole ou circulaire ne peut avancer sereinement si son porteur ne dispose pas d'une procédure de permis d'environnement lisible, prévisible et surtout pleinement dématérialisée. La digitalisation doit couvrir l'ensemble du parcours.

Récemment, le Gouvernement a également annoncé un mécanisme de *pre-filing* pour certains projets stratégiques. Nous ne pouvons que saluer cette avancée positive, mais elle ne peut conduire à une Wallonie à deux vitesses : un accompagnement renforcé pour quelques investissements majeurs, tandis que les PME, indépendants, agriculteurs, entreprises de l'économie circulaire et porteurs de projet de reconversion restent confrontés à des procédures insuffisamment modernisées.

Par ailleurs, les acteurs économiques consultés par AKT en juin dernier demandent une modernisation du régime des rubriques, afin que les obligations soient proportionnées aux risques environnementaux réels, sans pour autant déréguler, dans le cadre des permis d'environnement.

Vous l'aurez compris, tout le monde semble attendre que vous agissiez. Où en est concrètement la dématérialisation complète promise des permis

d'environnement ? Qu'en est-il de sa modernisation ? Quel calendrier opérationnel vous engage-t-il ? Aussi, comme abordé, AKT a réalisé, en juin dernier, une étude mettant en lumière 27 propositions issues du terrain pour réformer le permis d'environnement. Avez-vous reçu ces propositions ? Quelles suites comptez-vous leur réserver ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, durant cet été, la dématérialisation des permis d'environnement et des permis uniques a franchi une nouvelle étape en Wallonie. Après plusieurs mois de préparation et de déploiement progressif, une première demande de permis d'environnement et une de permis unique ont récemment été introduites et transmises entièrement de manière numérique dans la commune de Trois-Ponts et de Sainte-Ode.

Aujourd'hui, plus de 30 communes sont dématérialisées et prêtes à recevoir des demandes en ligne. Plus de 250 communes se sont également engagées dans la démarche et poursuivent leurs efforts de modernisation afin d'intégrer progressivement le dispositif. L'objectif est clair : parvenir à une dématérialisation complète des procédures dans l'ensemble des communes wallonnes au 1^{er} janvier 2027.

Pour les entreprises, cette évolution se traduit par la possibilité d'introduire une demande de permis directement via un formulaire en ligne, accessible depuis « Mon Espace ». Les échanges entre le demandeur, la commune, les services régionaux et les instances d'avis sont centralisés dans des outils numériques dédiés. Cette digitalisation permet notamment de réduire les démarches papier, de faciliter le suivi des dossiers, d'améliorer leur traçabilité et de fluidifier les échanges entre les différents intervenants. Les règles et délais applicables aux permis restent toutefois inchangés.

Concernant les 27 propositions de modification des rubriques du classement transmises par AKT, celles-ci ont permis de compléter l'inventaire sollicité par le bureau d'études Embridge, qui a rassemblé l'ensemble des demandes des *stakeholders* et de l'administration. Ce travail va permettre de prioriser les modifications à proposer au Gouvernement wallon. L'administration finalise actuellement le travail de synthèse de l'ensemble des demandes et devrait prochainement m'envoyer ce document synthétique. Dès réception du travail, mon cabinet analysera les différentes demandes et réalisera un travail de concertation avec les membres du Gouvernement par rapport à ces changements.

Je peux vous rassurer, Madame la Députée, que nous suivons la feuille de route proposée au Gouvernement wallon il y a quelques semaines. Nous n'avons pas un retard particulier, mais il est vrai que la partie sur les rubriques et les critères va prendre beaucoup de temps, qui nécessite un travail juridique particulier. C'est pour cela que nous allons aussi faire appel à des bureaux d'avocats pour nous aider. Quoi qu'il en soit, je pense que nous arriverons complètement à nos objectifs dans le cadre de cette législature.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Pour la dématérialisation, j'ai bien pris acte du calendrier : le 1^{er} janvier 2027 ; cela approche.

Pour la réforme des permis, je suis moins rassurée sur le délai précis. J'entends que c'est très compliqué, mais je tiens, par ma réplique, à vous relayer les préoccupations de terrain. Il y a une énorme attente des entreprises par rapport à cette réforme. Il faut trouver un point d'équilibre entre le développement des entreprises et le respect de l'environnement. Je pense aussi qu'une certaine proportionnalité doit être revue.

Je compte sur vous pour aller de l'avant et pouvoir atteindre votre feuille de route dans les meilleurs délais, au bénéfice de tout le monde.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le suivi des nuisances olfactives liées à la
station d'épuration de Wasmuël »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi des nuisances olfactives liées à la station d'épuration de Wasmuël ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, en juillet, je vous avais interrogé sur les importantes nuisances olfactives subies par les riverains de la station d'épuration de Wasmuël. Vous m'indiquiez alors qu'une visite du Département de la police des contrôles était prévue pour le 16 juillet, que des analyses complémentaires étaient en cours et que votre

administration accompagnerait l'exploitant si des nuisances persistantes étaient objectivées.

Or, l'été a été une nouvelle fois particulièrement difficile pour les riverains. Si les fortes chaleurs et la faible pluviométrie ont pu accentuer le phénomène, ces nuisances s'inscrivent dans une problématique ancienne et régulièrement dénoncée par les habitants. L'intercommunale IDEA poursuit ses investigations ; des mesures menées de mai à décembre doivent permettre de mieux identifier l'origine des nuisances et l'influence des conditions météorologiques. Elle s'est également engagée à rencontrer les riverains, avec les autorités communales et les experts, afin de partager des constats et d'identifier des solutions durables.

Quel bilan pouvez-vous dresser du contrôle réalisé par le DPC le 16 juillet ? Sans préjudice des éléments couverts par le secret, pouvez-vous informer le Parlement de ses principaux constats et des suites éventuelles ? Disposez-vous des premiers résultats des analyses menées depuis mai ? Permettent-ils de mieux identifier l'origine des nuisances ? Quelles mesures ont été prises ou programmées par IDEA ? Votre administration a-t-elle formulé des recommandations complémentaires ? Enfin, étiez-vous convié – ou un représentant de votre administration – à la rencontre annoncée avec les riverains et les autorités communales dont je ne connais pas la date ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je vous confirme tout d'abord que la visite du Département de la police et des contrôles, le DPC, a bien eu lieu sur le site de la station d'épuration de Wasmuël, en date du 14 juillet. Cette visite a été l'occasion de présenter les différentes actions entreprises afin de réduire les nuisances olfactives et d'expliquer les actions réalisées dans le cadre du plan d'assainissement.

Par ailleurs, l'IDEA a mandaté deux sociétés afin de caractériser les odeurs et composés présents sur le site d'exploitation : une société spécialisée dans les problématiques liées aux odeurs en lien avec les sites industriels, et une société spécialisée dans la caractérisation de composés présents dans l'air aux abords de sites industriels.

À ce stade, un rapport relatif aux émissions d'odeurs sur site à l'émission a été réalisé afin d'accorder une priorité aux opérations subséquentes par ouvrage. Certaines actions ont été entreprises depuis. Un échéancier détaillé pourra être établi après concertation avec la SPGE concernant le financement des actions à entreprendre, s'il s'agit d'investissements plus conséquents.

De ce rapport ont émané les actions à court terme suivantes :

- premièrement, les conduites d'arrivée d'effluent industriel au niveau du bassin biologique ont été revues et sont désormais plongeantes sous la surface de l'eau. Ceci permet de supprimer tout contact avec l'air de l'effluent brut, limitant considérablement les nuisances. Cette opération est clôturée ;
- deuxièmement, un système anti-odeurs va être installé cette semaine, à côté des décanteurs primaires, qui sont une source d'odeurs non négligeable. Une seconde mesure est en cours d'investigation et consiste en une barrière physique antiodeurs posée à la surface des décanteurs. Cette solution pourrait être mise en œuvre pour le printemps 2027 au plus tard ;
- troisièmement, l'analyse de l'intérêt d'un capot anti-odeurs sur les dernières centaines de mètres du pertuis aérien qui alimentent la station d'épuration en eaux usées. Ce capotage devrait lui aussi être réalisé au plus tard au printemps 2027.

En parallèle, l'une des deux sociétés est mandatée par l'IDEA afin de récolter les plaintes de riverains volontaires, en croisant les données météorologiques. De manière objective, un tiers de ces plaintes ne sont pas corrélables au site de la station d'épuration. Il existe à ce stade des sources d'odeurs encore non identifiées, mais ne dépendant pas de la station d'épuration.

Les constats relatifs aux différentes études en cours, ainsi qu'un état des lieux sur les actions entreprises seront bien présentés aux membres du comité des riverains de la station en date du 22 septembre, en présence de la SPGE et des deux sociétés spécialisées. Je vous précise que les agents du Département de la police et des contrôles n'ont pas vocation à participer aux réunions de concertation organisées entre l'exploitant et les parties prenantes locales. Cela pourrait être perçu comme une implication dans un processus de concertation ou de médiation relevant de la responsabilité de l'exploitant et des autorités locales.

Enfin, l'IDEA doit communiquer au DPC au fur et à mesure de leur réception les résultats, les études et analyses réglementaires, l'échéancier des travaux, le plan d'assainissement actualisé ainsi que les résultats de suivi des mesures mises en place. L'administration continuera dès lors à assurer le suivi du dossier au travers de l'analyse des documents transmis, de ses contacts avec les différentes administrations concernées, ainsi que, le cas échéant, par la réalisation des contrôles sur site.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, pour votre réponse, je ne doute pas que l'IDEA fasse le maximum pour identifier l'origine de

ces nuisances et trouver des solutions. Pour les riverains, la situation est devenue un véritable cauchemar. Pour m'être rendu sur place à plusieurs reprises, je peux vous dire que c'est invivable. Ce problème dure depuis trop longtemps.

Je le connais particulièrement pour avoir été bourgmestre de la Commune de Quaregnon. En 2018, j'avais carrément fait fermer cette usine. Vu que j'y suis encore très engagé aujourd'hui, je suis très intéressé et je rencontre encore souvent les habitants, mais j'entends souvent leur exaspération et je veux les rassurer, mais je peux comprendre qu'ils soient à bout. À ce stade, ils ne peuvent plus se satisfaire d'études ou de mesures d'investigation successives. Ils ont besoin de résultats concrets et d'un calendrier clair pour sortir enfin de cette situation.

Je peux comprendre le contrôle du DPC ainsi que le fait que certains éléments soient couverts par le secret et n'aient pas vocation à être rendus publics dans l'intégralité. Toutefois, au nom du contrôle parlementaire, j'attendais que les principaux constats puissent nous être communiqués ou, à tout le moins, que vous puissiez en faire une synthèse suffisamment précise.

Lorsqu'il est question d'environnement, de qualité de vie et surtout de santé publique, la transparence ne peut pas être accessoire. Elle est indispensable pour préserver la confiance de tous les habitants. Je vous demande que ce dossier fasse l'objet d'un suivi particulier, d'être attentif à toutes les parties concernées afin qu'elles soient mises face à leurs responsabilités. Les riverains de Wasmuël ont suffisamment attendu. Il faut maintenant que cette problématique persistante débouche sur des réponses et, surtout, des solutions concrètes. J'attends beaucoup de la réunion qui sera convoquée à l'initiative de l'IDEA et j'espère faire partie des invités.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Christie Morreale
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les rejets d'eaux usées dans la Meuse
à Jupille »

Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le rapport de l'Association
intercommunale pour le démergement et
l'épuration des communes de la province de
Liège (AIDE) sur le rejet direct dans la Meuse
d'eaux usées à Jupille et alentour »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Morreale, sur « les rejets d'eaux usées dans la Meuse à Jupille » ;
- Mme Fafchamps, sur « le rapport de l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la province de Liège (AIDE) sur le rejet direct dans la Meuse d'eaux usées à Jupille et alentour ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, début septembre, un article faisait état de la situation dans le bassin du ruisseau des Moulins : les eaux usées d'environ 33 000 habitants de Jupille, Fléron, Beyne-Heusay et Blegny rejoindraient directement la Meuse sans traitement. Concrètement, cela signifie que des matières fécales, des résidus de médicaments ou encore des produits d'entretien rejoignent directement le fleuve, sans passer par la moindre étape d'épuration. Cela résulte notamment d'un réseau d'égouttage ancien et complexe dans lequel les eaux usées et le ruisseau des Moulins sont interconnectés. En plus de ce problème de pollution s'ajoutent des inondations à répétition dans le bas de Jupille. Dans son rapport sur le sujet, l'AIDE a dressé la liste des travaux à réaliser pour remettre le réseau en état et assainir les eaux. Cela pourrait coûter la bagatelle de 35 millions d'euros rien que pour les travaux hydrauliques.

Cette situation n'est pas neuve, et vous avez déjà été interpellé sur celle-ci. En 2025, vous indiquiez d'ailleurs à ma collègue, Veronica Cremasco, que les eaux usées du bassin devaient, à terme, être acheminées vers la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Quelle est l'évolution dans ce dossier ? Disposez-vous désormais d'un plan d'intervention chiffré et hiérarchisé permettant de mettre fin à ces rejets ? Comptez-vous mandater la SPGE pour réaliser ces travaux ? Dans l'affirmative, dans quels délais pourraient-ils être réalisés ? Enfin, des mesures transitoires sont-elles envisagées pour réduire les rejets dans l'attente des travaux définitifs ?

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Président, je vous présente tout d'abord mes excuses, car je devrai partir directement après avoir posé ma question et j'écouterai la réponse par le biais de la vidéo, car je suis attendue dans une autre commission.

Monsieur le Ministre, selon une étude réalisée en 2025 par l'AIDE à la demande de la SPGE, et récemment relayée par la presse, les eaux usées d'environ 33 000 habitants à Jupille et des communes voisines – Fléron, Beyne-Heusay et Blegny – seraient actuellement directement rejetées dans la Meuse, sans aucun traitement préalable. En effet, la cartographie du réseau d'égouttage et des cours d'eau du bassin-versant du ruisseau pointe un réseau particulièrement vétuste avec de nombreuses interconnexions avec le ruisseau des Moulins. Cette configuration conduit au mélange d'eaux usées, de ruissellement et du cours d'eau, avant leur rejet dans la Meuse.

Au-delà de l'enjeu environnemental évident, cette situation interpelle sur le plan sanitaire et soulève aussi une problématique hydraulique importante. Le secteur connaît, en effet, des inondations récurrentes, auxquelles contribuent notamment la vétusté et la saturation de certaines infrastructures.

L'étude de l'AIDE semble toutefois avoir permis de franchir une première étape essentielle : le diagnostic est désormais posé et les interventions nécessaires sont identifiées. Parmi celles-ci figurent notamment la réorganisation des trajets des eaux, le redimensionnement de certains tronçons d'égouttage, la création de bassins d'orage, la modernisation des ouvrages de démergement et, surtout, la création d'un nouveau collecteur permettant de séparer les eaux usées du ruisseau des Moulins. Le coût des seuls travaux hydrauliques est estimé à quelque 35 millions d'euros.

Dans ce contexte, avez-vous pris connaissance du rapport de l'AIDE et quelle en est votre lecture ? Avez-vous eu des contacts avec la SPGE concernant la problématique ? La demande d'aide provenant de l'AIDE a-t-elle bien été réceptionnée ? Une programmation des travaux identifiés est-elle en réflexion ? Vu l'ampleur, un phasage éventuel est-il envisagé ? Une concertation est-elle envisagée entre la

SPGE, l'AIDE, la Ville de Liège et les autres communes concernées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, comme vous le rappelez, nous avons déjà abordé la problématique des inondations récurrentes dans le bassin du ruisseau des Moulins ainsi que les enjeux d'assainissement qui y sont liés il y a un an. J'ai pris connaissance, comme vous, des éléments relayés récemment dans la presse. Cependant, je ne dispose pas du rapport auquel il est fait référence. J'ai dès lors sollicité la SPGE, qui dispose des études réalisées sur ce bassin, afin d'obtenir un état complet de la situation.

Le bassin du ruisseau des Moulins présente, en effet, une configuration particulièrement complexe, résultant de l'ancienneté de l'urbanisation, de l'imbrication des réseaux d'assainissement, des infrastructures de collecte des eaux de ruissellement, des cours d'eau et des ouvrages de démergement. Les études menées à l'initiative de la SPGE montrent qu'une partie des flux du bassin n'est actuellement pas dirigée vers une infrastructure d'épuration avant son rejet dans le milieu récepteur. Ces flux associent des eaux usées, des eaux claires parasites, des eaux de ruissellement ainsi que des eaux de cours d'eau.

Depuis plusieurs années, la SPGE finance des études diagnostiques et hydrauliques sur ce bassin. Les conclusions remises par l'AIDE constituent aujourd'hui une base technique essentielle pour comprendre le fonctionnement hydraulique du réseau, identifier ses insuffisances et envisager les aménagements nécessaires afin d'améliorer la gestion des eaux usées, de limiter les eaux parasites et d'accroître les performances du système d'assainissement.

Les investissements à réaliser sont actuellement estimés à environ 35 millions d'euros hors TVA. Ce montant devra toutefois être affiné au fur et à mesure de l'avancement des études techniques, hydrauliques, foncières et géotechniques nécessaires avant toute phase opérationnelle.

Il est vrai que je vous avais parlé de l'acheminement vers la station d'épuration de Liège-Oupeye, mais, à ce stade, aucune programmation des travaux définitifs ni aucun budget n'est arrêté. Je ne peux dès lors pas rentrer dans le détail de vos sous-questions. Des analyses complémentaires sont encore nécessaires afin de vérifier l'efficacité des solutions envisagées, d'en mesurer les impacts, de définir les priorités d'intervention et de construire une planification réaliste des investissements à engager.

Les enjeux concernés dépassent, en effet, le seul assainissement des eaux usées. Ils touchent également à

la gestion des eaux pluviales, aux cours d'eau, au démergement et à la prévention des inondations. Ils impliquent donc plusieurs acteurs et niveaux de compétence.

C'est pourquoi j'ai chargé la SPGE de mettre en place, dans les meilleurs délais, une *task force* réunissant l'ensemble des parties concernées. Cette *task force* aura pour mission de partager le diagnostic, de préciser les responsabilités des différents intervenants, d'établir les priorités d'action, de préparer le phasage des interventions et de construire les modalités de planification et de budgétisation des investissements qui devront être consentis.

Dans l'intervalle, les mesures susceptibles d'apporter des améliorations à court terme seront examinées afin de réduire autant que possible les impacts constatés.

Enfin, s'agissant d'un éventuel moratoire sur de nouvelles constructions, cette question relève des autorités compétentes en matière d'urbanisme. Elle devra être appréciée sur la base des analyses techniques disponibles et des procédures applicables. Croyez bien que ce dossier m'importe particulièrement. J'aimerais que l'on avance assez rapidement sur des solutions à moyen terme et, si possible, à long terme.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie pour les éléments de réponse.

Étant donné que le budget 2027 sera négocié dans les tout prochains jours, il serait peut-être utile, à titre conservatoire, que vous préemptiez un montant permettant de lancer une étude, un appel ou éventuellement un marché public.

On peut tout à fait comprendre et entendre que l'on n'arrivera pas à faire 100 %, mais, si l'on peut avancer dans la progressivité pour diminuer cette pollution, ce serait bien.

Enfin, nous suivrons avec beaucoup d'attention toute la question de l'urbanisation qui se posera pour l'ensemble des riverains.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'alimentation durable face
aux inégalités sociales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'alimentation durable face aux inégalités sociales ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, en mai dernier, vous annonciez une feuille de route pour la restauration collective, avec l'ambition de faire de l'alimentation saine, durable et locale un levier de santé, de transition environnementale et de cohésion sociale. Une synthèse du plan d'action devait être présentée au Gouvernement en juillet et une enveloppe de 4 millions d'euros était prévue pour 2026-2027. L'accès à une alimentation de qualité reste fortement marqué par les inégalités sociales. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la Fédération Wallonie-Bruxelles a réduit une partie des moyens consacrés aux repas scolaires gratuits à partir de cette rentrée.

Votre plan d'action a-t-il bien été présenté au Gouvernement ? Quelles mesures prévoit-il spécifiquement pour lutter contre la précarité alimentaire ? Quels indicateurs vont permettre d'évaluer l'impact de cette politique sur les publics les plus précarisés ? Quelles mesures la Wallonie entend-elle prendre dans le cadre de ses compétences pour éviter que la réduction des moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne compromette l'accès aux enfants à des repas de qualité ? À l'approche du conclave budgétaire, pouvez-vous nous garantir le maintien, en 2027, des moyens annoncés pour la restauration collective ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je partage votre préoccupation quant aux tensions auxquelles sont confrontés les acteurs de l'aide alimentaire. Face à la problématique de la précarité alimentaire, j'ai décidé de renforcer l'action du Gouvernement wallon au travers du futur Plan d'action pour un système alimentaire sain et durable pour la période 2026-2029, qui devrait passer prochainement en gouvernement, et du Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre des travaux sur le futur Plan d'action pour un système alimentaire sain et durable, une des

feuilles de route prioritaires est de consacrer un droit à l'alimentation et à la justice alimentaire. Plusieurs chantiers structurants sont déjà engagés à ce sujet par rapport à cette feuille de route, mais pas uniquement, et cela démontre vraiment l'inscription de cette question dans une approche plus intégrée pour améliorer l'accessibilité à une alimentation saine et durable.

Premièrement, un diagnostic du secteur de l'aide alimentaire sera lancé afin de mieux objectiver les besoins et les capacités existantes et les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain. Une attention particulière pourra être portée aux plateformes logistiques, compte tenu de leur rôle dans la collecte, le stockage et la redistribution des denrées. Ce travail devra permettre d'identifier les constats prioritaires et d'éclairer, le cas échéant, les suites à envisager.

Deuxièmement, la Wallonie poursuit ses travaux visant à améliorer la valorisation des invendus alimentaires. Dans le cadre de la feuille de route relative aux pertes et gaspillages alimentaires de ce plan d'action, un travail conjoint est prévu avec les administrations concernées afin d'analyser les flux existants, les capacités d'absorption des opérateurs et les conditions permettant de renforcer les dons alimentaires tout en garantissant la qualité des produits redistribués.

Troisièmement, dans le cadre des travaux sur la feuille de route « Restauration collective » qui ont été décidés par le Gouvernement wallon en mai de cette année, il a été décidé d'adapter le dispositif de soutien « Coup de pouce » pour mieux soutenir les publics les plus fragilisés, en mettant une priorisation au sein des établissements dits socioéconomiques faibles, garantissant un accès équitable aux repas durables.

Je souhaite aussi intégrer davantage la dimension sociale au sein des dynamiques alimentaires territoriales. Ainsi, les conditions de financement des projets alimentaires territoriaux, qui vont voir prochainement le jour en Wallonie, impliquent de réaliser un diagnostic global des enjeux de durabilité sur leur territoire, en ce compris l'accessibilité. Ils auront donc notamment pour mission de mieux prendre en compte les situations de vulnérabilité alimentaire et d'associer les acteurs sociaux aux dynamiques de transitions alimentaires développées sur leur territoire.

Le Plan wallon de lutte contre la pauvreté comporte des mesures relatives au recours au droit. Celles-ci doivent permettre, à terme, de mieux orienter les publics précarisés vers les aides et les accompagnements auxquels ils peuvent prétendre, contribuant ainsi indirectement à améliorer leur accessibilité à une alimentation durable.

Enfin, pour ce qui est du maintien des moyens pour la restauration collective, je confirme que ceux-ci ont été sécurisés par le Gouvernement wallon en mai de cette année pour deux ans, à savoir jusque fin 2027, au

travers d'un financement de la cellule Manger Demain et de l'ASBL SOCOPRO, qui couvre le Green Deal « Cantines durables » et les dispositifs de soutien financier appelés « Coup de pouce aux cantines engagées » dans le cadre du Green Deal « Cantines durables ».

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la fin de votre réponse parce que c'est positif. Vous nous dites que le financement de la restauration collective est maintenu pendant deux ans. C'est extrêmement positif, surtout dans un contexte où, malheureusement, l'enseignement voit diminuer les moyens par rapport aux cantines scolaires.

Monsieur le Ministre, vous le savez, bien manger a un impact positif sur la santé et sur la scolarité, notamment des plus jeunes. Nous espérons que vous allez continuer à défendre ce type de dossier au Gouvernement wallon et que nous n'aurons plus de mauvaises surprises, comme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la transposition de la directive IED 2.0 et
les nouvelles obligations pour les élevages »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la transposition de la directive IED 2.0 et les nouvelles obligations pour les élevages ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, la directive 2024/1785 – dite IED 2.0 – renforce les exigences en matière de prévention et de réduction des émissions industrielles. Elle introduit notamment un cadre spécifique pour certaines exploitations d'élevage et vise explicitement à réduire les émissions provenant de ces activités, notamment l'ammoniac, le méthane, les nitrates et le gaz à effet de serre, afin d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Sa transposition devait intervenir au plus tard le 1^{er} juillet 2026.

Dans son avis rendu le 10 juillet dernier, le CESE Wallonie salue globalement le projet de transposition, mais invite le Gouvernement à adopter rapidement les

textes afin d'éviter une infraction au droit européen. Il relève par ailleurs que les nouvelles obligations applicables aux élevages entraîneront une charge administrative supplémentaire et insiste sur la nécessité d'un accompagnement adéquat des exploitants.

Où en est la transposition de cette directive et quel calendrier le Gouvernement prévoit-il pour finaliser celle-ci ? Quelles seraient les sanctions pour la Wallonie en cas de retard dans la transposition ?

Par ailleurs, pouvez-vous préciser combien d'exploitations wallonnes seront concernées par le nouveau dispositif ? Quelles obligations concrètes leur seront applicables en matière de suivi et de réduction des émissions, notamment d'ammoniac ? Comment le Gouvernement compte-t-il accompagner les exploitants concernés dans la mise en œuvre de ces nouvelles exigences ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, à la suite de l'adoption en première lecture du dossier de transposition de l'IED 2.0, outre l'avis du CESE, ont été reçus les avis d'AKT, de Canopea, de la FWA, de la FJA et du Boerenbond. Ces avis sont en cours d'analyse afin d'en tenir compte dans le cadre du projet qui sera prochainement déposé devant le Gouvernement wallon pour adoption en deuxième lecture.

La directive dite IED 2.0 devait, en effet, être transposée par les États membres au plus tard le 1^{er} juillet 2026. En cas de retard de transposition, la Commission européenne peut engager une procédure d'infraction contre la Belgique sur la base de l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cette procédure peut conduire à une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne et, en cas de persistance du manquement, à des sanctions financières comprenant une somme forfaitaire ou des astreintes journalières.

Pour ce qui concerne les élevages, l'estimation actuelle du nombre concerné est de 205 exploitations. Celles-ci devront respecter les conditions uniformes applicables aux règles d'exploitation des élevages adoptées au niveau européen le 13 juillet dernier. Les règles d'exploitation des élevages sont en cours de traduction avant publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

L'une des principales innovations de l'IED 2.0 est la création d'un régime spécifique pour les élevages intensifs de porcs et de volailles. Les exploitations concernées devront appliquer les meilleures techniques disponibles afin de réduire leurs émissions atmosphériques et leurs impacts environnementaux. Ces obligations visent notamment la réduction des émissions

d'ammoniac, de méthane, de particules et des pertes d'azote et de phosphore.

Les exploitations agricoles devront, ensuite, progressivement respecter ces règles d'exploitation dans un délai allant de quatre à six ans à compter de l'entrée en vigueur de l'acte d'exécution, en fonction de la capacité des installations concernées.

À ce stade, aucune mesure d'accompagnement n'a été mise sur la table du Gouvernement wallon.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. La Wallonie doit se montrer exemplaire dans la mise en œuvre de ses obligations européennes et la réduction des émissions, mais cette ambition doit aller de pair avec un engagement concret de nos éleveurs. Ces nouvelles exigences ne peuvent pas simplement se traduire par davantage de contraintes et de charges pour les exploitations qui sont déjà sous pression. Il faudra veiller à leur donner les moyens, tant techniques que financiers, afin de réussir cette transition.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale

de Mme Bénédicte Linard

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la révision à la baisse par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de la dose journalière admissible de TFA et le suivi des zones de distribution wallonnes en dépassement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la révision à la baisse par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de la dose journalière admissible de TFA et le suivi des zones de distribution wallonnes en dépassement ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'Autorité européenne de sécurité des aliments a récemment révisé à la baisse la dose journalière admissible du TFA – qui est le plus petit et le plus persistant des PFAS –, la fixant à 0,014 milligramme par kilogramme de poids corporel et par jour, soit environ 3,5 fois moins que le seuil précédent établi en 2017. Cette révision s'appuie sur des données récentes mettant en évidence des effets néfastes sur le développement, la

reproduction et la fonction thyroïdienne. Elle fait suite à la classification du TFA comme toxique pour la reproduction par l'Agence européenne des produits chimiques.

En Wallonie, une valeur guide non contraignante de 2 200 nanogrammes par litre a été fixée en 2024 pour l'eau potable. C'est une valeur particulièrement prudente par rapport à nos voisins européens. Si elle est globalement respectée, 13 des 642 zones de distribution wallonnes présentent des dépassements.

Cette décision des autorités européennes va dans le sens de celles et ceux, dont les écologistes, qui pointent la dangerosité potentielle de cette substance et doit nous pousser à rester vigilants. Surtout, elle nous rappelle la nécessité d'interdire ces substances à la source, par exemple en interdisant les pesticides contenant du TFA.

Comment analysez-vous ces nouvelles normes européennes ? L'EFSA utilise comme unité de grandeur des milligrammes par kilogramme de poids corporel et par jour, alors que l'on parle plutôt de microgrammes par litre pour l'eau potable en Wallonie. N'y aurait-il pas un travail de simplification ou de vulgarisation à faire pour que nous parlions de la même chose ?

Selon vos dires : « Les calculs réalisés à partir de la nouvelle référence de l'EFSA montrent qu'elle correspondrait à une concentration dans l'eau potable d'environ 80 microgrammes par litre, soit près de 35 fois la valeur guide actuellement retenue en Wallonie ». Confirmez-vous ce calcul ?

Où en sont les investigations menées pour identifier l'origine des contaminations dans les 13 zones de distribution en dépassement de la valeur guide ? Un calendrier a-t-il été établi pour l'aboutissement de ces investigations ? Quel travail est mené en vue de ramener ces zones sous la valeur guide ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'EFSA a effectivement revu à la baisse la dose journalière admissible du TFA. Elle passe de 0,05 à 0,014 milligramme par kilo de poids corporel et par jour, soit une diminution d'environ 3,5. Je veux toutefois être clair : cette valeur concerne l'exposition alimentaire totale. Elle ne constitue pas une nouvelle norme européenne pour l'eau potable. Cette révision repose sur de nouvelles données relatives au développement, à la reproduction et aux hormones thyroïdiennes ainsi que sur des facteurs d'incertitude renforcés.

S'agissant du calcul évoqué, j'en confirme l'ordre de grandeur. Pour un adulte de 70 kilos consommant 2 litres d'eau par jour, si l'on attribue conventionnellement 20 % de l'exposition totale à l'eau

potable – c’est déjà beaucoup –, on obtient une concentration de 98 microgrammes par litre. Ce chiffre est un repère théorique d’évaluation du risque sanitaire. Ce n’est pas une valeur réglementaire.

Ce repère reste très supérieur à la valeur guide wallonne de 2,2 microgrammes par litre, comme aux concentrations observées dans nos réseaux. Cette valeur guide est un seuil de vigilance, proposé par le Conseil scientifique indépendant sur les PFAS. Son dépassement entraîne un suivi renforcé, mais ne remet pas en cause la potabilité de l’eau.

Concernant les zones de distribution qui dépassent cette valeur, la concentration maximale mesurée est de 5,1 microgrammes par litre. Nous restons très en dessous du repère théorique calculé à partir de la nouvelle référence de l’EFSA.

Les investigations sont bien engagées. En 2024, les 642 zones de distribution ont été contrôlées. Les zones dépassant 1,5 microgramme par litre ont ensuite fait l’objet de contrôles complémentaires, tout comme les eaux brutes des captages qui les alimentent. Une nouvelle campagne couvrant l’ensemble des zones a été menée à l’automne 2025. Ce suivi permet de mieux relier les concentrations mesurées aux ressources en eau effectivement utilisées.

Les études menées par le CRA-W constituent une première étape pour identifier l’origine des contaminations. Il a étudié les liens entre l’utilisation des pesticides agricoles fluorés et les concentrations de TFA dans les prises d’eau potabilisable. La conclusion est claire : la pression agricole ne suffit pas à elle seule à expliquer les niveaux mesurés. Le TFA a des sources multiples qui peuvent être agricoles, industrielles ou liées à la dégradation atmosphérique de composés fluorés. Sur cette base, un suivi mensuel de 45 prises d’eau potable a été lancé pour une durée de 12 mois. L’objectif est de disposer de données suffisamment solides pour observer les variations saisonnières, repérer d’éventuels pics et mieux hiérarchiser les sources possibles.

Le calendrier de suivi est donc structuré. Il prévoit la poursuite du monitoring de toutes les zones de distribution dans le cadre du Schéma régional des ressources en eau 3.0, l’analyse des eaux brutes qui alimentent les zones en dépassement, et la surveillance mensuelle des 45 prises d’eau sélectionnées. Les résultats permettront de décider si des enquêtes environnementales complémentaires sont nécessaires. Ils permettront aussi d’étendre l’analyse à des zones non contaminées et de mieux documenter les différentes sources possibles.

J’en viens maintenant aux mesures de gestion. Les traitements conventionnels sont peu efficaces contre une substance aussi mobile et persistante. À court terme, les leviers consistent surtout à optimiser les mélanges entre

les différentes ressources en eau et, si la situation locale le justifie, à limiter l’exploitation d’un captage. À moyen et long termes, notre priorité reste la prévention à la source, mieux identifier les émissions, intégrer le TFA dans les diagnostics et les actions des contrats de captage 2.0, réduire les apports évitables, et suivre les évolutions européennes relatives aux pesticides et aux substances fluorées précurseurs.

En conclusion, la Wallonie maintient une approche à la fois prudente et proportionnée. La nouvelle référence de l’EFSA nous invite à maintenir cette vigilance.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments qui ont été évoqués sur les différents aspects.

Vous évoquez une analyse de 12 mois nécessaire pour étudier les causes saisonnières potentielles des pollutions. Ce que je n’ai pas comme information, c’est quand s’arrêtent ces 12 mois d’analyse. Je n’ai pas posé la question et j’y reviendrai.

Vous dites que nous sommes en deçà, dans les fameuses zones, de ce que l’EFSA reprend, mais nous sommes au-dessus de la valeur cible que nous nous sommes donnée en Wallonie. Cela vaut donc la peine de continuer le travail.

Vous avez dit : « L’idée est de réduire les apports au maximum, là où c’est possible, et de faire de la prévention à la source ». Je reste convaincue – heureusement, je ne suis pas la seule – que cela ne marchera que si l’on interdit à la source certains produits, là où c’est possible.

Bien sûr, on ne va pas pouvoir agir sur le ciel à courte échéance s’il devait y avoir des résidus qui viennent du ciel. Cependant, pour tout le reste, vous avez les clés en main pour avancer le plus possible dans les compétences qui sont les vôtres et convaincre au maximum vos partenaires aux différents étages de la Belgique et de l’Europe.

Question orale
de M. Grégory Chintinne
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le nouveau permis accordé à Carmeuse
pour la carrière d'Hemptinne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nouveau permis accordé à Carmeuse pour la carrière d'Hemptinne ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Monsieur le Ministre, le 20 juillet dernier, un nouveau permis unique a été délivré à la société Carmeuse pour l'ouverture et l'exploitation d'une carrière de calcaire entre Hemptinne et Saint-Aubin, dans la belle commune de Florennes, quelques mois après l'annulation du précédent permis par le Conseil d'État. Cette nouvelle décision intervient dans le cadre d'un dossier suivi depuis plusieurs années et qui suscite des interrogations auprès d'une partie des riverains et des acteurs locaux quant aux potentielles incidences environnementales du projet : nuisances sonores, poussières, gestion des eaux, risques liés aux tirs de mines.

Pouvez-vous préciser quelles sont les principales garanties environnementales prévues dans ce nouveau permis ? Les études d'incidences ont été mises à jour dans le cadre de cette nouvelle procédure. Ont-elles pris en compte l'évolution de la réglementation ainsi que la présence d'autres carrières dans le secteur ? Quelles mesures ont été prévues afin de prévenir les risques liés à la gestion des eaux ? Quels dispositifs de contrôle et de suivi environnemental seront mis en place durant l'exploitation du site pour garantir le respect des prescriptions du permis ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 fixant la répartition des compétences entre les ministres et portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, attribuée à mon collègue, le ministre François Desquesnes, la compétence relative aux recours en matière de permis unique.

La décision du 20 juillet 2026 concernant le projet de carrière de la société Carmeuse à Hemptinne ayant été prise dans ce cadre, il ne m'appartient pas de commenter les motifs ayant conduit à la délivrance de ce permis ni de détailler les conditions particulières dont

celui-ci est assorti. Les questions relatives à l'actualisation de l'étude d'incidences, à la prise en compte de l'évolution de la réglementation et des autres carrières présentes dans le secteur ainsi qu'aux mesures imposées en matière de gestion des eaux relèvent donc de mon collègue, François Desquesnes. Il pourra vous apporter les précisions utiles sur le contenu de la décision.

En ce qui concerne le contrôle du respect des prescriptions environnementales applicables à l'exploitation, celles-ci relèvent du Département de la police et des contrôles. En cas de non-respect des conditions d'exploitation ou d'atteinte à l'environnement, les services compétents pourront mettre en œuvre les instruments de contrôle et de police administrative prévus par la réglementation.

Je suis désolé de ne pas vous donner plus de détails à ce stade, Monsieur le Député, mais mon collègue pourra le faire.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Monsieur le Ministre, j'avais anticipé parce que j'ai déposé pratiquement la même question à votre collègue. J'aurai dès lors les réponses. Ce qui est important, c'est le respect des conditions. Vous m'avez expliqué le mécanisme mis en place. Nul doute que j'aurai les autres informations via votre collègue, François Desquesnes.

Question orale
de M. Bruno Lefèbvre
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la réhabilitation de la décharge du Radar
à Flobecq »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lefèbvre à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réhabilitation de la décharge du Radar à Flobecq ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, le site de la décharge du Radar à Flobecq a été définitivement fermé en mars 2005. Pendant plusieurs années, la Région et son propriétaire se sont opposés au sujet de sa réhabilitation. Alors même que ce site est considéré comme prioritaire, sa réhabilitation n'a toujours pas débuté. Une enveloppe de 14 millions d'euros a été annoncée pour assurer la réhabilitation du site ainsi que le suivi nécessaire après la réalisation des travaux.

La SPAQuE a récemment indiqué dans la presse que ceux-ci ne devraient toutefois pas débiter avant septembre 2028. Dans les prochaines semaines, une nouvelle campagne de prélèvements doit par ailleurs être menée afin d'évaluer l'état actuel du site et son impact sur l'environnement. Selon les informations publiées dans la presse, l'assainissement envisagé ne consisterait pas à retirer les déchets présents sur le site, mais à les confiner au moyen de membranes géotextiles afin de limiter l'infiltration des eaux de pluie et, par conséquent, les risques de pollution de l'environnement.

Pouvez-vous nous communiquer le calendrier précis des différentes étapes prévues pour la réhabilitation du site ? Pouvez-vous nous informer concernant les nouveaux prélèvements réalisés ? Dans quelle mesure ces résultats pourraient-ils conduire à adapter la technique de réhabilitation envisagée ? Quelle est la durée de vie estimée des membranes qui seront utilisées ? Quelles mesures de surveillance, d'entretien et, le cas échéant, de remplacement sont prévues afin de garantir l'efficacité du confinement sur le long terme, compte tenu du fait que les déchets resteront présents sur le site ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, concernant le planning des différentes étapes prévues pour la réhabilitation du site, comme répondu à la question posée cet été par Mme Linard, les études, le dimensionnement des besoins ainsi que les procédures de marché occuperont les agendas 2026 et 2027. Les travaux débiteront courant 2028 pour une durée de minimum quatre ans.

Si les études existantes permettaient de justifier une décision de remise en état, telle que prise par le Gouvernement wallon, ces études restaient insuffisantes pour documenter dans le détail les besoins techniques, par exemple, liés à la répartition spatiale des différents impacts et à leurs intensités. Par exemple, de nouveaux points de contrôle de la migration du biogaz dans le sous-sol périphérique sont installés et mesurés à plusieurs reprises afin de dresser l'image la plus complète de la problématique de terrain au regard de ces migrations.

Vous comprendrez dès lors que ces nouvelles informations de terrain sont indispensables pour le bon positionnement des puits de récupération du biogaz et pour conduire au bon dimensionnement du réseau de dégazage. La même approche est également en cours pour l'impact sur les eaux souterraines.

Quant à votre questionnement concernant les membranes, il convient de préciser que les membranes géotextiles répondent uniquement, dans ce type de chantier, à des besoins géotechniques, mais

n'interviennent nullement pour assurer une quelconque fonction de confinement.

La SPAQuE envisage en effet, sur cette décharge, un dispositif assurant une fonction de double étanchéité, synthétique et minérale. Ce dispositif est constitué d'une membrane en polyéthylène à haute densité, surmontée d'une épaisse couche de terre peu perméable, le tout disposé méthodiquement sur l'ancienne décharge préalablement retravaillée afin d'obtenir des pentes d'écoulement d'eau soigneusement reprofilées. Ce dispositif multicouche permet de supprimer la percolation des eaux de pluie au travers du massif de déchets, tout en optimisant l'efficacité du pompage de biogaz.

La pérennité de ce dispositif est assurée par la SPAQuE au travers d'une postgestion active, et cela, durant plusieurs décennies. À titre d'exemple, cela fait plus de 30 ans que ce dispositif est en place à Mellery et celui-ci n'est en rien altéré. Rappelons aussi que l'approche reste de permettre à la décharge de continuer sa lente désactivation, avec un impact réduit et maîtrisé sur son environnement. À terme, lorsque la décharge ne représentera plus de nuisance significative pour l'environnement, les mesures actives de postgestion pourront être levées, tandis que le dispositif de confinement restera en place, assurant ainsi sa fonction de sécurisation.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbre.

M. Bruno Lefèbre (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces informations détaillées. Cette décharge fait la une de notre Wallonie picarde depuis plus de 20 ans, et nous entretenons toujours des craintes sur les conséquences de celle-ci. Prendre les mesures adéquates pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de problème sanitaire est extrêmement important pour notre population.

**Question orale
de M. Bruno Lefèbre
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le suivi de la situation environnementale
du site Flaurea Chemicals à Ath »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lefèbre à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la situation environnementale du site Flaurea Chemicals à Ath ».

La parole est à M. Lefèbre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbre (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens régulièrement sur ce dossier puisque celui-ci

nous concerne de manière importante. C'est un site en plein centre-ville, à quelques mètres d'habitations.

En juillet dernier, je vous ai interrogé concernant la situation environnementale du site. Je vous demandais notamment d'apporter des précisions sur les risques environnementaux potentiels liés à celui-ci, sur les mesures de sécurisation mises en place ainsi que sur la coordination entre les différents services concernés, à savoir le Département du sol et des déchets, le Département des permis et autorisations, le Département de la police et des contrôles ainsi que le Département de l'environnement et de l'eau.

Dans votre réponse, vous indiquiez que « plusieurs points restaient vagues dans les propos de l'administrateur, dont notamment le rôle exact de la curatelle » et précisiez que des discussions étaient toujours en cours. Vous nous indiquiez également que les différents services du SPW devaient se coordonner pour procéder au suivi.

Dès lors, pourriez-vous nous indiquer où en est actuellement ce dossier ? Disposez-vous d'informations complémentaires concernant la situation du site ? Quelles informations ressortent des différents échanges et analyses menés par les services du SPW concernés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, en ce qui concerne le rôle de la curatelle, il résulte des échanges que les curateurs entendent faire supporter à l'Immobilière de Blachou, propriétaire des lieux, l'ensemble des obligations environnementales et liées au statut Seveso. Cela concerne notamment la réalisation de l'étude d'orientation, le traitement des eaux par la station d'épuration et le maintien de la sécurisation du site.

À ce stade, il n'est toutefois pas établi que la masse de la faillite serait dans la capacité de prendre ces dépenses en charge ni que l'immobilière disposerait des moyens nécessaires. Or, l'article 20 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols désigne expressément le curateur comme titulaire de l'obligation de déposer l'étude d'orientation prévue à l'article 19. Les frais qui en résultent constituent une dette de masse, payée prioritairement aux autres créanciers.

S'agissant du suivi administratif, aucune étude d'orientation n'avait été transmise à la Direction de l'assainissement des sols à la mi-juillet. Le Département de la police et des contrôles a donc dressé, le 6 août 2026, un procès-verbal à charge des curateurs pour infraction au Code de l'environnement. À la date du 10 septembre, cette étude n'avait toujours pas été réceptionnée.

En ce qui concerne la sécurisation du site et l'évacuation des déchets, une inspection Seveso a été menée le 7 juillet 2026 par le Département de la police et des contrôles et le Département de l'environnement et de l'eau. Des représentants du groupe Aurea étaient présents. Pour rappel, Flaurea Chemicals était une filiale de ce groupe, au même titre qu'Aurea Investimmo SA et Aurea Belgique SPRL, sociétés fondatrices de l'Immobilière de Blachou, propriétaire des lieux.

Le rapport d'inspection a été envoyé par courrier recommandé le 23 juillet 2026 à l'administrateur de l'Immobilière de Blachou. Il dresse l'état des lieux du site et fixe une série de mesures de sécurisation à mettre en œuvre, selon un calendrier échelonné entre le 31 juillet et le 31 août 2026.

Le recommandé n'ayant pas été réceptionné, le rapport a donc été renvoyé par courrier simple à la fin du mois d'août. Deux réponses sont ensuite parvenues début septembre. Le conseil de l'Immobilière de Blachou a sollicité un délai supplémentaire pour mettre en œuvre les mesures prescrites. De son côté, le groupe Aurea a présenté les mesures déjà prises sur le site et demandé l'organisation d'une réunion consacrée à l'évacuation des produits et des déchets.

Les services du SPW examinent actuellement ces éléments et y donneront suite dans les meilleurs délais, de manière coordonnée.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces éléments d'information. Je ne sais pas si la Ville a été informée de ce rapport et des conséquences de celui-ci ainsi que du suivi des échanges. On pourrait envisager de transmettre les informations au service Environnement de la Ville d'Ath puisqu'elle suit de près le dossier. Je sais que l'échevine en charge de ce dossier a prévu une réunion avec les différents acteurs au courant de la semaine prochaine. Ce serait bien utile si nous pouvions disposer de l'ensemble des informations.

Question orale
de Mme Geneviève Lazon
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les violences homophobes ou transphobes
et leurs conséquences »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les violences homophobes ou transphobes et leurs conséquences ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, un récent article de presse met en lumière, une fois de trop, une augmentation préoccupante des violences homophobes et transphobes. En Belgique, les signalements pour discrimination et agression à l'encontre des personnes LGBTQIA+ sont en hausse. Si cette évolution s'explique en partie par une plus grande propension à signaler les faits, elle témoigne également d'un climat préoccupant.

Au-delà des violences physiques et verbales, ces discriminations entraînent des conséquences importantes sur la santé mentale des victimes. Certaines personnes renoncent donc à exprimer librement leur orientation sexuelle ou leur identité de genre dans l'espace public ou hésitent à porter plainte par crainte de ne pas être prises au sérieux.

La prévention et la sensibilisation constituent des leviers essentiels pour lutter contre ces phénomènes et promouvoir une société plus inclusive et respectueuse de chacun.

Quelles actions le Gouvernement wallon met-il en œuvre pour prévenir les violences et les discriminations visant les personnes LGBTQIA+ ? Des campagnes de sensibilisation sont-elles prévues afin de lutter contre l'homophobie et la transphobie ainsi que de promouvoir le respect de chacun, notamment auprès des jeunes ?

Enfin, le Gouvernement collabore-t-il avec les associations de terrain afin d'améliorer la prévention, l'information et l'accompagnement des personnes concernées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, différents dispositifs et des actions existent en Wallonie afin de prévenir les violences et les discriminations ainsi que de soutenir les victimes.

Tout d'abord, la Wallonie agréée et subventionne sept maisons arc-en-ciel pour un montant total annuel de 963 000 euros ; c'est le budget en 2026. Ces opérateurs de première ligne, répartis sur tout le territoire wallon, jouent un rôle essentiel en matière d'émancipation et de bien-être des personnes LGBTQIA+. La semaine passée, nous étions à Maison arc-en-ciel de Liège pour fêter leur anniversaire. Les maisons arc-en-ciel ont notamment pour mission :

- de fournir une aide sociale ainsi qu'une orientation vers des services spécialisés – psychologiques, médicaux et juridiques – aux personnes LGBTQIA+, aux professionnels ainsi qu'à leurs proches ;
- d'organiser, de soutenir et de coordonner des actions visant à lutter contre les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle, de la transition médicale ou sociale, de l'identité de genre ou de l'expression de genre, et à promouvoir l'égalité des chances ;
- d'informer et de sensibiliser les personnes LGBTQIA+ et le grand public sur les thématiques qui concernent ce public.

La Wallonie soutient d'autres opérateurs de terrain. L'ASBL « Genres pluriels » bénéficie d'une convention quinquennale de 38 000 euros par an, soit un montant total de 190 000 euros, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030. Le refuge Ihsane Jarfi bénéficie d'une convention quinquennale de près de 43 000 euros par an pour l'hébergement d'urgence et de transition de jeunes LGBT de 18 ans à 25 ans en rupture avec leur milieu familial ou social, soit un montant total de 213 750 euros, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Enfin, en avril 2026, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté une stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+ construite autour de sept axes stratégiques. Cette stratégie inclut des actions visant à lutter contre différentes formes de violences. Son premier axe vise justement à renforcer la sécurité, à prévenir et à lutter contre les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+. L'un des objectifs opérationnels prévoit de développer une campagne de sensibilisation aux risques de guets-apens homophobes, biphobes et transphobes ; un autre concerne la lutte contre les violences, par exemple, via des partenaires LGBTQIA+. La stratégie prévoit également le lancement d'une campagne de sensibilisation grand public pour visibiliser les réalités des personnes intersexes, déconstruire les préjugés et rappeler le cadre légal en matière d'intégrité physique et de non-discrimination.

Comme vous le soulignez, les violences et les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+ impactent fortement leur santé, notamment leur santé mentale. Les études montrent que la prise en charge par le secteur médical n'est pas suffisamment adaptée aux besoins et réalités de ces publics. À cet égard, dans son

axe 5, la stratégie prévoit différentes actions visant à améliorer l'accessibilité, la qualité et l'inclusivité des soins de santé pour ces personnes.

En ce qui concerne l'implication de la société civile, la stratégie a été construite sur la base de réflexions menées en collaboration étroite avec les opérateurs de terrain et les différentes subventions, qu'elles soient réglementées ou facultatives. Tout cela montre bien l'importance que nous accordons à leurs actions primordiales en tant qu'opérateurs de première ligne. Sans la société civile, la lutte contre les violences faites aux personnes LGBTQIA+ n'aurait que peu d'effet.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse.

Je ne doutais absolument pas des actions menées au niveau de l'égalité des chances ainsi que de la reconnaissance des orientations sexuelles et de genre. Je trouve important d'être aux côtés des acteurs de terrain, comme les maisons arc-en-ciel et comme d'autres déjà cités. Je connais très bien le service SASER à Namur.

Il est important que ces acteurs de terrain travaillent de façon transversale avec les services en santé mentale. Ma question était orientée sur les impacts en santé mentale. Si la santé mentale est déjà un peu taboue, que l'orientation sexuelle ou de genre reste taboue, cela fait beaucoup de tabous, et il faut essayer de s'en sortir.

Afin d'arriver à des actions efficaces de sensibilisation et même concrètes, il faut que tous les acteurs, que ce soit la première ligne ou les acteurs de terrain, et toutes les personnes concernées travaillent dans la même direction. Je ne peux que vous inviter à continuer à soutenir toutes les actions menées dans ce domaine.

Question orale

de Mme Valérie Bluge

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « le rôle de la Région wallonne dans la mise en relation entre entreprises locales et personnes engagées dans un parcours d'intégration »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rôle de la Région wallonne dans la mise en relation entre entreprises locales et personnes engagées dans un parcours d'intégration ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, cette question mêlera économie et égalité des chances. Le nouveau centre logistique européen de Skechers, situé à Grâce-Hollogne, en bordure de Liege Airport, représente un projet majeur pour la Wallonie. D'une superficie annoncée de 230 000 mètres carrés et prévu pour ouvrir fin 2028, ce site ultramoderne devra permettre à l'entreprise américaine de consolider ses opérations de distribution en Europe.

Par son envergure, ce projet générera de nombreuses opportunités d'emplois, notamment dans des profils logistiques, techniques et liés à l'automatisation. Il présente aussi une particularité importante puisqu'il se situe à proximité directe du centre d'accueil Croix-Rouge « L'Envol » de Bierset. Plusieurs résidents disposent de profils ou de compétences susceptibles de répondre à certains besoins de l'entreprise et certains ont déjà pu travailler sur l'implantation actuelle, dans le parc d'activité des Hauts-Sarts, qui est beaucoup plus loin que le nouveau site.

Dans le cadre de la politique d'insertion socioprofessionnelle prévue par le parcours d'intégration, vos services ont-ils pris contact avec l'entreprise Skechers afin d'identifier les opportunités professionnelles susceptibles de concerner les résidents du centre « L'Envol » de Bierset ? La Région wallonne dispose-t-elle d'un mécanisme permettant d'identifier, au sein des centres d'accueil, des profils pouvant correspondre aux besoins d'entreprises proches géographiquement ? Une démarche proactive est-elle menée par vos services pour mettre en relation les entreprises avec les personnes engagées dans un parcours d'intégration ou d'insertion socioprofessionnelle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous allez sans doute être un peu frustrée par ma réponse. Comme déjà évoqué, la seule compétence des CRI en matière d'intégration socioprofessionnelle est l'orientation vers un dispositif d'insertion socioprofessionnelle adapté. Les quatre heures minimum prévues par le décret permettent de définir les besoins et les compétences de la personne primoarrivante. Cette orientation est réalisée en partenariat entre les centres régionaux d'intégration et le FOREm.

Le module d'orientation socioprofessionnelle prévu dans le parcours d'intégration des personnes primoarrivantes constitue une première étape vers leur insertion socioprofessionnelle. Une personne primoarrivante déjà engagée dans un processus d'insertion socioprofessionnelle à la date de ce bilan en est dispensée. Le parcours d'intégration n'a pas pour but d'organiser le recrutement d'une entreprise déterminée.

En ce qui concerne le cœur de votre question, je n'ai pas pris contact avec l'entreprise et je ne vais pas le faire. En effet, vous me questionnez sur la mise en relation des entreprises avec des demandeurs d'emploi, qu'ils soient étrangers ou non. Cela relève des compétences du ministre Jeholet, en charge des politiques de l'Emploi. Je vous invite à l'interroger et je suis prêt à avoir une discussion avec lui pour éventuellement favoriser certaines insertions.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Vous aviez raison de penser que j'allais être frustrée par votre réponse, Monsieur le Ministre. Pourtant, dans votre réponse, vous dites que le rôle des services d'insertion socioprofessionnelle liés au parcours d'intégration est de définir les besoins et les compétences des personnes. C'était aussi l'objet de ma question. Y a-t-il des mécanismes, au sein des différents organismes qui relèvent de votre compétence, qui permettent d'identifier les compétences et les besoins des personnes ?

Certes, l'entreprise Skechers est le point culminant de l'iceberg de cette question, mais c'est une question essentielle si l'on veut que les personnes qui entrent dans un parcours d'intégration soient intégrées et puissent s'émanciper. Elles recherchent d'ailleurs cette émancipation. C'est à la suite d'une visite de l'entreprise que cette question m'est venue. Ces personnes veulent travailler, mais elles ne savent pas comment intégrer un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Or, la Région wallonne doit mettre en relation les compétences des personnes avec la manière de trouver un emploi et avec la suite d'un parcours d'intégration. C'est dans une visée d'émancipation de la personne. L'objectif est qu'elle se sente utile et que ses compétences soient reconnues. Ce week-end, j'étais à la côte belge, dans un magasin, où j'ai eu l'occasion de rencontrer un monsieur qui venait d'Ukraine et qui travaillait parce qu'il maîtrisait parfaitement l'anglais. Ce parcours d'intégration a été réussi pour lui.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la mise en œuvre du chèque
en économie sociale »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mise en œuvre du chèque en économie sociale ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez annoncé, il y a plusieurs mois, la création d'un chèque en économie sociale destiné à soutenir les porteurs de projet lors des phases de précréation et de création d'entreprises d'économie sociale. Ce nouveau dispositif doit notamment répondre aux limites du système actuel des projets pilotes. Il s'agirait de faciliter l'accès au financement pour permettre l'émergence de nouveaux projets.

Plusieurs mois après cette annonce, la concrétisation du dispositif reste peu visible, alors que les porteurs de projet ont besoin de visibilité et d'un accès rapide aux financements.

Où en est aujourd'hui la mise en œuvre du chèque en économie sociale ? Quel calendrier avez-vous arrêté pour son entrée en vigueur ? Le cadre juridique et les modalités précises d'octroi ont-ils été définis ? Quels seront les bénéficiaires éligibles, les montants des chèques et les dépenses qui pourront être financées ? Quelle enveloppe budgétaire annuelle entendez-vous consacrer au dispositif ?

Comment s'articulera-t-il avec les aides et bourses existantes ? Quelle partie du mécanisme actuel des projets pilotes est appelée à disparaître ? Des concertations ont-elles été menées avec les acteurs de l'économie sociale ? Quels enseignements en avez-vous tirés ? Où en est l'adoption définitive de votre stratégie en économie sociale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, votre dernière sous-question est plus globale, mais on pourra y revenir.

Le processus de validation de la stratégie Vision 2030 suit son cours. La stratégie sera prochainement présentée au Gouvernement wallon, avec un premier ensemble de mesures destinées à concrétiser ses orientations majeures. Parmi ces mesures figurent :

- le projet de chèque en économie sociale ;
- le soutien aux coopératives d'économie sociale actives dans l'immobilier.

Les textes ont fait l'objet d'un travail complémentaire à la suite des remarques formulées par l'Inspection des finances. Ces projets seront présentés en première lecture prochainement.

Une concertation approfondie a déjà été menée avec mon administration et les acteurs du secteur, notamment dans le cadre du comité d'accompagnement de l'appel à projets des bourses en économie sociale.

Cette proposition de réforme vise à tirer les enseignements de ces appels à projets des bourses en économie sociale et à faire évoluer le soutien aux entrepreneurs en économie sociale.

Le dispositif sera structuré autour de deux phases :

- pour la phase de précréation, l'aide prendrait la forme d'une subvention d'une durée d'un an. Elle viserait les porteurs de projet en amont de la création, qu'il s'agisse d'une personne morale, d'un porteur de projet accompagné dans le cadre d'une SAACE, d'un entrepreneur actif dans une coopérative d'emploi ou d'un indépendant en personne physique ;
- pour la phase de création, l'aide prendrait la forme d'une subvention de deux ans. Elle viserait les coopératives récemment créées ou n'ayant pas encore engagé de travailleur salarié.

Les éléments budgétaires devront encore être confirmés dans le cadre des discussions du Gouvernement.

Le chèque en économie sociale vise l'émergence et la création de projets coopératifs. Les projets pilotes en économie sociale seront quant à eux toujours une porte d'entrée pour les projets plus complexes et sortant du cadre du chèque en économie sociale. Les projets pilotes ne visent pas nécessairement à créer des coopératives.

Cette réforme s'inscrit dans ma volonté de suivre une logique de parcours. L'objectif est de pouvoir mieux accompagner les entrepreneurs en économie sociale, depuis l'émergence du projet jusqu'à l'accès au financement, en mobilisant les outils existants : l'incubateur IES, les agences-conseil en économie sociale, le chèque en économie sociale et W.Alter. L'objectif est de permettre une entrée en vigueur du dispositif au 1^{er} janvier 2028.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse. Je reviendrai vers vous avec d'autres questions lorsque ce projet et la mise en œuvre du chèque se concrétiseront et se finaliseront.

Question orale

de Mme Éliane Tillieux

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la fin du financement des territoires de réparation par l'économie sociale (TRES) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin du financement des territoires de réparation par l'économie sociale (TRES) ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, depuis plusieurs mois, interrogé sur l'avenir des territoires de réparation par l'économie sociale, vous indiquez vouloir vous appuyer sur leur évaluation pour réorienter certains projets et en renforcer d'autres.

Une nouvelle évaluation vient aujourd'hui éclairer les résultats de l'expérimentation. Entre 2024 et 2026, 265 emplois ont été créés au sein des 11 projets encore actifs, qui occupent quelque 270 personnes sous contrat à durée indéterminée. Parmi les bénéficiaires, 10 % n'avaient encore jamais travaillé et plus de la moitié ne disposent pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Ces résultats montrent une progression importante depuis le lancement de l'expérimentation.

Une question reste toutefois entière, à savoir celle de l'avenir du dispositif après 2026. Les financements wallons et européens arrivent à échéance à la fin de cette année, et vous avez déjà indiqué que les projets ne pourraient pas être pérennisés en l'état. Dans le même temps, vous avez annoncé une réforme de l'insertion socioprofessionnelle pour l'automne 2026.

Quels enseignements tirez-vous aujourd'hui de l'évaluation des 11 projets encore actifs ? Au regard des résultats obtenus et des moyens publics mobilisés, quels éléments de l'expérimentation estimez-vous devoir maintenir ou abandonner après 2026 ?

Où en sont les travaux relatifs à la réforme de l'insertion socioprofessionnelle annoncée pour cet automne ? Selon quel calendrier comptez-vous la présenter et la mettre en œuvre ? De quelle manière cette réforme doit-elle prendre en compte la situation des travailleurs et des opérateurs actuellement engagés dans les territoires de réparation par l'économie sociale ? Quelle visibilité comptez-vous leur donner avant l'échéance des financements à la fin de 2026 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme j'ai pu l'exprimer en juillet, l'enseignement que je retire de cette expérimentation est nuancé.

D'un côté, les résultats sont encourageants compte tenu du public accompagné, qui est très éloigné de l'emploi et nécessite un accompagnement de longue durée. Ensuite, l'expérimentation a permis de tester de nouvelles réponses en partant des besoins locaux, ce qui constitue un enseignement intéressant pour l'avenir.

D'un autre côté, il faut garder à l'esprit que ce dispositif a bénéficié d'un financement exceptionnel dans le cadre du Plan de relance et du Fonds social européen. Ces moyens ne pourront pas être égalés. Les résultats observés sont donc intéressants, mais ils doivent être interprétés avec prudence lorsque l'on envisage leur transposition dans un cadre plus structurel.

Les TerritoiR'ES démontrent que l'économie sociale peut répondre à des besoins locaux insuffisamment couverts tout en favorisant l'insertion socioprofessionnelle de personnes éloignées de l'emploi. C'est dans cette perspective que je poursuis les travaux visant à réformer le dispositif IDESS afin d'y intégrer davantage d'innovation sociale et de permettre le développement d'activités répondant à des besoins territoriaux émergents, dans le respect du principe de non-concurrence avec le secteur privé, comme cela a toujours été le cas.

Je présenterai à l'automne au Gouvernement une réforme de l'insertion socioprofessionnelle. Celle-ci intégrera le volet IDESS, avec l'intégration des réussites des TRES et le volet relatif aux entreprises d'insertion.

Concernant la pérennisation des projets après le 31 décembre 2026, il convient de rappeler à nouveau qu'il s'agit d'un dispositif expérimental d'innovation sociale dont l'échéance était connue dès son lancement. Par ailleurs, en septembre 2025, il a été confirmé que la priorité 2 du programme FSE+ concernée ne serait pas prolongée au-delà du 31 décembre 2026. Afin de faciliter le passage vers une période sans cofinancement, j'ai soutenu un programme d'accompagnement des projets par l'incubateur IES, en collaboration avec ConcertES, en vue de consolider leur modèle économique.

En attendant la mise en œuvre de la réforme, j'ai demandé à mon administration de rencontrer individuellement les différents TRES afin d'examiner, le cas échéant, les possibilités d'intégration de leurs activités au sein des IDESS ou des entreprises d'insertion. Près de 70 % des TRES ont notamment développé des activités de bricodépannage et de transport social déjà proposées par les IDESS.

Soyez assurée que mon administration et mon cabinet suivent attentivement chaque situation afin

d'identifier, dans le cadre des dispositifs existants, les solutions qui pourraient être envisagées.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse.

On sait que, le nerf de la guerre, ce sont encore et toujours les moyens financiers, mais on doit aussi se rendre compte que le dispositif a produit des résultats concrets : 265 emplois créés et 270 personnes aujourd'hui en CDI, dont un public extrêmement éloigné de l'emploi, qui, si ces initiatives n'avaient pas existé, ne serait probablement nulle part, si ce n'est à charge des CPAS ou d'autres secteurs, comme les soins de santé. L'enjeu, c'est de savoir ce que l'on en fait après. Je vous remercie de tenter d'intégrer cela avec le concours de ConcertES au niveau de l'économie sociale, des IDESS et des entreprises d'insertion.

Les moyens publics, certes, ne sont pas légion, mais pensons aussi à la manière dont ils sont distribués. Tant qu'à faire, autant soutenir l'emploi, même de ceux qui sont plus fragiles, plutôt que les faire tomber – parce que pas d'activité, pas de soutien, pas d'accompagnement, un abandon intégral de la société – dans une misère qui fait que notre société, le savoir-vivre ensemble et le lien tombent en désuétude.

Il y a une vraie réflexion, au-delà des éléments financiers et budgétaires ainsi que de la réalité concrète. Il y a une société que nous devons construire avec une réponse pour les travailleurs parce que, derrière les chiffres, il y a des personnes qui ont pu retrouver un emploi grâce à ce dispositif et qui ne peuvent rester dans l'incertitude ces dernières semaines de l'année. Je vous encourage à trouver des dispositifs de transition, et ce, en pleine concertation.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le risque de disparition des projets
d'agriculture sociale »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque de disparition des projets d'agriculture sociale ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, cet été, en réponse à ma question sur l'avenir de l'agriculture sociale en Wallonie, vous indiquiez qu'une

analyse conjointe des administrations de l'AViQ, du SPW Intérieur et Action sociale et du SPW ARNE était menée, afin d'objectiver la situation du secteur, d'identifier les besoins et d'examiner les modèles existants en Wallonie et ailleurs en Europe.

Depuis, j'ai rencontré l'ASBL « Nos oignons » ainsi que deux porteurs de projet et visité avec eux des lieux d'accueil dans le secteur du maraîchage et des fleurs en province de Liège. Lors de ces visites, j'ai notamment été frappée par les témoignages. Les personnes accueillies témoignent y trouver un espace bienveillant de reconstruction. Les agriculteurs et agricultrices soulignent à quel point ces dispositifs constituent un soutien précieux et un soutien à large spectre face à la dureté du métier. À l'heure où la santé mentale du monde agricole est un enjeu majeur, cet aspect mérite une grande attention.

L'urgence pour l'ASBL « Nos oignons » reste réelle. Souvenez-vous, nous les avons rencontrés ici lors d'auditions. Les financements dont bénéficient aujourd'hui 11 porteurs de projet d'agriculture sociale via un cofinancement de l'Union européenne et de la Wallonie arriveront à échéance en 2027, c'est-à-dire tout bientôt. J'espère que, comme moi, vous avez été interpellé à la lecture de leur carte blanche. Si les structures qui assurent l'accompagnement des fermes disparaissent, comment celles-ci pourront-elles continuer à accueillir toutes ces personnes dans de bonnes conditions ? Quel sort réservez-vous aux demandes de subsides de l'ASBL « Nos oignons » afin qu'elle n'arrête pas ses activités fin 2026 ?

Où en est l'analyse réalisée par les administrations compétentes ? Si elle est déjà finalisée, peut-elle être communiquée au Parlement ? Quelles sont les principales conclusions qui en ressortent ? Quelles recommandations ont été formulées ? Le Gouvernement travaille-t-il à la mise en place d'un cadre structurel et pérenne pour l'agriculture sociale en Wallonie, au-delà des financements actuellement prévus jusqu'en 2027 ?

Des acteurs de l'agriculture sociale et des soins en Wallonie ont développé une proposition de modèle, les dispositifs d'agriculture sociale – DiAS –, destinée à structurer durablement le secteur. Quelle analyse le Gouvernement fait-il de cette proposition et des pistes de cofinancement avancées ?

Comme vous le voyez, le secteur essaie de faire avancer les choses. Ce modèle pourrait-il être opérationnalisé ou servir de base à un futur dispositif wallon ? Quelles discussions avez-vous engagées avec votre collègue, Mme la Ministre Dalcq, autour de cette question ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, actuellement, l'agriculture sociale ne dispose pas d'un cadre réglementaire qui lui soit spécifiquement dédié en Wallonie. Le soutien des pouvoirs publics repose principalement sur des dispositifs de financement facultatifs, ainsi que sur la mobilisation de fonds européens dans le cadre du FEADER et des programmes LEADER. Les mécanismes susceptibles d'être mobilisés demeurent inchangés. Le Gouvernement wallon est en attente de l'adoption du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne qui permettra de disposer d'une meilleure vision budgétaire au niveau européen pour la période 2028-2034.

L'analyse conjointe réalisée par l'AViQ, le SPW IAS et le SPW ARNE a bien été transmise à nos cabinets. Les questions suivantes y sont abordées :

- une cartographie des dispositifs existants du type « agriculture sociale » en Wallonie ;
- un état des lieux des mesures de soutien mises en œuvre dans d'autres régions et dans d'autres États membres de l'UE ;
- une identification des sources de financement mobilisables ;
- une analyse des propositions formulées par le collectif d'acteurs concernés.

Cette analyse met en évidence trois constats principaux :

- l'existence d'une diversité d'initiatives du type « agriculture sociale » en Wallonie ;
- des effets positifs reconnus en matière de bien-être, d'inclusion ainsi que de rétablissement ;
- des limites.

Elle identifie différentes pistes de réflexion concernant la stabilisation du secteur. Celles-ci portent notamment sur la création éventuelle d'un dispositif wallon dédié sur l'intégration de l'agriculture sociale dans certaines stratégies wallonnes ainsi que sur la mobilisation de différents leviers institutionnels existants. Ces éléments constituent des pistes de travail issues de l'analyse administrative et non des décisions arrêtées.

L'analyse examine par ailleurs le modèle des DiAS proposé par les acteurs du secteur. Elle en relève plusieurs apports potentiels, tout en identifiant différents points d'attention d'ordre organisationnel et budgétaire.

À ce stade, aucune décision politique relative à une éventuelle mise en œuvre de ce modèle n'est arrêtée, mais nous en discutons avec la ministre Dalcq et nous avançons petit à petit dans une réflexion pour peut-être, à terme, pérenniser ces structures.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, mais je n'entends pas de cadre réglementaire en Wallonie, ce qui est bien dommage parce que cela nous permettrait d'être une Région porteuse d'une action tout à fait novatrice. C'était l'occasion de nous distinguer parce qu'il y a eu toute une série d'états des lieux qui ont été mis en avant au Parlement.

La question n'est pas de savoir si l'agriculture sociale est utile ou non, car on en était tous convaincus à l'issue des auditions. On sait que l'on peut la structurer. Maintenant, il faut voir comment on décide pour éviter que, entre-temps, les acteurs disparaissent les uns après les autres. Ce sont des acteurs qui pourront vous aider à structurer et à éventuellement faire évoluer un cadre réglementaire en Wallonie.

L'échéance pour l'ASBL « Nos oignons » n'est pas abstraite du tout : elle arrivera certainement au mois d'octobre, d'ici quelques jours. C'est le genre de chose qui me fait peur parce que ce sont des petits points lumineux qui vont s'éteindre un peu partout en Wallonie. Après, il sera trop tard, et l'on aura perdu tout un savoir-être et un savoir-faire. On ne peut pas laisser partir cette expertise. Le constat est fait, mais il y a moyen de travailler avec eux pour essayer d'assurer un cadre réglementaire.

Question orale
de Mme Geneviève Lazon
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'avenir du service d'accueil
« À mi-chemin » »

Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'avenir du service « À mi-chemin »
de l'ASBL Mat'et Eau »

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la continuité et le financement du service
« À mi-chemin » et l'annonce
d'un futur plan Autisme »

Question orale
de M. Grégory Chintinne
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le suivi de M. le Ministre sur les risques de
fermeture de services d'accueil pour personnes
présentant un trouble du spectre de l'autisme »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Lazon, sur « l'avenir du service d'accueil « À mi-chemin » » ;
- Mme Linard, sur « l'avenir du service « À mi-chemin » de l'ASBL Mat'et Eau » ;
- Mme Tillieux, sur « la continuité et le financement du service « À mi-chemin » et l'annonce d'un futur plan Autisme » ;
- M. Chintinne, sur « le suivi de M. le Ministre sur les risques de fermeture de services d'accueil pour personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je souhaite aborder la situation du service d'accueil « À mi-chemin », situé à Namur, qui accompagne des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme associé à une grande dépendance. En effet, plusieurs familles m'ont récemment interpellée afin d'exprimer leur inquiétude quant à l'avenir de cette

structure. Nous sommes plusieurs députés, presque tous partis confondus, à nous être rendus au sein de la structure pour constater le vécu de ce service. Je salue la présence de parents en commission qui suivent avec intérêt nos travaux.

Avant toute chose, je tiens à saluer l'attention que vous portez à ce dossier depuis de nombreux mois. Les échanges menés avec la direction du service et avec l'AViQ, les conventions nominatives, les soutiens ponctuels déjà mobilisés ainsi que les démarches entreprises afin d'améliorer la situation de trésorerie témoignent d'une volonté réelle d'accompagner le projet malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Cependant, malgré ces efforts déjà consentis par votre cabinet et l'AViQ, les responsables continuent à alerter sur la fragilité de leur équilibre financier. Selon eux, cette situation pourrait entraîner des conséquences sur la continuité de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires.

Dès lors, pouvez-vous faire le point sur les contacts récemment intervenus entre votre cabinet, l'AViQ et les responsables du service « À mi-chemin » ? Dans le cadre des prochaines discussions budgétaires, la situation du service « À mi-chemin » fera-t-elle l'objet d'un examen particulier compte tenu de la spécificité du public accueilli ?

Plus largement, quelles perspectives envisagez-vous pour les services partiellement subventionnés qui démontrent leur utilité sociale, mais qui rencontrent des difficultés à accéder à un financement structurel ? Enfin, une réflexion est-elle menée afin de renforcer des solutions d'accompagnement destinées aux personnes autistes présentant une grande dépendance ainsi qu'aux répit indispensables à leur famille ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, cet été, j'ai attiré votre attention sur la survie du service « À mi-chemin », qui se trouve à Bouge, qui pourrait très prochainement fermer faute de financement. Ce service de jour, agréé et partiellement subventionné par l'AViQ, accueille huit adultes autistes sévères. Il s'agit d'une vraie bulle d'oxygène pour ces personnes et pour leurs familles. Sans promesse de financement structurel, le lieu risque de fermer à la fin de ce mois et de laisser ces personnes sans solution. Face à cette perspective, un appel aux dons a été lancé et une forte mobilisation s'est enclenchée. Une pétition est actuellement en ligne sur le site de notre Parlement et plusieurs événements de soutien ont été organisés.

Interrogé cet été, vous nous répondiez que l'analyse de la situation ne faisait pas apparaître de possibilité réglementaire ou budgétaire permettant d'accorder le financement structurel sollicité par l'ASBL. Vous

renvoyiez également au prochain conclave budgétaire. Or, cela arrivera trop tard, car le centre risque de fermer fin septembre. Par ailleurs, sur l'argument budgétaire, nous pouvons rappeler que l'accueil de jour est la forme d'accompagnement la moins coûteuse pour la collectivité et la plus humaine. Une fermeture déplacerait le besoin – qui ne va pas disparaître – vers des prises en charge à temps plein, plus lourdes et plus coûteuses, alors qu'une solution existe. L'une des pistes de solution serait, par exemple, de reconnaître ce centre comme projet pilote du futur plan Autisme en préparation.

Le Gouvernement envisage-t-il de reconnaître le service « À mi-chemin » comme projet pilote dans le cadre du futur plan Autisme plutôt que de s'en tenir à son seul statut administratif actuel ? Un financement transitoire d'urgence peut-il être débloqué dès à présent afin d'éviter une fermeture avant même l'issue des discussions budgétaires, lesquelles demeurent par nature incertaines ? En cas de fermeture du service « À mi-chemin » fin septembre, quelle prise en charge concrète et individualisée est prévue, dès le lendemain, pour chacun des huit bénéficiaires ? Enfin, quel est l'état d'avancement du plan Autisme ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Président, on souhaite que la parole porte. Je voudrais saluer la présence des parents dans la salle, d'abord pour leur attente longue, étant donné la longueur de nos travaux, mais ensuite parce qu'ils font preuve d'une extrême persévérance, d'une forte détermination et d'un vrai enthousiasme à porter le projet et à le faire vivre.

Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que je vous interpelle à propos du plan Autisme et plus particulièrement à propos de l'association « À mi-chemin », qui accueille huit jeunes adultes présentant un trouble du spectre de l'autisme. On en a déjà parlé, et je ne vais donc pas redétailler la situation.

Je reviens vers vous aujourd'hui parce que la situation devient urgente. La meilleure preuve, c'est que tous les partis de notre Parlement s'en emparent. L'association a dû lancer un appel aux dons. Grâce à cette mobilisation, elle estime pouvoir assurer la continuité de ses activités jusqu'à la fin de l'année. Après décembre, ce sera le vide, le néant. Elle attend le versement de différents montants annoncés, notamment dans le cadre des accords non marchands et via une intervention de la Loterie nationale.

Ces apports ponctuels ne règlent évidemment pas la question de fond : comment garantir durablement les huit prises en charge existantes ? Si le service était contraint à la fermeture, que deviendraient les bénéficiaires ? C'est précisément là que se pose le problème. Existe-t-il réellement, aujourd'hui, en

Wallonie, des alternatives disponibles et adaptées pour ces huit personnes ? Certaines présentent des comportements problématiques, notamment liés à des situations de double diagnostic, et rencontrent de grandes difficultés à être accueillies dans les institutions existantes. Certaines familles recherchent une solution depuis de très nombreuses années. Orienter ces personnes vers d'autres services ne peut constituer une réponse que si des places adaptées sont à leur tour effectivement disponibles.

Cette situation pose également une question plus large en ce qui concerne votre futur plan Autisme. Dans votre réponse du 6 août dernier à une question écrite, vous indiquiez travailler à son élaboration, en voulant consolider l'offre actuelle et améliorer sa capacité à répondre à des besoins de plus en plus complexes. Le cas du service « À mi-chemin » me semble précisément illustrer cet enjeu. Nous disposons d'un service qui accueille un public complexe, pour lequel les solutions sont rares, mais dont la continuité est toujours menacée faute d'un financement suffisant. Il ne s'agit même pas, dans l'immédiat, de créer huit nouvelles places, mais de ne pas perdre huit places qui existent déjà.

Dès lors, quel mécanisme peut encore être mobilisé pour sécuriser le service à court terme ? Un financement transitoire peut-il être envisagé jusqu'à l'entrée en vigueur d'une solution structurelle ? Dans le cadre du plan Autisme, envisagez-vous de réserver des moyens à des dispositifs pilotes ou spécifiquement destinés aux personnes autistes présentant les besoins les plus complexes ? Le service « À mi-chemin » pourrait-il entrer dans un tel dispositif ? Ce plan sera-t-il accompagné de moyens nouveaux permettant de créer des places, d'agréer de nouveaux services ou d'étendre les capacités de services existants, sur la base d'une objectivation des besoins sur le territoire ?

Pouvez-vous nous indiquer s'il existe actuellement, pour chacune des huit personnes accueillies par le service « À mi-chemin », une solution alternative, concrète, disponible et adaptée ? Dans la négative, comment entendez-vous éviter une rupture de prise en charge dès que les ressources actuelles de l'association seront taries ?

Enfin, quel calendrier pouvez-vous aujourd'hui donner aux huit personnes concernées, à leurs familles et aux travailleurs du service « À mi-chemin » pour qu'une décision intervienne avant que la continuité du service ne soit rompue ? Derrière la question du financement d'un service se trouve aussi celle des familles. En l'absence de solutions, ce sont elles qui doivent absorber la rupture de prise en charge, avec des conséquences très concrètes sur leurs possibilités de poursuivre leurs propres activités professionnelles et sur leur situation comme aidant proche.

À ce stade, la question n'est donc plus de savoir si le besoin existe, car il est établi. La question est de savoir

quelle solution vous pourriez mettre en œuvre pour éviter que huit personnes particulièrement vulnérables perdent une prise en charge qui, aujourd'hui, existe bel et bien.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai été questionné par le collectif des parents des bénéficiaires du service d'accueil de jour « À mi-chemin », qui m'a adressé un courrier et une annexe indiquant des témoignages de familles et de professionnels de la santé.

Ce service accueille huit bénéficiaires présentant un trouble du spectre de l'autisme associé à une grande dépendance. La plupart d'entre eux ont constaté des périodes sans solution de structures classiques. Faute de financement structurel, le service pourrait cesser ses activités à la fin du mois. Si des responsables de l'ASBL vous ont déjà alerté, les familles saluant la rapidité de votre réponse, ce contact vise à éclairer ce dossier par leur vécu quotidien.

Elles soulignent qu'une fermeture ne supprimerait pas les besoins puisqu'ils se déplaceraient : épuisement des aidants, abandon d'activité professionnelle, fin du maintien à domicile et, in fine, recours à des prises en charge plus lourdes et plus coûteuses. Quelle est votre analyse de cette situation et quels ont été les éventuels suivis réalisés par vos services et administrations autour de ce dossier ?

Au-delà de ce cas, le futur plan Autisme devrait s'articuler notamment autour du développement de l'offre des centres de revalidation ou encore le renforcement du financement de places d'hébergement pour les cas dits prioritaires et le développement de solutions intermédiaires et les transitions de vie à travers des services d'accompagnement spécialisés. Disposez-vous dès lors d'une analyse tant des besoins que de l'offre existante, en ce compris de celle faite par les structures reconnues, mais non subventionnées, comme l'ASBL « À mi-chemin » ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Monsieur les Députés, je comprends les inquiétudes exprimées par les bénéficiaires, leurs familles et les travailleurs du service « À mi-chemin ». Je salue les personnes en lien avec l'association présentes dans la salle et les remercie d'être restées si tard.

La situation financière du service fait l'objet d'un suivi attentif. Sachez que, ces dernières années, plusieurs mesures ont été prises afin de soutenir son activité. Ainsi, en 2023, l'agrément du service a été

étendu, portant sa capacité d'accueil de quatre à dix places. En 2025, j'ai accordé cinq conventions nominatives, représentant un soutien annuel d'environ 109 000 euros, pour financer une demande de financement qui n'avait pas été octroyée. Une extension de convention est venue compléter ce dispositif en 2026. L'AViQ veille par ailleurs à assurer le versement des financements accordés afin d'éviter toute difficulté de trésorerie. Ces interventions témoignent de la volonté de mobiliser l'ensemble des leviers prévus par le cadre réglementaire au bénéfice des personnes accompagnées.

J'ai également décidé d'octroyer, à titre exceptionnel, pour l'année 2026, une subvention de 20 000 euros afin de soutenir la continuité de l'accompagnement des bénéficiaires. La demande de financement antérieure n'a pas pu être délivrée. L'AViQ a beaucoup discuté avec l'ASBL par rapport au moratoire et à la difficulté de financer si l'on ne s'intègre pas dans un appel à projets. Il y a eu beaucoup d'échanges entre l'association et l'administration pour expliquer la difficulté des demandes.

Au-delà de la situation particulière du service « À mi-chemin », les questions soulevées renvoient plus largement à l'accompagnement des personnes présentant des besoins complexes et à la manière dont nos dispositifs peuvent continuer à évoluer pour répondre au mieux à leurs attentes.

S'agissant de la proposition d'inscrire le service « À mi-chemin » dans le futur plan Autisme, je tiens à souligner que celui-ci poursuit une ambition plus large :

- renforcer la cohérence des parcours ;
- mieux identifier les besoins insuffisamment couverts ;
- améliorer la qualité des réponses apportées aux personnes concernées et à leurs familles.

Les travaux relatifs au futur plan se poursuivent actuellement dans le cadre d'une large concertation associant les acteurs de terrain, les familles et les personnes concernées. Il devrait être présenté au Gouvernement wallon d'ici la fin de l'année. Il est quasiment finalisé, mais il nécessite encore quelques échanges avec plusieurs parties prenantes.

Pour ce qui concerne le service « À mi-chemin », la situation est connue et suivie avec attention. Les dispositifs actuellement mobilisables continueront à être pleinement utilisés afin d'éviter toute rupture dans l'accompagnement des bénéficiaires.

Concernant la suite et par rapport au financement du plan Autisme, c'est tout l'enjeu du conclave. C'est l'un des enjeux que je défendrai dans le cadre du conclave, au même titre que d'autres priorités. Il est clair que nous avons tout à fait bien budgétisé ce plan, avec des ambitions importantes pour la Wallonie. En tout cas, on donnera des arguments pour trouver ce financement pour la suite de la législation.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Comme je l'ai dit dans le développement de ma question, je ne doute pas que vous soyez très attentif à la situation de service « À mi-chemin ». En effet, il y a eu de nombreux contacts, que ce soit par l'intermédiaire de votre cabinet ou de l'AViQ. J'entends qu'il y a un suivi.

Je vais reprendre ce que d'autres collègues ont dit par rapport à la situation du service « À mi-chemin » : le besoin n'est pas créé ; il est là. S'il y a actuellement 2 000 personnes sur liste d'attente à l'AViQ, il risque d'y en avoir 2 008 à la fin du mois. À mon sens, la situation est prioritaire, comme vous l'avez signalé. On sent toute votre détermination.

Avec mes collègues, nous vous soutenons par rapport à votre plan Autisme. Je reprendrai deux points importants, qui sont en lien et qui font écho avec ce que fait le service « À mi-chemin » :

- renforcer les dispositifs de répit pour les personnes autistes et leurs familles. On est en plein dedans ;
- adapter, augmenter le nombre de places et diversifier l'offre d'accompagnement. On est également en plein dedans. C'est important.

Je vous demanderai d'être attentif aux financements prévus en 2025, voire en 2026, qui n'ont pas encore abouti. Il s'agit de sensibiliser l'administration afin d'obtenir la délivrance de ces subventions pour subsister. En tout cas, c'est le souhait que l'on émet.

Je vous remercie pour l'annonce des 200 000 euros que vous venez de faire pour déjà avancer et essayer de sortir de cette ornière.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne comprends pas votre réponse. Tout le monde s'accorde, en ce compris les députés Engagés et MR, pour dire qu'il est essentiel de maintenir la structure en place parce qu'elle répond à un besoin et que cela coûtera plus cher si l'on enlève ces structures parce que le besoin reste. Le conclave aura lieu avec les Engagés et le MR. J'ose espérer que, au regard de ce que l'on a entendu aujourd'hui, vos partenaires vous diront « oui ». Le problème, c'est qu'il faut faire la transition au moins jusque décembre. Vous devez trouver une solution pour faire la liaison, au moins pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, et voir ce qui sortira de votre conclave. Cela me paraît évident puisque tout le monde en a envie.

On ne peut pas se réfugier derrière des règlements. Des règles, cela se change si l'on estime qu'elles ne sont pas bonnes. Le moratoire est une décision politique et le

cadre réglementaire est une décision politique. Si tout le monde autour de la table, en ce compris les partis de la majorité, disent qu'il faut le faire, vous avez carte blanche pour y aller. On n'attend plus que cela.

M. le Président. – La parole est Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Que dire ? Il y a des pistes. Il y a le budget des cas prioritaires. Il y a l'idée d'un projet pilote dans le cadre du plan Autisme. Il y a des moyens complémentaires à y octroyer. En effet, avec un plan Autisme sans moyens, autant vous dire que vous soufflez dans une trompette : qu'est-ce que cela va apporter ? Il faut mettre en œuvre des options et des solutions. Aujourd'hui, les retours que l'on a du groupe de travail de l'AViQ par rapport à l'autisme ne sont pas nécessairement positifs. En termes de budget, en tout cas, on ne voit rien venir.

Monsieur le Ministre, il vous appartient de taper du poing sur la table au conclave pour aller chercher des moyens. Jusqu'à présent, peu importe le parti qui était au pouvoir, peu importe la couleur du ministre, il y avait toujours une enveloppe consacrée à la question du handicap, en particulier pour les cas les plus complexes, les plus difficiles et forcément les doubles diagnostics qui sont toujours à la frontière des compétences.

Je vous enjoins à taper du poing sur la table et à dire que cette tradition d'accorder une attention – financière, en l'occurrence – aux plus faibles de notre société grandirait le Gouvernement dans son attention à l'ensemble de la société et en partie aux familles qui sont aujourd'hui devant vous. Ces familles portent une pétition, et j'imagine qu'elles atteindront le seuil de signatures qui nous permettra de lancer le débat au sein de la Commission de la santé.

Enfin, je vous demande de réfléchir au coût de l'inaction. Certes, pérenniser cette association et le service pour ses huit bénéficiaires coûte un peu. Il faut le voir à l'échelle du budget de l'AViQ. Cela coûte un peu, certes, mais, globalement, cela ne coûte pas grand-chose par rapport au coût de l'inaction et au fait de laisser tomber ces huit personnes et leurs familles.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Quand on est le dernier, c'est toujours compliqué parce que pratiquement tout a été dit. Cependant, je dirai deux choses.

J'entends votre volonté avec les 20 000 euros et le fait de faire aboutir le plan Autisme parce que notre objectif commun à tous est bien de le faire aboutir. Une structure comme « À mi-chemin » répond à des demandes claires.

Lorsque je vous avais interpellé sur le plan Autisme, je vous avais dit que l'on pouvait tout envisager. En effet, il faut faire un état des lieux des différents

dispositifs qui existent au niveau des structures d'accueil, mais il y a des structures intermédiaires qui doivent être maintenues. Je pense que la réflexion doit être menée dans cette voie. Je suis touché personnellement et je constate que, s'il n'y a pas ces structures intermédiaires, c'est excessivement compliqué. Je le vis au jour le jour.

J'attends votre plan Autisme et je sais que vous êtes déterminé à faire avancer les choses, Monsieur le Ministre. On vous fait confiance et l'on attendra l'arrivée de ce plan Autisme en décembre.

**Question orale
de Mme Marie Jacqmin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le nombre de comas éthyliques plus
important chez les jeunes filles que chez
les garçons »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nombre de comas éthyliques plus important chez les jeunes filles que chez les garçons ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, une récente étude de l'Université d'Anvers indique que, chaque année, près de 150 jeunes de 10 à 17 ans se retrouveraient aux urgences en raison d'une intoxication alcoolique aiguë.

De manière générale, les chiffres portant sur l'ensemble de la population sont stables ces dernières années. Le nombre d'hommes hospitalisés reste systématiquement supérieur à celui des femmes, et cet écart demeure relativement constant au fil des années.

Par contre, lorsqu'on zoome sur les moins de 18 ans, on constate que, depuis 2020, la proportion entre jeunes garçons et jeunes filles s'est inversée pour l'admission dans un service d'urgences pour intoxication alcoolique. En effet, les jeunes filles représentaient environ 45 % des jeunes admis jusqu'en 2019. Cette proportion s'élève aujourd'hui à plus de 50 %.

On constate depuis un certain temps une augmentation des comportements à risque chez les jeunes filles, notamment les assuétudes. Ces comportements étaient essentiellement masculins jusqu'alors. On les retrouve désormais aussi chez les filles.

Dans ce contexte, le professeur Quertemont dit soutenir l'évolution du message de sensibilisation accompagnant les publicités pour l'alcool. Plutôt que d'indiquer « L'abus d'alcool nuit à la santé », il sera dorénavant mentionné « L'alcool nuit à la santé ». On a suivi les débats sur le sujet au niveau fédéral. Ce message a provoqué la semaine dernière une levée de boucliers des brasseurs belges.

Avez-vous une explication sur l'inversion de la tendance ? Quelles sont les actions mises en place actuellement en Wallonie, spécifiques à la prévention relative à la consommation d'alcool ? Comment ces actions intègrent-elles les dimensions sociales ? Quelles mesures sont prises en matière de prévention de la consommation d'alcool chez les filles, et chez les jeunes plus globalement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, il est vrai que la consommation d'alcool est très répandue dans notre société, car huit personnes sur dix en consomment, la grosse majorité – 90 % – de manière non problématique. Chez les jeunes de 12 à 20 ans, la consommation est bien ancrée dans les mœurs puisqu'ils sont 85 % à en avoir déjà consommé. Cette consommation d'alcool n'est pas sans risque puisque plus de 3 % de décès en Belgique y sont liés, selon les données les plus récentes de Sciensano. Les comportements de consommation sont souvent appréhendés à travers le prisme des choix individuels. Or, ceux-ci sont également influencés par de nombreux facteurs sociaux, économiques et culturels ainsi que par des déterminants environnementaux.

Afin de répondre à cette problématique, différentes actions sont menées en Région wallonne par les opérateurs agréés en promotion de la santé via l'axe 2.1 du plan WAPPS. On y retrouve des ASBL comme Univers santé, avec la campagne « Tournée minérale », le centre ALFA, avec la ligne « Aide alcool », Modus Vivendi, avec le label Quality Nights, entre autres, mais aussi des services d'aide et de soins en assuétudes qui font notamment de la réduction de risques.

Face à la problématique spécifique pour les jeunes, un budget complémentaire d'environ 900 000 euros par an a été mobilisé afin de soutenir quatre projets portés par les ASBL « Univers santé », « Prospective jeunesse », « Infor Drogues & Addictions » et « Éduca santé ».

Ces projets visent respectivement à :

- développer des actions dans les festivals et sur les réseaux sociaux afin d'aider les 15-24 ans à adopter des réflexes de réduction des risques, notamment par l'alternance entre boissons

alcoolisées et eau. C'est le projet « Pour que la fête reste la fête » ;

- mettre en œuvre le modèle islandais de prévention dans une commune wallonne, en l'occurrence, à Gembloux ;
- interroger la place de l'alcool dans le milieu sportif à travers des projets sans pression, en l'occurrence, dans les clubs de hockey ;
- former de jeunes pairs multiplicateurs afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leur entourage et relayer les messages de prévention.

À ce stade, les travaux relatifs à l'élaboration de la prochaine programmation du WAPPS débiteront en octobre. Dans ce cadre, il est d'ores et déjà prévu qu'un groupe de travail thématique soit consacré aux assuétudes. La question de la consommation d'alcool, y compris les phénomènes de *binge drinking* et leurs conséquences sur la santé à court et long termes pourra être examinée lors de la définition des priorités des actions du futur programme. Cette réflexion s'inscrira dans une approche globale de promotion de la santé visant à agir tant sur les comportements que sur les déterminants qui les influencent. Les travaux du groupe de travail permettront d'identifier les leviers d'action les plus pertinents pour répondre à ces enjeux.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse bien complète.

La prévention, que vous avez évoquée à plusieurs reprises, c'est ce qui peut marcher pour faire prendre conscience aux jeunes que boire autant n'est pas une fatalité. Ma question, pas plus que votre réponse d'ailleurs, ne veut culpabiliser personne. En effet, la culpabilité ne marche pas en prévention. Il s'agit plutôt d'ouvrir les yeux sur certains comportements à risque et essayer de comprendre ce phénomène.

Vous avez parlé des travaux qui vont avoir lieu dans le cadre d'un groupe de travail sur les assuétudes. C'est une bonne chose que, au niveau de nos politiques publiques, on se rende compte de ce phénomène et du fait que cela nuit à la santé de nos jeunes.

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les canicules et les besoins urgents en
rénovation des maisons de repos »

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la surmortalité en Wallonie à la suite des
vagues de chaleur »

Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la désignation de référents canicule dans
les maisons de repos »

Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le constat des derniers chiffres
de la canicule »

Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'évaluation des conséquences des vagues
de chaleur et les actions prises pour anticiper
les suivantes »

Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'appel d'Embuild pour une rénovation
profonde des maisons de repos afin de prévenir
les conséquences des événements
climatiques extrêmes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Cremasco, sur « les canicules et les besoins urgents en rénovation des maisons de repos » ;

- Mme Cremasco, sur « la surmortalité en Wallonie à la suite des vagues de chaleur » ;
- Mme Aït Alouha, sur « la désignation de référents canicule dans les maisons de repos » ;
- Mme Aït Alouha, sur « le constat des derniers chiffres de la canicule » ;
- Mme Roberty, sur « l'évaluation des conséquences des vagues de chaleur et les actions prises pour anticiper les suivantes » ;
- Mme Roberty, sur « l'appel d'Embuild pour une rénovation profonde des maisons de repos afin de prévenir les conséquences des événements climatiques extrêmes ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser ses questions.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, après l'été caniculaire que nous venons de vivre et ses tragiques pertes de vies humaines, en particulier chez les personnes les plus fragiles, comme nos aînés, il est indispensable d'adapter urgemment les lieux de vie. J'espère que la question ne se pose pas entre nous et que tout le monde est d'accord avec cela.

Au mois d'août, une étude de la fédération de la construction Embuild indiquait qu'il fallait rénover 95 % des maisons de repos et des hôpitaux pour faire face aux vagues de chaleur. Embuild précise que, en 2050, le nombre de personnes âgées de 65 à 85 ans aura augmenté de 32 % en Wallonie, alors que les plus de 85 ans auront doublé. Embuild le dit en relayant des chiffres démographiques bien connus que je vous demande de confirmer. Je vous demanderai aussi de me confirmer combien de maisons de repos supplémentaires cela nécessiterait. Pour Embuild, c'est 170 en Wallonie et 486 dans tout le pays. Confirmez-vous ces chiffres ?

Par ailleurs, il s'agit de 573 maisons de repos à rénover rien que pour la Wallonie. Cela dit en passant, le secteur de la construction, plus précisément le secteur de la rénovation, a de beaux jours devant lui. On peut rénover massivement ; le secteur a du pain sur la planche.

Actuellement, 120 000 personnes âgées de plus de 65 ans vivent dans des maisons de repos dans le pays. D'ici 2050, il faudra en accueillir 38 000 supplémentaires. Si le maintien à domicile doit être soutenu et doit être une priorité, les maisons de repos et de soins auront toujours un rôle à jouer. Il est évident que nous devons accueillir les aînés dans les meilleures conditions, car c'est un témoin de notre niveau de société.

En réponse à une question écrite de ma collègue, Rachida Aït Alouha, que je remercie, sur l'état du parc immobilier des maisons de repos et des établissements hospitaliers et la nécessité d'un plan de rénovation, vous indiquez qu'il n'existe pas aujourd'hui en Wallonie de

cadastre des besoins de rénovation des maisons de repos. Être parlementaire, c'est aussi lire les questions des autres parce que cela enrichit. Je suis tombée pantoise de savoir qu'il n'y a même pas de cadastre.

Quand aura-t-on un cadastre ? Programmez-vous un cadastre des besoins en maison de repos ? Cela me semble impératif au vu de la démographie. On sait que l'on est dans une société vieillissante et, qui plus est, on sait que les dérèglements climatiques sont là et que l'on va avoir des canicules à répétition. C'est une question vitale. Pour avoir un grand plan de rénovation des maisons de repos, il nous faut un cadastre. Confirmez-vous les chiffres d'Embuild ? Allez-vous commander un cadastre ? Si oui, quand sera-t-il réalisé ?

Quels sont vos axes stratégiques d'adaptation à échéance de 2030, 2040 et 2060 – ce sont les dates d'échéance du plan d'adaptation du Gouvernement – des maisons de repos en fonction de l'évolution de la population et des dérèglements climatiques, comme les canicules ? Les autres dérèglements climatiques, comme les inondations, posent des questions spécifiques sur les maisons de repos. J'espère que, contrairement aux logements sociaux, on ne va plus jamais construire une seule maison de repos en zone inondable.

Monsieur le Ministre, ma seconde question porte sur la surmortalité suite aux vagues de chaleur, les analyses et les pistes de solutions. Les derniers chiffres consolidés et définitifs de Sciensano sont sortis au moment où j'écrivais la question, il y a un peu près une semaine. Ils font froid dans le dos et nous rappellent que le dérèglement climatique tue. Au total, la Belgique a compté 2 935 décès de plus qu'attendu cet été suite aux trois vagues de chaleur.

La première vague de juin a été particulièrement meurtrière, avec une surmortalité de 78 % pour la Wallonie contre 31 % pour la Flandre. Les deux autres vagues ont été moins meurtrières, mais la Wallonie est toujours la Région la plus touchée en termes relatifs. Par ailleurs, comme le rappelle le docteur Deudon dans *Le Soir*, le bilan ne peut pas se limiter aux morts. Les fortes chaleurs peuvent dégrader durablement la santé des survivants.

Ces chiffres démontrent que nous n'étions pas assez préparés et que le dérèglement climatique est, entre autres, un enjeu majeur et un enjeu de santé publique. On s'attend à ce que les autorités publiques en charge de la santé en prennent toute la mesure. Il y a unanimité scientifique autour des causes du dérèglement climatique. Ce type d'événement va se multiplier à l'avenir. Ne pas anticiper les vagues futures relèverait d'une faute politique.

Or, depuis plus de deux ans, ce Gouvernement agit un peu à contre-courant de ses responsabilités. Là où il faudrait amplifier et accélérer les politiques climatiques, il les rabote, les retarde, voire les démantèle purement et

simplement. Les échéances budgétaires auront lieu bientôt. Nous scruterons les choix de votre Gouvernement quant aux politiques de transition et d'adaptation aux changements climatiques.

Je viens de chez Mme Neven. Nous scruterons aussi toutes vos décisions pour qu'elles soient cohérentes et conséquentes avec ce que vous annoncez comme des objectifs stratégiques. Si c'est pour avoir de bonnes intentions sur une étagère et que quand on pose des questions concrètes, on nous dise : « Non, ce n'est pas vraiment le cas... ». On touche du bois pour que votre Gouvernement prenne enfin la mesure de la situation.

Sur les chiffres de la surmortalité, nous serions intéressés d'avoir l'analyse de ces chiffres par le ministre de la Santé qui est en outre épidémiologiste. J'imagine que mes collègues – je n'ai pas lu leurs questions – complètent cette approche.

Dispose-t-on de données en fonction de l'âge, du sexe, du domicile ou du niveau social pour mieux comprendre qui sont les principales victimes de ces vagues de chaleur ? À vous entendre à la radio, je pense que non. Vous avez déjà apporté une série d'éléments, mais j'aimerais que vous les précisiez dans cette enceinte parlementaire.

Un travail d'analyse est-il mené ou envisagé avec, par exemple, Sciensano, l'AViQ, ou l'IWEPS, en vue de connaître les raisons des statistiques particulièrement élevées pour la Wallonie ? Comment les institutions wallonnes de santé se préparent-elles aux futures vagues de chaleur ? Comment évaluez-vous l'activation du plan Forte Chaleur et Pics d'ozone par l'AViQ ? Des améliorations sont-elles envisagées pour l'avenir ? Plaidez-vous pour une hausse des budgets pour renforcer la prévention des risques sanitaires liés aux vagues de chaleur ? Quels secteurs avez-vous prévu de renforcer et à quelle hauteur ? C'est l'analyse que je demande pour ces faits dramatiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser ses questions.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, à l'occasion des épisodes caniculaires, vous avez indiqué que des référents canicule avaient été désignés dans chaque hôpital afin d'évaluer le niveau de tension des services, d'anticiper les difficultés et de limiter les transferts évitables. Cette démarche paraît pertinente. Toutefois, les maisons de repos accueillent les personnes les plus vulnérables face aux vagues de chaleur. C'est également dans ces établissements que des difficultés organisationnelles, des tensions en personnel ou des problèmes d'infrastructures peuvent rapidement mettre en danger les résidents.

Envisagez-vous de désigner un référent canicule dans chaque maison de repos, chargé de veiller à la coordination, à l'application des mesures de prévention,

de suivre les situations à risque et d'assurer un lien direct avec les autorités sanitaires et les hôpitaux ? Si oui, selon quel calendrier ? Sinon, pour quelles raisons estimez-vous qu'un tel dispositif ne serait pas pertinent ?

Monsieur le Ministre, cet été aurait dû être un électrochoc. Des vagues de chaleur meurtrières, une surmortalité alarmante et 3 000 personnes décédées. La Wallonie est la Région la plus touchée ; plus que Bruxelles, la Flandre et plus que les pays voisins. Rien qu'à Liège, 80,8 % de surmortalité et 322 décès. C'est la preuve que l'on n'était pas prêts, mais vraiment pas prêts du tout. Pourtant, j'ai le sentiment que nous continuons à gérer les catastrophes après coup plutôt que de les prévenir.

Vous m'avez dit que j'étais négative à toujours revenir avec les normes d'encadrement. Or, elles nous ont manqué. Je le redis encore une fois : ces normes de fonctionnement nous ont manqué. Je vous laisse le temps de réfléchir à vos mots. C'est important, car il y a des conséquences.

Vous avez vous-même déclaré avoir « failli tomber de votre chaise » en découvrant le nombre de victimes. Aujourd'hui, les Wallonnes et les Wallons n'attendent pas que le Gouvernement tombe de sa chaise. Ils attendent qu'il se lève et qu'il agisse. Le dérèglement climatique n'est plus une menace pour demain ; il tue déjà aujourd'hui.

Qu'allez-vous faire concrètement et, surtout, rapidement pour que la prochaine vague de chaleur ne se transforme pas une nouvelle fois en catastrophe sanitaire ? Allez-vous enfin mettre en place un véritable plan d'urgence, avec des mesures contraignantes pour protéger nos aînés, nos personnes vulnérables et nos travailleurs ?

À force de constater les catastrophes et de compter les morts après coup, une question devient inévitable : combien faudra-t-il encore de victimes avant que votre Gouvernement considère enfin cette urgence climatique et sanitaire à la hauteur qu'elle mérite ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour poser ses questions.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lorsque nous vous interrogeons en juillet sur la canicule de juin, vous indiquez qu'un retour d'expérience était nécessaire et que celui-ci était déjà engagé avec l'AViQ et les acteurs de terrain.

Depuis, les dernières données de Sciensano montrent que la surmortalité est plus importante avec plus de 3 000 décès pour l'ensemble des vagues de chaleur. La journée du 27 juin reste la plus meurtrière avec une surmortalité de +149 % pour le pays. Les services d'urgences ont également été mis à mal, avec des pics d'admission et décès importants entre le 26 et

le 28 juin. Les urgentistes dénoncent une situation catastrophique, surtout dans les centres urbains. Par exemple, au centre-ville de Liège, ils ont enregistré 10 fois plus de constats de décès ; des pics qui n'ont pas été aussi élevés dans des zones plus rurales.

Que ressort-il du travail d'évaluation annoncé en juillet ? Quels enseignements tirez-vous de la vague de chaleur de juin concernant la coordination entre l'AViQ, les établissements, les services d'aide à domicile, la première ligne, les CPAS et les autorités locales ? Qu'en a-t-il été des vagues suivantes ?

Quelles difficultés ont été identifiées et quelles mesures concrètes ont déjà été prises pour y répondre ? Quelles sont les mesures prises le 27 août par le Gouvernement ? Quel calendrier avez-vous fixé pour présenter un véritable plan d'adaptation des secteurs de la santé, du handicap, de l'aide à domicile et, plus largement, de l'action sociale aux épisodes de chaleur extrême ? En ferez-vous une priorité lors du prochain conclave ?

Monsieur le Ministre, cet été, Embuild a plaidé pour des investissements massifs dans le secteur des maisons de repos et la construction de nouvelles infrastructures d'ici 2050. Selon leur étude, 95 % des maisons de repos en Belgique doivent faire l'objet de travaux de rénovation pour respecter les normes énergétiques européennes. Il s'agit donc d'assurer la résilience des infrastructures face aux conséquences du changement climatique. Embuild plaide également pour la création de nouvelles places pour accueillir les personnes âgées, avec la construction de 170 maisons de repos supplémentaires. FEMARBEL a également appelé à un soutien pour assurer l'équipement et la transition des maisons de repos.

Avez-vous pris connaissance de ces différents appels ? Avez-vous rencontré les fédérations représentatives du secteur ainsi que les syndicats afin de mieux cerner les besoins sur le terrain et définir un plan d'action ? Des moyens spécifiques seront-ils dégagés pour permettre aux institutions de s'équiper face aux fortes chaleurs, notamment en matière de ventilation, de protection solaire, de rafraîchissement et d'hydratation ? On a vu à quel point nos institutions pouvaient être créatives tout au long de cet été. Face aux enjeux qui touchent le secteur des maisons de repos, allez-vous plaider pour de nouveaux moyens à destination de l'AViQ ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Avant de démarrer ma réponse, je voudrais que l'on consacre quelques secondes en hommage aux personnes décédées dans le cadre de ces fortes chaleurs. Il n'y a pas eu d'hommage national, ce que je regrette à

titre personnel. Je pense que rendre hommage aux victimes, à leurs familles, aux proches, à celles et ceux qui ont souffert et qui souffrent toujours des conséquences de ce changement climatique réel que nous avons vécu et que nous allons vivre est important. Toutes nos pensées vont à ces personnes et à leurs proches.

Mesdames les Députées, il est évident que les épisodes de chaleur exceptionnelle que nous avons connus cet été ainsi que les données de surmortalité qui en résultent constituent plus qu'un signal d'alerte. La Wallonie n'est pas épargnée. Il est confirmé que le changement climatique est aussi un enjeu sanitaire, social, d'aménagement des infrastructures publiques et privées – il n'y a pas de différence – et individuelles, d'adaptation et de résilience des infrastructures, mais aussi des territoires.

Dès lors, l'AViQ collabore avec Sciensano, l'ISSeP et l'IWEPS pour affiner les données disponibles. Vous savez que la Belgique dispose de données de mortalité rapidement, mais ce sont des données brutes ; ce ne sont pas des données spécifiques par cause de mortalité ni par rapport à des facteurs de risque. Il faut attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, pour avoir ces données. Quoi qu'il en soit, la mortalité peut être croisée avec d'autres facteurs sociodémographiques afin d'essayer de tirer des éléments.

Ce que l'on sait – vous l'avez vu dans la presse, et je l'ai vu dans les rapports –, c'est que c'est une mortalité qui a touché aussi bien les hommes que les femmes ; 84 % de la surmortalité concerne des personnes au-dessus de 65 ans. C'est bien une population vieillissante qui a été essentiellement touchée. Si c'est 84 %, vous comprenez que la différence représente des personnes de moins de 65 ans. Il y a une population de travailleuses et de travailleurs qui a aussi été touchée en termes de mortalité par cette canicule.

Il y a une disparité sur le territoire wallon en termes de mortalité puisque les arrondissements de Liège, avec 80 % de surmortalité, et de La Louvière, avec 63 % de surmortalité, montrent qu'il y a des facteurs qui se cumulent : grandes villes et îlots de chaleur dans des quartiers – les cartographies devront nous le montrer –, mais aussi industrialisation et sans doute population fragile et vulnérable sur un plan social ou sur un plan socioéconomique.

On comprend bien qu'il y a des facteurs cumulatifs sur lesquels on doit agir afin de cibler beaucoup plus rapidement par des croisements – on a un peu dit la même chose tout à l'heure pour l'incendie des Hautes-Fagnes – entre des données environnementales et des données sanitaires afin mieux anticiper les zones les plus à risque et les populations les plus à risque.

Il s'agit de comprendre quels sont les déterminants sociaux et environnementaux – outre la chaleur – de

cette mortalité et la manière d'anticiper nos actions de santé publique. L'objectif est de disposer d'une lecture plus fine des facteurs de risque afin de renforcer l'efficacité des actions de prévention et de protection lors des prochains épisodes caniculaires.

Toutefois, sur les comorbidités et les facteurs de risque de ces personnes, les données arriveront bien plus tard puisque c'est un autre traitement de données qui nous permet cela. À l'échelle nationale, ce sera Sciensano qui fera l'analyse et, à l'échelle régionale, nos entités qui pourront affiner les choses.

C'est la raison pour laquelle j'ai mandaté la plateforme Environnement-Santé pour anticiper cette réflexion commune et produire une proposition de plan d'action circonstancié et étayé au Gouvernement dans le courant du mois de novembre. Vous savez aussi que je suis mandaté par le Gouvernement wallon pour présenter à la prochaine CIM Santé publique les mesures sanitaires ou sociosanitaires que nous allons porter à court terme pour améliorer les choses.

Madame Aït Alouha, vous parlez des référents chaleur ; c'est l'un des aspects sur lesquels nous allons insister. Il faut soit renforcer, soit déployer les référents chaleur dans toutes les institutions et les collectivités dans lesquelles il y a des populations fragilisées, au même titre que nous devons travailler sur le confort thermique des institutions de soins, des maisons de repos et des collectivités en général ; et au même titre que nous devons disposer de plus de zones de fraîcheur ou de lieux rafraîchissants auxquels les uns et les autres peuvent avoir accès en continu ; au même titre que nous devons mieux identifier les personnes les plus fragiles, les plus vulnérables, celles et ceux qui vivent seuls.

On a vu que le facteur de risque de l'isolement social est majeur pour la première vague de surmortalité. On doit donc être capables de travailler avec les CPAS, les communes et les autres acteurs de première ligne pour identifier et accompagner ces personnes fragilisées. C'est dans le cadre de la gestion de la crise. Il faut que l'on investisse pour anticiper la gestion des futures crises. C'est une réalité.

Dans le cadre de la gestion de crise, le Plan de prévention et de promotion de la santé est en cours de révision. L'intégration de la dimension santé-environnement sera complète. Ce plan démarrera en 2028. La dimension du changement climatique sera reprise dans le plan sous l'angle de la résilience des communautés.

J'ai bien pris connaissance des interpellations formulées récemment par Embuild concernant l'adaptation des infrastructures de soins aux défis démographiques et climatiques. L'étude met en évidence l'ampleur des investissements qui seront nécessaires au cours des prochaines décennies, tant en

matière de rénovation énergétique que d'adaptation aux épisodes de forte chaleur.

S'agissant de l'augmentation de la capacité d'accueil évoquée par Embuild, il convient de rappeler que la politique wallonne vise prioritairement à permettre aux personnes âgées de demeurer à domicile aussi longtemps qu'elles le souhaitent et que leur état de santé le permet. Le développement des aides et soins à domicile, des solutions d'habitat adapté et d'autres formes d'accompagnement constitue un axe essentiel de notre action.

Cela ne signifie pas que la question de l'hébergement résidentiel puisse être ignorée. Le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie nous imposent d'anticiper les besoins futurs. Toutefois, les projections avancées par Embuild reposent sur des hypothèses qui lui sont propres, compte tenu de son objectif lié à l'activité économique de la construction, et ne constituent pas à ce stade un objectif de programmation retenu par le Gouvernement. Notre approche consiste à rechercher le juste équilibre entre maintien à domicile, solutions intermédiaires et hébergement en maison de repos lorsque celui-ci s'avère nécessaire.

Les vagues de chaleur successives démontrent la nécessité de développer des bâtiments plus résilients, notamment par l'amélioration de la ventilation, le recours à des protections solaires adaptées, le renforcement de l'isolation, la végétalisation lorsque cela est pertinent et, lorsque les conditions le justifient, la mise en place de solutions de rafraîchissement appropriées. Les réponses ne sont donc pas uniques ou à envisager sous une seule formulation. Dans ce contexte, un cadastre des infrastructures qui constituent un travail extrêmement lourd ne permettra pas de faire face à l'échéance de la prochaine saison estivale.

Les adaptations recherchées ne concernent pas seulement le recours à des systèmes de refroidissement. Elles impliquent également une réflexion globale sur l'isolation des bâtiments, les protections solaires, la ventilation ou les matériaux utilisés. Ces modalités poursuivent un double objectif : améliorer le confort et la sécurité des résidents tout en renforçant la durabilité du parc immobilier.

Dès lors, la désignation d'un référent chaleur est importante. Chaque établissement doit intégrer, comme ce fut le cas avec le risque sanitaire et l'instauration d'un plan interne d'urgence, le développement durable, dans sa stratégie de gestion et de développement, et mettre en place ces référents. C'est un point qui devra être développé au travers des formations initiales et continues des directions des maisons de repos ou de tous types d'établissements hébergeant des personnes vulnérables et pris en compte dans le projet de l'établissement.

Au-delà des infrastructures, la protection des résidents passe également par la révision et le renforcement du plan Forte Chaleur et Pics d'ozone des institutions, mais aussi la sensibilisation du personnel, la surveillance accrue des personnes les plus vulnérables et le maintien des mesures d'hydratation adaptées.

Concernant les moyens financiers, le Gouvernement est attentif à la capacité des opérateurs à réaliser des investissements – ce que certains ont déjà effectué – en se conformant à la norme qui exige un espace pouvant accueillir des résidents à un maximum de 27 degrés. On le voit dans toutes les structures et les maisons de repos qui ont été réhabilitées ou qui ont bénéficié de leur plan d'investissement.

Nous examinons les leviers susceptibles de permettre la transition du secteur dans le cadre des travaux budgétaires du conclave actuel, et c'est une priorité. Vous avez bien compris que nous allons nous battre pour avoir un financement. Enfin, il ne faut pas se battre, mais nous allons donner des arguments pour assurer ces financements.

L'AViQ a également mené des visites de terrain ciblées durant l'été, tout comme elle a mis en place une permanence de sept jours sur sept pour répondre aux éventuelles urgences sur le terrain. Actuellement, elle synthétise ses constats pour éclairer les travaux sur les actions menées.

Vous me posiez la question par rapport aux différentes vagues. Je pense que l'AViQ a anticipé les vagues de chaleur puisque, déjà début mai, elle lançait ses premiers messages de prévention dans les maisons de repos, au niveau des collectivités. Elle a tout à fait bien anticipé en termes de communication, de messages, de préparation des maisons de repos. C'est vrai que, on l'a vu à partir de la deuxième vague de chaleur, la coordination avec les autres structures administratives a été meilleure, malgré le travail considérable qu'elle a fait. Un travail de coordination a été engrangé par les vagues successives.

L'agence oriente aussi ses ressources en fonction des priorités et s'adapte chaque fois que nécessaire. Elle peut compter sur la collaboration avec les autres services publics, comme je viens de le dire, comme la Direction du développement durable et les membres de la plateforme Environnement-Santé que sont le SPW ARNE, l'AWAC et l'ISSeP. À un moment donné, elle doit aussi pouvoir recourir à une capacité humaine experte supplémentaire pour faire face à ces missions. C'est ce qui a été le cas.

Les membres en charge de la surveillance des maladies infectieuses ne sont pas nécessairement des experts en Environnement-Santé et plusieurs membres de l'équipe se sont réorientés professionnellement. Hors de l'AViQ, deux agents ont été formés pour faire face à la mise en place de la cellule Environnement-Santé.

C'est vrai que face à ces nouvelles crises, il faudra aussi revoir éventuellement la restructuration au sein de l'AViQ puisque ce département créé lors de la crise covid-19 était bien achalandé, mais qu'il a été vidé petit à petit en termes de ressources humaines par des personnes qui ne trouvaient plus leur compte dans cette structure. C'est ainsi que l'AViQ propose la constitution d'un observatoire Climat-Santé. Cette proposition, discutée lors de la plateforme Environnement-Santé, rencontre également l'intérêt des autres administrations. Je pense que c'est un bon outil de coordination et d'anticipation des stratégies à venir.

Enfin, les travaux sont actuellement menés dans le cadre de la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques. Nous les avons portés au niveau du Gouvernement wallon. Nous avons tous nos responsabilités. Pour ma part, dans le champ environnemental, c'est la protection de l'eau, des sols et c'est tout ce que l'on a discuté sur l'air. En termes de santé, c'est la protection des populations vulnérables et la résilience au niveau des bâtiments ; tout ce sur quoi on vient de discuter.

Tout cela va nous permettre d'avoir des budgets que nous allons mobiliser dans nos compétences ou que nous allons dégager dans le cadre du conclave. Je vous donne rendez-vous après la mi-octobre pour le savoir.

Quoi qu'il en soit, on s'est engagé à développer une vision à long terme pour l'ensemble des secteurs qui relèvent des compétences des différents ministres. Cette vision devra intégrer à la fois les enjeux démographiques, les évolutions climatiques attendues ainsi que les besoins spécifiques des populations et des zones vulnérables à l'horizon 2030, 2040 et au-delà.

Aujourd'hui, nous devons tirer tous les enseignements des événements récents. L'ambition du Gouvernement est de passer progressivement d'une logique de réaction face aux crises à une logique d'anticipation afin de mieux protéger la population wallonne, en particulier les personnes les plus fragiles, face aux conséquences croissantes du changement climatique.

Comme je l'ai encore dit hier matin à la radio, il n'y a pas le choix : il faudra trouver un budget dédié à toutes ces stratégies pour assurer l'accélération de notre transition environnementale et climatique. Ce budget dédié sera négocié dans le cadre du conclave et sera pris dans les différentes compétences des ministres.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je suis choquée que vous commenciez par un hommage, alors que nous vous l'avons demandé et qu'il n'y a pas eu une seule minute d'hommage pour ces 3 000 morts à la rentrée de ce Gouvernement. Le faire maintenant, c'est un peu tard.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Vous ai-je demandé de faire un hommage ? Non, je ne vous ai pas demandé d'y participer.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je suis la première à dire qu'il faut en faire un et j'ai été très choquée. On vous dit qu'il n'y a même pas eu une minute d'hommage. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait en temps réel ? Pourquoi ne l'avez-vous pas demandé au moment de la rentrée du Gouvernement ? Je vous jure que je ne suis pas la seule dans ce Parlement à être profondément choquée que les choses se soient passées ainsi. Insinuer que je ne suis pas d'accord avec votre hommage en commission, c'est n'importe quoi. Je trouve scandaleux qu'il n'y ait pas eu un hommage précédemment et que le Gouvernement ne l'ait pas fait à notre rentrée.

M. le Président. – Revenons à l'essentiel et aux questions qui ont été posées.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je suis désolée, mais je suis choquée que l'hommage n'ait pas eu lieu avant. Évidemment qu'il faut le faire. Monsieur Coppieters, ce n'est pas moi qui vais vous reprocher d'avoir une attention à l'égard des personnes âgées, des aînés et des victimes en général de la canicule. Faire croire cela, c'est innommable. Je vous le reproche parce que j'ai été choquée qu'il n'y ait pas eu une démarche du Gouvernement quand nous avons fait notre rentrée dans ce Parlement. Je ne suis pas en train de dire que vous en êtes le responsable, mais, collectivement, même au niveau de la présidence du Parlement, il n'y a pas eu cette initiative. Nous sommes plusieurs à avoir des sanglots dans la voix parce qu'il ne s'est rien passé et que vous avez fait comme si de rien n'était. Que vous le fassiez aujourd'hui, c'est bien. Je ne suis pas en train de vous le reprocher, mais je vous dis que c'est un peu tard. J'ai l'impression que vous réagissez parce que les uns et les autres ont réagi précédemment.

M. le Président. – Revenons à l'essentiel et à vos questions.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Il y a des facteurs difficiles à accepter en termes de solidarité sociale. À l'entame de vos propos, vous avez dit qu'il y avait de vraies disparités et des personnes isolées qu'il fallait aller chercher – nous vous rejoignons là-dessus –, mais que faites-vous ? Nous voulons qu'il se passe quelque chose. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais vous avez dit que le maintien à domicile était hyper important. J'y suis confrontée au quotidien. Si je suis arrivée en courant, c'est parce que mon papa est maintenu à domicile et que c'est assez complexe à gérer. Que fait-on pour renforcer les aides familiales et la contingence ? Que se passe-t-il exactement ? Il faut être solidaires en paroles, mais aussi dans les actes. Il convient de mener une réflexion par rapport au fait de garder un maximum les personnes à domicile, avec la

problématique de l'isolement social, qui a été mise en évidence par la canicule, mais qui est là tout le temps, même quand il n'y a pas de canicule. Quels actes vont avec ?

Vous vous exprimez par rapport à Embuild et aux maisons de repos. Il y a, complémentirement au maintien à domicile, des maisons de repos qu'il faut absolument rénover. Quand vous dites que, le cadastre, c'est lourd et qu'il faudrait une réflexion globale, j'ai l'impression de vous entendre systématiquement dire que tout est lourd et que tout demande des réflexions globales. Pour analyser un parc immobilier comme celui-là, il y a des acteurs de la construction comme Embuild, et l'on peut prendre certaines solutions, comme des pare-soleil qui peuvent être efficaces. Il faut que vous présentiez une mesure avant l'été 2027. Il faut au moins une mesure sérieuse et facile à mettre en place. Tout n'est pas facile à mettre en place, et j'en sais quelque chose. Je n'ai pas dit que l'on allait avoir une rénovation lourde de l'ensemble du parc, mais, si vous ne proposez rien, en particulier pour les maisons de repos, cela ne sert à rien de faire une minute d'hommage.

Concernant les 230 000 habitations où les aînés sont coincés, je vous rappelle que je suis venue devant vous et devant Mme Neven, la ministre du Logement, en disant qu'il y avait un parc à réhabiliter et qu'il fallait faire quelque chose, à la fois pour sortir ces personnes de l'isolement et du piège dans leur habitation, mais aussi pour servir l'adaptation climatique. En effet, le fait d'arrêter de bétonner à mauvais escient servira. Je n'ai toujours pas entendu une once de solution. À chaque fois que je demande quelque chose, on me dit « Vous verrez, cela se déclinera ». Quand ? Mon groupe et moi-même sommes prêts à y travailler. Je veux bien vous donner toutes les idées que nous avons. Je ne dis pas que ce seront des idées qui seront suivies ni qu'elles sont optimales pour vous, mais nous sommes disposés à travailler et nous l'avons fait. Le groupe socialiste a amené plein de propositions, notamment dans la Commission du ministre Desquesnes puisque c'est celle-là que j'ai suivie. On botte en touche et l'on dit que c'est compliqué. Non, ce n'est pas compliqué. Enfin, si, c'est compliqué, mais il faut nécessairement agir.

Enfin, on sera évidemment vigilants au conclave budgétaire. On sera encore plus vigilants à la restructuration et aux économies sur l'AViQ à l'aune des principes que vous énoncez. On vous rejoint sur les principes ; maintenant, il faut des faits.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, vous dites que les épisodes caniculaires ne sont plus une alerte, mais une évidence. Nos aînés sont en danger à domicile et, désormais, ils le sont aussi en maison de repos. Il est important d'avoir

un contact avec les personnes isolées à domicile, comme nous l'avons déjà dit dans d'autres commissions. Il est aussi important que les pouvoirs locaux aident à identifier toutes ces personnes isolées. Dans les maisons de repos, je ne vous ai pas entendu le dire, c'est le personnel. Vous pouvez faire tout ce que vous voulez : sans le personnel suffisant, il y aura encore plein de décès. Ce n'est pas possible. La canicule, c'est en été. Le grand problème des maisons de repos, ce sont les vacances. Toutes les résidences planifient leurs vacances depuis janvier et, malgré cela, dès le mois de juin, il y a des problèmes d'absentéisme et de personnes qui ne sont pas remplacées quand elles partent en vacances. Ils travaillent tous à flux tendu.

Cet été, j'ai vu que vous vous êtes rendu dans les hôpitaux et à domicile. Le secteur a apprécié tous ces épisodes de « Vis ma vie », parce que ce n'est pas tous les jours qu'un ministre se rend sur le terrain. Bien que le personnel ait été touché par votre investissement et votre venue sur le terrain, il attend une réaction. Vous êtes à mi-mandat, mais on n'a toujours pas les accords du non-marchand et vous ne touchez pas aux normes d'encadrement, ce qui est problématique.

Je ne vous cache pas que cette histoire de conclave remet encore un stress supplémentaire. On compte sur vous pour défendre le secteur. Vous avez vu que vous n'avez pas de marge de fonctionnement. Si, en plus, on touche encore au non-marchand, ce sera catastrophique. Ne rien faire, c'est criminel.

J'entends que ma collègue est aussi dans l'émotion et la colère. Vous êtes le seul ministre à avoir mentionné un hommage. Je rejoins ma collègue sur le fait que le Gouvernement ne l'a pas fait. Or, ces décès ne sont pas un simple fait divers.

En Wallonie, Liège est la ville où il y a eu le plus de surmortalité par rapport à tous les pays qui nous avoisinent. Je ne le comprends pas. Je dénonce tout le temps en commission un manque de personnel, mais je ne m'attendais pas à autant de décès à Liège. Selon moi, Liège, au niveau du personnel, au niveau des infirmiers, c'est une ville mieux lotie que les autres. Je ne comprends pas qu'il y ait eu autant de décès.

On n'a pas le personnel, on va attendre, et peut-être que cela va venir, mais pourquoi l'armée n'intervient-elle pas ? Elle l'a fait pendant le covid, avec des soldats qui ont distribué des plateaux. Pourquoi l'armée n'est-elle pas intervenue ? Si l'on sait que les personnes sont en danger, si l'on sait qu'il n'y a pas de personnel, tous ces groupes commerciaux, toutes ces résidences et toutes ces maisons de repos publiques peuvent donner une alerte et dire : « Comme pendant le covid, on n'a pas le personnel. Venez, aidez-nous, faites quelque chose ». Cela ne s'est pas produit. C'est un gros problème.

J'attends ce budget dédié qui, je l'espère, sera conséquent et englobera les normes d'encadrement. C'est vital dès maintenant.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

On ne nous annonce rien de bon pour les prochaines années, et c'est bien malheureux. Or, mes collègues sont dans la colère. J'entends cette colère et je pense que vous devez également l'entendre. Pour ma part, j'ai dépassé ce stade. Je suis plongée dans une profonde tristesse. C'est probablement pire encore parce que, au-delà des constats, on se rend compte qu'il y a des plans et des stratégies. C'est nécessaire, mais si l'on a des plans et des stratégies qui ne sont pas financés, c'est trop facile. On a besoin d'aller bien au-delà d'un simple plan ou d'une stratégie. En définitive, j'ai l'impression que toutes les matières que l'on aborde depuis ce matin suivent ce raisonnement : on a des plans et des stratégies, mais rien n'est financé. C'est trop facile !

Le chantier qui s'annonce est énorme et colossal à tous les niveaux pour lutter contre ces dérèglements climatiques. On vous a apporté plein de solutions. On a été un parti constructif, avec de belles propositions partout, dans toutes les commissions. On l'avait dit et on l'a fait. Or, c'est comme si aucune des propositions formulées n'atteignait la moindre semelle de vos chaussures. On est au ras de la moquette. Nous voulons être constructifs. Tous les groupes de l'opposition se sont engagés à aider le Gouvernement à travailler. Résultat ? « Peu importe, on s'en fout ! Ce que l'on raconte dans l'opposition, ce n'est pas intéressant et ce n'est pas important ».

Vous avez annoncé que vous alliez travailler sur un budget dédié. C'est génial, mais les moyens qui seront investis et dégagés – je l'espère – au niveau du conclave seront-ils suffisants ? Dédier un budget, c'est bien. Cependant, le budget doit être suffisant. Plus personne ne pourra se cacher derrière les mauvaises nouvelles du conclave ou bien les : « On n'a plus d'argent. Les socialistes et les écologistes ont tout dépensé durant la précédente législature ». Ces arguments ont peut-être fonctionné cette année, mais cela fait deux ans et demi que vous êtes aux responsabilités et, d'année en année, c'est pire. Je ne vois pas les choses arriver de manière positive. On a toujours été hyper soutenant en commission. Aujourd'hui, si le ton s'échauffe un peu, ce n'est pas parce que l'on est fatigués. C'est parce que l'on voit que vous parlez beaucoup, mais que rien n'est financé. On vous donnera rendez-vous au conclave.

Pour rappel, dans huit mois maximum, on va probablement revivre une nouvelle crise au niveau des températures. Huit mois, ce n'est presque rien. Dans huit mois, on ne sera pas prêts, c'est certain. La majorité de nos propositions peuvent être vite mises en place.

Certes, il faut aussi de l'argent, je vous l'accorde. Pour cela, il va falloir taper du poing sur la table. Avec le groupe socialiste, nous serons au rendez-vous pour continuer à marteler les différentes mesures que nous avons proposées dans toutes les commissions et notamment celle-ci.

Question orale
de Mme Marie Jacqmin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le nombre de dépressions et de burn-out et
l'explosion des incapacités de longue durée »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nombre de dépressions et de burn-out et l'explosion des incapacités de longue durée ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les chiffres récemment publiés par l'INAMI mettent une nouvelle fois en évidence l'ampleur de la problématique des troubles de santé mentale liés notamment à la dépression et au burn-out. Les auditions de ce matin ont abordé cette question. En 2025, plus de 500 000 personnes étaient en incapacité de travail depuis plus d'un an en Belgique, dont environ 155 000 pour cause de dépression ou de burn-out. Ces situations ont ainsi augmenté de 32 % entre 2021 et 2025. Ces chiffres témoignent de la souffrance de dizaines de milliers de personnes et de l'impact durable que ces troubles peuvent avoir sur leur vie personnelle, sociale et professionnelle.

L'INAMI souligne par ailleurs que les troubles mentaux représentent désormais une part très importante des situations d'invalidité. En 2024, ils concernaient 38 % des personnes en invalidité, tandis que la dépression et le burn-out représentaient à eux seuls un quart des incapacités de travail de plus d'un an. L'augmentation est particulièrement importante chez les jeunes adultes. Cette évolution pose notamment la question de la prévention et de la capacité de notre système de soins à intervenir suffisamment tôt. Des spécialistes soulignent en effet que les prises en charge des personnes souffrant de burn-out ou de dépression ne sont pas toujours suffisamment accessibles ou adaptées, ce qui peut contribuer à l'allongement des périodes d'incapacité.

Disposez-vous de données permettant de mesurer l'évolution des dépressions et des burn-out en Wallonie et d'identifier les publics les plus concernés ? Si oui,

quels constats principaux en tirez-vous ? Face à cette évolution, quelles mesures la Wallonie entend-elle renforcer en matière de prévention, de détection précoce et d'accès aux soins, et quelle place ces enjeux occuperont-ils dans le futur plan wallon de santé mentale ? Pourriez-vous, à ce titre, nous faire le point sur l'état d'avancement de ce plan ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les chiffres récemment publiés par l'INAMI confirment une tendance préoccupante observée depuis plusieurs années, tant en Belgique qu'en Wallonie. S'il convient de rappeler que les statistiques relatives aux incapacités de travail relèvent principalement des compétences fédérales et de l'INAMI, et constituent une source d'information, les autres données existantes concernent la consommation d'antidépresseurs via les prescriptions pharmaceutiques ou encore l'enquête de santé par interview menée par Sciensano pour le compte de toutes les entités. Les conséquences des crises successives, les évolutions du monde du travail, la précarité sociale ainsi que l'isolement constituent autant de facteurs qui contribuent à cette dégradation de la santé mentale.

L'AViQ, quant à elle, analyse les données fournies par les services de santé mentale pour les adultes, mais avec la nuance qu'il s'agit de la consommation d'une offre parmi plusieurs offres existantes. En Wallonie, nous suivons avec attention l'évolution de ces indicateurs au travers des données produites notamment par l'AViQ, Sciensano et l'Observatoire de la santé. Ces données mettent en évidence une augmentation des besoins en accompagnement psychologique et psychiatrique, ainsi qu'une pression croissante sur l'offre de soins. On en a déjà discuté ce matin dans les auditions. Face à ce constat, mon action s'articule autour de trois priorités : la prévention, la détection précoce et l'amélioration de l'accès aux soins.

En matière de prévention, nous soutenons le développement d'actions de promotion de la santé mentale dans les différents milieux de vie : auprès des jeunes, dans le monde scolaire, dans l'enseignement supérieur et dans les milieux professionnels. Je fais cela en bonne collaboration avec mes autres collègues ministres, entre autres au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est d'agir en amont afin de renforcer les compétences psychosociales, de lutter contre la stigmatisation et de favoriser le repérage précoce des situations de détresse psychologique, comme on en a discuté aussi ce matin. Cet objectif est également au cœur du Plan de promotion de la santé qui arrivera en 2028.

S'agissant de l'accès aux soins, nous poursuivons nos efforts d'optimisation de l'offre ambulatoire et de

proximité. Une attention particulière est portée à la complémentarité entre les acteurs de première ligne, les services spécialisés, les réseaux de santé mentale et les dispositifs fédéraux de soins psychologiques remboursés. L'enjeu est de permettre une prise en charge plus rapide, plus adaptée, afin d'éviter l'aggravation des situations et leur chronicisation. La question du retour au travail et du maintien dans l'emploi des personnes confrontées à des troubles psychiques constitue également un axe important. Dans ce domaine, la coordination avec les autorités fédérales et les partenaires concernés demeure essentielle. Un projet est spécifiquement mené dans ce cadre, avec RESO UCL et la médecine du travail.

Concernant le futur Plan wallon de santé mentale, je peux vous confirmer que la santé mentale constitue une priorité. Les travaux préparatoires sont toujours en cours et associent l'ensemble des parties prenantes concernées. Je ne vais pas vous refaire la liste de l'ensemble des parties prenantes qui sont intégrées dans les groupes de travail. Quoi qu'il en soit, le travail des groupes de travail est toujours en cours ; certains ont déjà fait leur rapport et leur synthèse. Tout ce travail est en cours de rédaction. D'ores et déjà, on voit que la détection précoce a fait l'objet d'un point d'attention à travers systématiquement tous les groupes de travail. Il est vrai que les orientations qui se dégagent :

- plus de promotion de la santé et plus de prévention ;
- une amélioration de l'accessibilité géographique et organisationnelle des soins ;
- davantage d'intervention précoce ;
- plus de connaissances et de compétences des professionnels de première ligne ;
- une attention particulière aux publics vulnérables, dont les jeunes et les personnes âgées.

L'objectif est de disposer d'un cadre stratégique permettant de répondre de manière cohérente et coordonnée aux défis croissants que rencontrent nos concitoyennes et nos concitoyens en matière de santé mentale, tout cela pour la fin de l'année.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous prenez cette thématique très à cœur et vous êtes bien au courant de la situation.

En effet, la lutte contre la stigmatisation est très importante. Jeudi dernier, je suis allée dans l'association Life & Job, dans ma commune, qui s'occupe des personnes en situation de burn-out. Ils nous disaient que c'est le plus dur parce que les symptômes ne se voient parfois pas. C'est très dur de ne pas être stigmatisé quand on dit que l'on a fait un burn-out, que ce soit par l'entourage, la société ou même l'employeur.

J'ai aussi appris que les mi-temps thérapeutiques pouvaient être refusés par l'employeur, alors que certaines personnes en ont besoin, ce que j'ignorais. Ce sont des ponts à faire avec le Fédéral. Je vous remercie pour l'attention que vous y portez.

Je n'avais pas droit à la parole lors des questions précédentes, mais je voulais vous remercier pour l'hommage que vous avez rendu aux victimes de la vague de chaleur parce que je sais que, comme moi, cela vous tenait à cœur et c'est important.

**Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la santé mentale des agriculteurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la santé mentale des agriculteurs ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, nos agriculteurs nous nourrissent. Pourtant, aujourd'hui, beaucoup d'entre eux souffrent en silence. De plus en plus d'agriculteurs estiment que leur métier dégrade leur santé, avec un impact direct sur leur moral et leur santé mentale. Crises financières, endettement, pression administrative, incertitude sur l'avenir, conséquences des épisodes caniculaires sur leurs récoltes et dérèglement climatique : les difficultés s'accumulent et s'amplifient.

Derrière cette détresse, il y a une réalité particulièrement alarmante, à savoir celle du risque suicidaire dans le monde agricole. La prévention doit aller à leur rencontre, car beaucoup n'osent pas demander de l'aide. Dans le cadre de vos compétences en matière de santé, de prévention et de santé mentale, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour être en contact et prévenir la détresse psychologique ainsi que le risque suicidaire chez nos agriculteurs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question importante. Les agriculteurs et agricultrices sont confrontés à de nombreux facteurs pouvant avoir un impact sur leur santé mentale : volatilité des prix, charge administrative, pression

foncière, isolement professionnel, aléas climatiques, charge de travail importante, crises sanitaires ou encore difficultés liées à la transmission des exploitations.

Dans ce contexte, la Région wallonne soutient depuis de nombreuses années l'ASBL Agricall Wallonie. Son approche globale et pluridisciplinaire permet d'apporter un soutien adapté aux multiples difficultés rencontrées par les agriculteurs. Son équipe, composée notamment de juristes, d'analystes financiers, d'agronomes et de psychologues, assure une permanence téléphonique d'écoute et de soutien ainsi que des accompagnements individualisés directement au sein des exploitations agricoles.

Cette présence de proximité permet d'entrer en contact avec des agriculteurs qui ne sollicitent pas toujours spontanément les services d'aide traditionnels et de leur proposer un accompagnement adapté à leur situation et aux problèmes que ces derniers rencontrent.

Les dispositifs de première ligne actifs en Wallonie contribuent au repérage des situations de fragilité et à l'orientation des personnes concernées vers les ressources d'aide appropriées. Dans ce cadre, Agricall joue un rôle important de porte d'entrée pour les agriculteurs confrontés à des difficultés psychosociales ou de santé mentale, en complémentarité avec les autres acteurs du secteur.

Cette action s'inscrit notamment dans le cadre de la convention liant Agricall à la Région wallonne, avec le soutien des ministres concernés. Agricall assure un rôle de première ligne auprès des agriculteurs et développe des collaborations avec les services de santé mentale, en y apportant son expertise spécifique des réalités du monde agricole.

Ces collaborations contribuent à favoriser une prise en charge adaptée des situations de stress, d'épuisement, de dépression, d'addiction ou encore d'idées suicidaires auxquelles certains agriculteurs peuvent être confrontés.

Par ailleurs, l'ASBL « Un pass dans l'impasse », soutenue par la Wallonie dans le cadre de la prévention du suicide, propose des accompagnements psychosociaux individuels ou familiaux ainsi qu'un accompagnement social destiné notamment aux indépendants en situation de détresse aiguë.

Cette association mène également des actions de sensibilisation et coordonne un réseau de sentinelles. Certaines de ces sentinelles sont particulièrement sensibilisées aux situations de détresse rencontrées par les travailleurs indépendants. Ce dispositif vise à permettre l'identification précoce des situations préoccupantes et l'orientation vers les ressources d'aide adéquates. Fatalement, les agriculteurs sont l'un des publics cibles concernés par « Un pass dans l'impasse ».

Enfin, d'autres dispositifs de santé mentale soutenus par la Wallonie sont également accessibles aux

agriculteurs, notamment les services de santé mentale et les centres de Télé-Accueil, joignables 24 heures sur 24 via le numéro gratuit 107. L'AViQ met également à disposition la plateforme trouverdusoutien.be – on en a parlé aussi ce matin et c'est une plateforme que l'on devrait rendre plus accessible et visible – qui rassemble diverses ressources destinées à soutenir la santé mentale et à faciliter l'accès à l'aide disponible.

Croyez, Madame la Députée, en notre volonté d'assurer la pérennisation des financements de l'ensemble de ces structures.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Si je viens avec cette question, c'est parce qu'il y a une accumulation des difficultés. Toutes vos réponses et toutes les pistes que vous avez données sont rassurantes, mais j'insiste sur la nécessité d'aller vers l'agriculteur parce que certains ne font pas la démarche de solliciter de l'aide. Je voulais attirer votre attention là-dessus.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la position définitive de la Wallonie sur la
réforme du paysage hospitalier »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la position définitive de la Wallonie sur la réforme du paysage hospitalier ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le 24 juin dernier, la CIM Santé adoptait une position de principe reprenant les grandes lignes de la réforme du paysage hospitalier. Vous annonciez dans la foulée que cette position ferait l'objet d'un examen par le Gouvernement en vue de l'adoption définitive de la réforme par la CIM Santé en septembre.

Vous rappeliez que les entités fédérées, dont la Wallonie, seraient chargées de définir les bassins de soins, de procéder à l'agrément des établissements au niveau de chaque site et de déterminer le devenir des sites ne répondant pas aux critères applicables aux hôpitaux généraux régionaux. Ainsi, au plus tard le 1^{er} janvier 2028, la Wallonie devra arrêter la destination de différents sites hospitaliers : renforcement d'activité, fusion, reconversion en CHJ ou en HSI.

Vous annonciez aussi que, en Wallonie, ces travaux seraient menés en concertation avec les établissements hospitaliers, les professionnels de santé et les autres niveaux de pouvoir.

Quelles sont les concertations menées depuis l'adoption, ce 24 juin, d'une note de position par la CIM ? Quels acteurs avez-vous ou allez-vous rencontrer ?

Vous deviez présenter la réforme au Gouvernement. Quand le point a-t-il été porté à l'ordre du jour du Gouvernement ? Quel est le mandat que vous défendrez au nom de la Wallonie au sein de la CIM Santé ? Prévoyez-vous un critère d'exception linguistique et géographique ? Le Gouvernement entend-il rappeler l'importance de soins de santé et de soins urgents de proximité accessibles au plus grand nombre ? Comment entend-il définir les bassins de soins ? Ceux-ci correspondent-ils aux bassins de soins définis pour les OLS et la première ligne de soins ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie de revenir sur ce dossier. Le 24 juin dernier, en CIM Santé publique, on s'est accordé sur une proposition de principe visant la réforme du paysage hospitalier belge, sans validation, pour le moment, des critères.

Je ne vous rappelle pas les objectifs de la réforme. Néanmoins, nous devons trouver des solutions concernant la pénurie de personnel, le vieillissement de la population, l'augmentation de la complexité des soins et des actes, et bien sûr la chronicité des soins. Un enjeu budgétaire clair est également sur la table. Nous avons validé, en tout cas, que nous voulions une réforme hospitalière qui s'inscrive dans des soins de proximité lorsque c'est possible et des soins concentrés lorsque c'est nécessaire.

La réforme du paysage hospitalier sera mise en œuvre progressivement sur la période 2026-2036, avec une évaluation intermédiaire réalisée à mi-parcours.

Parmi les propositions retenues à la CIM figure la restructuration des sites hospitaliers en quatre types d'établissement : les hôpitaux généraux régionaux, les centres hospitaliers universitaires, les centres hospitaliers de jour et les hôpitaux de soins intermédiaires.

Les hôpitaux, qui n'atteignent pas les critères requis pour rester un HGR devront réfléchir à leur offre de soins, ce qui peut impliquer plusieurs options à envisager : une transformation, une concentration, une fusion ou encore une fermeture. Les institutions hospitalières seront prochainement invitées par l'autorité wallonne à faire part de leur vision et des

projets de transformation pour leurs sites hospitaliers. Notons à ce sujet que nous avons organisé hier après-midi, à l'AViQ, une réunion avec l'ensemble des directions des hôpitaux wallons, à laquelle étaient conviés les directeurs généraux et les médecins-chefs des hôpitaux.

Pendant une heure et demie, nous avons eu un échange très intéressant, au cours duquel les craintes des uns et des autres ont pu être exprimées. Quoi qu'il en soit, nous avons eu confirmation que la réforme est nécessaire, et que les objectifs de la réforme, portés par tous, sont intéressants. Maintenant, c'est vrai que la manière et la temporalité sont des éléments dont on a discuté, même potentiellement les dérogations.

Afin de préserver l'accessibilité des soins dans les zones les plus isolées et fragiles, il a été relevé à la CIM du 24 juin dernier, d'avoir des possibilités d'exception ou de dérogation qui permettraient à un hôpital de demeurer un HGR sans répondre à l'ensemble des volumes de lits exigés, à savoir 150 lits aigus et 200 lits justifiés. Ces exceptions portent sur :

- l'isolement géographique ; 25 kilomètres pour la Région ou 50 kilomètres pour la Communauté ;
- le fait d'être le seul hôpital possible d'un bassin de soins ;
- le maintien d'une offre de soins pour les soins non planifiés en journée au sein d'un centre hospitalier de jour. Il s'agit de disposer d'un poste de secours médicalisé permettant d'accueillir des prises en charge non planifiées ;
- la possibilité d'implantation d'un PIT 24 heures sur 24 au sein des centres hospitaliers de jour.

J'ai soutenu ces dérogations. Il est à noter que ces exceptions et dérogations ne seront pas automatiques, et feront l'objet d'une appréciation par l'autorité d'agrément, notamment au regard des besoins sanitaires locaux et de l'accessibilité réelle aux soins. On part du postulat que, a priori, on n'est pas en faveur des dérogations ou des exceptions, mais on n'enlève pas la possibilité d'avoir potentiellement ces exceptions si l'on ne trouve aucune solution en termes de rapprochements, de collaborations, voire même de fusions.

Une conférence interministérielle est planifiée dès la fin du mois de septembre pour discuter d'une adoption définitive de la réforme. À cette fin, des concertations ont d'ores et déjà eu lieu à plusieurs niveaux : on a eu l'avis du Comité santé de l'AViQ, on a eu une discussion au Gouvernement wallon la semaine dernière et une deuxième réunion du Gouvernement wallon sur la réforme hospitalière est prévue avant la CIM Santé publique de fin septembre, et en interfédéral dans le cadre des réunions de l'intercabinet « Hôpitaux » composé de membres des cabinets et des administrations concernées, les réunions sont très régulières.

Des travaux devraient être menés par la suite dans les prochains mois sur les points suivants : le contenu minimal obligatoire des soins dispensés par un hôpital général régional, la structure et l'encadrement du poste de secours médicalisé à définir avec les acteurs concernés, le nombre minimal de lits agréés et la combinaison d'indices de lits au sein d'un hôpital de soins intermédiaires.

Enfin, il convient de souligner que la réforme du paysage hospitalier n'aura pas un impact que pour la deuxième ligne de soins, mais qu'elle entraînera également des répercussions sur les autres lignes de soins. Je serai très heureux de mener le démarrage de cette réforme sous cette législature pour autant, bien sûr, que l'on puisse mener la réforme de la première ligne de soins, c'est-à-dire la territorialisation des soins de santé primaires avec la mise en place des futures organisations locales de santé en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. La question visait simplement à connaître la position que la Wallonie défendra en CIM Santé et le mandat du Gouvernement. Si j'ai bien compris, actuellement, il n'y en a pas. Je reviendrai vers vous d'ici quelques semaines pour en savoir plus.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 20 heures 49 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 21 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les conclusions du groupe d'experts sur
l'optimisation des allocations familiales »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conclusions du groupe d'experts sur l'optimisation des allocations familiales ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors de la dernière séance plénière de juillet, vous rappeliez que le groupe « Allocations familiales », constitué par le Gouvernement, vise une optimisation du modèle des allocations familiales et singulièrement dans la gestion. Vous concluez votre réponse par ces mots : « Nous serons très vigilants aux mesures que nous prendrons, avec responsabilité, en veillant à ce qu'elles ne défavorisent pas ou n'augmentent pas les inégalités chez ces populations spécifiques ». Le ministre-président, le même jour, rappelait : « Comme on le fait pour toutes les politiques, il convient d'évaluer la politique publique et de l'adapter si nécessaire ». Après ces réponses, on comprend que les allocations familiales pourraient devenir – nous n'avons eu de cesse de le répéter – une variable d'ajustement budgétaire et être rabotées pour certaines familles.

La Ligue des familles le rappelait dans *La DH* récemment : « C'est le seul soutien inconditionnel et automatique sur lequel peuvent compter les familles en fonction de la trajectoire de l'enfant. Même si les montants restent modestes, ils sont nécessaires pour que les parents puissent faire face aux dépenses liées à l'éducation des enfants et qui augmentent ».

Ma question, telle que déposée, demandait si vous disposiez des conclusions du groupe qui était attendu pour le mois de septembre. Aujourd'hui, on sait que les conclusions du groupe d'experts sont arrivées. J' imagine que le Gouvernement a pu en prendre connaissance. Sachant qu'elles confirment la pertinence du modèle, quelles sont les pistes et réflexions proposées par ce groupe ? Vous engagez-vous à ne pas réaliser d'économies sur le dos des familles et à ne pas réduire le montant des allocations familiales ni les suppléments accordés par le décret ?

Il y a votre promesse électorale d'atteindre 300 euros d'allocations familiales par mois et par

enfant. Je sais parfaitement qu'un programme électoral n'est pas un accord de gouvernement, mais un programme électoral est tout de même ce que l'on présente aux électeurs avant de leur demander leur confiance. Votre formation politique leur proposait d'aller vers les 300 euros d'allocations familiales par mois et par enfant. Aujourd'hui, on n'entend plus un seul Engagé en parler. Dès lors, avez-vous définitivement abandonné votre objectif de campagne d'atteindre 300 euros par mois par enfant pour les allocations familiales ?

Je vous pose toujours les mêmes questions très simples depuis des mois.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, si vous me posez la même question, comme je vous l'ai déjà indiqué dans d'autres réponses, mon objectif demeure d'inscrire toute décision dans une logique de simplification, de solidarité et de soutien aux familles, tout en veillant au respect des principes constitutionnels qui encadrent les prestations familiales, ainsi qu'à la préservation des droits des bénéficiaires.

Le droit fondamental aux prestations familiales n'est pas remis en cause et ne l'a pas non plus été à travers le mandat d'évaluation donné par le Gouvernement wallon. Comme je l'ai déjà indiqué devant vous, il s'agit d'une politique publique majeure qui justifie pleinement une démarche d'évaluation afin de vérifier dans quelle mesure les objectifs poursuivis sont atteints et, le cas échéant, d'identifier les pistes d'amélioration.

Dans ce cadre, le Gouvernement m'a confié le pilotage de ce travail d'évaluation des prestations familiales, ainsi que des frais de gestion des caisses d'allocations familiales. Un groupe d'experts a été constitué et nous avons eu le rapport. Les travaux de ce groupe ont donné lieu à ce rapport et ils nous l'ont présenté en Gouvernement le 10 septembre. Le Gouvernement a pris acte du rapport.

En résumé, je peux vous indiquer que les experts soulignent notamment l'importance de préserver la lisibilité du système, son caractère automatisé, la sécurité juridique des bénéficiaires ainsi que le respect des principes constitutionnels applicables en la matière. Il rappelle également que toute évolution éventuelle du modèle doit s'inscrire dans ce cadre juridique.

Les travaux ont permis d'identifier différentes pistes d'optimisation susceptibles de renforcer encore l'efficacité du système, dans une logique de bonne gestion des moyens publics et de maintien de la qualité du service rendu aux familles. Les caisses d'allocations familiales fournissent un travail de qualité au bénéfice des familles. La Caisse publique assume par ailleurs une

mission spécifique sociale de lutte contre le non-recours aux droits liés aux prestations familiales.

Concernant votre interrogation sur d'éventuelles économies réalisées au détriment des familles, je ne peux pas préjuger des décisions qui seront prises à l'occasion des prochains travaux budgétaires, mais je tiens à rappeler ce que j'ai déjà déclaré devant le Parlement, à savoir que nous serons vigilants aux mesures susceptibles d'être envisagées au regard du cadre juridique applicable et à ne pas renforcer les inégalités au sein des populations les plus vulnérables.

Enfin, en ce qui concerne l'objectif des 300 euros par enfant et par mois que vous évoquez, je rappelle que l'action du Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la DPR qui constitue sa feuille de route. Celle-ci a déjà été entièrement opérationnalisée à mon initiative en ce qui concerne les allocations familiales.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, d'un côté, il y a ce que disent les experts dans leurs conclusions – améliorer la gestion du système, travailler les frais de gestion, l'informatique, la communication, l'automatisation des droits, par exemple – et il y a vous, ici, qui ne garantissez toujours pas que les montants versés aux familles seront préservés au prochain budget. Vous nous dites que vous serez vigilant, dont acte. Par conséquent, à la fin, il y aura ce que vous et ce que le Gouvernement déciderez de faire ou pas, de protéger ou pas lors du conclave budgétaire.

Soyons clairs, si votre Gouvernement réduit les allocations ou les suppléments demain, ce ne sera pas une recommandation du groupe d'experts. Ce sera un choix budgétaire, un choix politique, le vôtre, sûrement pas le nôtre. On vous attendra au tournant parce que vous n'aurez eu de cesse de dire que vous serez vigilants et que vous ferez tout pour protéger, mais vous n'y arriverez peut-être pas. Il faudra une nouvelle fois taper du poing sur la table, sinon on vous rappellera que vous avez failli.

Je sais que les 300 euros sont une promesse de campagne électorale. En deux ans, on est passé de la promesse électorale d'une augmentation substantielle à l'impossibilité de garantir le maintien des montants actuels, voire même de faire de ces allocations familiales une véritable variable d'ajustement. Entre le début et aujourd'hui, entre il y a deux ans et demi et aujourd'hui, il y a un fameux gap.

Question orale

de Mme Sabine Roberty

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,

sur « le manque de soutien de la Région pour les travailleurs du domicile face aux prix élevés des carburants »

Question orale

de Mme Rachida Aït Alouha

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,

sur « la hausse des prix du carburant »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « le manque de soutien de la Région pour les travailleurs du domicile face aux prix élevés des carburants » ;
- Mme Aït Alouha, sur « la hausse des prix du carburant ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, depuis le déclenchement du conflit au Moyen-Orient au printemps dernier, les prix des carburants ont connu une augmentation importante. La crise n'est pas terminée et même loin de l'être. Les prix à la pompe restent très élevés, et l'on nous annonce le pire pour les prochaines semaines.

Si des mesures ont été annoncées par le Gouvernement fédéral, celles-ci étaient limitées dans le temps. Le secteur de l'aide et des soins à domicile a plusieurs fois dénoncé l'inaction au niveau wallon. Alors que les prix de l'essence et du diesel restent très élevés et risquent d'atteindre des niveaux records, il se confirme que l'aide fédérale a été stoppée au 31 juillet.

Pourtant, sur le terrain, les infirmiers et infirmières, les kinés, les aides à domicile et les aides-ménagères – cela fait beaucoup de monde – continuent de payer le prix fort de leur poche. C'est un fait que nous vous rappelions déjà il y a plusieurs mois.

Je vous ai suivi sur les réseaux sociaux et j'ai vu que vous aviez pris la place d'une infirmière ou d'une aide à domicile pendant l'été. C'est très bien. Je vous en félicite et je vous en remercie. Vous avez fait ce microstage sur les réseaux sociaux et vous avez posé la question : « Est-ce difficile ? » J'ai l'impression que la fin de la vidéo est éludée. J'aurais préféré entendre l'aide familiale vous dire à quel point cela avait été compliqué pour elle.

Le 22 avril, vous vous êtes engagé à être attentif à l'équilibre économique et financier des opérateurs. Vous avez dit que, en cas de difficultés, vous pourriez prendre des mesures exceptionnelles, ciblées et temporaires. On est d'accord.

Le 19 mai, votre justification pour ne pas encore agir était précisément que vous alliez attendre les effets d'un mécanisme qui viendrait du Fédéral. On est toujours d'accord. Ce n'est donc pas nous qui inventons un calendrier ; c'est vous qui avez même conditionné votre attentisme à l'évaluation d'une aide fédérale.

Le 16 juin, vous nous dites que vous menez un audit rigoureux des services déficitaires pour comprendre l'impact réel de l'augmentation des coûts et adapter les mécanismes de subvention. On est toujours d'accord.

Nous sommes aujourd'hui le 15 septembre. Le dispositif fédéral temporaire dont vous attendiez les effets a terminé sa période d'application et son audit a eu tout l'été pour être fait et avancer. Les carburants, eux, restent extrêmement chers et cela ne va pas s'arrêter d'augmenter.

Je n'ai qu'une seule question, qui est toujours la même depuis des mois : quelles mesures allez-vous prendre pour soutenir les travailleurs de l'aide et des soins à domicile face aux prix élevés des carburants ?

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, plus de 100 euros le plein d'essence, soit pratiquement 300 euros par mois. Ce n'est pas seulement le portefeuille des automobilistes qui est touché ; cette hausse va se répercuter sur les transports, l'alimentation et, progressivement, sur toute l'économie. Je veux surtout parler de ceux qui n'ont pas le choix de prendre leur voiture pour travailler. Je pense notamment aux travailleurs des soins à domicile qui doivent parcourir des dizaines de kilomètres chaque jour pour aller d'un patient à l'autre.

Derrière cette hausse du carburant, c'est aussi l'accès aux soins de nos citoyens qui est en jeu. Un travailleur des soins à domicile, s'il ne peut plus payer son carburant, ne peut tout simplement plus aller chez son patient. Combien de temps allons-nous encore demander à ces travailleurs de choisir entre mettre du carburant dans leur voiture pour assurer leur tournée et payer leurs propres factures ? Face à cette explosion des coûts, quelles mesures comptez-vous prendre pour protéger le pouvoir d'achat de ces travailleurs et garantir la prise en charge des frais de déplacement liés à leurs tournées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour vos questions qui me donnent l'occasion de revenir sur les difficultés que rencontrent aujourd'hui les travailleuses et travailleurs de l'aide et des soins à domicile face à l'augmentation des coûts de déplacement.

Je suis parfaitement conscient que l'augmentation continue des prix des carburants, qui a dépassé des prix records depuis hier, exerce une pression supplémentaire sur ces travailleurs et sur les services qui les emploient. Cette situation mérite toute notre attention, car la mobilité constitue une condition indispensable à l'exercice même de ces métiers de proximité.

Il convient cependant de rappeler que cette hausse des coûts touche aujourd'hui l'ensemble du tissu économique, social et associatif. Les services d'aide aux familles ne sont malheureusement pas les seuls confrontés à cette réalité. Dans un contexte budgétaire exigeant, notre responsabilité est dès lors d'objectiver précisément les difficultés rencontrées afin d'apporter des réponses proportionnées et efficaces.

C'est dans cette optique que nous avons demandé à l'administration de recueillir des informations auprès des services concernés afin de disposer d'une vision actualisée de l'impact de l'évolution des coûts de déplacement sur leur activité et leur situation financière. Cette démarche doit permettre d'identifier la réalité des difficultés rencontrées, leur ampleur et les éventuels leviers d'action pouvant être mobilisés. Cela donnera des éléments pour des discussions dans le conclave budgétaire puisque, dans les demandes complémentaires que porte chaque ministre, il y aura un aspect particulier proposé au Gouvernement en lien avec ces éléments.

Plus fondamentalement, cette question s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'avenir du maintien à domicile et du soutien à l'autonomie. Les services d'aide aux familles et aux aînés constituent un acteur essentiel de cet accompagnement et leur rôle sera appelé à demeurer central dans les années à venir face au vieillissement de la population et à l'augmentation des besoins d'accompagnement à domicile.

Je tiens donc à assurer aux travailleurs et travailleuses du secteur ainsi qu'aux bénéficiaires que cette situation fait l'objet d'un suivi attentif.

Nous n'avons pas de solution à ce stade-ci. Je ne vais pas vous faire miroiter des choses. Quoi qu'il en soit, je vous garantis que c'est un élément qui sera discuté dans le cadre du conclave et dont l'analyse sera basée sur une fiche bien documentée et élaborée en concertation avec le secteur. Nous poursuivrons le dialogue avec tous les acteurs concernés afin d'identifier les réponses les plus pertinentes aux

difficultés qu'ils vont rencontrer et qu'ils rencontrent déjà sur le terrain.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Encore une fois, Monsieur le Ministre, vous nous renvoyez vers le budget 2027 et donc vers un conclave. J'ai l'impression que ce dernier va durer des jours et des semaines. Ce sera une période terrible pour vous. J'espère que vous pourrez obtenir les moyens de votre politique. Sinon, je ne donne pas cher des questions qui vous seront posées à l'issue de ce conclave.

L'analyse dure depuis presque six mois. Ma première question remonte au mois d'avril, et nous sommes déjà au mois de septembre. Le secteur a besoin de solutions et de décisions. Il a besoin qu'on le soutienne et non pas qu'on lui dise que l'on va le soutenir. C'est aujourd'hui et maintenant que ces personnes font leur plein à la pompe. Vous dites que plusieurs secteurs sont touchés. Oui, et c'est bien dommage, tous les secteurs sont touchés. Tous les travailleurs et toutes les travailleuses chez nous sont touchés par l'augmentation des carburants, à la différence près que les infirmières, les kinés, les aides à domicile, les aides familiales ou les aides ménagères ont besoin de prendre leur voiture pour faire un ménage puis un autre, voir une famille puis une autre et procéder à des prélèvements. Elles n'arrêtent pas de prendre leur véhicule pour bouger et ce sont elles qui paient pour aller travailler. C'est maintenant que l'on a besoin de solutions. Or, on dit toujours que l'on n'a pas la solution.

Je vous ai rappelé que, il y a quelques années, quand on a vécu la crise énergétique, le Gouvernement de l'époque, avec la ministre Morreale, a pris des dispositions pour venir en soutien de l'ensemble de ces travailleurs. Or, ici, rien n'arrive. Finalement, j'ai l'impression que l'on s'en fout un peu. Jusqu'au moment où il y aura un vrai blocage et où les gens diront : « C'est terminé ! Je ne prends plus ma voiture pour aller travailler ». Les bénéficiaires, ce sont des personnes âgées et des jeunes en situation de handicap qui ont besoin que l'on passe tous les jours chez eux. On ne peut pas toujours demander aux mêmes personnes de payer en permanence l'inaction d'un gouvernement. Aujourd'hui, ma question n'est pas nécessairement de savoir si la Région peut agir. Aujourd'hui, ma question est : le Gouvernement a-t-il envie d'agir ?

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, la hausse du carburant est bien là. On va bientôt arriver à 3 euros le litre, si ce n'est plus. Cela représentera plus de 300 euros par mois pour les travailleuses et les travailleurs des soins à domicile. Il y a donc urgence et il faut agir maintenant. Ce que je comprends, c'est qu'il n'y a pas une volonté d'aider

dans le chef de la Région wallonne qui attend plutôt une décision du Fédéral. Même s'il y avait une décision du Fédéral, cela n'empêche pas la Région wallonne de prendre l'initiative et d'aider le secteur. Il va de soi que les travailleuses et les travailleurs vont avoir beaucoup de difficultés. Vos propos ne sont pas du tout rassurants, et je vous souhaite à tous bon courage !

Question orale

de Mme Sabine Roberty

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'avenir du financement des acteurs de lutte contre le sans-abrisme »

Question orale

de Mme Sabine Roberty

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « les engagements de la Déclaration de politique régionale (DPR) pour renforcer les programmes Housing First »

Question orale

de Mme Valérie Dejardin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la lutte contre le sans-abrisme et le risque d'aggravation de la précarité à la suite des exclusions du chômage »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « l'avenir du financement des acteurs de lutte contre le sans-abrisme » ;
- Mme Roberty, sur « les engagements de la Déclaration de politique régionale (DPR) pour renforcer les programmes Housing First » ;
- Mme Dejardin, sur « la lutte contre le sans-abrisme et le risque d'aggravation de la précarité à la suite des exclusions du chômage ».

La parole est à Mme Roberty pour poser ses questions.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, à plusieurs reprises, depuis le début de la législature, vous vous êtes engagé à pérenniser le financement des maisons d'accueil, maisons de vie communautaire, abris de nuit, abris de jour et relais sociaux. Pour ce faire, vous deviez proposer au Gouvernement l'adoption d'un cadre réglementaire permettant d'assurer la conversion

de subventions facultatives vers un cadre décréteil et pérenne.

Sans relancer le débat, votre prédécesseure avait déjà entamé le travail. Malheureusement, la troisième lecture des réformes envisagées n'a pas pu aboutir, vu la réception des avis concomitamment avec le changement de gouvernement, à la fin de la législature en 2024.

Allez-vous défendre ces acteurs lors du conclave – encore lui – qui débutera prochainement et demander des moyens financiers complémentaires ? Les réformes annoncées et promises depuis le vote du budget initial 2025, mais jamais encore concrétisées, vont-elles enfin être mises en œuvre ?

Monsieur le Ministre, les projets Housing First offrent une réponse des plus efficaces et sont reconnus partout dans le monde pour le relogement et la remise dans la vie active des personnes sans domicile depuis plus de deux ans et dans des situations les plus complexes.

En Wallonie, le programme réunit 13 équipes hétérogènes, avec des réalités différentes, mais une philosophie de travail partagée et des résultats plus que probants. C'est un travail confronté à des difficultés bien réelles que nous avons pu entendre – vous étiez présent – lors des auditions menées par notre Commission. Le président de la COCOREL indiquait que, dans les dénombrements réalisés, 15 % du public présente les conditions pour intégrer un programme Housing First.

En 2025, selon les informations qui nous reviennent du terrain, le bilan était de 86 % de personnes relogées et maintenues durablement dans un logement. Si le profil des bénéficiaires reste varié, les chiffres du secteur montrent qu'en moyenne les personnes aidées ont connu un parcours d'errance et de rue de quatre années. À Namur, cette moyenne était même de huit ans.

La COCOREL indiquait en commission que les projets Housing First nécessitent des engagements durables et d'autres investissements malgré les bons résultats déjà observés. C'est une revendication qui fait écho à la Déclaration de politique régionale, dans laquelle le Gouvernement s'engage à pérenniser et à renforcer les programmes Housing First, mais aussi à les développer dans les zones qui ne sont pas couvertes.

Comment traduisez-vous l'engagement de la DPR de renforcer et de pérenniser le projet Housing First ? Combien de projets sont financés en Wallonie ? Pour quel budget ? Avez-vous identifié les territoires dépourvus de Housing First afin d'y développer l'expérience ? Allez-vous enfin réclamer des moyens supplémentaires lors du conclave pour assurer un financement pérenne des projets Housing First ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, dernièrement, en tant que bourgmestre, j'ai été interpellée par une association active dans la lutte contre le sans-abrisme. Cette association alerte les pouvoirs locaux wallons sur sa situation particulièrement préoccupante ainsi que sur celle des enfants et des familles sans logement à l'approche de la période hivernale. L'association souligne les difficultés croissantes rencontrées par les communes et leurs acteurs de terrain : manque de logements disponibles, moyens financiers limités, diminution de certains subsides et pression croissante exercée sur les dispositifs d'aide sociale. Elle pose surtout la question de la capacité de la Wallonie à anticiper une éventuelle aggravation de la précarité, en particulier dans le contexte de la réforme des allocations de chômage.

Si l'accès au logement ne constitue pas une compétence relevant de votre portefeuille, les conséquences sociales de ces évolutions concernent directement les politiques wallonnes de lutte contre la pauvreté, de prévention du sans-abrisme et de soutien aux dispositifs d'aide sociale.

Disposez-vous d'une estimation du nombre de personnes qui, à la suite des exclusions du chômage, se retrouvent en situation de précarité accrue ou de risque de perte de logement ? La Wallonie dispose-t-elle d'un plan d'anticipation visant à éviter les exclusions de chômage qui se traduisent par une augmentation du nombre de personnes et de familles sans logement ? Quels moyens humains et financiers sont prévus à cette fin ?

Plus largement, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour que la réforme de l'assurance chômage, présentée comme une économie au Fédéral, ne se traduise pas par un transfert supplémentaire de la précarité vers les CPAS et les autres structures sociales financées par la Région et, in fine, par une augmentation du nombre de personnes et d'enfants sans logement en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je tiens avant tout à rappeler que le Gouvernement wallon a maintenu en 2026 son soutien aux acteurs engagés dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement. Des subventions ont ainsi été octroyées aux maisons d'accueil et aux abris de nuit, notamment dans le cadre du post-hébergement et de la lutte contre les violences conjugales. Les relais sociaux ont également bénéficié du soutien dédié au déploiement des dispositifs Housing First et des relais santé, au renforcement de leur

coordination générale, ainsi qu'à l'enveloppe projet des relais sociaux intercommunaux. Ces financements ont notamment été accordés en 2026 sous la forme de subventions facultatives.

Je suis pleinement conscient de la nécessité d'offrir aux opérateurs une visibilité suffisante pour leur permettre d'assurer leur mission dans la durée. C'est dans cette perspective que les échanges seront relancés avec les fédérations représentatives du secteur ainsi qu'avec les relais sociaux afin de poursuivre le travail relatif aux arrêtés du Gouvernement wallon concernés. Plusieurs pistes sont également examinées afin d'accroître la prévisibilité des financements, notamment à travers une réflexion sur des mécanismes de conventionnement de plus longue durée. Il est toutefois prématuré, à ce stade, de préjuger de l'option qui sera finalement retenue.

En ce qui concerne des moyens budgétaires futurs, les décisions relèveront des arbitrages gouvernementaux qui interviendront dans le cadre du budget. Sans anticiper les conclusions des travaux, je peux néanmoins vous assurer que les besoins des acteurs de la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion sociale seront pris en considération. Je continuerai à défendre une politique ambitieuse en la matière, en veillant à concilier la sécurité nécessaire aux opérateurs et le respect du cadre budgétaire dans lequel s'inscrit l'action du Gouvernement.

Cette volonté de consolider l'action des opérateurs s'inscrit dans les engagements de la DPR, notamment via la Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme 2025-2029, dont le renforcement du Housing First constitue l'un des projets phares.

La Wallonie compte aujourd'hui 13 dispositifs Housing First, dont le suivi et l'évaluation sont assurés par l'Observatoire wallon du sans-abrisme. Cette coordination régionale permet d'harmoniser les données recueillies, de soutenir et de former les équipes, ainsi que d'assurer un suivi continu des résultats.

Depuis le déploiement du Housing First en Wallonie, 715 personnes ont accédé à un logement, dont 101 au cours de l'année 2025. Le taux de maintien en logement est de 86 %. Ces résultats sont particulièrement remarquables au regard du parcours des personnes accompagnées, souvent confrontées à de longues périodes d'errance, à des problématiques de santé mentale ou d'assuétudes, ainsi qu'à une grande précarité sociale et administrative.

Au-delà de l'accès et du maintien en logement, les retours des équipes font apparaître des évolutions positives dans plusieurs dimensions du parcours de rétablissement. Les professionnels constatent notamment une amélioration du sentiment de sécurité et de la stabilité résidentielle, des progrès en matière de santé physique et mentale, ainsi qu'une reprise

progressive des démarches administratives, des relations familiales et de la participation sociale. Ces constats confirment que le logement constitue un levier essentiel pour permettre aux personnes de reconstruire progressivement leur projet de vie.

Sur le plan du financement, le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé prévoit une subvention annuelle forfaitaire de 125 000 euros pour chaque relais social urbain reconnu coordonnant un dispositif Housing First. Des subventions facultatives permettent actuellement de porter le financement à environ 250 000 euros par dispositif, qu'il soit coordonné par un relais social urbain, un relais social intercommunal ou une association de promotion du logement. Ces derniers dispositifs ont notamment été développés dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie afin d'étendre la couverture territoriale.

Toutefois, les besoins ne peuvent être appréciés uniquement au regard de la présence ou de l'absence d'une équipe sur un territoire. Les travaux menés par l'observatoire montrent que des personnes susceptibles de bénéficier du Housing First sont présentes sur l'ensemble du territoire wallon, même si les réalités diffèrent selon les bassins de vie.

L'identification des priorités de couverture territoriale doit reposer sur une analyse croisée des résultats des dénombrements, des listes d'attente, des capacités actuelles des équipes, de l'étendue des territoires couverts et de l'offre de logements disponible. C'est dans cette perspective que se poursuivent les travaux visant à renforcer le cadre régional du Housing First. Ils portent notamment sur l'élaboration d'un référentiel commun de fidélité au modèle, l'harmonisation des pratiques et des indicateurs de suivi, la formation des équipes, ainsi que la réflexion relative à un cadre d'agrément et de financement plus structuré.

L'objectif est de disposer d'un modèle cohérent, pérenne et suffisamment souple pour répondre aux réalités locales. Les résultats obtenus par les dispositifs et les besoins objectivés sur le terrain plaident en faveur de financements stables et adaptés. Le développement du Housing First doit s'inscrire dans une politique plus large de sortie du sans-abrisme et d'accès au logement. La consolidation des équipes et l'extension de la couverture territoriale doivent notamment s'accompagner d'une mobilisation accrue de logements accessibles et abordables. Il s'agit d'une condition indispensable pour permettre à davantage de personnes de sortir durablement du sans-abrisme.

Cette approche globale revêt une importance particulière dans le contexte de la réforme fédérale de l'assurance chômage qui suscite légitimement des interrogations quant à ses conséquences sociales, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et pour les acteurs de première ligne que sont les CPAS.

À ce stade, la Wallonie ne dispose pas d'une estimation consolidée du nombre de personnes susceptibles de connaître une précarité accrue ou d'être confrontées à un risque de perte de logement à la suite des exclusions du chômage. Les effets de cette réforme dépendront de nombreux facteurs, parmi lesquels le profil des personnes concernées, leur situation familiale, leur parcours résidentiel et leur capacité à mobiliser d'autres dispositifs de soutien.

La Wallonie restera dès lors attentive à l'évolution des indicateurs disponibles et aux remontées de terrain des CPAS et des acteurs de la lutte contre le sans-abrisme. Je suis pleinement conscient de la pression croissante qui s'exerce sur les CPAS, lesquels constituent le dernier filet de sécurité pour de nombreuses personnes confrontées à des difficultés économiques et sociales.

Dans ce contexte, mon collègue, Pierre-Yves Jeholet, poursuit le financement des dispositifs de mise à l'emploi relevant des articles 60 et 61. Cette politique représente plus de 200 millions d'euros de subventions annuelles accordées aux CPAS afin de soutenir leurs missions d'insertion socioprofessionnelle. L'emploi constitue, en effet, dans de nombreuses situations, un levier essentiel pour prévenir l'entrée dans la précarité ou en favoriser la sortie.

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 19 décembre 2025, la coordination entre le FOREm et les CPAS a par ailleurs été renforcée afin de garantir un accompagnement plus cohérent et durable des personnes éloignées de l'emploi. Cette coopération vise à prévenir les ruptures de parcours et à favoriser une insertion professionnelle pérenne.

En ce qui concerne plus particulièrement la prévention du sans-abrisme, la Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme offre à la Wallonie un cadre d'action structuré. Elle repose sur une approche intégrée articulant le logement, l'action sociale, la santé et l'accompagnement afin d'intervenir en amont des ruptures résidentielles. Plusieurs mesures peuvent être mobilisées dans cette perspective : le renforcement de la prévention des expulsions, le développement du suivi post-hébergement afin de prévenir les retours à la rue, la poursuite du déploiement du Housing First et le renforcement des collaborations entre les acteurs du logement, de l'action sociale et de la santé afin de mieux repérer et accompagner les situations à risque.

Enfin, le Gouvernement wallon demeure également attentif au risque d'un report de charges vers les CPAS et les structures sociales financées par la Région. Les effets de la réforme fédérale devront être suivis avec attention afin d'en objectiver les conséquences sur les publics les plus fragilisés et d'adapter, le cas échéant, les réponses apportées.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie d'avoir rappelé tout ce qui a été fait depuis 2025 et 2026. Je veux être sûre de savoir ce que vous allez défendre lors du prochain conclave au sujet de ces dispositifs que vous nous dites vouloir pérenniser. Toutes ces actions devront être pérennisées avec des financements et tout cela coûte cher. Vous avez parlé de prévisibilité. Nous sommes bien d'accord. Nous ne pouvons pas dire que nous soutenons un secteur si, chaque année, les acteurs doivent attendre la tenue du conclave budgétaire pour savoir si, oui ou non, ils pourront continuer leurs activités et attendre plusieurs mois avant d'obtenir les moyens qui ont été promis lors du conclave budgétaire. Quand vous me parlez de prévisibilité, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est un gros levier d'action pour venir en soutien aux équipes qui travaillent en faveur de la lutte contre le sans-abrisme.

En ce qui concerne le Housing First, nous connaissons les remontées du terrain puisque nous avons organisé des auditions ici. Il va y avoir des auditions chez la ministre Neven sur le même sujet, à savoir la lutte contre le sans-abrisme. J'espère que, tous les deux, vous allez pouvoir faire front par rapport aux autres ministres pour respecter la Déclaration de politique régionale. Ce n'est pas moi qui l'ai faite ; c'est vous et les autres membres du Gouvernement. Quand, dans ce texte, vous promettez d'améliorer les enveloppes et de soutenir le secteur du Housing First, il va falloir le faire. Vous nous l'aviez déjà dit lors de la précédente analyse du budget. Vous ne pouvez pas refaire les mêmes déclarations d'année en année, conclave budgétaire après conclave budgétaire. À nouveau, rendez-vous dans quelques semaines.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, étant donné que vous avez davantage répondu aux questions de ma collègue, Mme Roberty, qu'aux miennes, je reviendrai vers vous.

En effet, la réforme du chômage a des conséquences sur les personnes qui se précarisent et qui ont des difficultés à trouver un logement. En parlant avec les différents acteurs sociaux, tout cela se confirme. Il y a également des conséquences sur les CPAS. À part le CPAS de Tubize, tous les autres CPAS sont en difficulté aujourd'hui.

Je reviendrai vers vous avec des questions plus précises pour voir ce que l'on peut mettre en œuvre pour combattre cette pression croissante sur les CPAS. Selon moi, les articles 60 et 61 ne sont pas la seule solution.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, * de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le financement des activités du Centre
régional pour l'intégration des personnes
étrangères ou d'origine étrangère de Liège
(CRIPEL) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le financement des activités du Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL) ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, merveilleuse organisation que le CRIPEL de Liège. Les centres régionaux d'intégration jouent un rôle essentiel dans la politique wallonne d'intégration. Ils constituent un point d'ancrage territorial indispensable pour l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères et d'origine étrangère, mais également pour la coordination des acteurs locaux et le développement d'actions favorisant la cohésion sociale.

Leur activité doit toutefois être mise en regard des moyens qui leur sont attribués. La répartition actuelle de l'enveloppe budgétaire entre les différents CRI pour le parcours d'intégration repose-t-elle sur une évaluation suffisamment fine des besoins et des réalités rencontrées sur le terrain ?

À titre d'exemple, le CRIPEL bénéficierait de 28 % de l'enveloppe budgétaire destinée aux CRI, alors qu'il répondrait à environ 33 % de la demande d'accueil enregistrée par l'ensemble du réseau. Un tel écart interroge nécessairement l'adéquation entre la répartition des moyens et la charge réelle de travail supportée par les différents centres. Afin de combler la différence, une demande de subvention facultative a été introduite, mais a été refusée par votre cabinet.

Disposez-vous de données permettant de comparer, pour chaque CRI, les moyens octroyés avec le volume réel de demandes pour le parcours d'intégration, ainsi qu'avec les autres indicateurs de charge de travail ? Comment envisagez-vous d'assurer le juste financement des activités menées par le CRIPEL et l'ensemble des CRI afin de mieux tenir compte des besoins effectivement rencontrés sur le terrain ? Plus largement, comment le Gouvernement entend-il garantir aux CRI des moyens à la hauteur du rôle qui leur est confié dans la politique wallonne d'intégration ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la réalisation des missions confiées au CRI reste nécessaire à l'intégration des publics auxquels ils s'adressent et, par conséquent, un juste financement de leurs besoins s'impose dans le respect du cadre réglementaire existant. Je suis persuadé que les CRI pourraient encore jouer un rôle plus important en matière de coordination et de centralisation.

En 2025, un financement approchant de 9,619 millions d'euros a été octroyé aux huit centres régionaux pour la réalisation de leurs missions. Concernant la répartition de cette enveloppe :

- le CRI de la province de Namur a reçu 1,359 million d'euros ;
- le CRI de la région du Centre a reçu 1,115 million d'euros ;
- le CRI de Mons-Borinage a reçu 1,092 million d'euros ;
- le CRI du Brabant wallon a reçu 965 000 euros ;
- le CRI de Charleroi a reçu 1,433 million d'euros ;
- le CRI de la province de Luxembourg a reçu 948 000 euros ;
- le CRI de Verviers a reçu 1,098 million d'euros.

Concernant la situation du CRIPEL, je ne peux m'étendre sur les raisons ayant justifié ce refus étant donné qu'un recours a été introduit. Ce dossier sera traité par la Commission d'avis sur les recours le 29 septembre prochain.

Indépendamment de la décision liée à cette subvention facultative, j'ai souhaité engager une réflexion plus structurelle sur le financement des CRI. Dès le mois de février, j'ai chargé mon administration de mener une analyse afin d'objectiver les arguments avancés par le CRI de Liège, qui a été informé de cette démarche. J'ai ainsi demandé à l'administration d'analyser les financements octroyés aux CRI et leur consommation, d'évaluer si la répartition actuelle des ressources est adaptée aux besoins et aux missions de chaque centre et d'identifier, le cas échéant, les ajustements qui permettraient d'assurer une allocation plus équitable et plus efficace des financements. Cette analyse permettra de disposer d'une vision globale de la situation et, le cas échéant, d'éclairer les décisions futures sur la base des besoins constatés et des missions exercées.

Compte tenu des différents éléments à examiner, l'administration poursuit actuellement ses travaux avec toute la rigueur nécessaire et nous reviendra vite pour nous permettre d'avancer.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses. J'entends le recours et la date ainsi que l'analyse demandée à votre

administration. Je me réjouirai de revenir en commission pour suivre ce dossier.

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les craintes des acteurs de l'aide
alimentaire d'un effet retard dans la croissance
des demandes en 2026 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les craintes des acteurs de l'aide alimentaire d'un effet retard dans la croissance des demandes en 2026 ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté relaie les craintes des Restos du cœur et de la Croix-Rouge qui, depuis des mois, tirent la sonnette d'alarme face à l'augmentation sans cesse croissante des demandes d'aide alimentaire. Depuis 2019, ils constatent une croissance de 10 % des demandes chaque année. Face à cette croissance, la ministre Morreale avait débloqué des moyens exceptionnels pour soutenir le secteur de l'aide alimentaire. Une aide que vous avez stoppée. Pourtant, la situation s'aggrave puisque, en 2026, la croissance des demandes atteint déjà plus de 20 %.

Parmi les personnes exclues du chômage, 53 % se sont tournées vers les CPAS, soit 52 000 personnes, selon les chiffres publiés par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, qui craint, avec les Restos du cœur et la Croix-Rouge, un effet retard dans l'aide alimentaire. En effet, ces « exclus » pourraient se tourner très prochainement vers l'aide alimentaire, augmentant encore la tension dans le secteur confronté à la réduction des dons et aux coupes budgétaires du Fédéral et de l'Europe.

Quelles sont les actions menées par votre Gouvernement pour soutenir l'aide alimentaire face à l'augmentation des demandes ? Avez-vous plaidé auprès du Fédéral afin que des moyens soient débloqués ? Face à la pauvreté croissante pour une partie de la population, notamment à la suite des décisions prises en matière d'exclusion du chômage, allez-vous enfin plaider lors du conclave pour de nouveaux moyens afin de renforcer les mesures de lutte contre la pauvreté et le secteur de l'aide alimentaire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, étant donné que votre question rejoint celle posée tout à l'heure sur l'alimentation, je vais répéter certains éléments.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de données consolidées permettant d'évaluer de manière fiable les effets des réformes fédérales sur les besoins en aide alimentaire. Le secteur souffre d'un manque de données et d'outils de pilotage. C'est pourquoi mes services travaillent actuellement à l'élaboration d'une méthodologie et d'un diagnostic partagés, en lien avec les acteurs de terrain, dans le cadre de la feuille de route wallonne « Accessibilité et justice alimentaire ».

Toutefois, de manière générale, il ressort que les organisations d'aide alimentaire en Belgique font face à une pression accrue. Les retours de terrain indiquent une augmentation des situations de saturation des services.

Une étude quantitative récente qui m'a été présentée par la Fédération des services sociaux a retenu toute mon attention. Le SPW IAS et mon cabinet entretiennent des échanges réguliers avec l'Organisme wallon de concertation de l'aide alimentaire afin de disposer d'une vision actualisée des enjeux et difficultés rencontrés sur le terrain.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour une alimentation saine et durable, la feuille de route consacrée au droit à l'alimentation et à la justice alimentaire est en phase préparatoire. Elle vise d'abord à établir un diagnostic partagé, indispensable avant toute décision.

L'objectif est d'identifier précisément les besoins des acteurs, notamment en logistique, en équipements et en fonctionnement, ainsi que leur capacité à absorber l'augmentation des volumes d'invendus et surplus dans l'éventualité d'un élargissement des dons alimentaires. À cet effet, une réunion s'est récemment tenue entre mon cabinet, l'IWEPS et le Haut Conseil stratégique en vue d'identifier des leviers d'action et de disposer d'un diagnostic plus fin de la réalité observée sur le terrain.

L'un des axes prioritaires de cette feuille de route vise à renforcer l'intégration des publics précarisés dans les projets alimentaires territoriaux. À cette fin, des diagnostics territoriaux participatifs seront développés ainsi que des actions spécifiquement adaptées aux besoins des populations concernées. Je souligne que cette orientation est d'ores et déjà intégrée dans l'appel à projets PAT, qui accorde une attention particulière à l'accessibilité, tant dans la conception des projets que dans leur sélection.

La mise en œuvre des trois stratégies en matière de lutte contre la pauvreté, de sortie du sans-abrisme et de

soutien aux familles monoparentales, adoptées dernièrement par le Gouvernement wallon, permettra de répondre de manière pertinente aux défis multidimensionnels de la pauvreté.

Enfin, le budget dédié aux denrées alimentaires dans le cadre du programme FSE+ relève de la programmation fédérale et est mis en œuvre par le SPP Intégration sociale. Le Gouvernement wallon n'en fixe donc pas le montant. Il prend toutefois part aux concertations institutionnelles relatives au dispositif et y relaie les besoins du secteur wallon auprès des autorités fédérales et européennes. J'ai par ailleurs récemment interrogé la ministre Van Bossuyt sur ses intentions en matière d'aide alimentaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Quand on gère, il faut établir des stratégies et des diagnostics ainsi qu'assurer un pilotage. Selon moi, ces différentes étapes concernent plutôt une réflexion et des actions à moyen et long termes. Or, la problématique est là. La Croix-Rouge, les Restos du cœur et les CPAS parlent d'une croissance des demandes de plus de 20 %. Quand on parle avec des acteurs des CPAS, ils nous disent que la demande d'aide alimentaire est de plus importante, alors que les budgets ont été coupés. La problématique est actuelle. Dès lors, il faut des réponses et des moyens à court terme, comme l'a fait votre prédécesseure.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les travaux du groupe d'experts
sur la taxe autonomie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les travaux du groupe d'experts sur la taxe autonomie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors du conclave pour la confection du budget 2026, vous avez annoncé la mise en place d'un groupe d'experts chargés de rendre des pistes pour le futur modèle de taxe autonomie que le Gouvernement entend mettre en œuvre. Ce groupe a présenté un premier rapport intermédiaire au Gouvernement sans que son contenu n'ait été présenté publiquement.

Pouvez-vous dès lors faire le point sur les travaux du groupe d'experts désigné le 5 février dernier ? Cela fait déjà quelques mois. Quand le rapport final sera-t-il

soumis au Gouvernement ? Quand envisagez-vous de mettre en œuvre la garantie ou taxe autonomie ? Mes questions sont très simples et toujours les mêmes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous me donnez l'occasion de faire le point sur les travaux exploratoires à la mise en place d'une garantie autonomie en Wallonie. Comme je l'ai déjà indiqué devant cette assemblée, l'objectif de ces travaux est de disposer d'une analyse objectivée des besoins de l'offre de nature à éclairer le Gouvernement dans ses décisions à l'adresse des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants proches face aux enjeux du vieillissement, du handicap, de la prise en charge des maladies chroniques et du répit.

Une délégation des experts a récemment présenté au Gouvernement des recommandations intermédiaires des experts qui poursuivent actuellement leurs travaux sur les enjeux liés à l'emploi et à la formation dans les métiers du soutien à domicile en cas de perte d'autonomie. Le Gouvernement wallon a mandaté les experts à répondre encore à toute une série d'autres nouvelles questions qui ont été mises sur la table par rapport à toute une série d'éléments contextuels ou d'éléments techniques d'une future réforme.

Quant à la mise en œuvre de cette garantie autonomie, il est prématuré à ce stade de fixer un calendrier précis. Les orientations définitives et les suites à réserver aux travaux du groupe d'experts seront examinées prochainement par le Gouvernement. Le rapport final sera remis ensuite au Gouvernement. La possibilité de se projeter sur un démarrage de la garantie autonomie en 2028 ou en 2029 fera l'objet d'une discussion lors du conclave budgétaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Ce sont toujours les mêmes questions et toujours les mêmes réponses : les experts poursuivent leurs travaux, vous leur avez soumis de nouvelles questions, et il est prématuré de faire un calendrier précis. Pour le groupe socialiste, cela nous arrange. Les Wallons et les Wallonnes ne sont pas prêts à payer une nouvelle taxe dans les prochains mois et les prochaines années. Prenez le temps nécessaire pour bien évaluer la situation. Comme nous n'arrêtons pas de vous le dire, nous ne sommes pas prêts à payer cette nouvelle taxe pour des services que nous avons déjà.

Question orale
de Mme Valérie Bluge
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la réunion relative à l'accueil des Gens du
voyage dans l'arrondissement de Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réunion relative à l'accueil des Gens du voyage dans l'arrondissement de Liège ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, le 31 août dernier, une première réunion rassemblant des représentants des communes de la Région wallonne et du Centre de médiation des Gens du voyage et des Roms s'est tenue à l'initiative du bourgmestre d'Oupeye et des bourgmestres de la région liégeoise. Cette rencontre faisait suite aux difficultés rencontrées au cours de l'été par plusieurs communes liégeoises confrontées à l'installation de groupes de Gens du voyage sur leur territoire ; c'est aussi le cas dans d'autres provinces, notamment dans le Hainaut, d'où la question de mon collègue, M. Daye, qui a été transformée en question écrite. Les bourgmestres concernés semblent partager le constat d'un cadre actuel insuffisant, notamment lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité de chacun, de gérer les déchets, d'encadrer les installations sur les terrains privés ou encore de répondre aux inquiétudes des riverains.

Quels enseignements tirez-vous de cette première réunion ? Quelle position a été avancée par le Centre de médiation des Gens du voyage et des Roms lors de cet échange ? Quelles difficultés concrètes ont été relayées par les bourgmestres de l'arrondissement de Liège ? Une révision du mode de fonctionnement ou de communication du Centre de médiation a-t-elle été abordée ? Le cas échéant, quelle position les communes ont-elles exprimée à ce sujet ? Comment le Centre de médiation entend-il renforcer son accompagnement auprès des communes confrontées à des situations tendues ou répétées ? Un calendrier est-il prévu pour la transmission des revendications annoncées au Gouvernement wallon ? Enfin, quelles suites comptez-vous donner à cette concertation afin de clarifier le cadre d'intervention des communes et de garantir un accueil mieux encadré et maîtrisé ?

Je suis consciente qu'il y a de nombreuses questions, mais celles-ci ont été relayées par le terrain.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le groupe de travail de l'Union des villes et communes de Wallonie, réunissant des représentants communaux et des zones de police, a été mis en place afin d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain et de dégager des pistes d'amélioration à la demande de mon collègue, le ministre Desquesnes. L'analyse remise par ce groupe de travail met notamment en avant l'insuffisance de l'offre actuelle de terrains d'accueil, en particulier pour les grands groupes, ainsi que les limites du cadre réglementaire actuel. Elle souligne aussi que l'accueil des Gens du voyage constitue un enjeu qui dépasse l'échelle communale et nécessite une approche coordonnée à l'échelle régionale.

Cette réflexion trouve un prolongement concret dans la concertation engagée au niveau de Liège-Métropole. À l'initiative du bourgmestre d'Oupeye, une réunion de concertation rassemblant les bourgmestres des 24 communes de Liège-Métropole s'est effectivement tenue le 31 août dernier. Cette réunion de lancement visait à établir des objectifs et une méthodologie commune pour mieux encadrer les séjours des Gens du voyage. À cette occasion, plusieurs bourgmestres y ont évoqué des situations parfois tendues ainsi que les difficultés opérationnelles rencontrées sur le terrain.

À l'invitation de Liège-Métropole, les services du SPW IAS et le Centre de médiation des Gens du voyage et des Roms ont participé à cette première réunion. Le SPW IAS y apportait son expertise concernant le cadre réglementaire actuel. Le Centre de médiation y a partagé sa disponibilité et son offre de services. Ses interventions ont d'ailleurs été saluées par plusieurs participants. Il n'a pas été abordé une quelconque nécessité de révision du mode de fonctionnement ou de communication de l'opérateur.

À ce stade, à ma connaissance, le groupe de travail liégeois n'a pas encore arrêté de calendrier précis pour la transmission de ses conclusions et propositions. J'ai néanmoins chargé mes services de rester disponibles si leur expertise devait à nouveau être sollicitée.

Je serai bien entendu attentif aux recommandations issues de ces deux concertations qui viendront utilement alimenter la réflexion du Gouvernement sur l'évolution éventuelle du cadre d'intervention des différents acteurs et sur les moyens de favoriser un accueil davantage anticipé et coordonné, l'objectif étant de déterminer les modalités concrètes d'accompagnement que la Wallonie pourra mettre en œuvre, dans un esprit de concertation avec les pouvoirs locaux et dans le respect des droits fondamentaux des Gens du voyage.

C'est pourquoi le ministre Desquesnes et moi-même avons initié la mise en œuvre d'une cartographie des séjours en Wallonie qui nous permettra de quantifier et prendre la mesure du phénomène sur le territoire. Cette

cartographie sera établie sur base d'une enquête menée auprès de toutes les communes wallonnes qui sera lancée à l'automne, à la fin de la haute saison habituelle des séjours. Nous avons également initié l'organisation d'une journée d'échange de bonnes pratiques à destination des communes qui se tiendra aussi cet automne. L'objectif est de permettre aux communes d'être outillées et de partager des modes de gestion inspirants et qui ont fait leurs preuves afin d'anticiper – à l'échelle locale – la prochaine saison des séjours. Ces deux démarches permettront de recueillir les données et les informations utiles afin d'évaluer, le cas échéant, la nécessité d'adapter le cadre existant.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, la proactivité des bourgmestres est à saluer, car, cette problématique étant clairement identifiée, ils se sont mis ensemble afin de se concerter et de porter cette difficulté auprès de la Région wallonne. Je vous remercie pour vos initiatives conjointes avec le ministre des Pouvoirs locaux. Les limites ayant été identifiées, il faut à présent une approche coordonnée et une coordination régionale.

J'entends qu'il n'y a pas eu de demande par rapport au Centre de médiation, ce qui est très bien. Par contre, la Région wallonne dispose d'outils et de leviers qu'il faut pleinement activer.

Le groupe MR souhaiterait un accueil mieux encadré et, d'après ce que l'on entend, c'est sur la bonne voie. Ce cadastre serait déjà intéressant. Nous voudrions aussi que les communes puissent être soutenues. Nous serons attentifs aux revendications du groupe de travail et nous travaillerons de concert avec vous.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Dupont, sur « l'absence de traitement des eaux usées de 33 000 habitants de quatre communes en région liégeoise » ;
- M. Tzanetatos, sur « la demande de permis de Google à Farciennes » ;

- Mme Vandorpe, sur « le diagnostic du trouble du spectre de l'autisme (TSA) chez l'adulte » ;
- Mme Ammi, sur « la rénovation des maisons de repos pour faire face à la canicule » ;
- Mme Vandorpe, sur « la situation préoccupante des canicules à répétition et de la surmortalité » ;
- Mme Linard, sur « la lutte contre la malbouffe et la prévention contre l'obésité » ;
- Mme Roberty, sur « la nécessité de renforcer la réponse sanitaire face à l'explosion du narcotraffic » ;
- M. Palermo, sur « les infections à la bactérie STEC » ;
- M. Lepine sur « les liens tissés entre les pompes funèbres et les maisons de repos » ;
- M. Daye, sur « les actions de la Wallonie pour favoriser le développement d'aires d'accueil des Gens du voyage » ;
- Mme Bluge, sur « la pénurie de familles d'accueil pour les enfants en situation de handicap » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Lambelin, sur « la prise en compte des effets cumulés des centres de données sur la ressource en eau » ;
- Mme Lambelin, sur « l'encadrement environnemental de l'implantation des centres de données » ;
- Mme Lambelin, sur « la prise en compte des enjeux de santé-environnement liés aux centres de données » ;
- Mme Nikolic, sur « la saturation prochaine des centres d'enfouissement technique (CET) en Wallonie et la stratégie de capacité à long terme » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 21 heures 57 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante
Mme Valérie Bluge, MR
Mme Mélissa Chebieb, Adjointe à la coordination fédérale « Cellule des réformes des soins en santé mentale » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
M. Grégory Chintinne, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Valérie De Bue, MR
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
Mme Laetitia Fontaine, Directrice de Télé-Accueil Liège
M. Jo Holsbeek, Attaché « Soins de santé mentale et assuétudes » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne
Mme Marie Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM)
Mme Geneviève Lazaron, Les Engagés
M. Bruno Lefèbvre, PS
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Olivier Martin, Directeur de Télé-Accueil Luxembourg
Mme Christine Mauel, MR
M. Pascal Minotte, Codirecteur du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM)
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
Mme Diana Nikolic, MR
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Florence Ringlet, Psychologue et Codirectrice thérapeutique de SOS Suicide
Mme Sabine Roberty, PS
M. Thomas Thirion, Administrateur délégué de SOS Suicide
Mme Stéphanie Thoron, MR
Mme Éliane Tillieux, PS
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIDE	Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la province de Liège
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALFA	Aide liégeoise aux alcooliques, aux toxicomanes et à leur famille
AMO	service(s) d'aide en milieu ouvert
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
BAPN	Belgium Anti-Poverty Network (Réseau belge de lutte contre la pauvreté)
BMF	budget des moyens financiers
CC-Prov	Comité de coordination provincial
CDI	contrat à durée indéterminée
Celex	cellule(s) d'expertise
CELINE	Cellule interrégionale de l'environnement
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CET	centre(s) d'enfouissement technique
ChatGPT	Chat generative pre-trained transformer (chat transformateur préformé génératif)
CHJ	centre(s) hospitalier(s) de jour
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
CIM	conférence interministérielle
CO ₂	dioxyde de carbone
COCOREL	Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons
CODECO	Comité de concertation
COMES	Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale
ConcertES	Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ASBL)
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPES	cellule permanente Environnement-Santé
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRI	centre(s) régional(-aux) d'intégration
CRIPeL	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège
CWAS	Commission wallonne de l'action sociale
CWASS	Conseil/Code wallon de l'action sociale et de la santé
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
CWES	Conseil wallon de l'économie sociale
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DiAS	dispositif(s) d'agriculture sociale
DNF	Département de la nature et des forêts
DPC	Département de la police et des contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
ESG	critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
Euregio	Europe des régions
FamiWal	Caisse wallonne d'allocations familiales
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural

FEMARBEL	Fédération des maisons de repos privées de Belgique
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FJA	Fédération des jeunes agriculteurs
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HGR	hôpital(-aux) général(-aux) régional(-aux)
HSI	hôpital(-aux) de soins intermédiaires
IA	intelligence artificielle
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IBSR	Institut belge pour la sécurité routière
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IDESS	initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IED	Industrial Emissions Directive (directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles)
IES	Incubateur wallon de l'économie sociale
IHP	initiative(s) d'habitations protégées
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JT	journal télévisé
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme européen)
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
MR-MRS	maison de repos et maison de repos et de soins
MSP	maison(s) de soins psychiatriques
OLS	organisation(s) locorégionale(s) de santé
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
OPCAT	Optional Protocol to the Convention against Torture and other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants)
PADE	Plan d'action relatif aux droits de l'enfant en Wallonie
PAT	projet(s) alimentaire(s) territorial(-aux)
PC-Ops	poste de commandement des opérations
PCS	plan(s) de cohésion sociale
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PISA	Programme for International Student Assessment (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)
PIT	Paramedical Intervention Team
PM2,5	particules d'un diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 2,5 micromètres
PM10	particules d'un diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMS	psycho-médico-social (centre)
PSE	promotion de la santé à l'école
REP	responsabilité élargie des producteurs
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
SA	société anonyme
SAACE	structure(s) d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SASER	Service de santé affective, sexuelle et de réduction des risques (liés à l'usage des drogues)

Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SMUR	service(s) mobile(s) d'urgence et de réanimation
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOCOPRO	Services opérationnels du collège des producteurs (ASBL)
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPOC	single point of contact (point de contact unique)
SPP	Service public fédéral de programmation
SPRL	société privée à responsabilité limitée
SPW	Service public de Wallonie
STEC	Shiga Toxin-producing Escherichia Coli (Escherichia coli producteur de shiga-toxines)
SWDE	Société wallonne des eaux
TEI	Territorial de l'économie et de l'industrie
TFA	trifluoroacetic acid (acide trifluoroacétique)
TRES	territoire(s) de réparation par l'économie sociale
TSA	trouble du spectre de l'autisme
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé